BVLLETIN ÉPIGRAPHIQVE

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

TOME VI



VIENNE [illegible] SAVIGNÉ [illegible]

PARIS
CHAMPION, LIBRAIRE
15, quai Malaquais, [illegible]

1886

BVLLETIN

EPIGRAPHIQVE

BVLLETIN
ÉPIGRAPHIQVE

faisant suite au

BVLLETIN ÉPIGRAPHIQVE DE LA GAVLE

fondé par feu FLORIAN VALLENTIN

DIRIGÉ PAR

ROBERT MOWAT

TOME VI



VIENNE	PARIS
E.-J. SAVIGNÉ	CHAMPION, LIBRAIRE
Imprimeur-éditeur	15, quai Malaquais, 15

1886

BVLLETIN
ÉPIGRAPHIQVE

DIRIGÉ PAR

ROBERT MOWAT

6[e] année, N° 1 — Janvier - Février 1886

AVERTISSEMENT DE L'ÉDITEUR

Dans la séance publique annuelle tenue le vendredi 29 décembre 1871, par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, M. Renan, président, prononçait les paroles suivantes :

« *Pour le prix annuel fondé par M. Bordin, l'Académie avait* « *prorogé au 31 décembre 1869 le terme d'un concours ouvert* « *en 1866, sur cette question : — faire connaître, à l'aide des* « *renseignements fournis par les auteurs et les inscriptions* « *grecques et latines, l'organisation des flottes romaines, en* « *prenant pour modèle le mémoire de Kellermann sur les* « *Vigiles. — Trois mémoires, tous trois estimables à des* « *titres divers, ont été déposés pour ce concours. Votre* « *Commission a décerné le prix à celui qui a pour auteur* « *M. Camille de la Berge, attaché au Département des Médailles* « *et Antiques de la Bibliothèque Impériale. Le mémoire de* « *M. de la Berge a pleinement satisfait les juges si difficiles en* « *matière de recherches épigraphiques que vous possédez dans* « *votre sein. La constitution de la marine romaine, la composi-* « *tion du personnel, la hiérarchie des officiers et des sous-* « *officiers, la durée du service, les règles de l'avancement et* « *les récompenses des vétérans, les noms des navires (M. de l* « *Berge en a réuni 95), les stations diverses où mouillaient le* « *escadres ou, pour mieux dire, les flottes distinctes de Misène,* « *de Ravenne, d'Alexandrie, de Syrie, du Pont-Euxin, de la*

« Bretagne, celle de Germanie ou du Rhin, celle de Pannonie « et de Mésie ou du Danube reçoivent du remarquable mémoire « de M. de la Berge des lumières inattendues. Depuis Auguste, « c'est-à-dire depuis leur constitution comme forces régulières « et permanentes, les flottes romaines ne furent plus guère « chargées que de la police des mers; sauf celles du Rhin et du « Danube, elles n'eurent plus d'occasions de prendre part à « une guerre véritable ; mais les services qu'elles rendirent ne « furent pas moins importants pour cela. Elles formaient comme « le lien de la capitale et des provinces, et des provinces entre « elles. C'étaient elles qui, au premier signal, transportaient « sur les points menacés, avec une célérité qui nous étonne même « aujourd'hui, les troupes et les approvisionnements nécessaires. « Elles furent, en un mot, l'un des plus utiles instruments de « la puissance qui réalisa, pour quelques siècles, l'unité des « peuples civilisés. Un chapitre important se trouve ainsi ajouté « à ce tableau de l'organisation de l'Empire romain que les « textes des historiens nous font connaître si imparfaitement et « qui nous est révélé avec tant de certitude par les recherches « d'épigraphie comparée, l'une des gloires de la science de « notre temps ».

C. de la Berge n'a pas publié son mémoire qu'il voulait retoucher et améliorer. Il ne lui fut pas donné d'exécuter ce projet; la mort l'enleva le 13 mars 1878, dans sa 41e année. La Revue Critique, dont il était l'un des directeurs, annonça, dans son article nécrologique du 13 avril 1878, que Léon Renier, son maître et son ami, se proposait d'éditer ce travail en le mettant au courant de ce que la science avait pu ajouter, après un laps de plusieurs années, aux matériaux réunis par l'auteur. Mais déjà son heure était passée; il le sentait lui-même, et quand, il y a quelques mois, je lui représentais combien il serait regrettable pour l'honneur de l'érudition française et pour la mémoire de C. de la Berge que son travail fût condamné à l'obscurité, il me demanda de me charger du soin de l'éditer, insistant pour une publication intégrale dans le Bulletin épigraphique. Lui-même me mit le manuscrit entre les mains. Ses intentions seront scrupuleusement respectées ici, et le souvenir du maître se trouvera ainsi associé à celui de l'élève dans la réalisation posthume d'un projet que l'un et l'autre avaient caressé.

Robert Mowat.

ETUDE SUR L'ORGANISATION DES FLOTTES ROMAINES

par feu Camille de la Berge

Classem Miseni et alteram Ravennae ad tutelam superi et inferi maris collocavit.
(Suét. *Oct.* 49).

AVANT-PROPOS

Les armées romaines, de terre et de mer, ne sont devenues permanentes qu'à l'établissement du Principat. Mais la légion, à ce moment, existait depuis plus de sept siècles[1] : Servius Tullius, Camille, Scipion, Marius y avaient introduit, l'un après l'autre, les changements que rendaient nécessaires les progrès de l'art militaire, la tactique des peuples à vaincre ou la transformation de la constitution intérieure de Rome. Auguste pouvait donc laisser intacte l'organisation des légions républicaines. Le cantonnement de ces corps dans les provinces frontières, la création de ressources spéciales affectées à la solde du légionnaire sous les drapeaux et au subside du vétéran, sont des faits considérables, mais plutôt économiques que militaires.

La situation, en ce qui concerne les armées de mer, était bien différente. La République ne laissait ni vaisseaux, ni cadres d'équipages ; l'Italie n'avait même aucun port capable d'abriter une escadre un peu nombreuse. On avait vu, dans la première guerre punique, des flottes tout armées sortir coup sur coup des arsenaux du Tibre. Mais cette création spontanée et presque merveilleuse du patriotisme avait été bientôt délaissée, et cet abandon, comme nous le montrerons, fut non pas accidentel, mais au contraire presque systématique. La marine militaire de l'Empire est donc entièrement l'œuvre d'Auguste, ou, du moins, celui qui pourrait en revendiquer la plus belle part, Agrippa voulut en laisser l'honneur à celui qui fut son maître et son ami. Cette œuvre a duré plus de quatre cents ans, puisqu'au commencement du ve siècle les flottes de Ravenne et de Misène existaient encore. Dans ce long intervalle, il ne paraît pas qu'il ait été nécessaire d'y introduire des modifications essentielles, car les historiens, et même les abréviateurs, n'auraient point passé sous silence des changements importants dans cette partie de la milice. De là, nous pouvons conclure que la création d'Auguste avait été, dès le début, fortement méditée et convenablement appropriée, tant aux besoins publics qu'aux instincts et aux intérêts des populations.

La marine romaine est donc, dans le tableau des institutions impériales, un chapitre digne d'une étude approfondie. Malheureusement cette marine, au lendemain du jour où elle est fondée, n'a plus d'histoire. Empêcher la piraterie dans la mer intérieure, transporter les légions en Bretagne, sur le Rhin ou sur le Danube, tel est l'utile et modeste rôle des vaisseaux de guerre, tels sont les services rendus par les *classiarii*, services bien obscurs à côté des exploits que les légions accomplissent sous la conduite de Germanicus, d'Agricola, de Trajan, de Septime Sévère, d'Aurélien, de Constantin et de Julien. Aussi les auteurs, après avoir signalé, sous Auguste, la création des flottes permanentes, se taisent sur la suite de leurs destinées. De loin en loin, un mot jeté en passant, une mention accessoire et rapide, attestent la continuité de leur existence, sans nous fournir aucune lumière sur les principes ni les détails de leur organisation. Ce silence nous conduit à puiser à d'autres sources les renseignements qui nous manquent. On sait quels suppléments considérables d'informations l'épigraphie romaine apporte à l'histoire tirée des textes. Créée par Marini à la fin du dernier siècle, cette science prit, dans les mains de Borghesi et de ses successeurs, un développement aussi considérable qu'inattendu. Il est inutile, aujourd'hui, d'énumérer les progrès qu'elle a fait faire et que, chaque jour, elle suscite dans la géographie, la chronologie, le droit public et privé, l'histoire des institutions et celle de la langue. Ces progrès sont connus de tout le monde.

Les monuments épigraphiques relatifs aux flottes romaines sont nombreux, malheureusement leur importance n'est pas en rapport avec leur nombre. Tandis que les bases à inscriptions découvertes en 1810 à la villa Mattei sur le mont Cœlius ont permis à Kellermann de reconstituer le corps des Vigiles, que les inscriptions laissées à Lambèse par la légion III Augusta ont apporté sur l'organisation de ce corps militaire et de ses congénères une riche moisson de notions nouvelles, les plages de Misène et de Ravenne ne nous ont encore livré rien de semblable. On n'a même pas une seule inscription analogue au n° 3462 d'Orelli qui fasse connaître quelques grades obtenus successivement par un même individu dans son service à bord de la flotte. Les documents que fournissent les inscriptions de *classiarii* sont peu significatifs et leur comparaison reste trop souvent stérile. Aussi ne doit-on pas s'étonner que leur étude complète n'ait pas encore été entreprise. Tels qu'ils sont cependant, leur examen n'est pas sans fruit pour ceux qui cherchent à satisfaire la curiosité légitime qu'éveillent les

moindres débris du peuple-roi. La science, comme l'a espéré l'Académie, doit gagner quelque chose à leur révision critique et à leur rapprochement.

La marine militaire datant, à proprement parler, de l'établissement de l'Empire, une étude relative aux flottes romaines sous la République est étrangère au programme de l'Académie. Il ne nous a pas semblé inutile, cependant, de résumer sous forme d'introduction ce que nous savons de leur constitution et de leur histoire avant Auguste. On comprendrait mal l'œuvre de ce prince si l'on ignorait absolument comment avaient été envisagées avant lui les questions qu'il résolut. De plus, nous pouvons le dire dès maintenant, la marine n'occupa jamais dans l'État romain la place élevée qui lui est faite dans les constitutions des grands États modernes. Cette anomalie tient à ce qu'à Rome on ne fit jamais cas du personnel employé au service des flottes ; or, ce préjugé remonte à l'époque républicaine et il est important de le montrer.

Personne, nous venons de le dire, n'a entrepris, à notre connaissance du moins, l'étude complète et systématique de la marine romaine en s'aidant des ressources de l'épigraphie. Toutefois on a, depuis deux siècles, touché divers points du sujet. Les principaux travaux que nous avons consultés sont :

I. *Justi Lipsi Admiranda sive de magnitudine romana*, Anvers, 1630. Le chapitre 5 du livre I a pour titre, *De copiis in mari aut fluminibus ; de classibus variis, earumque sedibus*. Suivant l'auteur, les Romains eurent 7 flottes permanentes : 4 sur la mer, à Misène, Ravenne, Fréjus et Cyzique; 3 sur les fleuves servant de frontières, Rhin, Danube et Euphrate. Pages 29 et 30, il combat l'assertion de Végèce qu'il y ait eu une légion sur chaque flotte prétorienne. Il montre, en se référant à un diplôme d'Hadrien (n° III), que les *classiarii* n'étaient pas citoyens romains. Ce premier essai sur la matière est nécessairement incomplet, mais il ne donne que des notions justes et fait honneur à la sagacité, du reste bien connue, de Juste Lipse.

II. *Ioannis Schefferi Argentoratensis de Militia navali Veterum libri quatuor*. Upsal, 1654. Cet ouvrage sera toujours utile et servira nécessairement de point de départ à toutes les recherches sur le sujet qui nous occupe. Beaucoup de textes importants sont ici relevés et reproduits *in extenso*. Mais l'auteur est encombré de richesses et fatigue le lecteur par la répétition et le défaut d'ordre. Il traite non seulement de l'organisation des flottes, mais aussi de la question bien plus difficile du gréement et de la cons-

truction des navires anciens. Sur ce dernier point, il est aujourd'hui fort dépassé (1). Quant à l'histoire et à la constitution militaire antique, il mêle constamment ce qui regarde les flottes grecques et romaines et fait des rapprochements que la critique ne peut accepter ; il ne tient aucun compte des époques, il cite indifféremment des poètes, des historiens ou des lexicographes. Il s'est peu occupé de la marine romaine impériale et les expressions sur lesquelles il s'appuie sont trop souvent ligoriennes. Il a donc laissé beaucoup à faire, mais on ne pourrait, sans ingratitude, méconnaître les services que nous devons à sa diligence infatigable et surtout le courage dont il a fait preuve en abordant, par tous les sens, un des sujets les plus compliqués du domaine de l'Antiquité.

III. *Gori inscriptiones antiquae in Etruriae urbibus exstantes*, Florence, 1726, 3 vol. in-4°. Dans un appendice au 3e volume, Gori donne, pp. 69-84, un *Elenchus trierium quadrierium quinquerium et liburnarum romanarum quae in utraque classe Miseni et Ravennae stabant, auctoritate antiquorum lapidum concinnatus*. Ces navires sont au nombre de 36. Ce catalogue a été bien enrichi, mais il fut très utile en servant de cadre aux recherches ultérieures. C'est la première application de l'épigraphie à l'étude des flottes. Il est suivi d'une énumération des grades assez incomplète, et dans laquelle figurent plusieurs officiers créés par Ligorio.

IV. *Esame della iscrizione di L. Antidio Feroce di Annibale degli Abati Olivieri*, 1764. Excellente critique de Ligorio, grâce à laquelle nous sommes débarrassés de plusieurs préfets de la flotte de Ravenne dont les inscriptions étaient inintelligibles. Orelli a très utilement reproduit cette dissertation dans le premier volume de son *Inscriptionum latinarum selectarum amplissima collectio*, p. 43.

V. *Bronzi d'Ercolano*, Naples, 1767, grand in-folio, tome I, pp. XVI-XXXVI. A propos du diplôme de Claude (2), n° 110, les

(1) Je ne me suis pas occupé de cette question, pas plus que Kellermann de l'armement des Vigiles dont il faisait l'histoire. Le meilleur travail sur ce sujet très difficile me paraît celui de Graser, *De Veterum re navali*, Berlin, 1804, 4°.

(2) [Le numérotage de la Berge renvoie à l'appendice épigraphique faisant suite à son mémoire et déposé en manuscrit au Secrétariat de l'Institut. Pour la commodité du lecteur, je donnerai, chemin faisant, les indications bibliographiques nécessaires entre *crochets*. Ainsi, ce n° 110 correspond à Marini, *Att. Arv.*, p. 489. — *Note de l'éditeur.*]

Académiciens d'Herculanum font une énumération des grades de la flotte. Elle est empruntée à Scheffer. Ils mélangent ce qui est grec et ce qui est romain, les grades de la marine républicaine et ceux de la marine impériale. Ils admettent encore les inscriptions ligoriennes dont Olivieri avait fait justice. Travail peu-utile.

VI. *Rhunkenii opuscula*, Leyde, 1823, 2 vol. in-8°. P. 412-457, dissertation *De tutela et insignibus navium*, qui remonte à 1770. Catalogue de 90 noms de navires grecs et romains pris dans les inscriptions et les auteurs. Répertoire commode, mais n'apprenant rien sur l'organisation des flottes.

VII. G. Marini a publié dans les *Atti e monumenti de' Fratelli Arvali*, Rome, 1795, 1 vol. in-4°, un certain nombre d'inscriptions relatives à notre sujet, mais sans entrer dans beaucoup de détails sur leur explication. Pour la plupart, elles ne sont alléguées qu'à cause de particularités orthographiques communes à ces inscriptions et aux Actes des Frères Arvales. Mais ce qui est plus important, Marini rassembla tous les diplômes militaires alors connus (pp. 432-489), ce qui est la source la plus abondante de nos informations sur l'état des *classiarii*.

VIII. Vernazza di Freney lut en 1817 à l'Académie de Turin un mémoire, publié dans le vol. XXIII des Mémoires de cette Compagnie, pp. 83-159, sur un diplôme militaire d'Hadrien accordant le droit de cité aux soldats de la flotte de Misène. Ce décret est de l'an 134. L'auteur a cherché à quelle époque les flottes de Ravenne et de Misène furent appelées *prétoriennes*. Il a essayé d'établir que ce fut sous Trajan, par des raisons qui ne sont pas complètement convaincantes, ainsi que nous chercherons à le démontrer.

IX. Clemente Cardinali, *Diplomi imperiali di privilegj accordati a' militari raccoltati e commentati*, Velletri, 1835, in-4°. A fait faire un grand pas à la question que nous devons traiter, car les diplômes militaires sont, ainsi qu'on le verra, la source la plus abondante et la plus pure de renseignements sur la condition des *classiarii* et l'histoire des flottes. L'auteur, dans ses commentaires un peu prolixes sur les monuments qu'il publiait, a réuni un grand nombre d'inscriptions faisant connaître les divers grades de la flotte et les noms de navires conservés par des documents épigraphiques. Ces inscriptions ne sont pas toujours publiées avec exactitude; les diplômes eux-mêmes

laissent à désirer sous ce rapport ; mais l'ouvrage n'en est pas moins très utile et, jusqu'à présent, c'est avec celui de Kellermann la mine la plus riche en données sur l'armée romaine.

X. Bartholomeo Borghesi, *Intorno ad un nuovo diploma militare dell' imperatore Traiano Decio*, 1839 (*Pontif. Acad. Roman.*, 1840, = *Œuvr. compl.* IV, pp. 277-339). A publié le double diplôme numéroté 3 et 4 dans notre recueil (1). A ce sujet, il a étudié, avec la sûreté de méthode qui le caractérise, les surnoms pris sous divers empereurs par les flottes prétoriennes (pp. 293-297).

XI. Raffaele Garrucci, *Classis praetoriae Misenensis cetera monumenta,* Naples, 1852, in-4°. Ce recueil est important ; il donne un nombre notable d'inscriptions que Mommsen n'a pas connues, entre autres celles qui ont été découvertes à Porto, à l'embouchure artificielle du Tibre (Fiumicino) et que J. B. de Rossi a copiées et envoyées à l'auteur. Malheureusement celles que l'auteur lui-même a copiées présentent souvent des difficultés qui paraissent tenir à une lecture négligente. Il y a aussi des erreurs tout à fait grossières; ainsi le n° 218 de l'auteur (notre n° 298) fournit une trière *Vesis* parce que le P. Garrucci a lu VESI le nom du navire qui est visiblement VEST*a*, la barre horizontale du T ayant disparu (2). Son n° 62 n'appartient pas à la flotte; c'est l'épitaphe d'un certain C. Julius Quartinus *vet. ex. pr. n. gallo,* ce qu'il faut lire évidemment, *veterano ex praetoriano natione Gallo.* L'auteur propose *Veterano ex principe* ou *V. ex* (*classe*) *pr* (*aetoria*) *nave Gallo.*

Souvent aussi il a admis des inscriptions que Mommsen place dans ses *falsae vel suspectae.* Son introduction est très insuffisante.

J. B. de Rossi, en publiant dans le *Bulletin de l'Institut de correspondance archéologique de Rome* quelques inscriptions de *classiarii* trouvées à Civita-Vecchia en 1865, a écrit : Sarebbe a desiderare che con lo studio delle iscrizioni si compilasse lo specchio piu esatto, che sia possibile, della organizzatione d'ognuna delle flotte Romane (*Bull.* 1865, p. 184).

L'expression de ce *desideratum* prouve qu'il n'y a réellement encore aucun ouvrage important sur la question que l'Académie a mise au concours.

(1) [OrelliHenzen, 5534 et 5535.]
(2) Mommsen, *I. N.* 2790, lit VEST.

Nous nous proposons de rechercher ce que fut, à Rome, la marine militaire depuis l'époque des Rois jusqu'à l'établissement du Principat. C'est surtout à l'histoire des guerres puniques qu'une telle étude devrait apporter quelque lumière. On voudrait savoir comment les Romains, si bien préparés à vaincre sur le continent, acquirent en peu de temps une telle supériorité sur mer qu'ils triomphèrent des Carthaginois, réparèrent par des victoires navales les échecs qu'Annibal leur faisait éprouver aux portes mêmes de Rome, et soumirent les nations riveraines de la Méditerranée depuis la côte d'Asie jusqu'à l'Espagne. Ce développement rapide de la puissance maritime des Romains avait frappé Polybe : il en avait recherché et exposé les causes : malheureusement la partie de son ouvrage où était traité cet important sujet, négligé, comme il le remarque, par tous les autres historiens (1), est perdue. Tite-Live n'offre que de rares détails, déjà rassemblés par Scheffer (2) avec une diligence qui nous laisse peu de choses nouvelles à découvrir. Pour cette époque reculée, les monuments épigraphiques font défaut.

Polybe dit formellement (3) que les Romains ne songèrent à la marine que lors de la première guerre punique, mais plusieurs passages des auteurs anciens montrent qu'une flotte militaire romaine existait avant cette époque. Sans croire avec Aurélius Victor, ou l'auteur du petit livre « des Hommes illustres », qu'Ancus Marcius aît affecté des forêts au service public de la marine (4), la création de la ville et du port d'Ostie montre néanmoins que ce roi eut souci des choses de la mer. Une préoccupation de même ordre aurait, suivant Tite-Live (5), inspiré à Tarquin le Superbe la colonisation de Caere. Voici des faits plus récents et plus sûrs.

An 346 de Rome (6). Le pillage des côtes de l'Italie par les

(1) I, 64.
(2) *De militia navali Veterum.*
(3) I, 20.
(4) *De vir. illust.*, 5.
(5) Liv. I, 56.
(6) A propos d'un combat livré près de Fidènes en 329, Tite-Live dit : *classi quoque ad Fidenas pugnatum cum Veientibus, quidam Annales retulere* (IV, 34), et fait observer qu'il ne s'agit que d'une courte lutte entre quelques barques sur le Tibre. Quelques critiques ont cru qu'il fallait traduire *classis* par troupe de cavalerie. Contre cette opinion erronée, voir la discussion dans les notes de l'éd. Drakenborch *ad. loc.*

Grecs indique aux Romains la nécessité d'augmenter leur marine militaire. Un préteur est chargé de la surveillance et de la défense des côtes. Les Romains, ajoute l'auteur, ne savaient pas encore combattre sur mer (1).

An 417. Les navires des Antiates entrent dans les arsenaux de Rome et la navigation est interdite à ce peuple (2).

An 420. Colonisation de Calès (3).

An 427. Colonisation de Terracine (4).

An 443. « Cette année, deux commandements militaires furent, « pour la première fois, conférés par le peuple, : l'un est celui « des *tribuni militum* au nombre de seize pour quatre légions, « l'autre celui des *duoviri navales* chargés d'équiper et de res- « taurer la flotte (5). » Les mots *classis ornandae reficiendaeque* montrent qu'une flotte existait déjà au moment où le peuple conquit ces nouveaux droits. Et puisqu'il commença en 443 à nommer les *duoviri navales*, c'est que ces officiers étaient auparavant à la nomination des consuls aussi bien que les *tribuni militum*. Mais le fait de leur existence implique une marine militaire à la tête de laquelle ils étaient placés.

An 444. Une flotte romaine ravage Nucérie en Campanie (6), après avoir, en conséquence, remonté le Sarnus. C'est l'effet des mesures prises l'année précédente. La flotte était commandée par P. Cornelius (7).

An 450. Traité avec les Tarentins. Les Romains s'engagent à ne pas franchir le promontoire Lacinien (8).

An 459. Colonisation de Sinuessa et de Minturnes (9).

An 472. Guerre contre les Tarentins pour une prétendue violation du traité de 450 (10).

(1) Liv. VII, 25 : *Non Romanus bellator mari erat.*
(2) Liv. VIII, 14.
(3) Velleius Paterc. I, 14. Ces colonies maritimes fournirent plus tard le contingent des armées de mer.
(4) Id., *ibid.*
(5) Livre IX, 30.
(6) Liv. IX, 38.
(7) Liv. IX, 38.
(8) Arnold, *History of Rom*, II, p. 315, pense que les παλαίαι συνθήκαι qu'invoquèrent plus tard les Tarentins (v. la note 4) remontent à la paix conclue entre Rome et Tarente sous les consuls M. Livius et M. Aemilius (Diod. XX, 104). C'est aussi l'opinion de Mommsen, *Hist. rom.* trad. fr. l. II, c. 7, p. 201.
(9) Vell. Paterc. I, 14.
(10) Liv. *Epit.* XII. App. *De reb. Samnit.* VII, 1: παλαῖων συνθηκῶν τοὺς Ταραντίνους Θάις ἀνεμιμνησκε.

An 481. Colonisation de Cosa et de Paestum (1).

An 486. Colonisation de Rimini (2).

An 487. Création des *quaestores classici* (3).

An 489. Colonisation de Castrum Novum (4).

(1) Liv. *Epit.* XIV. Vell. Pat. I, 14.

(2) Liv. *Epit.* XV. Vell. Pat. I, 14.

(3) Ce qui concerne ces questeurs est fort obscur. Le seul témoignage que nous possédions à cet égard est le passage suivant de Jean le Lydien, *De magistrat.* I, 27 : τῷ δὲ τρίτῳ καὶ διακοσιοστῷ τῶν ὑπάτων ἐνιαυτῷ ἐπὶ τῆς ὑπατείας Ῥηγούλου καὶ Ἰουνίου, κρινάντων Ῥωμαίων πολεμεῖν τοῖς συμμαχήσασι Πύῤῥῳ τῷ Ἠπείρωτῃ, κατεσκευάσθη στόλος καὶ προεβλήθησαν οἱ καλούμενοι κλασσικοὶ (οἱονεὶ ναύαρχαι) τῷ ἀριθμῷ δυοκαίδεκα κυαίστωρες οἷον ταμίαι καὶ συναγωγεῖς χρημάτων. Ce passage offre beaucoup d'inexactitudes. D'abord, si nous cherchons dans les Fastes le consulat de Régulus, nous trouvons, non pas en 447 (244+203), mais bien en 487, le collège M. Atilius Regulus — L. Iulius Libo, de sorte qu'il faut suppléer dans le texte ci-dessus : 1° Ἰουλίου à Ἰουνίου ; 2° τριτῷ καὶ τεσσαρακόστῳ καὶ διακοσιοστῷ à τριτῷ καὶ διακοσιοστῷ. Du reste, la guerre de Pyrrhus eut lieu de 472 à 480. Le mot συμμαχήσασι ne serait donc pas convenable pour un fait de l'an 447. Une autre erreur est de supposer qu'il y eut *12 quaestores classici*. Tite-Live, *Epit.* XV, dit : *Quaestorum numerus ampliatus est ut essent octo ;* c'est-à-dire que l'on créa 4 questeurs nouveaux ; car 2 questeurs existaient déjà sous les Rois (Tacite, *Ann.* XI, 22 ; Ulpien, *De off. quaest. Dig.* I, 13).

Leur nombre fut doublé, c'est-à-dire porté à quatre, en 333 (Liv. IV, 43).

Remarquons en passant que l'*Epitome* du livre XV confirme assez bien la date 487 attribuée à la création dont parle Jean le Lydien. Cette mention « *quaestorum numerus ampliatus* » etc., vient après « *Tunc primum populus R. argento uti coepit* », et cela eut lieu en 485 (suivant Pline, *H. N.* 33, 13).

L'auteur grec, combinant mal les renseignements sur lesquels il travaillait et trouvant quatre questeurs avant 487 et huit questeurs après cette année, ajoute les deux nombres, ce qui lui en donne douze, et il suppose que tous les douze furent *quaestores classici*.

Quoi qu'il en soit, il est certain que Jean le Lydien trouva, dans des auteurs que nous n'avons plus, la création de *quaestores classici* en 487. Il s'agit de savoir si ces mots doivent être traduits par questeurs de la flotte.

Niebuhr (*Histoire romaine*, t. II, p. 483) croit que *classici* veut dire simplement « nommés par les comices par centuries ou *classes* ». Huschke (*Verfassung des Servius Tullius*, p. 399) objecte que les questeurs sont désignés par la nature de leur charge (*quaestores parricidii, aerarii*) et non par leur mode de nomination. Il suppose que les magistrats en question sont les questeurs de l'armée, c. Polyb. VI, 31, et Festus, *Classis procincta = exercitus instructus*. Rubino (*Untersuchungen über die rœm. Verfass.*, p. 330) admet que les *quaestores classici* furent réellement chargés du service de la flotte. C'est aussi l'opinion de Mommsen, *Hist. rom.*, liv. II, chap. 7 ; trad. fr., vol. II, p. 235, basée vraisemblablement sur ce que ces magistrats, nommés plus tard *quaestores provinciarum*, résidaient dans des ports. Nous le savons, du moins, pour l'un d'entre eux. Il y en avait un à Ostie (Cic. *pro Muren.* 8 ; *pro Sest.* 17), un à Calès (Tac. *Ann.* IV, 27), un dans la Gaule cisalpine (Suét. *Claud.* 24 ; Plutarch. *Sertorius*, 4), probablement à Sena Gallica ou à Rimini. La résidence du quatrième est inconnue.

(4) Vell. Pat. I, 14. Les autres colonies maritimes furent fondées après la première guerre punique, Frégelles en 509, Brindes en 510,

Ces faits prouvent que bien avant leur lutte contre Carthage, les Romains possédaient une marine militaire. Mais elle n'avait été créée que pour la défensive : empêcher les débarquements et le pillage des côtes par les pirates. Si quelques navires quittaient les ports, c'était pour faire de simples croisières et non pour assurer la domination de la République sur une partie quelconque du bassin de la Méditerranée. Jusqu'à la fin du cinquième siècle, Rome est uniquement occupée de la conquête de l'Italie et, dans les efforts continus qu'exige la lutte contre les peuples voisins, défenseurs acharnés de leur indépendance, la République non seulement ne songe pas à rendre plus redoutable sa marine militaire, mais elle la laisse même s'amoindrir, au point qu'elle était à la merci de Carthage pour les vaisseaux dont elle eut besoin contre Pyrrhus (1). Rien d'étonnant, dès lors, qu'elle ait dû aussi emprunter aux Tarentins, aux Locriens et aux Napolitains les vaisseaux de transport sur lesquels elle fit passer des troupes en Sicile au début de la première guerre punique (2).

Ainsi les expressions de Polybe — ἐπίνοιαν οὔποτε ποιησάμενοι τῆς θαλάττης (3) — ne doivent pas être prises à la lettre, et l'auteur grec est ici l'écho de la vanité romaine, entourant d'une sorte de légende merveilleuse le succès des premières escadres équipées par la République. Les navires marchands des Romains et des Latins avaient fait des traversées assez longues pour qu'il fût inutile d'apprendre aux gens de ce pays à tenir une rame (4). Mais, considérée comme l'expression générale d'un changement dans la politique romaine, la phrase que nous avons citée redevient assez juste. Il y a dans les premiers succès maritimes de Rome quelque chose de merveilleux : c'est que Rome ne les a ni cherchés ni préparés. Jusqu'alors elle n'avait été et ne voulait être qu'une puissance continentale. Personne, parmi ceux qui conseillèrent de secourir les Mamertins, malgré Carthage, ne se doutait que le résultat de la guerre qu'ils souhaitaient et qu'ils firent entreprendre, serait de donner à la République des posses-

Potentia en 569, Pouzzoles et Salerne 576, Neptunia 621 (Vell. Pat. I, 14 et 16). Je n'ai pas parlé des traités conclus avec Carthage, parce que ce sont des actes, non de guerre, mais de commerce (Polyb. III, 22 et suiv.). On admet aujourd'hui que le premier date, non de 245 comme le veut Polybe, mais de 406. Mommsen, *Chronologie romaine*, p. 320 et suivantes.

(1) Polyb. III, 25.

(2) Polyb. I, 20; Cf. Vell. Paterc. II, 38.

(3) Polyb. I, 20, 12.

(4) Polyb. I, 21.

sions outre-mer et de lui procurer, en moins de trente ans, des établissements définitifs en Sicile, en Sardaigne et en Corse. De nouvelles destinées s'ouvrent à elle. Du jour où elle se mesura avec Carthage, l'empire des mers lui fut presque assuré : du moins il fut enlevé pour jamais à sa rivale.

Les Phéniciens furent les premiers dominateurs de la Méditerranée, dont ils colonisèrent les rivages sans avoir d'abord à redouter la rivalité d'aucun peuple. Aussi fondaient-ils simplement des comptoirs, et non des états (1). Mais, dès une époque reculée, les marins grecs s'élancèrent dans la même direction et luttèrent hardiment contre les navigateurs sémites. Leurs établissements étaient mieux faits pour durer : ils colonisaient véritablement, se fixaient dans les pays où avaient abordé leurs navires; ils agrandissaient le domaine grec. Les Phéniciens, successivement repoussés et définitivement chassés d'un pays quand les Hellènes s'y étaient installés, durent alors changer de système. Renonçant à tout empire dans la mer Égée, ils allèrent fonder Carthage et s'établirent solidement dans la partie occidentale de la Méditerranée. Là encore ils trouvaient des Grecs (2) : ils s'opposèrent du moins à l'extension de leurs colonies. Les Massaliotes furent chassés de la Corse (3): cette île, ainsi que la Sardaigne, les côtes de l'Espagne et celles de l'Afrique, furent assujetties aux Carthaginois. En Sicile, les deux peuples conservèrent les positions qu'ils occupaient à leur origine et s'y fortifièrent, sans pouvoir empiéter sur leurs domaines respectifs.

Ici les Étrusques interviennent dans la lutte : une division de ce peuple, celle qui s'était emparée de la Campanie à une époque inconnue, se livrait activement à la navigation et à la piraterie (4). En rivalité avec les Grecs d'Italie, les Étrusques furent naturellement conduits à rechercher l'alliance de Carthage, et nous voyons pendant plusieurs siècles les deux peuples solidement liés par la communauté de leurs intérêts. Ensemble ils avaient combattu contre les Massaliotes à la bataille d'Alalia (5), ensemble ils furent défaits par Hiéron (6) (474 ans avant J.-C.). Aristote parle des traités conclus entre les deux peuples (7).

(1) Thucydide, VI, 2.
(2) Fondation de Marseille, 600 ans av. J.-C.
(3) Hérodote, I, 65.
(4) Servius, *ad Aen.* VIII, 479 : *Hi* (*Tyrrheni*) « *diu piraticam exercuerunt* ».
(5) Hérodote, *l. l.*
(6) Diod. XI, 51. Pindare, *Pyth.* I, 136-146; *Corp. Inscr. Graec.* nº 16.
(7) *Polit.* III, 5.

Au milieu de ces conflits, quel est l'intérêt de Rome et des Latins enrôlés de gré ou de force sous son hégémonie? C'est évidemment de s'opposer aux progrès de la race grecque qui détient encore la moitié de la Péninsule. C'est ce qui explique comment Carthage conclut avec la République une alliance plusieurs fois renouvelée.

Lorsque l'invasion gauloise eut anéanti les Étrusques du Nord, que la défaite de Pyrrhus eut mis fin à l'existence politique de la grande Grèce, Carthage se trouva maîtresse des mers. C'est dans ces circonstances qu'éclata la première guerre punique. Les succès des Romains furent si éclatants qu'ils effacèrent pour les historiens tout souvenir des faits maritimes antérieurs. Depuis Polybe jusqu'à Eutrope, tous les écrivains qui ont touché à l'histoire de Rome ont célébré le fait d'armes de Duilius (1) : les poètes l'ont chanté. Pour le vainqueur des Carthaginois sur la mer, on créa un nouveau triomphe, le *triumphus navalis* et des récompenses extraordinaires : lui-même s'arrogea des honneurs dont la jalousie républicaine ne s'inquiéta pas (2). On sait qu'une colonne fut érigée pour perpétuer le souvenir de la bataille de Mylae ; détruite à une époque inconnue, elle fut rétablie sous l'Empire ; il en reste un fragment en marbre grec inconnu des Romains à l'époque de Duilius. Le langage de l'inscription est archaïque et appartient à l'époque républicaine, mais la forme des caractères est plus récente et prouve que l'inscription fut *recopiée* vers l'époque d'Auguste (3).

D'autres *triumphi navales* sont mentionnés sur les Acta triumphalia conservés au Capitole après celui de Duilius. Ceux qu'on lit sont au nombre de neuf (4). Aux victoires ainsi célébrées, il faut joindre celles qui furent remportées par Flamininus sur Philippe et Nabis, et par Scipion sur Antiochus. Elles mirent fin à des guerres intéressantes au point de vue qui nous occupe, puisque les marines de ces rois d'Orient furent anéanties.

Nous ne voulons point entrer dans le détail de toutes les guerres maritimes de la République. Nous allons seulement faire ressortir le moyen que les Romains employèrent méthodiquement

(1) Polyb. I, 23. Liv. *Epit.* 17. Florus, II, 2,7. Dion Cassius, *Fragm.* 147; Eutrop. II, 20; Orose, IV, 7; Zonar. VIII, 10; Aurel. Vict *de Vir. Illust.* 38; Diodore, XXIII, 10; Silius Italicus, VI, 166.

(2) V. Bayle, vº *Duilius*.

(3) *Corp. Inscr. Latin.* I, p. 38, nº 95. C'est notre nº I.

(4) *C. I. L.* I, p. 458 et suiv. C'est notre nº II.

pour empêcher la formation d'états puissants sur mer, puis nous étudierons l'organisation des escadres qu'ils créèrent à diverses époques.

Pour n'avoir point à entretenir des flottes permanentes, les Romains confisquaient ou anéantissaient la marine des peuples vaincus. Ainsi, en 273, les Tarentins durent livrer leurs vaisseaux à L. Papirius Cursor (1). Après la deuxième guerre punique, une des conditions du traité imposé aux Carthaginois fut d'abandonner aux Romains tous leurs navires à éperons, sauf dix trirèmes (2).

Philippe, en 556, dut livrer tous ses navires pontés, sauf cinq et une embarcation royale à seize rangs de rames, que sa grandeur rendait presque impossible à manœuvrer (3).

Antiochus III, en 564, livra ses navires de guerre et leurs agrès : il ne pouvait conserver que dix navires à un seul rang de rames (4), dont aucun n'aurait plus de trente rames : il ne pouvait même pas disposer d'une μονήρης dans une guerre où il aurait été l'agresseur (5). Il ne devait pas naviguer au-delà des promontoires Calycadnum, et Sarpedonium à l'ouest (6).

Conditions imposées à Nabis en l'an 557 : « Il rendra aux « villes maritimes les bâtiments qu'il leur a pris et ne possèdera « que deux *lembi* à seize rames au plus (7). »

Il fut interdit aux Illyriens vaincus d'avoir sur mer, au-delà du Lissus, plus de deux *lembi* : encore devraient-ils être sans armes (8).

Après la défaite de Persée, il fut défendu aux Macédoniens de

(1) Zonar VIII, 6.
(2) Liv. XXX, 37 et 43. Polyb. XV, 18. Parmi les conditions de la paix que Régulus offrit aux Carthaginois dans la première guerre punique, après son succès de Clupéa, était celle de n'avoir jamais en mer qu'un seul vaisseau armé et de fournir à la République romaine 50 trirèmes à la première réquisition (Dion, *Fr.* CXLVIII. Sturz. p. 141). Cette clause n'entra pas dans le traité définitif conclu en l'an 513, que nous a conservé Polybe, I, 62.
(3) Liv. XXXIII, 30.
(4) *Actuariae*. Tel est le sens de ce mot. V. Graser, *de Veterum re navali*, p. 54.
(5) Cette clause est obscure. Polybe, XXII, 26, et Appien, *Syr.* 39, ne sont pas d'accord avec Tite-Live sur les termes du traité. Mais tous trois conviennent, ce qui nous importe ici, qu'Antiochus dut sacrifier sa marine.
(6) Liv. XXXVIII, 38.
(7) Liv. XXXIV, 35 et 40.
(8) Polyb. II, 12.

couper ou de laisser couper à d'autres des bois propres aux constructions navales (1).

A la fin de la première guerre contre Mithridate, le roi de Pont dut livrer à Sylla 70 de ses vaisseaux tout équipés (2).

Métellus, après la conquête de la Crète, obligea les habitants à envoyer à Rome tous leurs navires jusqu'aux quadrirèmes inclusivement (3).

Après de telles exécutions, les Romains se croyaient si bien assurés de la possession des mers qu'on les vit plusieurs fois brûler inutilement les flottes conquises au lieu de s'approprier les navires et de les emmener dans les arsenaux du Tibre. Ainsi, après la deuxième guerre punique, ils brûlèrent en pleine mer 500 navires carthaginois (4). Après la défaite d'Antiochus, 50 navires de ce prince furent incendiés dans la rade de Patare (5). Les Romains poussaient même l'insouciance jusqu'à donner à d'autres peuples les navires qu'ils avaient eux-mêmes conquis. Ainsi, ils abandonnèrent aux habitants de Dyrrachium, d'Apollonie et de Corcyre 201 navires pris aux Illyriens (6).

A l'issue de la guerre contre Persée, Prusias II vint à Rome et s'abaissa devant le Sénat aux plus viles flatteries. Il lui fut fait cadeau d'une flotte (7), probablement celle de l'ex-roi de Macédoine.

Une telle imprévoyance amenait deux résultats funestes. Le premier c'est qu'à chaque nouvelle guerre il fallait créer une nouvelle flotte. Il est vrai que les Romains obvièrent à cet inconvénient en imposant aux peuples étrangers, alliés ou sujets, la fourniture de leurs navires de guerre, ainsi que nous le verrons plus loin, mais cette mesure n'était pas avantageuse sous tous les rapports.

Puis, toutes les marines de guerre ayant successivement disparu de la Méditerranée au fur et à mesure des succès de la République, la piraterie, dont ces marines empêchaient le développement, put prendre possession de la mer intérieure, et nous voyons Rome condamnée à d'aussi grands efforts pour la répression des pirates que pour la conquête des grandes nations. Au contraire, les peuples modernes assurent, presque sans frais,

(1) Liv. XLV, 29.
(2) Appien, *Mithr.* 55 et 58; Plut. *Sull.* 22, 24.
(3) Appien, *Sic. fr.* VI, éd. Didot; Diodor. XL, *Fragm.*
(4) Liv. XXX, 43. App. *Punic.*
(5) Liv. XXXVIII, 39.
(6) Liv. XLV, 43.
(7) Liv. XLV, 44 « *classem ei donatam* ».

la sécurité des mers par la surveillance active et commune, bien que non concertée, sauf dans des cas exceptionnels, qu'exercent les flottes de chacun d'eux. Ajoutons que dans l'antiquité la piraterie ne fut, dans plusieurs circonstances, que la prolongation de luttes nationales ou politiques, sur l'élément où la République était justement le plus mal armée.

Il avait d'abord fallu se défendre contre les pirateries grecques et étrusques (1) Quand la marine carthaginoise fut détruite, Rome se trouva en face des pirates espagnols (2). Quand les flottes des rois d'Asie eurent été brûlées, il devint nécessaire de lutter contre les pirates ciliciens (3), qu'excitait d'ailleurs la persévérance de Mithridate. Enfin, peu avant l'établissement de l'Empire, on eut à soumettre les pirates de la Dalmatie (4). Cet état de choses ne cessa que par l'établissement des flottes permanentes sous Auguste (5).

(à suivre).

INSCRIPTIONS INÉDITES DE DOUGGA ET DE CHEMTOU

Mon ami et compagnon de route, M. H. Saladin, architecte, qui vient de passer un mois en Tunisie, en a rapporté la copie de quelques inscriptions inédites qu'il m'a obligeamment communiquées ; les unes ont été relevées par lui, les autres par M. Moerz, comptable de la carrière des marbres de Chemtou.

I

Borne milliaire, sur la route de Bordj-el-Messaoudi au Kef, un peu avant d'arriver au pont romain.

MAGNO ET INVICTO
IMP CAES C VALE
RIO DIOCLETIANO
PIO FELICI AVG
PP II COS II
PROCOS
P M ET
/////////////////
/////////////////
/////////////////
/////////////////
////RO//////////

(1) Liv. VII, 25.
(2) Liv. *Ep.* 60 ; Flor. III, 9.
(3) Liv. *Ep.* 68. 93, 99 ; Florus. I, 20.
(4) Strab. VII, 5, 5.
(5) Cependant la piraterie ne disparut pas absolument sous l'Empire. *Dig.* IV, 9 ; XIV, 2.

Magno et invicto Imp(eratori) Caes(ari). C. Valerio Diocletiano Pio Felici Aug(usto), p(atri) p(atriae), [t(ribunicia) p(otestate) ii, co(n)s(uli) ii, proco(n)s(uli), p(ontifici) m(aximo) et [M· Aurelio Valerio Maximiano nobilissimo Caesari....].

M. Roy, qui a, lui aussi, copié ce milliaire, m'assure que PP II est certain. C'est une erreur du graveur pour T P II. De plus, le titre de *pater patriae*, ne se rencontre pas généralement à cette place dans les noms et titres de Dioclétien. La même observation peut être faite pour le titre de *pontifex maximus* qui devrait suivre immédiatement celui d'*Augustus* et qui est ici rejeté à la fin, par suite d'une seconde anomalie.

Au moment où ce monument fut élevé, c'est-à-dire en l'an 285, Maximien était déjà César. M. Roy me fait savoir que les cinq dernières lignes, qui seraient peut-être lisibles à certaines heures de la journée où elles seraient favorablement éclairées, ont été gravées en dehors du cadre en plus petits caractères et sur le bouchardage assez grossier de la colonne.

La copie de M. Saladin, non plus que celle de M. Roy, ne portent pas le chiffre des milles. Il n'y a pas à douter néanmoins que ce ne soit un milliaire appartenant à la voie romaine de Carthage au Kef. A en juger par l'endroit où il a été trouvé, il devait porter le chiffre CXX avec un ou deux milles en plus ou en moins (1).

II

Dans le mur du fortin byzantin qui a compris en son enceinte le grand temple corinthien de Dougga, M. Saladin a relevé, sur une pierre encastrée à droite d'une porte ogivale murée, entre la tour de droite et le temple, le fragment d'inscription suivant :

AVIO PRAEFECTO
//ANAE IN SYRIA
C·C·II·PATRONO PAG
GVS TVGG·EX D·D
II

La pierre est brisée à gauche et en bas.

La première ligne contenait les noms de celui en l'honneur duquel le monument est gravé; il ne reste plus que la fin de son surnom : *avio*.

(1) Cf. *C. I. L.*, VIII, 10089.

Le titre de *praefectus* qui suit était accompagné du nom du corps que commandait le personnage, cohorte auxiliaire ou aile de cavalerie ; ce corps était campé en Syrie au moment où l'inscription fut rédigée, c'est-à-dire au Ier ou au IIe siècle, puisque Tugga d'abord *pagus*, puis *civitas* et les deux à la fois, devint municipe au début du IIIe siècle (1). Or, Tugga porte deux fois sur ce monument le titre de *pagus*. Le nom de ce corps de troupes se terminait, d'après la copie de M. Saladin, en XANAE, mais l'X étant indiqué comme douteux, cette lettre n'est guère admissible ; aucune cohorte, aucune aile de cavalerie connues n'a eu de surnom semblable ; il est probable qu'il faut lire RANAE.

Nous avons dès lors à choisir entre un petit nombre de surnoms.

Tout d'abord, parmi les corps cantonnés en Syrie sous les deux premiers siècles, quels sont ceux qui satisfont à cette condition ? Le nombre des cohortes et des ailes de l'armée de Syrie connues d'une façon certaine est très restreint ; je n'ai rencontré avant le 3e siècle, que les suivantes :

Cohortes : *Coh. Augusta* (?). — Encore n'est-il pas assuré qu'elle n'appartint pas à la garnison d'une province voisine de la Syrie (2). M. Waddington suppose que cette *cohors Augusta* est la cohorte mentionnée dans les Actes des Apôtres (XXVII, 1), et qu'elle était établie en Palestine sous le règne d'Agrippa II.

Coh. I Fl. Chalcidenorum equitata. — On la trouve campée dans un *castellum* au nord-est de Damas en l'an 162 (3). J'ai indiqué ailleurs, à propos de deux inscriptions copiées par moi à Bir Oum Ali, que cette cohorte avait été envoyée en Afrique peu après le moment où la base était élevée en Syrie, puisque nous savons qu'elle était déjà passée en Numidie en 164 (4).

Alae : *Ala II Fl. Agrippiana.* — M. Waddington en publiant l'inscription trouvée à Eïtha qui mentionne l'*ala II Fl. Agrippiana* (5) ajoute que le personnage étant originaire d'Eïtha

(1) *C. I. L.*, VIII, p. 173.

(2) Waddington, *Inscr. de Syrie*, 2112, à Eïtha. — Ἐπὶ βασιλέω[ς μεγαλου Μαρκου Ἰουλίου Ἀγρίππα..... [ὁ δεῖνα]... ἔπα[ρχος...] σπείρης Αὐ[γουστης...] On remarquera que Αὐγουστη n'est qu'une restitution.

(3) *C. I. L.*, III, 129, *Imp. Caesari.... L. Aurelio Vero Aug. pontif. max. trib. p*[o]*t*, II, Cos. II, p. p. *Coh.* I, *Fl. Chalcidenorum e*[*q*] *sa*[*g*].....

(4) *Explorations épigraphiques et archéologiques en Tunisie*, 3e fasc. p. 80 et suiv., Cf. *C. I. L.*, VI, 3538.

(5) *Insc. de Syrie*, 2121, ...επαινε]τὸς καὶ φιλόπατρος ἀπὸ Γερμανιας ἀνελθὼν καὶ ἐν εἴλῃ Ἀγριππιανῇ ἀποθανὼν εἰς τὰ ἴδια μεθηνέχθη.

même (1), on peut en conclure que cette aile tenait garnison en Syrie à l'époque où le texte fut gravé ; mais cette époque même est difficile à déterminer ; antérieurement ou postérieurement, elle campait en Germanie Supérieure (2).

Ala III Thracum. — On sait, par un texte épigraphique (3), que cette *ala* était en Syrie sous Titus. En l'année 148 elle campait en Pannonie (4).

Ala Bosporana. — On a trouvé une tombe élevée à un soldat de l'*ala Bosporana* dans un *castellum* situé près de l'Euphrate, aux limites de la Syrie (5). La date est incertaine.

Parmi ces corps de troupe, celui qui se prêterait à la restitution de notre inscription de Dougga serait l'*ala Bosporana*. Mais il est inutile de faire remarquer que la liste dressée plus haut, et qui pourrait peut-être être augmentée, même dans l'état actuel de nos connaissances, est tout-à-fait incomplète ; aussi le monument qui nous occupe, dont la mutilation à ce point de vue est très regrettable, contenait sans doute un renseignement militaire nouveau. Rien n'empêchait, par exemple, qu'il y fût question d'une cohorte ou d'une aile qualifiée de *veterana*, comme d'autres dont nous avons gardé le souvenir.

A la 3e ligne, les sigles C·C·II s'expliquent aisément si on les rapproche d'une inscription trouvée dans les ruines voisines d'Aïn Tunga (6); il est très vraisemblable qu'il faut traduire les trois dernières lettres par *c(olonia) I(ulia) K(arthago)*, en supposant une légère incorrection de copie. Quant au premier C, ce serait ou la fin d'un mot comme DEC (7), AVG (8) ou une sigle indépendante signifiant *C(oloni)*. De toutes façons, il est certain que le début perdu de la ligne contenait la mention d'une fonction civile ou religieuse exercée à Carthage par le personnage.

La présence du mot *pagus* à cette ligne et à la suivante fixe, comme je l'ai dit plus haut, la date approximative du document.

(1) Cf. Mommsen, *Eph. epigr.*, V, p. 236.
(2) J. Vaders, *De alis exercitus romani*, p. 26.
(3) *C. I. L.*, II, 4251, *M. Valer. M. f. Gal. Propinquo Grattio Cereali Edetano... adlecto in equite a T. imp... praef. alae III Thracum in Syr[ia]*...
(4) Cf. Ericus Kel, *De Thracum auxiliis*, Berlin, 1885, p. 36 et 65, n° 10.
(5) *Eph. ep.*, V, 23, *Scaurus Ambitouti. f., domo Nantuas, eques ala [B]osphoranorum, h. [s]. e.*
(6) *C. I. L.*, VIII, 1413 ... *adlectis de[curionibus]* C. C. II.
(7) *Decurio Carthagine, ibid.*, 883 et 2409.
(8) *Augur c(olonia) I(ulia) K(arthagine), ibid.*, 1497.

Les autres inscriptions que m'a communiquées M. Saladin ont été trouvées à Chemtou. J'ai longuement insisté dans le deuxième fascicule de mes *Explorations épigraphiques et archéologiques en Tunisie*, sur l'intérêt que présente la carrière de Chemtou. Depuis mon travail, a paru le livre de M. Tissot intitulé *Géographie comparée de la province d'Afrique*; l'auteur y a exprimé une opinion différente de celle que j'avais émise, à savoir que le *marbre numidique*, si fameux dans l'antiquité, n'était pas le marbre de Chemtou (1), et cette assertion est basée sur le fait que ce dernier serait blanc et rose. Je ne saurais pourtant renoncer à mon opinion, M. Tissot n'a vu la carrière de Chemtou qu'abandonnée et n'a pu, par conséquent, juger de la couleur véritable du marbre qu'elle recèle, les blocs restés à la surface de la terre ou employés dans les constructions étant couverts d'une couche qui en altère l'éclat. Mais depuis lors la carrière a été, de nouveau, mise en exploitation et l'on peut parfaitement se rendre compte de la nature du marbre qu'on en extrait. Le marbre de Chemtou est jaune et rouge; ces deux teintes sont plus ou moins foncées selon les veines; en général, le jaune qui tire un peu sur la couleur dite café au lait domine, mais ailleurs c'est le rouge qui l'emporte et le vers de Stace (2) comme la phrase d'Isidore de Séville (3), rapportés par M. Tissot, s'appliquent parfaitement au marbre de Chemtou.

Les inscriptions trouvées à Chemtou, en dehors de la carrière, ne contiennent pas toutes des renseignements importants; celles, au contraire, que l'on met au jour à mesure que l'on déblaie les anciennes galeries, et qui sont gravées sur des blocs ou même sur des fragments de marbre sont très curieuses; elles renferment généralement la date où le bloc a été extrait, son numéro d'extraction et quelques renseignements sur les employés de la carrière. A celles qui sont déjà connues, soit par le P. Bruzza (4), soit par les copies du P. Delattre (5) ou les miennes (6), il faut ajouter les suivantes, trouvées par M. Moerz :

(1) Tissot, *Géogr. de l'Afrique*, I, p. 259.
(2) *Silv.*, I, 36 : *Sola nitet flavis Nomadum decisa metallis Purpura.*
(3) *Etym.* XVI, 16 : *Numidicum marmor Numidia mittit, ad cutem succum dimittit croco similem.*
(4) *Iscrizioni dei marmi grezzi* (Aimali, 1870).
(5) *Rev. Arch.* 1881 (2e semestre), p. 20 et suiv.
(6) *Explorations en Tunisie*, II, p. 101 et suiv.

III

ORFITO I PRISCNO F COS
EX RAT CALLISI
N C II

La première ligne donne la date consulaire de l'an 110 ; il faut la lire ORFITO E PRISCNO COS. Quant à la lettre F qui est intercalée entre l'O final du nom de Priscinus et le mot *cos*, il est assez difficile de savoir ce qu'elle signifie. On pourrait y voir la marque de l'itération du consulat, II ; mais tous les textes sont d'accord pour regarder ce consulat de Priscinus comme le premier, à l'exception de la Chronique de saint Prosper (1). On pourrait aussi regarder OF comme l'abréviation du mot *officina* ; *cos* serait alors le nom de l'atelier. Mais cette interprétation soulève des difficultés ; d'ailleurs le nom de l'officine n'est pas inscrit d'habitude sur les blocs portant la marque *ex ratione*.

L. 2. *Ex ratione Callis[t]i*. La façon dont le texte est rédigé confirme la remarque faite par M. Hirschfeld (2) : le terme *ratione* y est accompagné d'un nom qui semble bien être celui d'un esclave, sans aucune mention de titre, et sans que le nom de l'empereur figure en tête comme sur les inscriptions que nous avons déjà publiées ou que nous allons transcrire.

L. 3. *N(umero) cii*.

IV

HADRIANI AVG D
N AP
HIBERO COS
SA

Hadriani) Aug(usti) d(omini — n(umero)..... [officina..... ap ?] Hibero co(n)sule. sa.

Le numéro du bloc et le nom de l'officine sont impossibles à restituer. Le groupe de lettres AP ne se retrouve pas dans les noms des officines connues : *Aureliana*, *Agrippae, Genii Montis Regia* (3).

La date consulaire de l'an 133 semble n'avoir été marquée que

(1) Klein, *Fasti consulares*, p. 57 et note 4.
(2) *Untersuchungen*, p. 80 et 81.
(3) Voir mes *Explorations*, p. 108.

par le nom d'un des deux consuls, ainsi qu'il arrive quelquefois sur des blocs de cette nature (1) et même ailleurs (2).

Les lettres SA contiennent une de ces indications techniques si difficiles à expliquer.

V

M ANTONN AVG PI D
N ///// DF IVN
BARBARO F REGVLO
P C

Malgré les imperfections de la copie, l'inscription se lit aisément :

[*I*]*m*[*p*] *Antonini Aug*(*usti*) *Pi*[*i*] *d*(*omini*). *N*(*umero*)..... *of*(*ficina*) .....*iun ?* — *Barbaro et Regulo* (*consulibus*) (a. 157) *P*(*e*)*c*.

Le nom de l'officine est impossible à restituer avec certitude.

J'ai parlé des sigles de la dernière ligne, qui se composent certainement, non d'un P suivi d'un C, mais d'un P et d'un E conjugués avant le C, dans mes *Explorations en Tunisie* (3).

VI

IMP L AVRELIO VERO III T QVADRATO
N I oF NOVA NCVSEA
H Y

Imp(*eratore*) *L. Aurelio Vero III* [*e*]*t Quadrato* (*consulibus*). — *N*(*umero*) *i ?* — [*O*]*f*(*ficina*) *Augusta*. *Hy* (an 167).

Le mot ANCVSEA est certainement corrompu. L'épithète *nova* qui le précède fait de suite penser à l'*officina Aureliana*, signalée sur un marbre publié par le P. Bruzza (4) et que nous retrouverons dans l'inscription n° VII, officine, qui fut, comme on le sait, établie sous Marc-Aurèle. Mais NCVSEA semble bien être une copie défectueuse du mot AVGVSTA. Il y aurait donc eu presque simultanément deux *officina nova*, l'une nommée *officina nova Augusta*, l'autre appelée *officina nova Aureliana*. Pour admettre le fait sans restriction, il faut attendre que l'inscription n° VI ait été revue ou qu'un estampage nous en ait été fourni.

(1) Bruzza, *op. cit.*. n° 220. *Eph. Epigr.*, V, 109, 110, 112, etc.
(2) *C. I. L.*, VI, 209 : *Hibero cos.* On remarquera que le consul mentionné dans cette inscription est précisément celui qui figure sur notre marbre.
(3) II, p. 107.
(4) *Op. cit.*, n° 222, Cf.

Les deux lettres qui sont à la dernière ligne sont obscures ; on pourrait, par analogie avec une marque copiée par le P. Bruzza sur un marbre de la carrière apporté à Rome (1), voir un chiffre exprimé en caractères grecs ; mais le numéro du bloc étant précédemment indiqué, il n'est pas vraisemblable que la solution doive être cherchée dans ce sens.

VII

Cette inscription mentionne l'*officina Aureliana* dont nous venons de parler.

n /// IIIP OT NOVA AVREL*iana*
anu IIINO II E FRONTONE COS
*c*AESVRA ATHENODORI PROC

La copie, sans être irréprochable, est suffisamment claire. Il faut lire [*N(umero.....*] *liiii*? *of(ficina) nova Aurel[iana*; *Anu*] *llino ii e[t] Frontone co(n)s(ulibus)*.[*C*]*aesura Athenodori proc(uratoris)*.

La date consulaire nous reporte à l'an 199.

La troisième ligne nous fait connaître le nom d'un nouveau procurateur, Athenodorus, probablement un affranchi. Ce texte, ajouté à celui que j'ai déjà publié (2) et où l'on trouvait également le mot *caesura*, prouve qu'à la fin du deuxième siècle, tout au moins, la taille du marbre était confiée à la surveillance d'un procurateur, et non, comme ailleurs, à celle d'un centurion détaché d'une légion.

VIII

Une dernière inscription, relevée sur un bloc de marbre, est tellement mutilée qu'il est difficile de la restituer. La première ligne renferme peut-être une date consulaire, mais il serait téméraire de l'affirmer.

CORNI
CAS
N DCCXX
...*n(umero)* DCCXX

IX

Sur la montagne, voisine de la carrière, où se trouvent les

(1) *Op. cit.*, n° 234, *Sotto un rocchio di colonna.*
(2) *Explorations en Tunisie*, II, p. 108, n° 186.

restes d'un temple dont j'ai parlé ailleurs (1), on a rencontré une base brisée portant sur la face gauche une patère, sur la face droite un *urceus*. Le texte gravé sur la base (2), qui est malheureusement très mutilé, est le suivant :

ERNO AVGVSTIA
TIA PHIL
ATHAE AVG LIB PROC
M N

Il est assez difficile de décider, à première vue, si ce texte est une épitaphe ou une dédicace à quelque divinité. Cependant l'absence de la formule H·S·E, constante en Afrique, le fait que les cimetières de Chemtou sont assez éloignés de l'endroit où ce monument a été trouvé et sa présence sur le sommet d'une colline où il n'a probablement pas été porté, même pour une reconstruction de basse époque, permettent de le regarder plutôt comme un texte votif. Mais il ne me paraît pas possible d'indiquer d'une façon précise comment il faut le rétablir ; car quelque soin que M. Saladin ait apporté à sa copie, il n'a point songé à noter combien de lettres avaient disparu à droite et à gauche ; je proposerai donc, provisoirement, la restitution suivante :

[*Cum Pat*]*ern*(*i*)*o ? Augustia* [*no et Ce*]*stia* (3) *Phila*, [*cura Ag*]*athae Aug*(*usto*) *lib*(*erti*) *pro*[*c*](*uratoris*) *m*(*armorum*) *n*(*ovorum*).

Tout l'intérêt du monument est d'ailleurs dans la dernière ligne, où sont cités précisément ces *marmora nova* qu'on commença à exploiter sous Marc-Aurèle. On connaissait déjà, à Chemtou, un personnage portant le titre de *proc. m. n.* (4).

Ces diverses inscriptions, venant s'ajouter aux textes relatifs aux marbres de Chemtou que nous connaissons déjà, offrent un réel intérêt. Aussi serait-il à désirer que des fouilles fussent faites dans cette ruine. Un cimetière tout entier est encore en place le long de la voie de Chemtou à Tabarca ; quelques tombes seulement y ont été mises au jour çà et là. Il est vrai qu'aucune de

(1) Cf. mes *Explorations en Tunisie*, II, p. 109.

(2) Je possède deux copies de ce texte, l'une faite par M. Moerz, l'autre par M. Saladin. La hauteur des lettres est de 8 c. à la 1re l., de 7 c. à la 2e et de 6 c. à la dernière.

(3) Hostia, Mustia ou d'autres gentilices analogues conviendraient aussi.

(4) *C. I. L.*, VIII, 10589. Sur l'explication des sigles, M·N, cf. Bruzza, *op. cit.*, p. 106. Hirschfeld, *Untersuchungen*, p. 88, note 4 et Marquardt, *Staatsverwaltung.*, II (2e édit.), p. 262, note 7.

celles qui ont été déterrées ne nous a donné de renseignements intéressants sur l'exploitation de la carrière; mais en poussant méthodiquement les recherches, on aurait peut-être la bonne fortune de découvrir la partie du cimetière ou le cimetière spécial où les employés, hommes libres, esclaves ou affranchis de l'empereur étaient enterrés. Les faits qu'on pourrait déduire de semblables épitaphes sont assez importants, et l'œuvre assez utile pour qu'elle doive être tentée. Le travail serait d'ailleurs assez aisé, car, grâce à l'obligeance du possesseur actuel de la carrière et de ses représentants, Chemtou est un des endroits les plus confortables de la Tunisie.

Je transcrirai, pour finir, le deuxième milliaire de Simittus à Thabraca, dont on ne connaissait que la partie inférieure (1). La copie des fragments qui en restent est due à M. Moerz.

a

////A/////
IANI

b

DIVITIC
PARTHIC
//IVI NERVAE M
RAIANVS
NVS

c

HADR AVG
PONTIF MAX
TRIB POTEST XIII
CIIII P///

d

VIA
VSQ THA
III

L'inscription entière était, ainsi qu'il est facile de le voir en réunissant ces fragments et en les comparant aux milliaires trouvés sur la même voie :

*imp. c*A*e*s*ar*
DIVI T*ra*IANI
PARTHIC*if*I*l*
*d*IVI NERVAE *nep*
*t*RAIANV·S
HADR*ia*NVS AVG
PONTIF MAX
TRIB POTEST XIII
C*os iii* P *p*
VIA*m a simittu*
VSQ THA *bracam f*
III

R. Cagnat.

(1) *Eph. épigr.*, V, 1107.

A PROPOS DE L'ÉGLISE ST-MARTIN DE MARSEILLE

« Dans les fondemens des murailles de la ville, qu'on abattit « pour faire le cours, et vis-à-vis la sacristie de l'église St-Martin, « on trouva l'inscription qui suit :

D · M ·
J · ROMANO
AMMIANO
MATER

Cette note se trouve, en marge, sur un exemplaire de l'*Histoire de Marseille* (1) de de Ruffi (seconde édition), que possède la Bibliothèque de la Ville. Elle est, je pense, demeurée inédite.

Je crois que cette note est de la main de Louis-Antoine de Ruffi (mort le 26 mars 1724). En tout cas, c'est de lui qu'elle émane. En effet, l'exemplaire en question a été longuement annoté par Louis-Antoine lui-même, comme le montrent les indications suivantes : « Ce mémoire fut envoyé à mon père », « Il faut vérifier les dates », « Supprimez la page » (2), etc.

On sait que l'*Histoire de Marseille* fut publiée en 1666 d'abord, en un seul volume in-folio, par Antoine de Ruffi ; que ce dernier mourut en 1689; et que son fils, Louis-Antoine, réédita son ouvrage en 1696, en le complétant et en doublant le nombre des tomes. Louis-Antoine préparait une troisième édition du livre, lorsqu'il mourut en 1724. C'est pour cette troisième édition qu'avaient été prises les notes qui accompagnent l'exemplaire possédé par la Bibliothèque de Marseille, et en particulier celle qui vient d'être transcrite.

Le prénom du défunt, dans cette épitaphe, est mal donné : il est probable qu'il y avait *T(ito)*.

En revanche, il est possible qu'il faille accepter comme gentilice *Romano*, et qu'on n'ait pas lieu de le corriger en *Romanio*. Il y avait une classe de gentilices en *anus* des plus nombreuses : ils dérivent à peu près tous de noms de lieux : M. Hübner en a dressé la liste complète dans l'*Ephemeris epigraphica* (3). Nous y relevons les gentilices *Africanus, Albanus, Apulanus* et *Romanianus*: celui de *Romanus* ne s'y trouve pas, et apparaît pour la première fois, semble-t-il, dans l'inscription marseillaise.

(1) A la page 320 du tome II.
(2) Page 298 du t. II, p. 97 et 88 du tome I.
(3) T. II, p. 20.

Les murs de Marseille furent démolis en 1670, en exécution des lettres-patentes de juin 1666 qui ordonnaient l'agrandissement de la ville. C'est également à cette date de 1670 que fut aligné le cours de Marseille, sur les lisses extérieures qu'on appelait *lou grand Caire* (1). C'est donc très exactement à cette date que fut trouvée notre inscription.

Dans ce même exemplaire de l'*Histoire de Marseille*, Louis-Antoine de Ruffi parle, en une note manuscrite, des « murailles « que nous avons vû abattre pour faire le nouvel agrandis-« sement (2) ». Il a donc dû copier l'inscription sur place, et, comme c'était un savant zélé, honnête et consciencieux, on peut se fier à lui.

Il n'y a pas de doute que les anciens remparts de Marseille n'aient été, en partie, élevés à l'aide de débris grecs ou romains. Il est probable que l'église Saint-Martin, dont on parle beaucoup aujourd'hui, a été construite également avec d'antiques matériaux. Nous attendons donc avec impatience, au moins pour ce motif, sa démolition qui nous est promise depuis si longtemps.

Camille JULLIAN.

CEYRESTE

A douze cents mètres au nord de la station de La Ciotat, isolé sur un côteau planté de bois d'oliviers et que contourne le ruisseau du Caouné, — où je n'ai jamais vu d'eau, — s'élève le village de Ceyreste, un des endroits les plus étranges et les moins visités de notre basse Provence. Le nom est antique, et, n'en déplaise aux premiers géographes de la Provence, je n'hésite pas à voir dans Ceyreste la même ville que la *Citharista* des écrivains anciens : il est vrai que, suivant ces derniers, *Citharista* est une station maritime, et que Ceyreste est à une bonne lieue de la mer. Mais qui empêche de croire qu'il y eût d'une part la ville bâtie sur une colline comme tous les *oppida* de la Gaule (le site rappelle à merveille ceux des autres *oppida* de la Provence), et de l'autre, le port, situé à trois ou quatre milles de là, dans la belle position

(1) Fabre, *les Rues de Marseille*, t. I, p. 83; t. V, p. 5.
(2) T. II, p. 293.

qu'occupe aujourd'hui La Ciotat? Il n'est même pas besoin de supposer que les habitants de Ceyreste ont émigré du rivage au temps des invasions sarrasines pour aller fonder sous l'ancien nom une nouvelle ville dans l'intérieur des terres. Je pense qu'il y a eu une simple transformation dans l'importance des deux bourgades : le chef-lieu, Ceyreste, est devenu le village; l'annexe, le port, est devenu la ville, la cité, *civitas,* d'où le nom actuel de La Ciotat.

Du reste, dans toute cette région, aucune localité n'a fourni plus de ruines antiques que Ceyreste. Voici ce qu'écrit à ce sujet la *Statistique des Bouches-du-Rhône,* à laquelle nous tenons, du reste, à laisser la responsabilité des détails : « On voit des restes « de l'enceinte intérieure près la vieille tour des Templiers, dans « le quartier dit de l'Hôpital, où, selon la tradition du pays, « César avait placé les soldats malades. La fontaine de Ceyreste « est évidemment de construction romaine. Le chemin de Ceyreste « aux Lèques (vers *Tauroentum*) laisse voir encore des restes « d'une voie romaine. »

Ceyreste était une ville assez considérable à l'époque romaine. Il est très probable, certain même selon nous, qu'elle était, comme Garguier, le chef-lieu d'un *pagus*, et qu'elle a partagé les destinées de ce dernier endroit. Jules César l'assigna à la ville d'Arles. Au cinquième siècle, les évêques de Marseille en disputèrent la possession à leurs voisins. En 417, le pape Zosime les débouta de leurs prétentions, en rendant à Arles Ceyreste et Garguier. Il paraît que Proculus, qui gouvernait alors l'Église de Marseille, avait même été assez hardi pour créer un évêque dans l'une et l'autre ville. Ce qui prouve au moins que Ceyreste avait plus d'importance que ne semblerait indiquer son épigraphie.

Voici, en effet, la seule inscription qu'on y ait trouvée, — j'entends la seule qui soit originaire de Ceyreste même. C'est une épitaphe de membres de la *gens Cornelia,* que l'on rencontre si souvent sur les documents épigraphiques de la colonie d'Arles :

Q · CORNELIO · QVINTINO
//E · MATRI · O
//ORNELIAE
//R · QVINTI
//OS V
//QVIN
//FECIT ·
[M *cassée*] //Λ

Un grand nombre des lettres extrêmes sont brisées. La seule qui soit cependant incertaine est l'R de la quatrième ligne : on n'aperçoit que la panse supérieure, ce qui peut faire songer à un P autant qu'à un R ; mais je suppose COR(*nelio*) QVINTI*no*, ou bien, plutôt (car il semble que le lapicide ait évité avec soin d'abréger le gentilice *Cornelius*) : [*Cornelio*, *te*]R(*etina tribu*), QVINTI[*no*]. La tribu *Teretina* était celle d'Arles : qu'y a-t-il d'étonnant à ce qu'on la trouve gravée sur un monument de Ceyreste, chef-lieu d'un *pagus* arlésien ?

Cette inscription a été signalée par la *Statistique des Bouches-du-Rhône*, II, p. 395, en ces termes : « A l'église paroissiale une « grande pierre carrée portant une inscription romaine sert de « bénitier. Elle est très épaisse; on a profité de cette épaisseur pour « y creuser le bassin. On a ainsi détruit presque entièrement « l'inscription; il ne reste plus que des bouts de ligne un peu plus « longs dans les angles, mais dont il est impossible de tirer un sens. « On y distingue cependant en trois endroits le nom de *Quintinus* ». M. Saurel, dans son *Dictionnaire*, t. II, à l'article *Ceyreste* et M. Gilles, dans ses *Voies romaines*, p. 132, mentionnent également l'inscription, mais sans en donner le texte d'une façon complète.

Sans la malheureuse idée que l'on a eue de transformer en bénitier cette pierre tombale,— et cela a été fait par des personnes que leur ministère et leur instruction rendaient capables d'apprécier la valeur du monument, — nous posséderions aujourd'hui une des plus belles et des plus considérables épitaphes de toute la région. Les caractères sont, en effet, magnifiques, hauts de 65 millimètres environ. La pierre a un mètre et demi de largeur, ou plutôt de diamètre; car, primitivement carrée, elle a été d'abord arrondie, puis creusée à l'intérieur, de manière qu'il ne reste qu'une couronne circulaire de la surface primitive : ce qui explique la forme bizarre de l'inscription. Depuis longtemps, le monument a été transporté de l'église, — où il était sans doute encore trop en sûreté, — devant la fontaine publique, où il sert d'auge à bestiaux. Chaque jour les lettres s'effacent davantage; elles ne sont aujourd'hui visibles que parce que la place où elles se trouvaient a été noircie par le séjour prolongé de l'eau. C'est dommage et péché que tout le monde à Ceyreste, hommes et bestiaux, se soit entendu pour laisser disparaître ce précieux monument.

Camille Jullian.

LA *DOMUS DIVINA* ET LES *DIVI*

(*Suite*) (1)

36° *M. AVRELIVS SEVERVS ALEXANDER.* L'empereur Sévère Alexandre. Natal. 1er octobre ; conséc. an 235.

DIVVS ALEXANDER. Cohen, IV, p. 463. Eckhel, VII, p. 280. *C. I. L.*, VIII, 627.

— Lamprid. *Sev. Alex.*, 62. —

37° *CAECILIA PAVLINA PIA.* Sœur présumée de C. Julius Maximinus Verus, consacrée sous son règne, de 235 à 238.

DIVA CAECILIA PAVLINA PIA AVGVSTA. *C. I. L.*, X, 5054.

DIVA PAVLINA. Cohen, IV, p. 523. Eckhel, VII, p. 297.

38° *M ANTONIVS GORDIANVS AFRICANVS.* L'empereur Gordien I. Consécr. an 238.

DIVVS M. ANTONIVS GORDIANVS. *C. I. L.*, VIII, 848.

— Capit. *Maxim. et Balb.*, 4. —

39° *M. ANTONIVS GORDIANVS AFRICANVS.* L'empereur Gordien II, fils du précédent. Consécr. an 238.

DIVVS M. ANTONIVS GORDIANVS. *C. I. L.*, VIII, 848.

DIVI GORDIANI, les deux Gordien, père et fils. *C. I. L.*, VIII, 10330, 10331, 10431, 10452, 10460.

ΘΕΟΥϹ ΓΟΡΔΙΑΝΟΥϹ ϹΕΜΝ ΑΦΡ ϹΕΒΒ. Cohen, V, p. 4, médaille d'Aegée (Cilicie).

40° *M. ANTONIVS GORDIANVS.* L'empereur Gordien III. fils d'une sœur de Gordien II. Natal. 20 janvier; consécr. an 243.

— Capit. *Gord.*, 31; Amm. Marc. XXIII, 5; Eutrop. *Brev.*, IX, 2. —

41° *M. IVLIVS MARINVS.* Père de l'empereur Philippe l'Arabe Consécr. an 244.

ΘΕΩ ΜΑΡΙΝΩ. Cohen, V, p. 180, médaille de Philippopolis. Waddington, *Insc. gr. et lat. de Syrie*, p. 491, nos 2075, 2076.

— Tôchon d'Annecy, *Mémoires sur les médailles de Marin et de Iotapien frappées à Philippopolis*, Paris, 1817. Waddington, *Sur l'emplacement de Philippopolis d'Arabie et sur les médailles de Marin et de Pacatien* (extr. de la *Rev. Numis.*, 1865, p. 56). —

42° *M. IVLIVS PHILIPPVS.* L'empereur Philippe I, fils de Marin. Consécr. an 249.

— Eutrop. *Breviar.*, IX, 3. —

43° *M. IVLIVS PHILIPPVS.* L'empereur Philippe II, fils du précédent. Consécr. an 249.

— Eutrop. *Breviar.*, IX, 3. —

(1) Voir *Bull. épigr.*, V, p. 221-224 et p. 307-316.

44° *C. MESSIVS QVINTVS TRAIANVS DECIVS.* Consécr. an 251.

— Eutrop. *Breviar*, IX, 5. —

45° *Q. HERENNIVS ETRVSCVS DECIVS*, fils du précédent. Consécr. an 251.

— Eutrop. *Breviar.*, IX, 5. —

46° *MARINIANA.* Sœur ou femme de l'empereur Valérien I, dont l'avènement eut lieu en août 253. Sa consécration doit se placer entre cette date et l'année 254 qui correspond à l'an 15 de l'ère de Viminacium inscrit sur une médaille de consécration de Mariniana, sous la forme P·M·S·COL·VIM·AN·XV, c'est-à-dire *p(rovinciae) M(oesiae) s(uperioris) col(oniae) Vim(inacii) an(no) quinto decimo,*

DIVA MARINIANA. Cohen, V, p. 341-343. Eckhel, VII, p. 388.

47° *P. CORNELIVS LICINIVS VALERIANVS.* Le César Valérien, fils aîné de l'empereur Gallien, mis à mort par ordre de Postume, à Cologne. Consécr. an 259.

DIVVS CAESAR P·CORNELIVS LICINIVS VALERIANVS. *C. I. L.*, VIII, 8473.

DIVVS VALERIANVS CAESAR. *C. I. L.*, IX, 5682. Cohen, V, p. 516.

DIVVS CAESAR VALERIANVS. Cohen, V, p. 517, 518. Eckhel, VII, p. 422.

48° *(CALPVRNIVS) PISO FRVGI THESSALICVS.* Empereur proclamé en Thessalie et reconnu en cette qualité par le Sénat. A la nouvelle de sa mort, le 25 juin 261, le Sénat lui décerna les honneurs divins, avec l'assentiment des trois Augustes associés, Gallien, Valérien II, son frère, et Salonin, son fils.

— Treb. Poll. *Trig. tyr.*, 20. —

49° *P. LICINIVS VALERIANVS.* L'empereur Valérien I, fait prisonnier par les Parthes en 260. Consacré une première fois sur le faux bruit de sa mort en 264, puis définitivement en 267 quand on en eut acquis la certitude à Rome. Elle eut lieu en effet peu de temps avant ou après l'assassinat d'Odénat, suivant Trébellius Pollion, c'est-à-dire en 267. Sa consécration doit donc se placer entre cette époque et le mois de mars 268, date de la mort de Gallien.

— Treb. Poll. *Gallieni duo*, 10, 12, 13; *Trig. tyr.*, II. Vopisc. *Aurel.*, 8: « *epistolam divi Valeriani de Aureliano principe scriptam* ».—

DIVVS VALERIANVS. *C. I. L.*, IX, 1566 et p. 758, inscription de Bénévent que je rapporte textuellement, car elle mérite discussion :

DIVO VALERIANO
PARENTI·REI·P
PIO·FELICI·VICTORI
SEMPER·AVGVSTO
NAERATIVS·SCOPI*us*
V·C·CONS·CAMP
NVMINI · EIVS · MAIESTATIQ
DEVO*t*

M. Mommsen admet l'authenticité de cette inscription, mais il croit qu'elle a été mal copiée, par la raison qu'elle ne saurait avoir été dédiée au divin Valérien, fils (?) de Gallien, par un *consularis Campaniae*. Sans refaire ici la thèse des consulaires régionaux de l'Italie, dont l'institution remonte à Hadrien et a ensuite passé par bien des vicissitudes (1), je me borne à remarquer que l'orthographe CONS pour COS est d'une époque de beaucoup postérieure à Gallien. L'inscription étant perdue, il est impossible de faire une vérification sur l'original ; il reste donc seulement la ressource de supposer que le copiste a maladroitement soudé deux portions d'inscriptions différentes. Les quatre premières lignes sont du reste les seules qui soient intéressantes pour la détermination du personnage mentionné *divus Valerianus* ; puisqu'il y porte le titre d'*Auguste*, il ne saurait être identifié avec le César Valérien, fils aîné de Gallien, mis à mort par Postume ; d'autre part, le titre de *parens reipublicae* ne saurait convenir à Valérien II, jeune frère de Gallien, associé par celui-ci à l'Empire ; il faut donc restituer la dédicace à Valérien I.

50° *P. LICINIVS GALLIENVS*. L'empereur Gallien. Consèc. an 268, par ordre de Claude II, son successeur.

DIVVS GALLIENVS. Eckhel, VII, p. 416, médaille de consécration publiée par Mezzabarba d'après le catalogue Cavatorta.

—Aur. Vict. *Caes.*, XXXIII : « *subacti a Claudio patres, quod ejus arbitrio imperium accepisset, divum dixere* ». —

51° *P. CORNELIVS LICINIVS SALONINVS VALERIANVS GALLIENVS*. Le César Salonin, second fils de l'empereur Gallien, surnommé Gallien (2), mis à mort avec son oncle l'empereur Valérien II, par ordre du Sénat, à la nouvelle du meurtre de Gallien, en 268, suivant Zonare. Le seul témoignage de son apothéose serait une médaille de consécration.

DIVVS CAESAR GALLIENVS. Cohen, V, p. 530, d'après Tanini qui l'a décrite comme étant au Cabinet du Vatican ; malheureusement elle ne s'y est pas retrouvée, malgré les recherches de Visconti (*Revue numism.*, 1861, p. 273). Un autre exemplaire, du Cabinet Pembroke, a été reconnu faux. La consécration de Salonin Gallien est donc très problématique.

52° *M. PIAVVONIVS VICTORINVS*. Empereur usurpateur en Gaule ; consécr. an 267.

DIVO VICTORINO PIO. Eckhel, VII, p. 452. Cohen (3), V (édition 1861, p. 65).

(1) Spart. *Hadr.*, 22. Capitol. *Anton. P.* 2. Cfr. Camille Jullian, *Les transformations politiques de l'Italie sous les empereurs romains*, p. 119 et suiv.
(2) Treb. Poll- *Valer. jun.* : « *Saloninum filium etiam Gallieni, qui et Gallienus dictus est* ».
(3) A partir du règne de Victorin, mes citations de Cohen sont prises dans sa 1re édition ; voir plus haut ma note à l'article de C. Julius Caesar.

53° *M. AVRELIVS CLAVDIVS.* L'empereur Claude II, surnommé le Gothique. Natal. 12 mai; consécr. an 287.

DIVVS CLAVDIVS. Eckhel, VII, p. 475. Cohen, V, p. 88, 95, 98, 100, 107, 111.

DIVVS CLAVDIVS GOTHICVS. Eckhel, VII, p. 474. Cohen, V, p. 88.

DIVVS CLAVDIVS OPT(*imus*) IMP(*erator*), ou OPTIM(*us*) P(*ater*). Cohen, V, p. 97.

DIVVS AVGVSTVS. *C. I. L.*, VIII, 10373.

— Treb. Poll. *Trig. tyr.*, 29; *Claud.*, 11. Vopisc. *Aurel.*, 16, 42. Eumen. *Paneg. Constantini*, 2. Eutrop. *Breviar.*, IX, 11. —

54° *L. DOMITIVS AVRELIANVS.* L'empereur Aurélien. Natal. 9 septembre; consécr. an 275.

DEVS AVRELIANVS. *C. I. L.* II, 3832. Il n'est pas certain que cette inscription soit postérieure à la mort d'Aurélien, survenue en l'an 275, car on connaît une médaille frappée du vivant de Probus avec les qualifications IMP DEO ET DOMINO PROBO AVG, Cohen, V, p. 250, n° 161.

— Vopisc. *Aurel.*, 1, 3, 38, 41, 42. Eutrop. *Breviar.*, IX. 15. —

55° *M. AVRELIVS PROBVS.* L'empereur Probus. Natal. 19 août; consécr. 282.

— Eumen. *Paneg. Constantini.*, 18. —

56° *M. AVRELIVS CARVS.* L'empereur Carus. Consécr. an 283.

DIVVS CARVS. Eckhel, VII, p. 509. Cohen, V, p. 321.

DIVVS CARVS AVGVSTVS. Eckhel, *ibid.* Cohen, *ibid.*

DIVVS CARVS PARTHICVS. Eckhel, *ibid.* Cohen. *ibid.*

DIVVS CARVS PERSICVS. Eckhel, *ibid.* Cohen, *ibid.*

DIVVS CARVS PIVS. Eckhel, *ib.* Cohen, p. 316, 321.

ΘΕΩ ΚΑΡΩ CΕΒαστῳ. *Ibid.*, monnaie alexandrine de consécration, avec la légende de revers ΑΦΙΕΡΩCIC, Mionnet, *Desc. des méd. ant.*, VI, 3586-3588.

57° *M. AVRELIVS NVMERIANVS.* L'empereur Numérien. Consécr. an 283.

DIVVS NVMERIANVS. Eckhel, VII, p. 513. Cohen, V, p. 335.

58° (*M. AVRELIVS*) *NIGRINIANVS.* Fils de l'empereur Carin et de Magnia Urbica. Consécr. de 283 à 285.

DIVVS NIGRINIANVS. Eckhel, VII, p. 520. Cohen, V, p. 368.

59° *M. AVRELIVS MAXIMIANVS.* L'empereur Maximien I, surnommé Herculeus; consécr. an 310. Médailles de consécration frappées par Maximus, son fils.

DIVVS MAXIMIANVS. *C. I. L.*, X, 5805.

DIVVS M. AVRELIVS VALERIVS MAXIMIANVS SENIOR. *C. I. L.*, IX, 4516.

DIVVS MAXIMIANVS PATER. Eckhel, VIII, p. 27. Cohen, V, p. 481, 482, 487, 488.

DIVVS MAXIMIANVS IMP(*erator*). Eckhel, *ibid.* Cohen, *ibid.*

DIVVS MAXIMIANVS SEN(*ior*). Eckhel, *ibid.* Cohen, *ibid.*

DIVVS MAXIMIANVS SEN(*ior*) IMP(*erator*). Eckhel, *ibid.* Cohen, *ibid.*

DIVVS MAXIMIANVS SEN(*ior*) FORT(*issimus*) IMP(*erator*). Eckhel, *ibid.* Cohen, *ibid.*

DIVVS MAXIMIANVS OPTIMVS IMP(*erator*). Eckhel, *ibid.* Cohen, *ibid.*

60° *C. VALERIVS DIOCLETIANVS.* L'empereur Dioclétien; consécr. an 313.

— Eutrop. *Breviar.*, IX, 28: « *Contigit igitur ei, quod nulli post natos homines, ut cum privatus obisset, inter divos tamen referretur* ».—

61° *M. FLAVIVS CONSTANTIVS.* L'empereur Constance I, communément désigné par le sobriquet de Chlore, que lui donne Zonare; fils adoptif de Maximien I. Natal. 3 mars; consécr. an 306, Médailles de consécration frappées par Maxence.

DIVVS CONSTANTIVS. *C. I. L.*, II, 4910; VIII, 4484, 5703 10736. Cohen, V, p. 554, 563, 564. Eckhel, VIII, p. 31, 32.

DIVVS CONSTANTIVS PIVS. *C. I. L.*, IX, 5987, 5993, 6006. Cohen, V, p. 566, 580, 581, 583, 585.

DIVVS CONSTANTIVS AVGVSTVS. Cohen, V, p. 562, 565.

DIVVS FLAVIVS CONSTANTIVS. *C. I. L.*, II, 4844.

DIVVS FLAVIVS VALERIVS CONSTANTIVS. *C. I. L.*, X, 6003.

DIVVS AVGVSTVS. *C. I. L.*, VIII, 10376.

— Eumen. *Paneg. Contantin.*, 8. Euseb. *Hist. Eccl.*, VIII, 13. Eutrop. *Breviar.*, X, 1. —

62° *M. VALERIVS ROMVLVS.* Le César Romulus, fils de l'empereur M. Valerius Maxentius et de Valeria Maximilla, était consul pour la 2e fois en l'an 309. Sa consécration se place entre cette époque et l'année 312, dans laquelle périt son père. Médailles de consécration frappées par Maxence, son père.

DIVVS ROMVLVS. *C. I. L.*, VI, 1138. Cohen, VI, p. 43, 44. Eckhel, VIII, p. 59.

63° *C. GALERIVS MAXIMIANVS.* L'empereur Galère Maximien, fils adoptif de Dioclétien; consécr. an 311. Médailles de consécration frappées par son fils, Maximin II (Daza), et par son gendre, Maxence.

DIVVS MAXIMIANVS. Cohen, V, p. 601. Eckhel, VIII, p. 38.

DIVVS GALERIVS MAXIMIANVS. *C. I. L.*, VIII, 8931.

DIVVS IOVIVS MAXIMIANVS. *C. I. L.*, III, 5325.

DIVVS GALERIVS VALERIVS MAXIMIANVS. Cohen, V, p. 603.

DIVVS AVGVSTVS. *C. I. L.*, VIII, 10375.

64° *FLAVIVS IVLIVS CRISPVS.* Le César Crispus, fils aîné de Constantin I et de Flavia Helena. Consécr. an 326.

DIVVS FLAVIVS IVLIVS CRISPVS. Dans une inscription de

Lamar, en Lusitanie, publiée par Muratori, p. 1995, n. 2, et admise par Orelli et Henzen, n° 1078. Je n'en ai trouvé aucune mention dans le *C. I. L.*, II, relatif à la Péninsule hispanique.

65° *C. FLAVIVS VALERIVS CONSTANTINVS.* L'empereur Constantin I, fils de Constance Chlore et de Flavia Helena. Natal. 27 février. Consécr. an 337.

DIVVS CONSTANTINVS. *C. I. L.*, II, 4742 ; X, 1125. Cohen, VI, p. 144, 170, 172. Eckhel, VIII, p. 92.

DIVVS CONSTANTINVS AVGVSTVS. *C. I. L.*, VI, 1152. Cohen, VI, p. 173.

DIVVS CONSTANTINVS P(*ius*), plutôt que P(*ater*). Cohen, VI, p. 173.

DIVVS AC VENERABILIS PRINCEPS CONSTANTINVS. *C. I. L.*, VI, 1151. L'épithète *venerabilis,* placée à la suite de *divus,* atténue singulièrement la signification de ce titre, au point de vue religieux ; *divus* n'est plus une marque d'adoration, mais un simple hommage de respect (1).

— Eumen. *Paneg. Constantin.*, 7 : « *receptusque est consessu cœlitum Iove ipso dexteram porrigente* ». Euseb. *Vit. Constantini*, IV, 72 : « *quin et numis insculpti sunt typi, in priore quidem superficie exprimentes beatum velato capite, in altera vecto quadrigis aurigantis more, a dextera sibi desuper occurrente desuper recipiendum*». Eutrop. *Breviar.*, X, 8. —

66° *FLAVIVS IVLIVS CONSTANTIVS.* L'empereur Constance II, fils de Constantin I et de Flavia Maxima Fausta. Natal. 7 août ; consécr. an 361.

— Eutrop. *Breviar.*, X, 15. —

67° *FLAVIVS IOVIANVS.* L'empereur Iovien. Consécr. an 364.

DIVVS IOVIANVS. *C. I. L.*, VI, 1729.

— Eutrop. *Breviar.*, X, 18. —

68° *FLAVIVS VALENTINIANVS.* L'empereur Valentinien I. Consécr. an 375, par son fils, l'empereur Gratien.

— Auson. *Gratiarum actio ad Gratianum* : « *pater divinis honoribus consecratus* ». —

69° *FLAVIVS THEODOSIVS.* L'empereur Théodose I. Consécr. an 395.

DIVVS THEODOSIVS. *C. I. L.*, VI, 1730, 1731.

70° *FLAVIVS HONORIVS.* L'empereur Honorius, fils de Théodose I. Consécr. an 423.

— Greg. Turon. *Hist. Franc.*, II, 8: « *post divi Honori excessum* ».—

Robert Mowat.

(1) Dans une inscription dédiée à Crispus, de son vivant, ce prince est qualifié D///ONS | TANTINI | MAXIMI | FILIO ; M. Hübner restitue, dans la lacune, [*divi*] ; je crois qu'il vaut mieux lire *d(omini)* [*n(ostri)*]. Voir *C. I. L.*, VII, 1153.

LES INSCRIPTIONS CHRÉTIENNES DE MAKTER
(Tunisie)

Les ruines de Makter, situées au centre de la région des Hamadat (1), s'élèvent sur un plateau légèrement incliné vers le Nord-Est, qui, partant de la Hamadat des Ouled-Ayar, se prolonge jusqu'aux bords de l'Oued-Ouzafa (2).

Ces ruines se trouvant dans le centre de la Tunisie et, par conséquent, loin des localités importantes de la Régence, n'avaient été visitées que par quelques rares voyageurs (3) qui, malgré le peu de temps qu'ils avaient pu y consacrer avaient cependant signalé l'importance de cette ville antique (4).

Ayant moi-même pu faire exécuter quelques fouilles à Makter en 1883-84, j'ai eu la bonne fortune d'y découvrir trois inscriptions donnant : l'une les noms anciens de cette ville : *Colonia Aelia Aurelia Mactaris* (5), les autres l'ethnique *Mactaritanus* (6).

Quatre inscriptions chrétiennes seulement avaient été découvertes à Makter avant l'occupation française, inscriptions qui ont été publiées dans le *Corpus* (7). M. V. Guérin signale : « les vestiges d'un temple, dans l'enceinte duquel une vingtaine de fûts de colonnes renversées gisent confusément. » Ce temple se trouve, d'après ce voyageur, entre le second arc de triomphe (qui est situé près d'une source) et l'amphithéâtre, construit en blocage.

En ce même endroit, une inscription chrétienne faisant connaître le nom de Rutilius, évêque de Mactaris, fut découverte (8)

(1) Hamadat : plateaux, galettes rocheuses.

(2) L'Oued-Siliana, depuis sa source jusqu'aux ruines d'Uzappa, est connue sous le nom d'Oued-Ouzafa.

(3) Sir Grenville Temple, Pellissier, Davis, Victor Guérin et Wilmanns.

(4) Sur Makter (Mactaris) et les inscriptions qui y ont été découvertes, voyez Grenville Temple : *Excursions in the Mediterranean*, Londres, 1835. T. Pellissier, *Description de la régence de Tunis*, Paris, 1853. *Id. Rev. arch.*, 1849. Davis, *Ruin. cit.* V. Guérin, *Voyage archéologique dans la régence de Tunis*, 1862. Wilmanns, *Corpus inscriptionum latinarum*, VIII. J. Schmidt, *Ephemeris Epigraphica*, V, n° 279, p. 276; n°s 1174-1175, p. 522-523. J. Poinssot, *Bulletin trimestriel des Antiquités africaines*, 1884. Cf. *ibid.* Articles de M. A. Héron de Villefosse.

(5) *Ephemeris Epigraphica*, V, n° 1174.

(6) *Ibid.*, n° 1175.

(7) *C. I. L.* VIII, n°s 670, 671, 672, 674.

(8) *Bull. épigr.* III, 1883, p. 212; cfr. *Bull. des Antiq. de Fr.*, 1883, p. 318.

par les officiers de la 1re compagnie mixte, à leur passage à Makter, en 1881.

Cette inscription qui, depuis lors, a été transportée au musée du Louvre, est gravée sur une plaque de marbre brisée en dix morceaux, mesurant 0 m. 62 c. de hauteur sur 0 m. 88 c. de largeur. Les lettres ont à la 1re ligne 0 m. 23 c., à la 2e, 0 m. 10 c., à la 3e, 0 m. 05 c.

RVTILIVS·EPISCOP
IN EP·VIX ANN·XXIII
M·II·D·X

Rutilius episcop(us); in ep(iscopatu) vix(it) ann(is) xxiii, m(ensibus) ii, d(iebus) x.

La lettre L, dans *Rutilius*, a la forme d'un *lambda* cursif.

Dès mon arrivée à Makter, mon premier soin fut de faire déblayer cette partie des ruines. A quelques mètres du point où avait été découverte l'inscription précédente, je mis à jour un dallage dans lequel je pus relever deux textes funéraires, dont l'un fait connaître aussi le nom d'un nouvel évêque de Mactaris. Les quelques vestiges anciens qui se trouvent en cet endroit ne m'ont pas permis de déterminer d'une manière sûre quel était le monument qui s'élevait en cette partie des ruines; cependant certains indices peuvent faire supposer qu'il y avait là une chapelle chrétienne.

Cette nouvelle inscription, également gravée sur marbre, haute de 0 m. 60 sur 0 m. 45 c. de largeur, était brisée en une vingtaine de morceaux (1). Les lettres ont 0 m. 04 c. de hauteur.

Chrisme traversé par un P et accosté de A et ω, inscrit dans un cercle :

OLIM DO DIGNVS
HIC IN TVMVLO
IACET EPISC·GER
MANVS IN EPISC·VI
AN·X////M·XD//XIIII

M. Héron de Villefosse, à qui j'avais envoyé de Makter un estampage, l'a étudié et a bien voulu m'en donner la transcription suivante (2) :

(1) J'ai rapporté cette inscription en France; elle est exposée au musée du Louvre.

(2) *Bull. des Antiq. de Fr.* 1885, p. 105.

Olim D(e)o dignus, hic in tumulo jacet episc(opus) Germanus; in episc(opatu) vi(xit) an(nis) x.. m(ensibus), d(iebus) xiii.

Les deux dernières lignes sont brisées en plusieurs fragments et la lecture des chiffres qui suivent AN est incertaine. D'après de légers indices, il semble que ces chiffres étaient XIIII. La formule finale est tout à fait semblable à celle de l'inscription précédente.

La liste des évêques de Mactaris est facile à dresser, car *Germanus* est le 5e évêque dont le nom soit parvenu jusqu'à nous :

1° *Marcus*, présent au concile de Carthage en 255 (1).

2° *Comparator*, présent au concile de Carthage en 411 (2).

3° *Adelfius*, présent au concile de Carthage en 484 et envoyé en exil par Huneric (3).

4° *Rutilius*, connu par son épitaphe découverte en 1881. Il est difficile d'en indiquer la date.

5° *Germanus*. La date en est incertaine aussi; cependant, d'après la forme des caractères, M. de Villefosse pense que ce texte peut remonter au commencement du ve siècle; car le H du commencement de la deuxième ligne a l'apparence d'un M, la barre médiane étant brisée en deux se présente sous la forme d'un petit v inscrit entre deux I.

M. de Villefosse a retrouvé cette même forme du H dans une inscription qu'il a relevée en 1875 à Nabel-Kedim (4); inscription de l'époque d'Arcadius et d'Honorius.

Le second texte que j'ai relevé dans le dallage précité se trouvait près du point où avait été découverte l'épitaphe de Rutilius. A mon dernier passage à Makter en mars 1885, il avait disparu. Cette inscription était haute de 0 m. 35 c. sur 0 m. 42 c. de largeur. Les lettres avaient 0 m. 03 c. de hauteur. Elle était surmontée, comme la précédente, d'un chrisme traversé par un P et accosté de A et ω, le tout inscrit dans un cercle.



DOMNICELLVS (I above N)
IN PACE VIXIT
M////ORI////

Dominicellus in pace vixit m(ensibus)... ori[*s*] ///.

(1) Morcelli, *Africa christiana*, t. I, p. 209. V. *Mactaritanus.*
(2) *Ibid.*
(3) *Ibid.*
(4) *C. I. L.* VIII, n° 969.

A la 1re ligne, ligature des 4e et 5e lettres.

A quelques mètres de là, devant l'entrée de la kouba de Saint-Amar, j'ai fait pratiquer quelques tranchées qui ont mis au jour un autre texte funéraire. Cette inscription a 0 m. 75 c. de hauteur sur 0 m. 50 c. de largeur. Les lettres ont 0 m. 04 c. de hauteur. La 1re ligne est très fruste.

//////////////////
C E R S C I T V R V S
IN PACE VIXIT AN·XV ME
NSES XI DIES XXV ORIS
I I I

Cersciturus in pace vixit, an(nis) xv, menses xi, dies xxv, (h)oris iii.

Cersciturus est probablement pour *Cresciturus*; le 1er C est à quelque distance de la fin du mot. Comparez cette inscription à celle du *Corpus*, n° 672, mentionnant les années, les mois, les jours et même les heures que le défunt a vécus.

J. Letaille.

UN NOM DE VILLE ANTIQUE

RÉVÉLÉ PAR UNE LÉGENDE DE MONNAIE

Grâce à l'obligeance de MM. Rollin et Feuardent, j'ai pu étudier une monnaie de bronze inédite qui vient d'entrer dans leurs cartons. Je la décris de la manière suivante :

Au droit ARRATVS·PRÆF ; tête de Bacchus, à droite, ceinte d'une couronne de lierre dont trois baies apparaissent au-dessus du front; le tout dans un grènetis.

Au revers : VAGAXA·T·TIRO·ÆD ; tête de femme, à droite ; de chaque côté, un gland de forme très allongée. Grènetis. L'effigie du revers, notablement plus petite que celle du droit, offre une ressemblance marquée avec celle d'Octavie, sur les médaillons cistophores de Marc-Antoine.

Relief faible ; bord en biseau; fabrication et style analogues à

celui des monnaies espagnoles ou africaines (1); lettres grêles, allongées, légèrement bouletées. Diamètre, o m. 22 c.

Les deux premières lettres de la légende du droit sont frustes, incertaines et légèrement rognées du bas, de telle sorte qu'on peut lire ARRATVS, ou ABBATVS, ou encore ARBATVS, ABRATVS, ou enfin AARATVS, suivi du mot PRAEF*(ectus)*, avec ligature des lettres A, E.





On connaît des préfets suppléants de duumvirs, par des monnaies de Caesar Augusta, de Calagurris, de Celsa; exemple : HIBERO·PRAEF; sur une monnaie d'une ville incertaine d'Espagne, on lit CN·STATIL·LIBO·PRAEF—SACERDOS.

La légende du revers se lit sans difficulté *Vagaxa, T. Tiro, aed(ilis)*, avec ligature de V, A, et de A, E. Le mot nouveau *Vagaxa* ne peut y figurer que comme nom de la ville où la monnaie a été frappée par les soins de l'édile T. Tiro, qui signe de son prénom et de son cognomen, en omettant le gentilice. C'est ainsi qu'on voit aussi les signatures des duumvirs M·CATO· L·VETTIACVS sur des monnaies de Caesar Augusta, et de L·SVRA·L·BVCCO sur celles de Celsa.

On connaît des édiles par leurs noms inscrits sur des monnaies d'Acinippo, de Calagurris, de Carteia, de Celsa, de Clunia, d'Obulco, de Sagonte, de Turiaso. Mais je ne puis citer aucun exemple d'une monnaie simultanément signée par un préfet et par un édile, comme celle dont je m'occupe.

Le nom de lieu Vagaxa n'est mentionné par aucun auteur, à ma connaissance; le seul nom qui s'en rapproche, au moyen de la transcription de *v* latin en β grec (2), est celui de Βάγαζα, ville

(1) Cette pièce a été dubitativement attribuée à la Syrtique dans le catalogue de la collection de M**** (Guéroult), vendue à l'hôtel Drouot le 27 février 1886, p. 9, n° 104:
ARATVS PRAEF. Tête de femme à droite.
IAGAXA T. TIRO AED. Tête de femme à droite; de chaque côté, une pomme de pin ou un gland de chêne. Petit bronze. *Inédite*.

(2) Semblablement le nom de Vaga, ville de Numidie, est transcrit Βάγα par Plutarque et par Procope.

placée par Ptolémée (IV, 6) sur la côte atlantique, un peu au-dessous de la frontière de la Maurétanie tingitane; et ce nom lui-même est à rapprocher de celui du dieu maure Bagax, honoré dans les grottes du mont Thayat, près de Guelma; de même que le fleuve Χόυσαρις, situé dans le voisinage de Βάγαζα, retient le nom de la divinité africaine Chusartis.

Quoiqu'il en soit de ces considérations, l'emplacement de Vagaxa reste encore à chercher en Afrique, peut-être même en Espagne. On ne s'étonnera pas d'une pareille indétermination en se rappelant que des monnaies de Celsa, à la légende COL (*onia*) VIC(*rix*) IVL(*ia*) LEP(*ida*) ont été d'abord attribuées à Leptis magna (Syrtique).

Robert Mowat.

CORRESPONDANCE

1° *Inscriptions découvertes à Rome*

M. l'abbé E. Le Louët nous a obligeamment envoyé de Rome les copies et les frottis de quatre inscriptions provenant de la Via Salaria qu'il avait naguère sous la main chez lui. Voici la première :

D · M
M ATRILIVS SABINVS · SEVE
SIBI ET · CROBVLEGVAE ET CYR
CYRIACE CONIVGI ET AETRILIE
SEVERAE VIATRICI ET SABINO FI
LIBERTIS · LIBERTABVSQVE POST
EORVM · H · M · H · N · S

Hauteur des lettres, 0m03.

Quoique les lettres soient gravées avec soin, on peut supposer que le lapicide a fait une faute en mettant MATRILIVS pour M·AETRILIVS. La lecture du mot *Crobuleguae*, tout extraordinaire qu'il soit, paraît certaine.

Autre; hauteur des lettres, 0m02:

DIIS
AEMILIAE
MATRI
B sculpture
VIXIT ANN
FE
M VALERIV

Le milieu de l'inscription est occupé par une sculpture paraissant représenter, sur le calque, une patère avec manche s'élargissant en queue d'aronde.

Les deux autres inscriptions sont gravées sur la même pierre, l'une sur une face; hauteur des lettres, 0m035:

//// C · NINNIVS · C · L · TERTIVS
V · CN · EPIDIVS · Ↄ · L · QVARTIO
V · NAEVIA · Ↄ · L · SALVIA

La cassure que l'on remarque au commencement de la première ligne pourrait bien avoir emporté un O barré, sigle du mot *obitus*, qui aurait occupé la place correspondante à la sigle V, *v(ivus)*, *v(iva)*, gravée au commencement de la deuxième et de la troisième lignes.

Sur l'autre face, on lit, en lettres hautes de 0m06:

TI · MONNIVS
SA_·VA_·TI·F

A la 2e ligne, ligature répétée de A, L ; immédiatement avant le T, un signe paraissant être accidentel, et présentant la forme approximative du chiffre 2, ou de la moitié d'un Ω.

2° Inscription découverte à Nîmes

Nous avons reçu à peu près en même temps, de M. Aurès et de M. Maurin, des frottis d'une inscription trouvée à Nîmes au mois de mars. Elle est gravée, en lettres hautes de 0m03, dans un encadrement à moulure surmonté d'un fronton triangulaire. Hauteur, 0m57; largeur, 0m34:

D M
L IVLI SVCCESSI
ALBVCIA DVBITATA
VXÓR

R. Mowat.

BIBLIOGRAPHIE

Camille Jullian. — *Caius Serenus, proconsul Galliae transalpinae* (extr. des *Mélanges d'archéologie et d'histoire* publiés par l'Ecole française de Rome). 1885, 22 pages in-8 et une héliogravure.

La plus grande partie de ce mémoire est consacrée à la réhabilitation d'une inscription de Qualburg publiée par Juste Lipse, et condamnée par Henzen, dans son *Supplément* à Orelli, n° 186, à cause du titre insolite de *proconsul Galliae transalpinae*, et aussi à cause de l'association apparemment irrégulière du prénom et du cognomen gentilice *C. Serenus*. M. Jullian réfute, avec son talent habituel, toutes les objections, réservant pour la fin un argument irrésistible, qu'il tire de la découverte de deux fragments d'une inscription monumentale à Bordeaux, restituée par lui de la manière suivante C ❦ SERENVS [*procos. Galliae transal*]PI[*nae*]. C'est un nouveau nom à enregistrer dans la liste des gouverneurs de la Gaule, à l'une des années 37, 36, 33 ou 32 avant notre ère.

H. Thédenat et A. Héron de Villefosse. — *Les trésors de vaisselle d'argent trouvés en Gaule*, fasc. 1, 2, 3, gr. in-4, 92 p., 4 planches et 42 figures dans le texte (extr. de la *Gazette archéologique*).

Les splendides trésors d'argenterie antique que l'on a découverts en Gaule, dans quelques rares occasions, n'avaient pas encore été publiés d'une manière véritablement digne de leur beauté et de leur importance. Les érudits et les artistes en auront enfin une édition à la fois savante et luxueuse, grâce à le collaboration amicale de M. l'abbé Thédenat et de M. de Villefosse qui ont trouvé dans la *Gazette archéologique* toute l'assistance nécessaire. Pour notre part, nous sommes heureux de voir se réaliser le vœu que nous avions formulé dans le *Bulletin Monumental* de 1885, dès les premières lignes de notre dissertation sur des inscriptions de trésors d'argenterie. La récente découverte du trésor de Montcornet (Aisne) a été le point de départ de la publication que nous signalons; mais en s'y mettant les auteurs ont compris qu'ils ne pourraient pas s'en tenir là, et qu'on ne les tiendrait pas quittes tant qu'ils n'auraient pas accordé le même traitement à toutes les découvertes du même genre; on peut donc fermement espérer que le trésor de Bernay, qui fait l'orgueil du Cabinet des Médailles et Antiques, aura son histoire avec les illustration qu'elle comporte. Les deux collaborateurs ont, dès l'abord, pris de haut une vue d'ensemble du sujet. Dans un *Aperçu historique*, qui sert d'introduction, ils exposent tous les renseignements que les auteurs nous ont laissés sur le luxe de l'argenterie chez les Romains, et énumèrent les principales trouvailles qui ont été faites à Pompéi, à Herculanum, à Naples, à Civita-Castellana, à Rome, à Vicarello, aux environs de Bologne, à Industria, à Aquilée, à Venticane, à Opztropataka, à Schaechat, en Bukowine, à Czora, en Hongrie, à Neubourg, en Mecklembourg, à Hildesheim, à Capheaton, à Cedworth, à Bywelle, à Corchester, à Newcastle, à Carrica, à Castro Urdiales, à Cullera, à Alicante, à Troia, à Tebessa, à Tégée, à Erétrie, en Russie, en Roumanie, à Lampraque, etc.

Dans le deuxième chapitre, ils traitent des différentes espèces de vaisselle d'argent chez les Romains.

Après ces considérations générales, ils entrent dans le vif de leur sujet. Le 3e chapitre contient les informations les plus précises sur les principaux trésors trouvés en Gaule, à Wettingen, en 1633, à Trèves, en 1637, à Caubiac, en 1785, à Limoges, en 1829, au Villeret (arrondissement de Bernay), en 1830, à Beaumenil, en 1831, à Notre-Dame d'Alençon, en 1836, à Ruffieux, en 1837, à Lillebonne, en 1864, aux environs de Bavai, en 1877, à Montcornet, en 1883, à Limes, en 1884, à St-Genis, au Veillon. Ces descriptions sont accompagnées non seulement de dessins des sujets qui ornent les principales pièces d'argenterie,

mais aussi des fac-similé de toutes les inscriptions ou graffiti que portent un grand nombre d'entre-elles.

Le fascicule nº 3 est tout entier consacré aux 32 pièces composant la partie du trésor de Montcornet déposée chez MM. Rollin et Feuardent.

A bientôt, croyons-nous, la suite de cette belle monographie dont nous aurons occasion de reparler.

Joseph Klein. — *Kleinere Mittheilungen aus dem Provinzial-Museum zu Bonn* (extr. du *Iahrbücher der Vereins von Alterthums-freunden im Rheinlande,* LXXIX, 1885.

Sous ce titre, l'auteur publie, avec sa compétence bien connue, un intéressant mémoire sur des antiquités découvertes à Cologne et à Bonn. Dans la première partie il s'occupe de deux ateliers de céramique de Cologne qui ont eu une véritable importance, et qui nous sont révélés par les signatures d'artistes apposées sur diverses figurines en argile blanche. L'un d'eux, nommé Vindex, varie son estampille de plusieurs manières. La forme la plus complète est en quatre lignes:

VINDEX F///
C·C·A·A·AD CA
N T V N A S
NOVAS

Vindex f[*e*(*cit*)]; *c*(*oloniae*) *C*(*laudiae*) *A*(*ugustae*) *A*(*grippinensium*) *ad cantunas novas*. Par là nous apprenons que l'atelier de Vindex était situé en un quartier de la ville nommé *cantunae novae*; le mot *cantuna* parait gaulois et fait songer au KANTENA des inscriptions gallo-grecques.

L'estampille d'un autre artiste est

S E R V A N
D V S C C A
A D F O R V M
H O R D I A R

Servandus; *c*(*oloniae*) *C*(*laudiae*) *A*(*grippinensium*) *ad forum hordi-ar*(*ium*). Servandus travaillait de son métier au marché à l'orge.

Le troisième artiste signe simplement:

ALLIV
S FE

Allius fe(*cit*).

La deuxième partie du mémoire est consacrée à l'explication de trois monuments épigraphiques.

L'un est un autel découvert à Bonn; la joue gauche est ornée d'une urne, avec des feuillages et des ombelles; sur la joue droite une colonne décorée d'une proue de navire. Sur la face principale, l'inscription [*pro sal*]V[*t*]E IMP(*eratoris*) | ANTON(*ini*) AVG(*usti*) | PII· VEX(*illatio*) CLA(*ssis*) | GERM(*anicae*) P(*iae*) F(*idelis*)·QVAE | EST AD LAPIDEM | CITANDVM | FORVM·C(*oloniae*) V(*lpiae*) T(*raia-nae*) | IVSSV · CLAVDI(*i*) | IVLIANI · LEG(*ati*) | AVG(*usti*) PRO PRAE(*tore*) | CVRAM AGENTE | C(*aio*) //SVINICIO | FAVSTO· TRI[*e*]RARC(*ho*) | BRADVA · ET·VARO | CO(*n*)S(*ulibus*). V(*otum*). S(*olvit*). L(*ibens*). M(*erito*). Ce texte, daté de l'an 160, nous aide à combler une lacune dans la liste des légats de Germanie Inférieure. Claudius Julianus n'était pas inconnu; Borghesi l'avait placé à l'an 158 comme consul suffect avec Sex. Calpurnius Agricola. L'inscription de Bonn nous montre qu'il était légat de Germanie Inférieure en l'an 160.

Elle nous apprend encore un fait très curieux, c'est qu'un détachement de la flottille du Rhin, sous les ordres du triérarque C. Vinicius Faustus, était alors employé à transporter par eau à la *Colonia Ulpia Trajana* des blocs de pierre tirés des carrières de trachite du Drachenfels.

La deuxième inscription, découverte aussi à Bonn, est simplement un texte funéraire, P·ROMA | NIVS·P·L· | MODESTVS· | ANNORVM | XVI·H·S·E· | .

La troisième inscription, provenant de Cologne, est funéraire : D M | ET·PERPETVAE·SECV | RITATI IVLIAE·Q·LV | PVLAE·ET·C·RVTI | LIO·PRIMO·FILIO E | IVSDEM SCOLAS | TICO SANCT[o] | [*pro me*]RITIS C ///. On avait déjà des exemples du *scholasticus*, sorte d'avocat légiste, dans le code Théodosien, I, 1, 5, et dans le *Corp. Insc. Lat.*, VIII, 9182.

R. Mowat.

REVUES ET JOURNAUX PÉRIODIQUES

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DU MIDI DE LA FRANCE, 24 mars-21 juillet 1885. — P. 36, dans la séance du 9 juin, M. Espérandieu présente une rectification à la lecture d'une inscription du tombeau de Bordj-Messaoudi (Tunisie), communiquée par M. Benoit, dans la séance du 4 avril 1882 ; il faut y lire

D M S
M CORNELIVS RVFVS VIXIT AN LV E///

A la fin de la 2e ligne, il y a une ligature de ET, et non P comme le croyait M. Benoit. — P. 38, dans la séance du 16 juin, M. de Sevin signale un fragment d'inscription découvert à Toulouse, en reconstruisant la façade de la maison n° 15, rue St-Etienne. La partie supérieure manque, la partie inférieure a été tranchée au 16e siècle pour former la moulure d'un accoudoir de fenêtre. Le fragment, en pierre de Carcassonne, a $0^{m}75$ de longueur, sur $0^{m}20$ dans la partie la plus large et de $0^{m}13$ à $0^{m}10$ seulement du côté inscrit. Deux traits espacés de $0^{m}67$ indiquent clairement que les deux lignes ont toute leur longueur et se font suite. Les lettres ont $0^{m}55$ de hauteur, celles de la deuxième ont perdu leur partie inférieure ; leur lecture n'en est pas moins certaine ; le T, à la première ligne, est réduit à son jambage vertical, sans barre ; il n'y a pas de points séparatifs.

VRBIS BIS FVNCTVS
FASCES SECVNDI

M. de Sevin remarque que le mot *fasces* est très rare dans les inscriptions municipales, il en cite deux exemples en vers, d'après le *C. I. L.*, VIII, 2662 et 9019 :

Cum gererem fasces patriae, rumore secundo.

et,

Tempore quo patriae fasces habuere sacratos.

THE ATHENAEUM, 27 février 1886. — P. 303, donne des détails intéressants sur le déblaiement de l'Acropole d'Athènes par les

soins de la Société Archéologique grecque. Outre six statues on a découvert une inscription dont la forme des lettres appartient au 5e siècle avant notre ère.

ΘΕΟ ΟΣ ΑΓ
ΟΝΕΣΙΜΟΣ ΜΑΝΕΘΗΚΕΝ ΑΠΑΡΧΗΝ
ΤΑΘΗΝΑΙΑΙ Ο ΣΜΙΚΥΘΟΥ ΥΙΟΣ

BULLETTINO DELLA COMMISSIONE ARCHEOLOGICA COMUNALE DI ROMA, t. XIII (1885), fasc. 4. — P. 137, R. Lanciani, *Gli alloggiamenti degli Equites singulares.* On se souvient encore de l'émoi produit dans le monde des archéologues pendant l'hiver de 1883 à 1884, par la découverte de nombreuses bases avec inscriptions dans l'Atrium des Vestales. Aujourd'hui, il ne s'agit de rien moins que d'un ensemble de 43 cippes et autels adossés en file contre un mur mis au jour dans la Scala Santa, et dédiés à diverses divinités par des *Equites singulares* dont le *numerus* était précisément caserné sur cet emplacement. Ces inscriptions nous fournissent une foule de renseignements précieux; d'abord, la création de cette troupe d'élite remonte, non pas à Hadrien, mais à Trajan. Les dédicants sont originaires des deltas du Rhin et du Danube; les divinités auxquelles ils adressent, individuellement ou collectivement, des actions de grâces à l'occasion de leur *honesta missio* après 25 ou même 27 ans de service, sont Genius Equitum, Jupiter, Juno, Minerva, Epona, Mars, Victoria, Hercules, Fortuna, Mercurius, Felicitas, Salus, Fatae Campestres, Matres Suleviae ou Suleiae, Silvanus, Apollo, Diana, Noreia, Sol, Luna, Terra, Caelum, Mare, Neptunus, Toutates Medurines.

On voit que la moisson est riche, et encore n'y a-t-il que 27 cippes publiés; M. Lanciani qui est, comme on le sait, l'âme de la Commission municipale archéologique de Rome, annonce pour le prochain fascicule le surplus des autres cippes avec un commentaire topographique. Nous y reviendrons.

R. Mowat.

KORRESPONDENZBLATT DER WESTDEUTSCHE ZEITSCHRIFT FUR GESCHICHTE UND KUNST, t. IV, 1885. — Il a été découvert, au cours de l'année, un assez grand nombre d'inscriptions; nous mentionnerons les plus intéressantes. Col. 3, à Horburg (*Argentovaria*), D · M · || PRITTILIVS · BA || NVONIS NAT || ALIS LVTON || IS D S·DONA || VIT; M. Zangemeister pense qu'il faut lire, *D(iis) M(anibus). Prittilius, Banuonis (filius, hic situs est). Natalis, Lutonis (filius), d(e) s(uo) donavit.* — Col. 4, à Frankfort-sur-Main, *i*·O·M·IVNONI REGINA*e* || C·SEDATIVS·STEPHANVS || DEC·C·T·ET CATVRIGIA || CRESCENTINA EIVS·CVM || STEPHANIIS·MAXIMO || DEC·C·S·STAE·ET FESTA || MAXIMINO·MAXIMINA || HONORATA·FILIIS· || IN·SVO·RESTITVERVNT || III·IDVS·MART·SABINO || II·ET·VENVSTO·COS, et plus bas, IN SVO EX *v*O*ren*OVAVI*t*; le monument est daté du 13 mars 240. Les abréviations de la 3e ligne signifient *dec(urio) c(ivitatis) T(aunensium)*; celles de la 6e, *dec(urioni) c(ivitatis) s(upra) s(crip)tae*, suivant MM. Mommsen et Zangemeister, qui allèguent des exemples analogues d'abréviations anormales, I·S TA = *i(nfra) s(crip)ta*, dans Brambach, *C.I.Rh.* 1336, SSI = *s(upra) s(cript)i*, dans *C. I. L.*, III, 4272. — Col. 54, à Mayence, tombeau d'un légionnaire natif de Vienne, ////IVS·C·F || VOL·PAVLLVS || VIENNA·MIL·LEG || XXII·PRIM·AN || XXXVIII STIP || XVIII·H·S·E || ET·AVE ET·VALE. — Col. 67, à Mettenheim, près Worms, IN H·D·D || MERCVRI (*sic*) || VICTORIVS || VITOR. — Col. 79, à Cologne, D·M·S· || HERCVLINI || VS NICASIVS || OVANDA M || PRIMITIVIA || SIA EIEIVS Co || IVCI MEo oVA | NIAM·TIIVLVM | PoSVI; ce qui a été lu ainsi: *D(iis) M(anibus)*

S(acrum). Herculinius Nicasius Ovanda; *m(emoriam) Primitivia Sia f(ilia) eius*; *co(n)iugi meo Ovania m(emoriae) titulum posui.* — Col 81, près de Worms, statuette d'argile blanche représentant la partie inférieure d'une déesse appuyée à un pilier; à ses pieds, un oiseau (poule?); sur le pilier, l'inscription LVCIVS FECIT, et sur la base de la statuette, LVCIVS | FECIT AD | CANTVN | AS NOVAS; *ad cantunas novas* est un nom de lieu déjà connu par une terre-cuite de Cologne (Klein, dans *Bonner Iahrb*, 1879, p. 187), portant l'estampille *Vindex fec(it) ad cantunas novas*; comparez *Vindex fec(it) C(oloniae) C(laudiae) A(ugustae) A(grippinensium)*, et *Servandus C(oloniae) C(laudiae) A(grippinensium) ad forum hordiar(ium)*. Le mot *cantuna* me fait songer au *kantena* des inscriptions gauloises de Nîmes, de Collias, du Groseau. — Col. 108, à Worms, une borne milliaire, D · N · GALERIO | VALERIO·MAVIMIANO | NOB · CAES · | PRIN·IVV | ENTVTIS | C·V·L.I, c'est-à-dire *(a) c(ivitate) V(angionum) l(euga) i*; 2° une tablette carrée, D · M | AVREL · VAPINO | CIRCITORI | AVREL. FLAVINVS | CONTVBERNALI | SVO PRO FRATRE | POSSV*it*; 3° stèle ornée d'un bas-relief représentant un cavalier casqué, cuirassé, tenant sa lance en arrêt, M·ꟼ | VAS·MAXANTIVS | EQ·EX NVMER | NVTV·VIX·ANN | XXXII · MES · VI | VAS·DACVS HER· | FEC; M. Hettner pense qu'il faut lire *eq(ues) ex numer(o) [K]ata(fractariorum)*. — Col. 141, à Neuss, un autel, I·O·M | IVLIVS | *p*ROBINVS | VSLLM. — Col. 166, à Worms, inscription hérissée de ligatures qui ne peuvent être reproduites qu'en fac-simile, *Seve(rio) Lupulo iu(v)eni, qui | vi(xit) an(nos) xxv, m(enses) v, et Severio | Florentino frater(i), q(ui) v(ixit) an(nos) | xxii, m(enses) x, negotiat(ori) et Gaud | licontius (?) Mater infelix, qu(a)e | sibi a fili(i)s optave(rat) fieri, con | tra fili(i)s mem(oriam?) | [posuit]*; tuiles portant l'estampille LEG XXII P P F | IVL PRIMVS. — Col. 169, à Cologne, tablette portant l'inscription D · M | CANDIDINIO VERI | NO · VLPIA· ERVCVA | CONIVGI ET HER | CVLIANA NEPTIA | H · F · C; sous cette pierre, des bijoux et un *aureus* de Postume à fleur de coin, POSTVMVS AVG, tête casquée de Postume à droite; revers, P·M· TR·P·COS·III·P·P·VIC·GERM; le tout est entré dans la collection Franz Merkens.

WESTDEUTSCHE ZEITSCHRIFT FUR GESCHICHTE UND KUNST, t. IV, 1885. Ce volume contient d'intéressants mémoires d'archéologie; citons : à la page 23, La plus ancienne enceinte romaine de Cologne, par H. Düntzer; p. 43, Les fouilles du château-frontière à Obernburg-sur-Main, par Conrady; p. 273, Un ancien dessin du bas-relief de Persephoné à Aix-la-Chapelle, par C. Robert; p. 283, Le champ aux urnes romaines de Mühlbach-sur-Glan, par Harster; p. 353, Les bains romains de Rückingen près Hanau, par G. von Rœsslér; p. 365, Les monuments consacrés à Jupiter, par Hettner; p. 357, Les inscriptions de Waldfischbach, par Zangemeister; elles sont au nombre de 8; l'auteur les a relevées au musée de Spire, entr'autres les suivantes : 1° MARINI·IANV | ARI ELVETI·DO | NNETI · FILIS · | TERTIA · SCITI | FIL · NATIS · VI | VA P; 2° SIINNA II INDV | ////; 3° CATONIO CA | TVLLINO·M·F | ET VXORI//// | · H · ‘P · //// | ; 4° AMMON | DRAPPO | NIS F//// | ; 5° COVRV | NI·IIT PVS | TRI·D S P; p. 388, Les inscriptions de Saalburg près Homburg, par Hammeran; je note le n° X, FORTVNAET | C·MOGILLO | NIVS·PRISC | ANVS·(*sic*) PRA | EF·CoH·II RAE | C·R·V·S·L·L·M; le n° XII, I·*o*·M· | CONDOLLI | VS·MAR/// | VS·VSLL | M; le n° XIV, I · O ·M | DOLICHEN | *t*IB CL·TIB· FILIV//// | ///·CANDIDV/// | ; le n° XV, I·O//// | DOLICH/// | T·FL· SIL/// | CORNI//// | V·S·S/// | ; le n° XX, GE | NIO | ƆSIL | VINI | ATTI.

ANZEIGER FUR SCHWEIZERISCHE ALTERTHVMSKUNDE, *Indicateur d'Antiquités suisses*. N° d'octobre 1882, p. 329, autel

romain trouvé à Brugg, ARAM NERT | M MASTER | MIL LEG XI C P F | Ɔ CRISPI LIBES | POSVIT; à la 2e ligne, lire *M. Mascurtius Tertius* (?) — No de juillet 1883, p. 433, autel romain conservé à Lens, en Valais, devant l'autel de la chapelle St-Clément, CANTIS MERTE | L QVARTILLIVS | QVARTINVS | L M; sera publié dans le *C. I. L.*, XII, sous le no *131*. — No de janvier 1886, p. 232, autel trouvé près de Locarno, *m*INERVAE | *pr*ISCVS RVFI | *fi*L ET MAC/// | /////// | . En juin 1885, on avait trouvé à Riva S. Vitale, à l'extrémité du lac de Locarno, une inscription que M. Mommsen lisait *Diis Manibus Caii Romatii, Caii filii, quatuorviri juri dicundo.*

LYON-REVUE, février 1886. — P. 94 : A. Allmer. *Une nouvelle étymologie de Lyon*. Etude critique d'une hypothèse de M. d'Arbois de Jubainville suivant laquelle *Lugudunum* signifierait « La colline de Mercure (Lug) ».

R. Mowat.

ACADÉMIES ET CORPS SAVANTS

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES. — *Séance du 30 décembre 1885*. — M. d'Arbois de Jubainville continue sa communication sur l'accentuation de quelques noms géographiques français tirés du gaulois.

8 janvier 1886. — Lettre de M. Le Blant sur la découverte des *horrea* à Rome, dans la région du monte Testaccio.

15 janvier. — M. Gaston Paris, président, annonce la mort de M. Miller, membre ordinaire, né en 1812, décédé à Cannes le 9 janvier.

22 janvier. — Election de M. Gaston Boissier en remplacement de feu M. Léon Renier.

29 janvier. — M. Al. Bertrand annonce que les héritiers de MM. Emile et Isaac Péreire ont offert à l'Etat le monument connu sous le nom de Tombeau des Rois (Qbour-el-Molouk), à Jérusalem. M. Desjardins communique des remarques sur des inscriptions d'*equites singulares* récemment découvertes à Rome.

5 février. — M. Le Blant adresse des détails sur les fouilles poursuivies à Rome et joint à sa lettre une photographie d'un sarcophage trouvé par M. Maraini dans la chambre sépulcrale des Crassus et orné de bas-reliefs relatifs à la naissance, à l'enfance et au triomphe de Bacchus; (cfr. la communication de M. de Laurière à la Société des Antiquaires de France, 27 mai 1885). M. Oppert communique un travail sur les mesures de capacité et de superficie chez les Babyloniens. M. Casati donne des détails sur les fouilles des nécropoles étrusques; à Canicella, sous les murs d'Orviéto, on a trouvé un cippe funéraire portant l'inscription *Setre Murcnas*, qui parait correspondre aux noms *Setrius Murcanius* en latin.

12 février. — M. Le Blant annonce la découverte de deux pièces de vers de St-Augustin dans un manuscrit de la Minerve. M. Bréal signale dans le dernier numero du *Bulletin de correspondance hellénique* une inscription de Kaminia (île de Lemnos), en caractères grecs archaïques, dans une langue inconnue dont quelques traits rappellent l'étrusque, par exemple l'absence des lettres β, γ, δ, la lettre finale λ, etc. Or, Thucydide, Strabon, Plutarque mentionnent la présence des Tyrrhéniens dans l'île de Lemnos.

19 février. — M. D. Robert, de St-Etienne, annonce par lettre la découverte d'un vase de cuivre renfermant 1285 monnaies romaines à Moingt (Loire).

5 mars. — M. Edm. Le Blant écrit de Rome qu'on dégage le Palatin du côté de la ville, au-dessus de l'église Saint-Théodore; le côté nord de la colline est apparu taillé à pic dans le roc par la main de l'homme. Dans la démolition de la villa Casali, on a trouvé une mosaïque représentant deux athlètes et deux lanistes debout. MM. Héron de Villefosse et Aug. Longnon sont élus membres ordinaires en remplacement de MM. L. Renier et Egger, décédés. M. Ravaisson communique la photographie d'une statuette de bronze acquise par le musée du Louvre, et trouvée à Entrains (Nièvre). C'est un Mercure nu assis sur un rocher. Il y reconnait une des reproductions ou réductions du Mercure du Puy-de-Dôme exécuté par Zénodore au temps de Néron, et rappelle que l'attitude de cette statue colossale a été déterminée par M. Mowat d'après un bas-relief d'un autel de Horn, consacré MERCVRIO ARVERNO.

SOCIÉTÉ NATIONALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE. — *Séance du 20 janvier 1886.* — M. Mowat communique l'estampage d'une inscription de Nîmes envoyé par M. Aurès et celui d'une inscription d'Amsoldingen envoyé par M. de Bonstetten (cfr. *Bull. épigr.*, V, 1885, p. 319 et 322).

27 janvier. — M. Corroyer communique un moulage de la bague de St-Lubais (*Leubasius*), objet du 5e siècle conservé à Tours. M. l'abbé Thédenat fait circuler trois plats antiques de bronze récemment trouvés à Bar-le-Duc, et portant des graffiti.

10 février. — M. de Laigue adresse une note sur les fouilles de la nécropole étrusque de Corciano, il envoie en même temps l'empreinte d'un sceau de bronze antique qu'il a acquis en Espagne.

C·G·F MAR

17 février. — M. Mowat communique, de la part de M. Espérandieu, le dessin d'un cippe funéraire romain trouvé à Bordj-Messaoudi (Tunisie), et orné de bas-reliefs. On y voit, dans une niche, les bustes de deux personnages; au-dessus dans le tympan, la tête radiée d'Apollon solaire, devant lui une étoile à 8 rayons; puis un Génie ailé portant une torche (Phosphoros), et enfin, la tête de Diane posée sur le croissant lunaire. Toutes ces figures sont tournées à gauche.

3 mars. — M. de Baye lit une note sur des urnes en terre-cuite trouvées près de Reims; la panse est systématiquement percée de trois trous disposés en triangle; une discussion s'ouvre sur la destination de ces trous. M. de Villefosse communique une petite règlette en bronze trouvée à Entrains et déposée au musée de Clamecy; elle porte une inscription inintelligible paraissant imitée par un faussaire, de celles qu'on lit sur les tessères des gladiateurs. M. Mowat fait observer que cet objet est de même forme et de même substance qu'une tessère gladiatoriale, publiée comme fausse par M. Chabouillet dans son *Catalogue des camées, etc. du Cabinet des médailles et antiques*, nº 3171.

10 mars. — M. de Barthélemy lit une note de M. de Laigue relative à une monnaie de bronze de Néron dont l'effigie est contremarquée des lettres S·P·Q, *senatus populusque romanus*, en restituant une 4e sigle absente, R. Suivant M. de Saulcy, on évitait de contremarquer les effigies impériales; il n'y aurait eu d'exception que pour Néron, dont la mémoire fut abolie par le Sénat. M. Mowat conteste cette assertion et cite des exemples d'effigies d'Auguste et de Tibère contremarquées

R. MOWAT.

CHRONIQUE

Vente de la collection d'antiquités grecques de M. Olivier Rayet. — Cette vente a eu lieu le 3 mars 1886, à l'hôtel Drouot. Nous relevons dans le catalogue les numéros qui peuvent offrir de l'intérêt aux épigraphistes.

N° 37. Disque de terre cuite sur lequel est écrit le graffito BIBIAC ; diamètre, 0m07.

N° 38. Disque de terre cuite sur lequel on lit les lettres en relief BA ; diamètre, 0m07.

N° 39. Disque de terre cuite sur lequel on voit une roue à neuf rayons en creux; diamètre, 0m07. Les numéros 37, 38 et 39 ont été adjugés ensemble, 16 fr.

N° 60. Petite amphore de Kamiros, à figures noires sur fond rouge; auriga dans un quadrige, nymphe, satyres dansants ; inscription, Ο ΠΑΙΣ ΚΑΛΟΣ. Hauteur, 0m27. Adjugé, 135 fr.

N° 76. Deux lampes en terre cuite, l'une portant une inscription, l'autre vernissée. Ensemble, 13 fr.

N° 80. Quatre olives de fronde en plomb; sur l'une, ΝΕΑΡΧΟΥ ; sur la deuxième et la troisième, ΛΥΚΟΝΟC ; la quatrième, illisible. Ensemble 31 fr.

On se rappelle que la partie la plus importante de la collection de M. Rayet avait été déjà vendue à l'hôtel Drouot, les 4 et 5 avril 1879. Nous extrayons d'un exemplaire du catalogue publié à cette époque et annoté séance tenante, les numéros suivants, avec les prix de vente.

N° 3. Petite plaque rectangulaire en marbre, portant, en deux lignes et en caractères de la seconde moitié du 4e siècle, le nom de femme ΑΜΦΙΚΛΕΙΑ. Longueur, 0m12; hauteur, 0m075.

Cette plaque et une vingtaine d'autres du même genre ont été trouvées à Pagæ en Mégaride, encastrées dans les dalles des tombeaux qui renfermaient les terres cuites désignées à Paris sous le nom de figurines de Mégare. Adjugé, 11 fr.

N° 16. Main votive de bronze. Le pouce, l'index et le médius sont étendus, les deux derniers doigts repliés. Le médius a été retaillé et aminci au couteau et à la lime. Sur le poignet on lit, en caractères du 2e siècle après J.-C., l'inscription ΑΘΗΝΑΙΣ ΑΝΑΘΕΜΑ ΔΙΙ ΖΑΒΑΖΙΩ. La forme particulière donnée au médius indique quel avait été le motif de cette consécration ; Athénaïs avait un doigt desséché et demandait sa guérison à Jupiter Sabazius. Adjugé, 167 fr.

Nous conservons dans notre collection un ex-voto anépigraphe du même genre. C'est une main de bronze dont les doigts sont à moitié fermés et paraissent crispés par une violente contraction.

Nos 18 à 23. Six tablettes d'héliastes, en bronze, provenant de tombeaux de l'Attique. Les fac-similés en ont été publiés dans l'*Annuaire de l'Association pour l'encouragement des études grecques en France*, 1878. Adjugé, 500 fr.

N° 24. Statuette de bronze représentant Imhotep, dieu de la science et de la médecine, assis et tenant sur ses genoux un rouleau de papyrus déployé sur lequel on lit : *Imhotpou fils de Phtah.* Sur le socle, *Imhotpou à la belle face de Hiket-Hor.* Hauteur, 0m12.

Cette statuette qui ornait l'extrémité d'un bâton sacerdotal provient probablement de Memphis et remonte à l'époque saïte. Adjugé, 320 fr.

N° 25. Statuette en bronze, représentant Isis avec le petit Horus sur ses genoux. Sur la base, plusieurs noms propres. Hauteur, 0m22. Provient probablement de Memphis. Adjugé, 135 fr.

N° 146. Coupe en terre cuite à fond noir et à peinture rouge représentant un guerrier nu, casqué, armé d'un bouclier et d'une lance. Dans le champ, en lettres rouges, la signature de l'artiste ΧΑΧΡΥΛιΟΝ

ΕΠΟΙΕΣΕΝ. Fac-similé publié dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1878, p. 47. Provient de l'Attique. Adjugé, 750 fr.

N° 159. Coupe à fond noir et à peinture rouge représentant un hoplitodrome. A son bras gauche est passé un bouclier rond dont l'épisème est un coq de combat. Dans la main gauche il tient une lance, dans la droite un grand casque à aigrette et à trous pour les yeux. Dans le champ, ΕΠΙΛΥΚΟΣ ΚΑΛΟΣ. On sait que les inscriptions de ce genre, ainsi que celles des *coppe amatorie* italiennes, indiquent un présent d'amour. Trouvée à Tanagra avec quatre autres coupes portant la même inscription. Hauteur, 0m08; diamètre, 0m19. Adjugé, 52 fr.

N° 160. Canthare noir à long pied, trouvé à Thespies. Sur un des côtés est gravée à la pointe une inscription de quatre lignes en caractères archaïques et en dialecte béotien. Voir *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1878, p. 60, et Kaibel, *Epigram. graec. ex lapid. conlect*, 1130. Adjugé, 300 fr.

N° 190. Lampe en terre cuite provenant d'Asie Mineure. Au-dessous, inscription en trois lignes et en lettres du 2e siècle de notre ère, ἁπτέα ἰπ' (pour ἐπ' ou ὑπ') ἀγαθῷ, « à allumer avec bonne chance », légende analogue à la formule latine *utere feliciter*. Adjugé, 56 fr.

N° 192. Balle de scorpion en plomb, trouvée au Pirée. D'un côté, foudre; de l'autre, l'inscription ΔΕΞΑΙ. Poids, 65 grammes. Adjugé, 43 francs.

Le Congrès archéologique de France, sous les auspices de la Société française d'archéologie, tiendra, cette année, sa 53e session à Nantes (Loire-Inférieure). Cette session, présidée par M. le comte de Marsy, Directeur, sera ouverte le jeudi, 1er juillet, à 1 heure, et close le mercredi suivant.

R. Mowat.

Paris, le 15 mars 1886,

Achevé d'imprimer le 20 avril 1886.

L'Imprimeur-Gérant, E.-J. Savigné.

BVLLETIN

ÉPIGRAPHIQVE

DIRIGÉ PAR

ROBERT MOWAT

6e année, N° 2 — Mars-Avril 1886

ETUDE SUR L'ORGANISATION DES FLOTTES ROMAINES

par feu Camille DE LA BERGE

(*Suite*)

Contingent en vaisseaux et en hommes

Après la première guerre punique, les Romains ne construisirent plus leurs navires de guerre. Ils imposèrent cette construction à leurs sujets, en même temps que le contingent maritime. Nous pouvons donc réunir ici ces deux objets.

Le recrutement des équipages (soldats de marine et matelots) se faisait de quatre manières différentes :

I. Les citoyens de la dernière classe formaient, dit Polybe (1), les troupes de marine. C'est ainsi, sans doute, qu'était composé le détachement de soldats *in classem scripti* dont parle Tite-Live (2).

II. Ces citoyens pauvres, voués au service à la mer, pouvaient, en cas d'absolue nécessité, être incorporés dans les légions. Alors les Romains devaient recruter autre part leurs soldats de marine, et, en effet, ils enrôlèrent souvent des affranchis pour le service de la flotte. Mais, ce qui montre bien qu'une telle mesure n'était

(1) Polyb. VI, 19.
(2) Liv. XXII, 57.

prise qu'exceptionnellement, c'est qu'en relevant les circonstances où Tite-Live mentionne de tels enrôlements, on trouve toujours que la République était engagée alors dans une lutte périlleuse ou considérable, pour laquelle toute sa milice de condition libre était occupée.

Ainsi l'an de Rome 535, sous la dictature de Fabius Maximus, c'est-à-dire dans des conjonctures dont la gravité est connue, « on fit prêter le serment militaire aux affranchis qui avaient des « enfants et qui étaient, d'ailleurs, dans les conditions d'âge « requises pour la milice : ceux qui avaient moins de trente-cinq « ans furent embarqués, les autres laissés à la garde de « Rome (1). » Une flotte carthaginoise avait enlevé un convoi sur les côtes d'Italie.

L'an 561, le préteur M. Junius recruta les troupes de marine dans la classe des affranchis (2). Mais on était alors en pleine guerre avec Antiochus, et les colonies maritimes sur lesquelles la République comptait pour remplir le contingent de la flotte s'y étaient refusées.

L'an 571 furent créés des *duoviri*, chargés de faire sortir vingt navires des arsenaux et de les faire monter par des affranchis : les officiers seuls seraient de condition libre (3). Or, cette année on était en guerre avec les Celtibériens ; les pirates infestaient l'Italie méridionale ; Marseille, cernée par les Ligures, implorait un secours de la République ; une épidémie avait, d'ailleurs, arrêté le recrutement des légions, et il fallut recourir aux enrôlements volontaires et aux alliés pour compléter les cadres.

En 580, le préteur C. Licinius compose de même, avec des affranchis, l'équipage de vingt-cinq navires (4). C'est pendant la guerre contre Persée.

Ainsi le recrutement des équipages parmi les affranchis fut toujours exceptionnel et motivé par des conjonctures difficiles.

(1) Liv. XXII, 11 : » *Libertini etiam, quibus liberi essent, et aetas militaris, in verba juraverant.* » Suivant une remarque de Suétone (*Claud.* 24), à l'époque où Ap. Claudius fut censeur (442-447) et même après, on appelait *libertini* non pas les hommes de la classe des affranchis, les *liberti* eux-mêmes, mais leurs enfants. C'est une erreur qu'Ernesti (ad. l. et *Clavis Ciceroniana*, v° *liberti*) a vainement cherché à pallier : les passages où Tite-Live parle des *libertini* enrôlés pour le service de la flotte suffiraient pour montrer que Suétone s'est trompé.

(2) Liv. XXXVI, 2.

(3) Liv. XL, 18.

(4) Liv. XLII, 27. Il y avait aussi sur la flotte des citoyens qui furent pris et vendus en pays étrangers (Cat. *ap. Fest.* v° *Fortisculus*).

III. Dans de graves circonstances, la République choisit même les soldats de la flotte parmi les esclaves (1). Mais cette mesure, d'après le discours prêté par Tite-Live à Valerius dans la discussion de la loi Oppia, fut temporaire et ne servit pas de précédent (2). Peut-être ces esclaves, que la République avait achetés moyennant une faible indemnité payée au maître (3) furent-ils affranchis avant de recevoir des armes, comme ceux que, plus tard, Octave enrôla dans les guerres civiles.

IV. Enfin on recrutait les troupes de mer soit parmi les peuples *alliés*, soit dans les *colonies* et les *provinces*. C'est ainsi que les peuples italiens (4), Hiéron (5), les Rhodiens (6), Attale (7), Eumène (8), les habitants de Smyrne (9) rendirent à la République des services signalés dans les guerres maritimes.

Quant aux colonies, appelées expressément maritimes (10), elles étaient dispensées du service légionnaire, mais on y faisait des levées de troupes de mer. Un sénatus-consulte rappela cette obligation aux villes d'Ostie, de Frégènes, de Castrum Novum, de Pyrgi, d'Antium, de Terracine, de Minturnes et de Sinuesse (11). D'autres villes de la côte, Rhégium, Vélia, Paestum, devaient fournir des vaisseaux (12).

A mesure que les Romains étendirent leurs conquêtes dans les pays baignés par la mer, ils imposèrent aux peuples vaincus des conditions du même genre. Non seulement donc ils recrutaient leurs équipages en Italie, mais la Sicile (13), l'Asie (14) concouraient au même service. Les inscriptions de l'époque impériale nous feront connaître dans quelles provinces étaient recrutés les *classiarii* des flottes permanentes. Il est probable que déjà, sous la République, ces levées y étaient faites, car il n'était pas dans le système d'Auguste d'imposer de nouvelles habitudes aux peuples des provinces.

(1) Liv. XXIV, 11; XXVI, 35; XXXVI, 6.
(2) Liv. XXXIV, 6.
(3) Liv. XXVI, 35.
(4) Liv. XXVIII, 45.
(5) *Id.* XXII, 37.
(6) *Id.* XLV, 22.
(7) Liv. XXXI, 44, et XXXII, 8.
(8) Liv. XXXVII, 53. App. *Syr.* 22.
(9) Tac. *Ann.* IV, 56.
(10) Liv. XXVII, XXXVI.
(11) *Id.* XXXVI, 3.
(12) Liv. XXVI, 9.
(13) Liv. XLIII, 12, Cic. *Verr.* II, 3, 19.
(14) Cic. *Pro Flacco*, 14.

Les contributions des alliés en vaisseaux et équipages étaient ordinaires ou extraordinaires. Les premières étaient stipulées, soit dans la *lex* rendue par le général victorieux et approuvée par le Sénat, ou élaborée par des commissaires choisis dans le sein du Sénat pour l'organisation de la province, soit dans le *fœdus* conclu avec chaque cité. Ainsi les habitants de Messine devaient fournir à la République un vaisseau et son équipage (1). Ils livraient à Rome le navire tout armé : on pouvait l'envoyer sur n'importe quel point de la Méditerranée et même dans l'Océan. La ville était aussi chargée de la solde des marins, remise au commandant du navire, de sorte que tout embarras de recrutement ou de gestion était épargné à la République (2).

Au contraire, les termes du *fœdus* conclu entre Rome et Tauromenium excluaient expressément cette contribution d'un navire (3).

Cicéron énumère plusieurs villes fournissant chacune un navire, probablement en vertu de la loi Rupilia, qui réglait les rapports de Rome avec la province de Sicile. Ainsi la petite escadre que Verrès avait mise sous les ordres du Syracusain Cléomène, et qui fut dispersée par les pirates à cause de la lâcheté de Cléomène et du mauvais état des équipages, comprenait une quadrirème fournie par Centuripae. C'était le seul navire ponté de cette flottille, un navire de Ségeste, un de Tyndaris, un d'Herbita, un d'Héraclée (*Minoa*), un d'Apollonie, un d'Aluntium (4). Pour l'établissement de cette contribution, les Romains n'avaient pas tenu compte de la situation maritime ou continentale des villes. Ainsi Herbita et Centuripae étaient au milieu des terres. Messine devait fournir un navire, et pourtant les environs de la ville n'offraient pas de bois propres aux constructions maritimes; on était obligé de les tirer de Rhégium (5).

Si la province n'était pas tenue à fournir un semblable contingent en vaisseaux et en marins, et que cependant les circonstances y rendissent nécessaire la présence d'une flotte de guerre, le proconsul ou le propréteur pouvait lever, à cette fin, une contribution extraordinaire sur le pays qu'il administrait. Un sénatus-consulte, rendu au moment du tirage au sort des pro-

(1) Cic. *Verr.* II, 5, 18. Messine était une *civitas foederata.*
(2) Id. *ibid.*, 24.
(3) *Ibid.*
(4) *Ibid.* 33, 34.
(5) *Ibid.*

vinces, autorisait cet acte du gouverneur romain, sous la condition de justifier des nécessités qui légitimaient cette charge nouvelle imposée aux provinciaux. Cela se voit très clairement dans le plaidoyer de Cicéron pour Flaccus. Valerius Flaccus, préteur pendant le consulat de Cicéron (591), fut l'année suivante propréteur en Asie, où Quintus Cicéron le remplaça en 693. En 696, il fut accusé de malversations par D. Laelius, au nom des habitants de l'Asie. Ceux-ci se plaignaient, entre autres griefs, d'avoir payé des contributions pour l'équipement d'une flotte (1). « Nous convenons du fait, dit Cicéron, mais pour qu'il y ait là matière à accusation, il faut ou que la chose n'ait point été permise (2), ou que l'on n'ait pas eu besoin de vaisseaux, ou qu'il n'y ait eu aucune flotte en mer sous la préture de Flaccus. Or, cela était permis par le sénatus-consulte rendu sous mon consulat (3) ». Malheureusement le texte de ce sénatus-consulte n'est pas reproduit. On voit que cette mesure, bien qu'extraordinaire, prenait un caractère permanent, puisque tous les ans les habitants des villes d'Asie étaient menacés de la contribution. Et, en fait, le gouverneur, seul juge de la nécessité (4), trouvait là une occasion facile de déprédations. La répartition des charges de cette nature avait été faite par Sylla proportionnellement aux ressources des diverses villes (5). Pompée et Flaccus n'avaient rien changé à cette assiette (6). Quintus Cicéron fut le premier propréteur qui dispensa les Asiatiques de cette contribution maritime (7), qu'ils payaient, par conséquent, depuis 73 ans (an 620, constitution de la province d'Asie, voir Borghesi, *Œuv. compl.*, II, 444; an 693, propréture de Q. Cicéron). Et ce soulagement ne fut que momentané, car on sait combien Pompée tira de navires de ces pays pendant la guerre civile (8).

De même, il y eut des sénatus-consultes pour autoriser Pompée et C. Cassius à lever autant de vaisseaux et d'hommes qu'ils

(1) *Pro Flacco*, c. 12 : « *Classis nomine pecuniam civitatibus imperatam queruntur.* »
(2) *Quod non licuerit imperare.*
(3) *Ibid.* c. 12 : « *Licuisse ut intelligas, cognosce quid, me consule, senatus decreverit, quum quidem nihil a superioribus continuorum annorum decretis decesserit.* »
(4) *Ibid.* c. 13.
(5) *Pro portione.*
(6) *Ibid.* c. 14.
(7) *Ibid.* : « *Hoc primus frater meus in Asia fecit, ut hoc sumtu remigum civitates levaret.* »
(8) Caes. *B. Civ.* III, 5.

voudraient (1) dans la guerre dont ils furent chargés l'un contre les pirates, l'autre contre P. Dolabella. Dans sa campagne maritime contre les Vénètes, Jules César se servit de marins qu'il avait fait venir de la Narbonnaise (2) comme proconsul. La *lex Domitia* (3) imposait-elle ce service aux habitants, ou bien était-ce en vertu d'un sénatus-consulte spécial, nous l'ignorons. Nous pourrions répondre à la question, probablement, si nous possédions complet le plaidoyer de Cicéron pour Fontéius, qui donne des renseignements si précieux sur la *Provincia*.

Ainsi les Romains ne recrutaient plus qu'à l'étranger leurs soldats de marine. C'est pourquoi Tite-Live appelle toujours les marins *socii navales*, même lorsqu'il s'agit de levées faites parmi les citoyens ou les affranchis (4) bien avant le temps où il écrit. On voit croître de plus en plus la proportion des alliés dans le contingent maritime, jusqu'à un moment où, seuls, ils le composent. Ainsi, en l'année 557, ils fournissent un cinquième des navires de la flotte (5); en 581, un tiers (6); en 583, la moitié (7) ; dans sa guerre contre Mithridate, Lucullus n'emploie plus que des navires et des équipages fournis par les étrangers (8).

Aussi Polybe écrivait déjà que « de son temps, les Romains, « maîtres absolus de l'univers, et disposant d'une puissance beau- « coup plus grande que dans les siècles passés, ne pouvaient plus « néanmoins ni armer autant de galères ni lever des troupes de « mer aussi nombreuses qu'à l'époque des guerres puniques (9). »

La République se trouvait, de cette façon, à la merci des peuples auxquels elle demandait ses équipages. Ainsi, pendant la guerre sociale, il y eut une révolte sur la flotte, montée par des Italiens (10). Malgré cela, le préjugé tenace des Romains contre tout ce qui concernait la marine les empêchait d'organiser soli-

(1) Cic. *Philip.* XI, 12. Cicéron propose la mesure ; suivant Velléius Paterculus, II, 12, ce sénatus-consulte fut effectivement rendu. Pour Pompée, v. Plutarch., 25.
(2) Caes. *B. Gall.* III, 9.
(3) Herzog, *Galliae Narbonensis historia*, p. 48.
(4) Liv. XLII, 27, XLIII, 2.
(5) Liv. XXXIV, 8.
(6) Liv. XLII, 31.
(7) Liv. XLIII, 12.
(8) Plutarch. *Lucull.*, 6.
(9) Polyb. I, 64.
(10) Mérimée, *Guerre sociale*, IX, p. 14. Pour les services qu'ils avaient rendus dans cette guerre, les *magistri navium* étrangers, Asclépiade de Clazomène, Polystrate de Caryste en Eubée, Meniscus de Milet, furent nommés amis du peuple romain. *C. I. L.*, t. I, p. 110, n° 223. Sur ce titre, cf. Tite-Live, XLIV, 16.

dement ce service. Jamais, comme l'a remarqué Mommsen (1), le paysan italien n'aima la mer, et Caton l'Ancien, parmi ses trois repentirs, comptait celui qu'il éprouvait d'avoir fait, par voie de mer, un voyage qui pouvait s'effectuer aussi par la terre ferme (2). Méprisés des légionnaires, les *classici* cherchaient, jusque dans la désertion, un abri contre la honte attachée à leur service décrié (3). La veille de la bataille d'Actium, un soldat d'Antoine, qui voyait la fortune de son chef se décider sur cet élément si répugnant aux Romains, ne put taire son mécontentement et prononça ces paroles caractéristiques : « Général, pourquoi te défier de ces blessures et de cette épée, et mettre tes espérances dans un bois pourri ? Laisse aux Égyptiens et aux Phéniciens les combats en mer, et donne-nous la terre, à nous qui sommes habitués à y combattre de pied ferme, à y vaincre ou à mourir (4).

Grades

Pour achever ce que nous avons à dire de la marine des Romains sous la République, il ne nous reste plus qu'à parler des divers grades de l'armée de mer.

Tite-Live nous a déjà appris qu'en l'an 443 les *duoviri navales* furent, pour la première fois, nommés par le peuple (5). Nous avons supposé qu'ils l'étaient auparavant par les consuls. Il semble que, plus tard, cette nomination leur fut rendue (6). Du reste, Tite-Live parle fort peu de ces *duoviri* (7). Le plus souvent, la flotte était commandée par un préteur (8), et elle formait une *provincia*. Pour comprendre ce terme, fréquent dans les

(1) *Hist. Rom.*, tr. fr. III, p. 77.
(2) Plut. *Cat. maj.* IX, 9.
(3) Liv. XXXII, 23.
(4) Plutarch. *Ant.*, 64. Dion, *Fr.*, 144, met dans la bouche d'Appius Claudius un discours inspiré par les mêmes sentiments : τὸ μὲν γὰρ (τὴν ἐπιστήμην τῶν ναυτικῶν) κτητὸν διὰ βραχέως, τὸ δὲ (τὴν ἀνδρείαν) ἐι μὴ φύσει τῳ προσείη, οὐκ ἄν διδαχῃ ποριsθῆναι. Du reste, si les Romains détestaient la mer, cette aversion même les forçait à créer des moyens nouveaux pour combattre et vaincre les nations maritimes. Le *corbeau* de Duilius, les *faulx* des soldats de César dans la guerre des Vénètes, l'*harpagon* d'Agrippa (App. *B. Civ.*, V, 12), sont des témoignages intéressants de l'art avec lequel ils remédiaient à leur infériorité dans la tactique navale.
(5) Liv. IX, 3.
(6) Liv. XL, 18, 26.
(7) Ajouter XLII, aux passages cités précédemment.
(8) Liv. XXIV, 10 ; XXV, 20 et 41 ; XXXVI ; XXXVII, 2, etc.

Décades (1), il faut se reporter à sa signification légale découverte par Mommsen (2). Le mot *provincia* désigne les pouvoirs compris dans l'*imperium,* terme à peu près synonyme, et qui ne pouvaient être conférés que par une loi curiate au magistrat déjà nommé dans les comices par centuries. Le commandant de la flotte y était donc maître comme le proconsul dans sa province. De même que les provinces étaient, suivant les circonstances, gouvernées par un ancien consul ou par un ancien préteur (3), de même la flotte était commandée tantôt par un consul (4), tantôt par un préteur (5), tantôt même par un légat (6).

La dénomination *praefectus classis*, consacrée sous l'Empire pour désigner les commandants de flotte, ne paraît que dans les dernières années de la République. On ne la trouve pas dans les écrits de Jules César, bien qu'elle ait dû commencer alors à être employée, comme nous l'allons voir. Si donc Tite-Live l'applique à des personnages qui vivaient plusieurs siècles auparavant (7), c'est par une espèce d'abus.

Le plus ancien monument où nous la rencontrions est une inscription grecque en l'honneur de Decimus Laelius (8), trouvée dans l'île de Ruad (l'anc. Aradus). Ce personnage y est dit ἔπαρχος στόλου. C'est, comme nous le verrons plus tard, la traduction exacte de *praefectus classis*. Or, le personnage est connu d'autre part; César nous apprend qu'il commandait l'une des flottes de Pompée, formée de navires tirés de la province d'Asie (9).

Parmi les médailles de Sextus Pompée, on distingue un groupe de pièces ayant pour légendes, au droit MAG·PIVS·IMP·ITER, et au revers PRAEF·CLAS·ET.ORAE·MARIT·EX·S·C. Les types sont: la tête de Neptune, celle de Pompée, celle de Sextus

(1) Passages de la dernière note.
(2) *Question de droit entre César et le Sénat*, dans *Hist. Rom.*, trad. franç. VII, p. 376. [Voir aussi l'article de M. Bergaigne, *Le nom de la province romaine*, dans la *Bibliothèque de l'École des Hautes-Etudes*, 35e fascicule, 1878, p. 115. — *Note de l'éditeur*].
(3) *Ibid.*
(4) Liv. *Epitom.* 17, 19.
(5) Liv. XXIV, 10; XXV, 20 et 41; XXXVI; XXXVII, 2.
(6) Liv. *Epit.* 75. Le légat A. Postumius fut massacré par ses soldats.
(7) Liv. XXVI, 48; XXXVI, 20, 42.
(8) Notre numéro III. [C'est le n° 4536 *c* du *C.I.Gr.*, III, p. 1177].
(9) Caes *B. Civ.* III, 5; cf. le commentaire de Franz sur ce monument, *C. I. Gr.* t. III, p. 1177.

Pompée lui-même, et des sujets maritimes (1). Après la défaite d'Antoine à Modène, un sénatus-consulte rendit à Sextus Pompée les biens de son père et l'investit du commandement de toutes les forces de mer de la République (2). Ces pièces ont donc été frappées entre les années 711 et 719, date de la mort de Sextus. Bien que proscrit par la loi Pédia presque immédiatement après le sénatus-consulte qui lui avait donné ce grand commandement, il conserva le titre que les pouvoirs publics et constitués lui avaient décerné. D'autres médailles de la même époque sont frappées au nom des *praefecti classis* de Marc-Antoine. Ces pièces, de fabrique asiatique (3), sont en bronze et nous font connaître les *praefecti* suivants : L. (Calpurnius) Bibulus, C. Fonteius Capito, M. Oppius Capito, L. (Sempronius) Atratinus. Voici la description de ces pièces :

1. M·ANT·IMP·TER·COS·DES·ITER·ET·TER·III·VIR·R·P·C. Tête nue de Marc-Antoine, à droite. — Rev. L·BIBVLVS·M F·PRAEF·CLASS·F·C *(flandum curavit)*. Galère (Cohen, *Descr. des monn. de la Rép. rom. Calpurnia*, 34).

2. M·ANT·IMP·COS·DES·ITER·ET·TER. Têtes accolées de Marc-Antoine et d'Octavie, à droite. — Rev. ///// FONTEIVS·CAPITO·PRO·PR//////. Galère à la voile (Cohen, *ibid. Fonteia*, 17).

3. C·FONTEIVS·CAPITO·PRO·PR////////. Têtes accolées de Marc-Antoine et d'Octavie, à droite. — Rev. M·ANT·IMP·COS·DESIG·ITER·ET·TERT·III VIR·R·P·C. Galère à la voile (Cohen, *ibid. Fonteia*, 18).

4. COS·DESIG·ITER·ET/////. Tête nue de Marc-Antoine, à droite. — Rev. M·OPPIVS·CAPITO PR///////CLASSIS·F C. Galère (Cohen, *ibid. Oppia*, 4).

5. M·ANT·IMP·TER·COS·DESIG·ITER·ET·TER·III·VIR·R·P·C. Têtes accolées de Marc-Antoine et d'Octavie, à droite. — Rev. M·OPPIVS·CAPITO·PRO·PR·PRAEF·CLASS·F·C. Galère (Cohen, *ibid. Oppia*, 5).

6. M.ANT·IMP·TER·COS·DESIG·ITER·ET·TER·III VIR·R·P·C. Têtes de Marc-Antoine et d'Octavie, en regard. — Rev. M·OPPIVS·CAPITO·PRO·PR·PRAEF·CLASS·F·C. Galère à la voile (Cohen, *ibid. Oppia*, 6).

(1) Cohen, *Descr. des Monn. de la Rép. rom. Pompeia*, 22-27.
(2) Cicéron, *Philip.* XIII, 6, 13 ; Dion, XLV, 9 ; XLVIII, 17 ; Vell. Pat. II, 73 ; Appien, *B. civ.* IV, 84.
(3) Cohen, *Descr.*, p. 142.

7. M·ANT·IMP·TERT·COS·DES·ITER.ET·TERT·III VIR·R·P·C. Tête nue de Marc-Antoine et tête diadémée d'Octavie, en regard. — Rev. M·OPPIVS·CAPITO·PRO·PR·PRAEF. CLASS·F·C. Neptune et Amphitrite dans un quadrige d'hippocampes dirigé à droite. Moyen bronze (Cohen, *ibid. Oppia*, 7).

8 Même médaille en grand bronze (Cohen, *ibid. Oppia*, 8).

9. M·ANT·IMP·COS DESIG·ITER·ET·TER·III VIR·R·P·C. Têtes nues et accolées de Marc-Antoine et d'Octave, en regard de celle d'Octavie. — Rev. M·OPPIVS·CAPITO·PRO·PR·PRAEF·CLAS·F·C. Galère (Cohen, *ibid. Oppia*, 9).

10. M·ANT·IMP·TER·COS·DES·ITER·ET·TER·III VIR·R·P·C. Têtes de Marc-Antoine et d'Octavie, en regard. — Rev. L·ATRATINVS·AVGVR·PRAEF·CLASS·F·C. Neptune et Amphitrite dans un quadrige d'hippocampes, dirigé à droite (Cohen, *ibid. Sempronia*, 13).

11. Mêmes têtes et même légende. — Reê. L·ATRATINVS·AVGVR·PRAEF·CLASSIS·F·C. Deux galères à la voile (Cohen, *ibid. Sempronia*, 15).

On peut fixer approximativement la date de ces pièces et, par conséquent, l'époque où ces quatre personnages furent successivement à la tête de la flotte. D'abord, nous voyons que, sur toutes, Marc-Antoine est dit COS·DES·ITER·ET·TER. Comme l'ont déjà remarqué Eckhel (1) et Borghesi (2), ces mots fixent la fabrication des monnaies entre l'an 715 où fut conclu, à Pouzzoles, avec Sextus Pompée le traité aux termes duquel Antoine était désigné pour un deuxième consulat (3), et l'an 720, année où il en fut effectivement revêtu. On pourrait préciser davantage, si, à partir de 717 où le triumvirat fut renouvelé (4), Marc-Antoine avait, à l'exemple d'Octave, indiqué ce renouvellement (5) sur ses monnaies, mais il ne l'a fait nulle part.

Quelques particularités de la vie des divers personnages nommés sur ces médailles nous conduisent au même résultat, quant aux dates. Ainsi L. Sempronius Atratinus fut nommé

(1) *Doct. Num.* VI, 43-47.
(2) *Œuv. compl.* II, p. 417.
(3) App. *B. civ.* V, 73.
(4) Borghesi, *Œuv. compl.* II, p. 252; il croyait à tort que ce renouvellement eut lieu en 717. Voir la note de Mommsen.
(5) Cohen, *Octave Auguste*, n° 12. Et pourtant il a frappé des médailles après cette année 717, par exemple, celle où il prend les titres COS III·IMP·IIII (Cohen, *Descr. des monn. impér.* t. I, p. 23, *Marc-Antoine*, 2).

augure en 714 et consul en 720 (il remplaça Marc-Antoine). Or, sur deux médailles offrant, au revers, les mêmes types que nos numéros 10 et 11, il est dit L·ATRATINVS·AVGVR·COS·DES (Cohen, *op. cit. Sempronia*, 14 et 16). Les pièces qu'il fit frapper comme préfet de la flotte (1) sont donc postérieures à 714 et antérieures à 720. Sur une pièce frappée par ordre de L. Calpurnius Bibulus, et offrant au revers une galère prétorienne à la voile, on lit L·BIBVLVS·M·F·PR·DESIG (Cohen, *op. cit. Calpurnia*, 33). Borghesi a cherché à établir que ce personnage fut préteur en 716 et qu'il avait commandé la flotte avant la préture (2). Il nous semble, au contraire, que ce commandement fut postérieur à l'année 718. Depuis Sylla, les préteurs n'allaient plus gouverner les provinces immédiatement après leur nomination, mais ils restaient un an à Rome, et après cette année se rendaient dans leurs gouvernements comme propréteurs. La flotte, nous l'avons vu, est, au point de vue politique, une *provincia*, aussi bien que la Sicile, la Sardaigne ou l'Asie. Depuis l'établissement de la nouvelle constitution, elle devait donc être commandée par un préteur sortant de charge. C'est pourquoi Oppius et Fonteius Capito prennent, avec le titre de *praefectus classis*, celui de *pro praetore* (3) et M. Titius, qui était à la fois proconsul d'Asie et préfet de flotte, était évidemment un ancien préteur (4).

Sous les ordres du *duumvir praetor* ou *praefectus*, nous ne trouvons d'autres officiers que les *magistri* ou *praefecti navium* (5). Puis viennent les *gubernatores* (6) et les soldats répartis en décuries, commandées chacune par un *decurio* (7). Ces soldats, appelés quelquefois *classiarii*, *nautae* ou *remiges*, sont dits habituellement *socii navales*, quelle que soit leur

(1) Probablement pour payer la solde des marins.
(2) *Œuvr. compl.* II, p. 95. Ce que dit Borghesi sur cette classe de médailles n'est pas très net ; il a été trompé par la légende erronée IMP*erator* IT*erum* que l'on attribuait à quelques-unes. Voir la note de Cavedoni, p. 90.
(3) La légende des monnaies de Fonteius Capito est incomplète, mais le type donne à croire qu'on lisait PRAEF·CLASS·F·C après PROPR.
(4) Notre insc. n° IV [*C.I.L.*, III,455]. Je sais bien qu'au VIIe siècle il y a des exemples de magistrats appelés *pro-praetore* sans avoir été préteurs, voir *Corp. Insc. Lat.* I, p. 167, n° 583, mais il est inutile de supposer ici une exception de ce genre.
(5) Liv. XXI, 61 ; XXIX, 25 ; XLV, 42. Cicéron (*in Verr.* II, 5, 17-53) appelle toujours *navarchus* le commandant d'un navire.
(6) *Ibid.*
(7) Liv. XXVIII, 45.

origine, ainsi que nous l'avons remarqué. Tite-Live, à propos de la gratification distribuée aux troupes de mer, lors du triomphe de Gn. Octavius, ne nomme que les *magistri navium*, *gubernatores* et *socii* (1).

Ceux-ci recevaient une solde en argent, blé et vêtements. Ces fournitures, d'abord faites aux dépens du Trésor public, furent, plus tard, imposées aux alliés (2).

Nous ne connaissons pas le montant de la solde des *classiarii*. Peut-être était-il égal à la solde légionnaire, puisque soldats et marins recevaient la même part de butin (3).

On fabriquait pour les équipages un pain particulier, appelé *panis nauticus*, analogue sans doute à notre biscuit de mer (4). Tantôt on apportait à bord le grain même dont ce pain devait être fait (5), et alors on embarquait aussi les moulins nécessaires pour réduire ce grain en farine (6), tantôt on emportait le pain et les vivres cuits (7). Les *remiges* buvaient un vin fort médiocre, dont Caton se vantait de s'être contenté (8). Une plaisanterie de Plaute nous apprend qu'ils mangeaient beaucoup d'ail (9). Leur vêtement était de couleur sombre (10). On ne connaît pas le détail de leurs costumes ni de leurs armes.

Disons, pour terminer, quelques mots des récompenses et des punitions dans l'armée de mer.

Le triomphe naval se distingue du triomphe ordinaire par quelques particularités. Le commandant victorieux remontait le Tibre sur le plus beau des navires pris à l'ennemi, et entrait, suivi de sa flotte chargée des dépouilles, dans l'arsenal. Il venait alors solliciter du Sénat les honneurs du triomphe (11). Lorsqu'ils lui étaient accordés, il entrait dans Rome, faisant porter devant

(1) Liv. XLV, 42.

(2) Liv. XXXVII, 9. Le mode de paiement que nous avons vu appliquer à la flotte de Sicile, c'est-à-dire la remise de la solde au capitaine par chaque ville équipant un vaisseau. C'était l'usage, suivant Cicéron (*in Verr.* II, v. 24), dans toutes les provinces : *erat hoc factitatum nec solum in Sicilia, sed in omnibus provinciis*. Dans les ports où stationnait la flotte, le logement était dû au commandant (Liv. XLIII, 8). Les marins restaient sans doute toujours à bord.

(3) Liv. XLV, 43.

(4) Plin. XXII, 68.

(5) Liv. XXVIII, 45.

(6) *Ibid.*

(7) Liv. XXI, 41 ; XXIV, 11 ; XLIV

(8) Plin. *H. N.* XIV, 23.

(9) *Poenul.* Act. V, sc. 5.

(10) *Mil. glor.* Act. IV, sc. 4 ; Végèce, IV, 37.

(11) Liv. XXXVII, 58 ; Val. Max. II, 3.

lui les éperons des navires ennemis ; les *socii navales*, couronnés de lauriers (1), le suivaient. Les vaisseaux capturés entraient à l'arsenal (2) ou étaient exposés dans le Champ-de-Mars à l'admiration publique (3). Les colonnes rostrales datent de la première guerre punique. Tout le monde connaît celle de Duilius, si célèbre par ses inscriptions (4). Suivant Servius, Duilius en avait élevé deux (5). Une autre fut érigée par M. Aimilius Paullus après son triomphe de l'an 499. Elle fut renversée (6) par la foudre en 580.

Auguste éleva quatre colonnes (7) avec les éperons des navires pris à Cléopâtre.

Après le triomphe naval et la colonne rostrale vient, dans l'ordre des récompenses, la couronne ornée d'éperons de navires et diversement nommée par les auteurs. Suivant Tite-Live (8), Velleius Paterculus (9), Sénèque (10), et Dion (11), Agrippa aurait, le premier, reçu cet honneur pour les victoires qu'il remporta en Sicile sur les flottes de Sextus Pompée. Dion ajoute même que personne ne l'obtint depuis. Au contraire, Pline (12) et Festus (13) disent que plusieurs Romains avaient déjà obtenu cette couronne, décernée à celui qui sautait le premier en armes sur un vaisseau ennemi (14). M. Terentius Varron l'aurait méritée (15) dans la guerre des pirates, ainsi que M. Atilius dans une des guerres puniques.

(1) Liv. XLV, 39.
(2) Liv. VIII, 14.
(3) Liv XLV, 42.
(4) Notre numéro I. [*C.I.L.*, I, 95].
(5) Serv. *ad Georg.* III, 29 : *rostratas C. Duilius cos. posuit, victis Poenis navali certamine; e quibus unam in Rostris, alteram ante Circum videmus a parte januarum.*
(6) Liv. XLII, 20.
(7) Serv. *l. l.* : *Augustus victor totius Aegypti multa de navali certamine sustulit rostra, quibus conflatis quatuor effecit columnas.*
(8) *Epit.* 129.
(9) II, 81.
(10) *De benef.* 32.
(11) XLIX, 14: στέφανον χρυσοῦν ἐμβόλοις ἠσκημένον ἐδωρήσατο· ὅ μήτε πρότερον, μήθ' αὖθις ἄλλῳ τῷ ἐγένετο.
(12) Plin. *H. N.* VII, 31 ; XVI, 3.
(13) *V° Navalis corona.*
(14) A. Gell. *Noct. Att.* V, 26.
(15) Parmi les hommes dont le nom doit figurer dans une histoire de la marine romaine, on n'a jamais, croyons-nous, rangé M. Terentius Varron. Malgré l'imperfection de nos connaissances sur les ouvrages du célèbre polygraphe, les titres de ses livres perdus suffiraient pour nous justifier de lui restituer la place qui lui est due ; *Libri navales* (Végèce, V, 11), *Ephemeris navalis liber*, *De ora maritima* (Servius), *Littoralia* (Solin), *De aestuariis* (Varron, *Ling. lat.* IX, 26).

Il ne nous paraît pas possible de démêler la vérité au milieu de ces contradictions des auteurs, qui, même, ne nomment pas tous de la même façon la couronne obtenue par Agrippa (1).

En dehors de ces récompenses éclatantes, accordées à des exploits maritimes très brillants, il n'y a plus à signaler que des distributions d'argent faites aux capitaines, pilotes et soldats (2). Quelquefois le commandant même de la flotte avait part au butin (3).

L'étendard couleur de mer donné à Agrippa (4), le droit, pour Pompée, d'orner sa maison d'éperons de navires (5), sont des distinctions exceptionnelles, motivées par la grandeur des services que ces hommes illustres avaient rendus.

Après la bataille d'Actium, les marins d'Octave reçurent chacun une couronne d'olivier (6).

Parmi les punitions infligées aux soldats de marine, on ne connaît avec certitude que la fustigation du coupable au pied du mât (7). Tel était l'état de la marine romaine à la fin du VIIe siècle; ce service public n'offrait pas d'organisation proprement dite ; tout y était provisoire et fait au jour le jour, comme à regret. Ainsi que nous avons essayé de le faire voir, cette absence de système tenait aux préjugés des Romains contre la mer. De temps à autre, des calamités nationales venaient appeler l'attention des hommes d'État sur cette lacune des institutions militaires ; on remédiait tant bien que mal aux périls les plus pressants, et on ne prenait aucune mesure propre à en prévenir le retour.

Lorsqu'on voit, dans le discours prononcé par Cicéron pour soutenir la loi Manilia (8), à quels dangers l'absence d'une marine de guerre exposait la fortune publique et la sécurité des personnes, même en Italie, même aux portes de Rome, on ne conçoit pas comment aucune voix ne s'est élevée alors, soit dans le Sénat, soit dans les comices, pour demander, sinon l'organi-

(1) T.-Live, Pline (VII, 31) et Sénèque, *corona navalis* ; Pline (XVI, 3), *corona rostrata* ; Velleius Paterculus, *corona classica*.

(2) Liv. XLV, 42.

(3) Liv. XXVI, 48.

(4) Après la bataille d'Actium (Dion, LI, 21). Suétone (*Oct.* 25) dit à tort que ce fut après la guerre de Sicile.

(5) Cicér. *Philip.* II, 28 ; cfr. Capitol. *Gord.*

(6) Dion, XLIX, 14.

(7) Salluste, IV, 37. *Fragm.* 390. Peut-être s'agit-il d'un supplice inventé par les Crétois pour le faire subir aux Romains leurs prisonniers.

(8) Tout le chapitre 22.

sation de flottes permanentes, au moins des levées annuelles de vaisseaux et d'équipages, qui stationneraient ou croiseraient dans les parages les plus importants de la Méditerranée (1).

Ce que n'avaient fait ni Pompée, ni César, fut accompli par Auguste. On se demandera si l'intérêt personnel n'eut pas une part aussi grande que l'intérêt public dans la création nouvelle; peu nous importe, si l'intérêt public y a gagné. Sans doute, on verra, derrière l'établissement de flottes à Ravenne et à Misène, des raisons gouvernementales. Rome tirait sa subsistance des provinces d'outre-mer; Sextus Pompée, maître de la Sicile et de la mer de Toscane par son escadre, l'avait affamée; il fallait assurer le passage des flottes marchandes de la Sicile et de l'Égypte. Il fallait prendre garde aussi qu'un gouverneur d'Achaïe ou d'Asie ne devint aussi redoutable qu'Antoine, en se mettant à la tête des peuples, hardis marins, de ces contrées. Enfin, les batailles de Naulochus et d'Actium couvraient de gloire le vainqueur et rappelaient les succès tant célébrés de Duilius. Il fallait rester le maître de la mer comme celui de la terre, et avoir toujours à sa disposition des marins et des soldats (2). Joignons à cela qu'en enrôlant à bord de ses navires de guerre des Ciliciens et des Dalmates, Auguste diminuait d'autant le nombre des écumeurs de mer prêts à toute invasion en Italie pour le compte d'un prétendant ou simplement pour le pillage. Enfin, sans éveiller les susceptibilités des Italiens et en tenant les légions bien loin de lui, aux frontières, il gardait sous main des forces

(1) Pompée établit deux flottes : « *Italiae duo maria maximis classibus firmissimisque praesidiis adornavit* (Cic. *pro leg. Manil.* 23). » Mais elles ne furent pas maintenues, sauf un détachement à Ostie; cette petite escadre existait encore deux ans après la guerre des pirates, puisque Catilina essaya de soulever les équipages (Cic. *post red. ad Quir.* c. 7.) En 692, une contribution extraordinaire de 4,300,000 sesterces fut levée pour l'équipement de deux flottes (Cic. *pro Flacco*, 13). Jules César établit aussi deux flottes, l'une sur la mer Ionienne, l'autre sur la mer de Toscane, et les mit sous les ordres d'Hortensius et de Dolabella (App. *B. civ.* II, 41). Il paraît avoir bien compris l'importance de Ravenne, qui fut aussi la station et l'arsenal des flottes d'Octave (App. *B. civ.* V, *passim.*).

(2) Virgile, *Géorg.*, III, 29; *Aen.*, VIII, 677. Horace, *Epod.*, IX. Pour les monuments et les médailles destinés à perpétuer le souvenir de ces victoires, voir Eckhel, *Doct. num. vet.*, VI, p. 85-86. Dans une inscription dédicatoire de Dynamis, reine du Pont, à Auguste, celui-ci est appelé τόν πάσης γῆς καὶ πάσης θαλάσσης ἄρχοντα (Visconti, *Iconog. Gr.* t. II, p. 143; *Annal. de l'Instit. arch.*, XIII, 321). De l'aveu d'Auguste, les poètes et les artistes célébrèrent aussi la gloire d'Agrippa (Virgile, *Aen.*, VIII, 682; Ovide, *Ars. amat.*, III, 392; Eckhel, *D. N.*, VI, p. 164; Ad. de Longpérier, dans *Rev. numism.*).

respectables, à la tête desquelles il pouvait prendre l'offensive. derrière lesquelles il trouverait facilement un abri. Mais en réalisant toutes ces fins, il assurait la sécurité des mers, il faisait travailler pour le bien public des hommes qui n'avaient été connus jusque là que comme des pillards et des assassins cruels ; il les mettait à même de conquérir le droit de cité par leurs utiles services, de relever ainsi leur condition personnelle et celle du corps auquel ils appartenaient. Ces résultats sont assurément considérables et méritent les éloges de l'histoire.

L'établissement des flottes permanentes, que nous trouvons si digne d'attention, ne parut pas aux Anciens offrir le même caractère d'importance ; ils en parlent à peine. Suétone seul nous dit brièvement que les flottes de Ravenne et de Misène furent établies par Auguste (1), et quand on cherche dans les autres historiens de cet empereur les moyens de contrôler et de préciser ce témoignage, on est assez surpris de ne rien trouver. Parmi ces historiens, le plus considérable, Auguste lui-même, ne dit rien de cette institution dans l'inscription d'Ancyre, que nous avons maintenant tout entière, les parties grecque et latine se complétant réciproquement. Dion Cassius, si attentif à nous expliquer la révolution qui substitue un nouvel ordre de choses à la République, n'en dit pas davantage. Même silence dans Strabon, si soigneux des choses qui intéressent l'histoire d'Italie. C'est un collecteur de *petits faits* comme Suétone qui nous apprend ce que les Romains, dans leur préjugé tenace contre la marine, ont estimé sans doute un *petit fait.*

Nous allons l'étudier avec un soin qu'ils jugeaient malheureusement inutile, et les lacunes de notre travail, dues en partie au silence des écrivains anciens, donneront la mesure de leur dédain. Nous divisons cette étude en deux parties : dans la première, nous étudions l'organisation des flottes permanentes, et dans la deuxième, leur histoire.

(à suivre).

(1) *Oct.* 49 : « *Classem Miseni et alteram Ravennae, ad tutelam superi et inferi maris collocavit.* » — Tacite (*Ann.* IV, 5) parle des deux flottes lorsqu'il en est arrivé à la 9e année du règne de Tibère, mais c'est dans un tableau de l'Empire dont les traits s'appliquent sans doute à l'état de choses créé par Auguste.

NOTE SUR UNE INSCRIPTION GALLO-GRECQUE

DÉCOUVERTE PRÈS D'APT

Les travaux exécutés pour la construction du chemin de fer d'Apt à la ligne de Forcalquier à Volx ont amené la découverte d'un certain nombre de tombeaux, la plupart composés d'auges en pierre renfermant des urnes cinéraires et des fioles dites lacrymatoires en verre, des vases de plusieurs sortes et des lampes en terre.

Ces tombeaux, situés le long de l'ancienne voie romaine d'Apt à Sisteron, se trouvaient dans le territoire de la commune de Saint-Martin-de-Castillon, à 7 kilomètres 600 mètres à l'Est d'Apt, vers le point kilométrique 62 k. 370 m., et sur le bord gauche de la route nationale n° 100. Les objets qui en faisaient partie étaient les uns encore intacts, les autres brisés. Quelques-uns ont été recueillis par l'ingénieur de l'arrondissement d'Apt, au moment de la trouvaille, et transportés récemment au musée du département d'où ils proviennent, c'est-à-dire dans les galeries lapidaires du musée Calvet, à Avignon, par les soins de M. Bouvier, ingénieur en chef.

Parmi ces derniers, figure un fragment épigraphique qui mérite une description et une étude à part (1). C'est un segment de fût de colonne, en calcaire coquillier, dur et compact, à cassure irrégulière, sur lequel est gravée une inscription en caractères grecs, composée de trois lignes incomplètes du côté gauche, comme on peut le voir par les estampages ci-joints (2). La ligne supérieure est même entamée par la cassure ancienne de la pierre, de sorte

(1) Suivant M. Garcin, correspondant du Ministère de l'Instruction publique à Apt, ce monument aurait été découvert au mois de novembre 1882, à 1100 mètres d'Apt, et à 3 mètres de profondeur, en creusant les fondations d'un mur de soutènement du chemin de fer d'Apt à Forcalquier, ce qui est loin de s'accorder avec les renseignements topographiques que nous venons de donner, d'après une lettre officielle adressée par M. l'Ingénieur ordinaire à M. l'Ingénieur en chef, et que nous avons sous les yeux. Pour concilier ces deux témoignages également dignes de foi, on peut supposer que celui de l'ingénieur d'Apt, qui est très précis, concerne la majeure partie des antiquités qu'il a recueillies, et ensuite transmises au musée Calvet, mais non le fragment de colonne qui aurait été exhumé plus près d'Apt, dans les circonstances rapportées par M. Garcin (*Revue épig.*, 1882, p. 333 et 384), et par M. Rochetin (*Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1884, p. 111).

(2) Ces estampages accompagnaient le manuscrit du présent article adressé au directeur du *Bulletin épigraphique* [R. M].

qu'il n'est pas possible de savoir si elle n'était point précédée par d'autres.

//////ΑΙϘΝΙΤΟΥC

///ΝΑΡΝC

///ΑΔΕ

Indépendamment de ces mutilations, la partie gauche de l'inscription a tellement souffert, les lettres en sont devenues si frustes, qu'on ne peut guère déchiffrer avec assez de certitude que le dernier mot de chaque ligne.

A la première ligne, nous lisons ΑΙϘΝΙΤΟΥC, avec un *koppa* à la place d'un K; à la deuxième, ΝΑΡΝΟC, offrant un petit o encastré dans le second angle du N; enfin, la troisième se termine par ΑΔΕ, qu'il faut lire ᾼΔΕ ou bien ΑΙΔΕ, s'il y a un I lié au Δ (1), au lieu d'être souscrit à l'ᾼ, ce que ne comporte pas le style lapidaire. L'examen de la pierre montre qu'il n'y a jamais eu d'autres lettres après ΑΔΕ, et que telle est la fin de l'inscription.

Par le peu qu'on déchiffre de cette inscription, il nous semble qu'elle est plutôt grecque que gauloise. En effet, λιϙνίτους pour λικνίτεος semble être le génitif contracté de λικνίτης, une des nombreuses épithètes données à Bacchus (2), le dieu au *van mystique*, de λίκνον, sorte de corbeille évasée en forme de berceau, dans laquelle on avait coutume de présenter au dieu des vendanges les prémices des fruits et de porter les vases sacrés dans les cérémonies.

Ναρνος est un nom qu'on ne rencontre ni dans l'épigraphie grecque, ni dans l'épigraphie latine, mais paraissant dériver de la même racine que le *Nar*, rivière de l'Ombrie, qui a donné son nom à la ville de Narni (Narna vel Narnia) et peut-être aussi que le *Nareos*, l'*hôte des collines*, un des principaux satyres cornus dont le poète Nonnos fait le compagnon du vieux Silène. Enfin Αἶδε ou ᾼδε est ou paraît être la deuxième personne de l'impératif du verbe ᾄδειν, chanter.

Si on rapproche ce nom du surnom donné à Bacchus, λιϙνίτους, on sera porté à penser que notre inscription regarde quelque prêtre de ce dieu qui s'était particulièrement distingué par sa voix dans les cérémonies dionysiaques, et que l'on invite à continuer ses chants sacrés dans le séjour des morts. Notons, toutefois, que

(1) Nous considérons cette liaison de lettres comme douteuse par la raison que l'appendice qui surmonte le Δ pourrait être sans valeur et procéder simplement d'une habitude graphique qui n'est pas sans exemple, ainsi que nous le fait remarquer M. Mowat, notamment en ce qui concerne le Λ et l'A.

(2) Orphei Hymn. dans le recueil des *Poetae graeci veteres*, Genève, 1606, in-fol. tom. I, p. 512.

le mode impératif, *chante*, employé ici, est peu usité dans les épitaphes grecques, sauf dans celles, si nombreuses, qui se terminent par la formule χαῖρε, adressée au défunt comme salut suprême.

Il n'est pas hors de propos de remarquer, en passant, que le sol de l'antique cité d'Apt a déjà fourni des autels votifs au dieu Silvain et plus d'un monument de bronze et de marbre où figurent des satyres. D'où l'on peut raisonnablement induire que le culte de Bacchus et des divinités champêtres était surtout en honneur dans cette agreste contrée, encore de nos jours si abondante en fruits de toutes sortes, grâce à la ceinture de montagnes qui la protège contre la fureur des vents.

Malgré tout, l'interprétation que nous venons de hasarder d'après les lambeaux visibles de l'inscription, n'est, à nos yeux, qu'une simple conjecture, qui aurait besoin, pour nous inspirer confiance, d'être confirmée par le déchiffrement de la partie fruste. En cela, nos tentatives n'ont abouti à rien de concluant.

Nous aurions voulu pouvoir lire le nom de Bacchus, ΔΙΟΝΥΣΟΥ, soit avant, soit après ΑΙϘΝΙΤΟΥΣ. Mais le commencement de la seconde ligne manque, et, à la première, il semble qu'il y aurait plutôt ϹΟΥΕΧ..., ou ΖΟΥΕΧ..., ou ΕΟΥΕΧ..., ou ΕΚ..., ou ΕF avec un digamma, qui se rattacherait alors au mot suivant λιϙνίτους.

Dans ce qui précède NAPNOC, à la deuxième ligne, il n'y a absolument rien de distinct. Les dégradations de la pierre ont tout emporté.

A la troisième ligne, au milieu des cassures, on distingue une grande ligne oblique /, qui a pu appartenir à un Y, ou bien former le premier jambage d'un M ou d'un N ; puis deux traits inclinés en sens inverse Λ, qu'on prendrait volontiers pour un A, si ce n'était l'absence de la traverse angulaire v sur un point où la pierre paraît intacte.

Puis vient un trait vertical, aboutissant au pied gauche du premier A de ΑΔΕ. Si cette entaille n'est pas le produit d'un accident, on pourrait y reconnaître un T, et lire alors ΤΑΙΔΕ ou ΤΑΔΕ. Dans ce cas, nous verrions dans ce mot, non pas le verbe ΑΔΕ, mais l'adverbe de lieu τᾷδε pour τῇδε, *ici*, qui dénoterait la fin probable d'une épitaphe, Κεῖται τᾷδε, *repose ici*, ou Κεῖνται τᾷδε, *reposent ici*, suivant que le tombeau concernerait une ou plusieurs personnes. Nous préférerions sans doute lire ἐνθάδε, dont la formule est d'un usage fréquent dans les inscriptions tumulaires. Mais les vestiges de lettres qui précèdent ΑΔΕ ne se prêtent guère à cette lecture, dont le sens serait du reste le même.

M. Allmer a publié deux fois (1), en 1882, avec des différences de lecture, le texte de l'inscription que le musée Calvet vient de recevoir. Mais il n'a pas essayé d'en donner l'explication, et dans le doute, peut-être aurions-nous mieux fait d'imiter son exemple, laissant à d'autres le soin de la restituer et de l'interpréter, autant qu'il est possible.

Remarquons seulement, dans l'intérêt de ceux qui voudraient le tenter, que si l'inscription ne se composait que de trois lignes, ce qui est douteux, et qu'elles fussent, suivant leur longueur, disposées symétriquement, il serait à présumer qu'il n'en resterait guère que la moitié plus ou moins apparente. Il en résulterait, pour la première ligne, un développement d'environ $0^{m}88$, sur une circonférence de $1^{m}32$ qu'offre la colonne à l'endroit de l'inscription, soit environ les deux tiers du pourtour total.

Plusieurs motifs nous ont fait admettre que la colonne à laquelle appartenait ce fragment épigraphique était un monument funéraire plutôt que votif : et d'abord le lieu où elle a été trouvée, assez loin d'une ville et le long d'une voie romaine; l'existence, au même endroit, de plusieurs autres tombeaux; enfin, sa ressemblance avec une autre colonne exactement de la même dimension, offrant pareillement une inscription en caractères grecs, qui a été généralement reconnue pour une épitaphe (2). Cette dernière a été découverte dans le territoire de l'Isle, c'est-à-dire dans le même département et à peu près dans la même direction. Bien que complète, elle ne se compose que de deux noms gaulois, l'un au nominatif et l'autre au génitif, pour marquer la filiation.

L'une et l'autre de ces deux colonnes, aujourd'hui réunies dans les galeries du musée Calvet, présentent, dans la partie supérieure, une mortaise rectangulaire destinée à y fixer un objet. Pour celle de l'Isle, cet objet a très bien pu être un chapiteau ou un couronnement quelconque. Mais il n'en est pas de même de celle d'Apt, qui paraît avoir été tronquée, comme en témoignent l'irrégularité de la surface et la place extrême qu'occupe l'inscription, atteinte elle-même par la mutilation. Le fût, ainsi raccourci par une première mutilation, aura pu servir anciennement de piédestal à une croix, puis subir une seconde mutilation, qui l'a réduite à un fragment informe.

(1) *Rev. épig. du midi de la France*, I, p. 333 et 384, avec fac-simile.
(2) Elle a été publiée. en 1884, dans la *Revue épigraphique du Midi de la France*, par M. Allmer, p. 39 ; par M. Mowat, dans son *Bulletin épigraphique*, p. 189, et dans les *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, p. 105, par M. L. Rochetin, qui l'avait signalée le premier et qui a remarqué, avec raison, que ce genre de colonne funéraire avait dû être emprunté par les Gaulois des provinces méridionales aux Grecs de Marseille.

Il nous reste à dire quelques mots de l'âge présumé du monument, d'après les caractères paléographiques présentés par l'inscription.

Le *koppa*, qui se montre à la première ligne, faisait partie de l'ancien alphabet grec; mais il était encore employé au IVe siècle, au rapport de Marius Victorinus (1). Dès lors, il n'y aurait rien à induire de sa présence, s'il n'affectait ici une forme primitive (2), qui rappelle un peu le *koph* phénicien, d'où il dérive. Le P de NAPNOC semble aussi un peu archaïque, avec sa panse triangulaire et le petit appendice qui le rapproche de l'R des Latins. Il en est de même de l'E, qui offre des formes rectangulaires bien accusées, à la troisième ligne. De plus, l'écriture a un caractère évident de rusticité et d'irrégularité qui ne convient pas aux beaux siècles de l'époque gallo-romaine. Il est vrai, d'autre part, qu'on y voit deux *sigmas* lunaires, C, dont l'usage n'a guère commencé qu'avec le Haut Empire (3). De cet ensemble d'observations nous croyons pouvoir conclure que le monument épigraphique trouvé près d'Apt appartient probablement au premier siècle avant l'ère chrétienne.

A cette époque, la langue grecque devait être généralement connue des *Vulgientes*, anciens habitants de la vallée du Calavon, ou Caulon, à cause de leurs relations avec les Massaliètes, qu'attestent les nombreuses découvertes locales de monnaies grecques. La domination romaine même ne la fit point oublier, tant elle avait pris racine dans le pays, car on a la preuve qu'elle était encore parlée aux environs d'Apt dans les premiers temps du christianisme.

Auguste Deloye.

QUELQUES INSCRIPTIONS ROMAINES

VUES DANS LES DÉPARTEMENTS DE LA DRÔME ET DE L'ARDÈCHE

Nous avions recueilli, il y a longtemps, sur divers points du Dauphiné et du Vivarais, un certain nombre d'inscriptions inédites; mais, depuis, elles ont été publiées, en très grande partie, dans divers recueils. Malheureusement ces publications n'ont pas

(1) Cité par Montfaucon, *Palaeog. Graec.*, p. 132.
(2) Forme pareille à celle qu'on voit dans plusieurs des inscriptions très anciennes qui font partie du recueil publié par Hermann Roehl, *Inscript. graec. antiquissim.* p. 6, n°s 5, 6; p. 16, n° 32; p, 144, n° 506 a, etc., *passim.*
(3) Montfaucon, *loc. cit.* p. 152 et 153.

toujoure été faites d'après les monuments originaux, et les copies dont on s'est servi ont donné lieu quelquefois à des lectures peu satisfaisantes. Nous avons pensé qu'il pouvait y avoir opportunité à revenir sur quelques-uns de ces textes et à publier en même temps ceux que nous croyons encore inédits (1).

Barnave (Drôme). — Feu Denis Long rapporte, dans ses *Recherches*, etc., p. 411, un fragment d'inscription trouvé, en 1842, à Barnave, village de deux à trois cents habitants, situé à deux kilomètres au sud de la route nationale de Valence à Sisteron, et à onze à l'ouest de la ville de Die (*Dea Augusta Vocontiorum*). Ce débris, que l'auteur fit transporter chez lui où il est encore dans la collection qu'il a laissée, porte l'inscription suivante :

/// R VOC PO ///
OPTIMO ///

qui est incomplète à ses deux extrémités, et montre, par son encadrement, qu'elle n'était composée que de deux lignes de texte.

Au mois de novembre 1847, on nous montra, dans le cimetière de ce même village, un autre fragment d'inscription déterré deux ans auparavant, sur le même point où avait été découvert, en 1842, le précédent tronçon publié par Denis Long. Le nouveau, que nous croyons inédit, portait, également sur deux lignes encadrées haut et bas :

//// NTIFIC ///
/// ET SIBIV ///

Mais la lettre V, qui termine la deuxième ligne, n'est représentée que par la partie supérieure de la branche gauche. Il est facile de voir que ce texte fait suite au précédent, et que les deux fragments se raccordent en les rapprochant l'un de l'autre :

/// R VOC PONTIFIC ///
/// OPTIMO ET SIBIV ///

(1) Pour éviter la répétition des renvois bibliographiques trop détaillés, nous indiquerons ici les trois ouvrages que nous citons le plus souvent et auxquels nous renvoyons le lecteur :

1° Denis Long. — *Recherches sur les antiquités romaines du pays des Voconliens*, par Jean-Denis Long, docteur-médecin à Die (Drôme). Dans les *Mémoires présentés par divers Savants à l'Académie des inscriptions et belles-lettres* (1849), 2e série, *Antiquités de la France*, t. II, pp. 78-482 ;

2° *Bull. de la Soc. départ. d'Arch. et de Statist. de la Drôme*, Valence, in-8°. Les 12 premiers volumes, 1866-1878 ;

3° *Rev. épigr. du Midi de la France*, par M. Allmer, t. I, 1878-1883.

L'examen de ces débris montre qu'ils ont fait partie d'une épitaphe gravée en deux lignes sur une étroite et longue pierre; peut-être une frise de petit entablement, comme semblent en témoigner les dernières moulures de l'architrave qu'on remarque au bord inférieur. Il est à croire, d'ailleurs, qu'il s'agit ici du tombeau d'un personnage de distinction, car on voit qu'en outre de la dignité de pontife, ce personnage exerçait une magistrature dans le sénat des Voconces. On ne connaît, à la vérité, que la dernière lettre du nom de cette magistrature, mais comme des inscriptions de Die et d'autres points du territoire font mention de *praetores* de la curie des Voconces, il pourrait bien être question ici d'un *praetor Vocontiorum*.

Voici l'inscription de Die à laquelle nous venons de faire allusion; elle est encastrée dans le mur d'une cour de l'ancienne prison (1) :

/ / / [VX]ORI SANCTISSIMAE
/ / / / / NVS PRAETOR FLAMN

Comme on le voit, le nom de notre magistrature est ici gravé en toutes lettres et, de plus, le *praetor* dont il est fait mention était encore flamine. Voilà donc un exemple tout à fait analogue à celui de l'inscription de Barnave. A la vérité, la dénomination de *praetor* n'est pas ici suivie du déterminatif VOC(*ontiorum*), mais on doit admettre, avec M. Allmer, qu'il est sous-entendu. Il ajoute que le titre municipal de *praetor* est synonyme de *duumvir* et de *quattuorvir*, et qu'on le rencontre accompagné du mot *duumvir* à Narbonne, cité romaine; avec le titre de *quattuorvir* à Nîmes, cité latine; enfin, seul à Aix, à Avignon et chez les Voconces (2). Nous ferons, d'ailleurs, remarquer qu'on n'a trouvé nulle part, sur leur territoire, des inscriptions portant

(1) Long, *Recherch.*, p. 378. Nous avons fait abstraction du signe placé en haut du cadre, à l'extrémité de droite, et que M. Long prenait pour un Ω (oméga) flanqué de deux palmes.

(2) *Bull. de la Soc. archéol. de la Drôme*, 1873, p. 188. M. Allmer fait allusion à l'inscription ci-dessous, où le titre de *praetor* (écrit *praitor*) se trouve seul, et qu'il cite comme se trouvant à Carcassonne. C'est une erreur : ce texte, découvert autrefois à Rieux-Mérinville, aujourd'hui Minervois, est au musée de Narbonne:

C · COMINIO · C · F ·
VOLT · BITVTIONI
PRAIT · C · I · C

les titres de *duumvir* et de *quattuorvir*, tandis qu'on en a trouvé plusieurs relatant en toutes lettres ou en abrégé celui de *praetor*.

En conséquence, nous restituerons en partie l'inscription de Barnave ainsi qu'il suit :

[*Praeto*]*r(i) Voc(ontiorum) pontific*[*i*]..... *optimo et sibi v*[*iva fecit*].....

La découverte, sur un même point, de deux des fragments dont se composait notre inscription, doit nécessairement faire présumer que de nouvelles fouilles pourraient y faire retrouver ceux qui manquent, et peut-être aussi d'autres vestiges du tombeau. A l'époque où l'on nous montra sur place le deuxième fragment, un sondage très sommaire au moyen d'un pieu nous fit reconnaître que le sous-sol cachait d'autres grosses pierres ; mais, comme c'était un cimetière, nous ne pûmes obtenir de le fouiller.

Cette forme allongée, qu'il faut nécessairement supposer à l'inscription de Barnave, et les moulures qui la caractérisent, semblent témoigner, avons-nous dit, qu'il s'agirait ici de la frise d'un petit monument. On a, d'ailleurs, remarqué qu'à Die, et en général chez les Voconces, les épitaphes des personnages d'un rang élevé sont gravées sur des frises semblables à celles de Barnave. M. Allmer a montré qu'on peut aisément se faire une idée de la forme des mausolées dont elles proviennent par la description d'un monument analogue, dont on découvrit en 1870, à Lyon, des restes en assez grand nombre pour permettre de le restituer en entier, sans avoir rien à donner à l'arbitraire (1).

VERCHENY (Drôme) — En 1883, en ouvrant une tranchée pour la construction du chemin de fer de la vallée de la Drôme, sur le territoire de la petite commune de Vercheny, quartier de Saint-Pierre, au lieu dit les Barrières, on trouva un cippe funéraire avec base et couronnement ; quoique fracturé en deux parties vers la base, son inscription était encore parfaitement lisible. Il fut transporté au musée de Valence et publié dans le *Bull. de la Soc. d'Archéologie de la Drôme*, 1883, p. 440, et dans la *Rev. épigr. du Midi de la France*, t. II, p. 15, nº 465.

Dans les premiers mois de 1884, on déterra dans la même tranchée, à trois mètres de profondeur, le fragment d'inscription

(1) *Bull. de la Soc. d'Archéol. de la Drôme*, 1873, p. 188.

ci-après, gravé sur une dalle en grès très fin, étranger à la localité; il est inédit :

/ / / R C / / /
V I A T / /

La cassure a emporté la partie supérieure des deux lettres de la première ligne et aussi la partie de droite des dernières lettres de ces deux lignes. Néanmoins, il ne peut y avoir hésitation que pour la dernière de la première ligne, laquelle pourrait être l'une des deux lettres rondes C, O. Quant à la première, c'est visiblement un R, et la dernière un T.

L'examen de la pierre montre tout d'abord que la deuxième ligne n'est incomplète que du côté droit et, ensuite, qu'il n'y a pas d'autres lignes au-dessous. Les lettres de la première ligne ont $0^{m}12$ de hauteur et celles de la seconde $0^{m}09$ seulement. Elles sont fort belles, bien qu'un peu grêles, les O et les C franchement ovales. Dans son ensemble, ce fragment nous paraît appartenir plutôt à une inscription pariétaire qu'à un *ex voto* quelconque ou à une pierre tombale, et peut-être pourrait-on y voir un fragment du frontispice d'un petit temple dédié à Mercure, tel qu'on en rencontrait assez fréquemment le long des grands chemins romains. Dans cet ordre d'idées, nous proposerons la restitution suivante :

[*Me*]*rc*[*urio*]
Viat[*ori*]

Mais, chose remarquable, bien qu'une des plus essentielles attributions de Mercure ait été de veiller à la sûreté des chemins et de protéger les voyageurs, il paraît que ce surnom de *viator* ne lui a été que très rarement donné. Nous en connaissons pourtant un exemple à Rustrel, dans le canton d'Apt (Vaucluse), où, en 1881, on découvrit un autel votif, qui fut réemployé dans la maçonnerie d'une cave peu de jours après sa découverte. Cet autel portait une inscription (1) commençant ainsi :

M E R C V R I O
V E A T O R I pour VIATORI
etc.

A côté de cette dalle, on en trouve une autre en pierre de même nature, équarrie et taillée comme la précédente, sur un seul pare-

(1) *Rev. épig. du Midi de la France,* t. I, p. 228, n° 250.

ment, mais ne portant aucune trace de caractères. Dans la même tranchée on a recueilli, avec un grand nombre de vases en poterie plus ou moins grossière que le manque de soin ne permit pas d'extraire dans leur état d'intégrité, une multitude de monnaies romaines et autres objets que les ouvriers ont dispersés. Nous devons à l'obligeance de M. l'abbé Arbod, curé de Vercheny, et de M. Rioury, instituteur communal, d'avoir vu une douzaine de ces monnaies, dont la moitié étaient frustes (1). C'étaient des petits bronzes appartenant à des princes de la famille de Constantin, sauf un attribué à la légende *Constantinopolis*. Sur l'un de ces petits bronzes, on voit au revers l'empereur Constance II tenant le labarum orné du chrisme et un phénix, debout sur un vaisseau conduit par la Victoire. Cette monnaie a été frappée à Arles, comme le montrent les sigles de l'exergue P·ARL.

On doit croire qu'il y avait eu là un établissement romain, probablement un temple. La tradition locale rapporte, en effet, que ce quartier de Saint-Pierre doit son nom à un très ancien monastère dont la chapelle était consacrée sous ce vocable. Nous pensons que la voie romaine de Valence en Italie par les Alpes Cottiennes passait vers ce point, et que les religieux de Saint-Pierre s'étaient installés, à l'origine, sur un temple de l'ancienne religion, sans doute celui dont on a retrouvé un débris de frontispice avec inscription; c'était la règle, sous les successeurs et les descendants de Constantin. Sulpice Sévère et le code Théodosien nous apprennent, en effet, que l'on transformait les temples païens en monastères, et que l'on plantait la croix, *signum venerandae religionis*, sur les ruines de ces établissements qu'on ne pouvait utiliser comme églises ou comme monastères (2).

Curnier (Drôme). — Curnier est un modeste village assis sur la rive gauche de la rivière d'Aigues, que suit, sur la rive opposée, la route nationale du Pont-Saint-Esprit à Briançon. En 1852, nous avons vu, entre les Pilles et Curnier, au quartier de la *Done*, à 100 mètres environ au sud de la route nationale et dans les ruines d'une ancienne chapelle, un cippe en pierre calcaire du pays, avec base et couronnement, brisé en deux fragments à la partie inférieure. Au milieu de la face supérieure, on remarque

(1) C'est également à la bienveillance de ces messieurs que nous devons l'estampage du fragment d'inscription ci-dessus décrit.

(2) *Monasterium*. Cité d'après M. Rossignol : *Détermination de l'emplacement de Forum Voconii, par M. Osmin Truc*. Rapport fait à la Sorbonne. Paris, 1864, p. 13.

un trou carré de 0m08 de côté, ayant servi, à ce que rapporte la tradition, à fixer un buste de femme. Ce serait même de cette particularité que viendrait le nom que porte ce quartier. Sur la face principale est gravée l'inscription suivante, entourée d'une moulure, sauf les deux lettres D, M, qui sont en dehors :

```
      D        M
   ET  MEM
 ORIE AETER
 NE SEVERIO
 LA SIRINICO
 IVGI INCO
           I
 N P A R A B L I
 T E T V L V M
 ///OSV V////
 ///RA T
```

niveau de maçon

Les lettres N, E, de la 4e ligne, et celles B et I, de la 7e, sont liées en monogrammes.

Ce monument est aujourd'hui au musée de Saint-Germain (1).

On remarquera que les deux époux ne sont désignés que par leur surnom; notez aussi l'orthographe fautive des mots *incomparabili* et *titulum.* La terminaison irrégulière des génitifs des noms féminins est chose commune dans les inscriptions de basse époque.

Le texte est assez bien conservé dans son ensemble, sauf les deux dernières lignes, qui ont été fort maltraitées par la cassure de la pierre.

Au-devant des lettres visibles ////OSVV////, à l'avant-dernière ligne, on voyait, en 1852, des traces d'une lettre ronde, d'un O, par exemple, et comme il ne reste plus entre cet O et le cadre de l'inscription que la place d'une seule lettre, nous songeâmes au mot POSV pour *posuit.* A la dernière ligne, et en avant des deux lettres AT, on peut reconnaître toute la partie inférieure d'un R, dont la boucle seule a été emportée par la cassure.

Nous lisons :

D(iis) M(anibus) et memori(a)e aetern(a)e. Severiola, Sirini co(n)jugi incomparabili tetulum [*p*]*osu(it)* ..[...]*rat.*

Cette inscription a été publiée par M. Allmer, dans le *Bull. de*

(1) Voir *Journal officiel* du 23 juillet 1881. — Voir aussi *Bull. épigr.* t. I, p. 199.

la Soc. d'Archéol. de la Drôme, 1868, p. 225, mais d'après une copie si défectueuse que le savant épigraphiste ne put en tirer ancun sens intelligible.

La petite masure où gisait le monument dont il s'agit a bien pu être une chapelle chrétienne, mais, d'après certains indices, il semblerait qu'il y avait là les restes d'un autre édifice plus ancien. On a trouvé sur le territoire de Curnier et même auprès de cette dernière masure, des tombeaux gallo-romains. On nous a montré, chez divers propriétaires, plusieurs objets appartenant au mobilier ordinaire de ces monuments et, entre autres, deux miroirs métalliques peu ornés, mais d'une fort bonne conservation.

J.-P. REVELLAT.

(à suivre).

INSCRIPTIONS LATINES DE CARTHAGE

(Suite)

II. — LA COLLINE DITE DE JUNON

Vers la fin de 1884, le gouvernement tunisien désirant faire étudier le projet des travaux à exécuter pour amener l'eau de Zaghouan dans les citernes du bord de la mer, chargea M. Jean Vernaz de constater l'existence d'un canal souterrain qui, au rapport des Arabes, se détachait, derrière les grands réservoirs de la Malga, de l'aqueduc romain à son point d'arrivée et allait aboutir vers la mer dans le quartier de Dermèche.

Il était surtout important de vérifier si ce canal mettait en communication les réservoirs de la Malga avec ceux de Bordj-el-Djedid. M. Vernaz fit donc pratiquer des fouilles à l'endroit indiqué par les Arabes et au bout de quelques jours on atteignait l'extra-dos de la voûte du souterrain. J'allais voir ces travaux le 16 décembre 1884 et j'arrivais, en même temps que M. Vernaz, au moment où une brêche venait d'être ouverte dans la maçonnerie supérieure. Cette brêche béante était à peine suffisante pour laisser passer le corps d'un homme. Cependant M. Vernaz, enthousiasmé de sa découverte, pénétra à l'instant dans le souterrain, en m'invitant à le suivre. Je ne pus résister à son invitation et me laissais glisser par la brêche. Munis de bougies et d'une lanterne, nous pûmes ce jour-là parcourir le souterrain sur une

longueur d'environ 300 pas, malgré la boue et les pierres qui obstruaient à demi le passage en certains endroits.

L'existence de l'aqueduc était constatée et sa direction paraissait bien être celle des citernes du bord de la mer. Les jours suivants furent employés à déblayer le souterrain, et on y pénétrait sur une longueur de 800 mètres, lorsqu'on reconnut qu'il s'écartait de 350 mètres environ de la direction en droite ligne qu'on lui avait d'abord supposée. Il venait longer le pied de la colline de Junon au nord, et à l'angle Est de la base de cette même colline, le radier effleurait le sol et l'aqueduc disparaissait sans que l'on puisse savoir, si, continuant à ciel ouvert, il allait à gauche regagner les citernes de Bordj-el-Djedid, ou atteignait en ligne droite les thermes publics du quartier de Dermèche sur le bord de la mer, ou enfin s'il allait à droite alimenter d'eau la ville basse, le Forum et les ports.

De distance en distance l'aqueduc retrouvé était percé de regards. L'un d'eux situé au pied même de la colline de Junon fut déblayé et fit découvrir un escalier qui mettait en communication le flanc de la colline avec le canal et permettait jadis de descendre puiser de l'eau.

Quant aux objets antiques, les fouilles n'en ont produit que très peu, et en fait d'épigraphie elles n'ont fourni qu'un fragment de dédicace, trouvé au même endroit qu'une autre dédicace, le n° 290 de nos inscriptions de Carthage. Voici ce fragment, il est gravé sur la face d'un piédestal de pierre :

354

/////ODONATO
////////VIR DO

Hauteur des lettres : 0m06.

Si l'on n'a pas pu suivre l'aqueduc jusqu'à son point de déversement, on a du moins constaté que sur son parcours reconnu il alimentait d'eau, par des canaux secondaires, plusieurs monuments importants, entre autres les thermes considérables situés derrière le monastère actuel du Carmel et dont j'ai vu il y a quelques années l'hypocauste. C'est là, il est vrai, que plusieurs archéologues ont voulu placer le temple de Saturne. Pour moi, certain que les ruines émergeant du sol à cet endroit appartiennent à des thermes et non pas à un temple, j'y placerais plus volontiers les thermes de Gargilius (*Thermae Gargilianae*) (1),

(1) Hardouin, *Conciles*, t. I, p. 1054, *ante medium*.

où se tint, en 411, la célèbre conférence des évêques catholiques avec les évêques donatistes, laquelle eut lieu, d'après saint Augustin, *in media urbe* (1) *in spatioso et lucido et refrigeranti loco* (2).

C'est dans l'hypocauste même de ces thermes qu'a été trouvé le peigne d'ivoire liturgique de notre collection. On sait que ces sortes de peignes ornés de symboles chrétiens étaient ordinairement réservés au clergé. Encore de nos jours, dans les cérémonies du sacre des évêques, le *pecten eburneus* est employé.

En construisant la chapelle de N.-D. de la Melliha, on a reconnu une série de bassins rectangulaires. Près de là, M. Nappa vient de déblayer plusieurs citernes. Les unes sont larges et profondes comme les citernes romaines, et les autres larges seulement de 1m10 sont étroites comme la plupart des réservoirs d'eau des maisons carthaginoises d'époque punique. Elles étaient remplies de terre, de pierres et de poteries. Parmi ces dernières se remarque un grand nombre de lampes chrétiennes. On y a aussi trouvé une épitaphe chrétienne brisée, une estampille circulaire de brique romaine (////TICIS), un débris de poterie avec les lettres B C L écrites à l'encre rouge et ce fragment de plaque funéraire (3) :

355

INVENTA/////*vixit*
ANVD*ieb*////////

Hauteur des lettres, 0m02.

A 6m50 en contre-bas des citernes, une colonne de marbre bleuâtre à cannelures concaves et obliques a été retrouvée en place. Le plan des citernes et des constructions attenantes a été soigneusement relevé et on y a marqué l'endroit précis de la colonne.

L'inscription qui suit a été ramassée parmi les pierres qui jonchent le sol de la colline de Junon :

(1) S. Aug. *ad Donatistas post collationem*. Cap., XXV, n° 43. *Patrologie de Migne*, t. XLIII, p. 679.
(2) S. Aug. *ibid*. Cap. XXXV. n° 58. Migne, *ibid*., p. 689.
(3) On a encore trouvé un marbre épais de 0,035 portant deux lettres ///AR/// hautes de 0,06 et bien gravées. Il offre cette particularité que le côté de l'inscription est simplement moucheté à la pointe, tandis que la face opposée est polie.

356

/// S A L V I · Q V I *nti ///*

Hauteur des lettres, 0m035. Elles appartiennent à la dernière ligne du texte.

III. — Le plateau de l'Odéon

Si du sommet de la colline de Junon les regards se portent à une distance de 400 pas environ, vers le village de Sidi-Bou-Saïd, ils rencontrent un terrain de forme demi-circulaire dont les talus laissent apercevoir des restes de voûtes inclinées.

C'est là que je crois avoir retrouvé l'emplacement de l'Odéon, dont Tertullien parle en ces termes (1) : « *Sed et proxime in ista civitate quum Odei fundamenta tot veterum sepulturarum sacrilega collocarentur*; *quingentorum fere annorum ossa adhuc succida et capillos olentes populus exhorruit* ».

Ces antiques sépultures (*veteres sepulturae*) signalées par Tertullien, sont venues me confirmer dans la découverte d'un monument que révélaient déjà seuls l'aspect et l'examen du terrain. Après avoir découvert des tombeaux d'époque punique au-dessous de l'arête supérieure des deux collines de Byrsa et de Junon, il était naturel de penser que la colline suivante devait aussi renfermer des sépultures placées dans les mêmes conditions et voilà qu'y reconnaissant à la seule inspection du sol l'emplacement de l'Odéon, nous apprenons par Tertullien qu'en creusant les fondations de ce théâtre, vers la fin du IIe siècle, on trouva des tombeaux d'époque punique.

L'induction tirée des sépultures carthaginoises des deux premières collines et la conformation de la troisième concourent donc à établir que c'est bien l'emplacement de l'Odéon que nous avons retrouvé. Ch. Tissot, dans sa *Géographie comparée de la province romaine d'Afrique* (2), n'hésite point d'ailleurs à m'attribuer cette découverte. Mais, dans son exposé, on ne voit pas qu'il se soit bien rendu compte de l'emplacement précis de ce monument, car il paraît le confondre avec la construction en forme d'abside de 13m50 de diamètre seulement que nos fouilles ont mis à jour sur la colline même de Junon.

Un vieillard du village de la Malga m'a rapporté que, dans sa

(1) *De la résur. de la chair*, chap. XLII
(2) Page 654.

jeunesse, il a vu retirer du terrain de l'Odéon de grandes jarres à petit orifice. Ce devait être des *dolia*. L'an dernier des bergers s'amusant à élargir un terrier de renard, à gauche du talus en fer à cheval, déterrèrent une tête de statue en marbre. Déjà auparavant on avait trouvé dans le terrain de l'Odéon, une estampille punique sur une anse d'amphore et une marque de potier romain sur une brique.

Enfin c'est sur le plateau s'étendant au-dessus de l'Odéon jusqu'aux remparts de la cité, entre les deux chemins de Sidi-Bou-Saïd qu'a été ramassé ce fragment de marbre funéraire :

357

D · M · *s* / / / /
S I L V / / / / / /
V I X / / / / / / /
H · S · E / / / / / /
M / / / / / / / / / /

IV. Dermèche

En faisant connaître pour la première fois ce quartier dans le *Bulletin épigraphique,* je disais en note que ce nom provenait peut-être du mot latin *Thermae* (1).

Cette étymologie de l'expression arabe *Dermèche* a été confirmée depuis par la découverte d'une inscription monumentale, qui prouve l'existence de thermes publics en cet endroit où on avait cru reconnaître l'emplacement d'un théâtre, d'un gymnase et d'une basilique.

Voici comment le *Journal officiel tunisien,* dans son numéro du 16 avril 1885, a annoncé cette découverte, en même temps que celle de sépultures puniques :

« On sait que parmi les travaux à exécuter pour assurer l'alimentation en eau de la banlieue de Tunis figurent les travaux de mises en état des citernes de Bordj-Djedid, et les visiteurs de Carthage n'ignorent pas que les recherches entreprises par M. Jean Vernaz, sur l'ordre de M. Grand, directeur général des travaux publics, ont fait découvrir un aqueduc souterrain de 800 mètres de longueur, partant de la Malga, passant au nord de la colline de Junon et débouchant sur le versant Est des collines de Carthage.

(1) *Bull. épigr.* mai-juin 1884, p. 106.

« Des fouilles plus récentes, entreprises dans le même but, au voisinage immédiat des citernes, ont donné des résultats d'un intérêt archéologique beaucoup plus considérable.

« En premier lieu, on a retrouvé et on a pu rétablir la communication souterraine de dimensions considérables (environ $1^{m}70$ de largeur sur $3^{m}50$ de hauteur) qui existait entre l'angle S.-E. des citernes et le monument portant le n° 67 de la carte de Falbe, dont les ruines imposantes s'élèvent au bord de la mer, au sud de Bordj-Djedid ; cet aqueduc a une longueur de 300 mètres environ.

« Le long de cet aqueduc, et à une profondeur variant de 4 à 6 mètres, 22 tombeaux phéniciens de la première époque, entièrement taillés dans le roc, sans adjonction de maçonnerie, ont été déblayés ; il a été retiré une soixantaine de vases phéniciens de diverses grandeurs, de nombreuses lampes également phéniciennes, et quelques poteries étrusques dont les dessins noirs sur fond gris ou brique sont parfaitement conservés.

« Mais la découverte la plus intéressante est, sans contredit, celle d'une inscription latine de $1^{m}50$ de longueur, trouvée dans les fouilles faites sur l'emplacement du monument n° 67 de la carte de Falbe, dont la destination primitive n'avait point encore été déterminée d'une façon précise. Dureau de la Malle en avait fait un gymnase, d'autres archéologues un théâtre; le P. Delattre était tenté, par le rapprochement du mot arabe Dermesch et du mot romain Thermae, de lui donner le nom de Thermes. L'inscription trouvée par M. J. Vernaz et que nous ne pouvons publier aujourd'hui met fin à toute discussion, confirme cette dernière version par le mot *Thermis* qui y figure en entier et fixe la date de la construction du monument par le nom de l'empereur auquel il est dû. »

Ainsi fut annoncée cette découverte.

L'administration des travaux publics se réserve de publier prochainement l'inscription. Quoique malheureusement incomplet, ce texte nous apprend que les Thermes en question ont été construits ou peut-être seulement restaurés et embellis avec l'autorisation (*ex permissu*) de l'empereur Antonin et de la famille impériale, vers l'an 145, époque où Antonin était consul pour la quatrième fois. Cet empereur y est appelé T·AELIVS·HADRIANVS et porte les surnoms honorifiques de *Germanicus* et *Dacicus*. On devait aussi y lire celui de *Mauricus*.

Les travaux entrepris au milieu du IIe siècle pour ces vastes thermes semblent avoir été exécutés à l'occasion de la construction

de l'aqueduc de Zaghouan que l'on attribue à l'empereur Hadrien. C'est du moins ce que l'on peut conjecturer du participe FV*t*VRAM ou FV*s*VRAM qui, placé dans l'inscription avant le mot THERMIS, suppose le substantif AQVAM.

Pendant la découverte du conduit souterrain de la Malga, des ouvriers italiens extrayant des matériaux de construction des ruines du grand escalier situé derrière le Bordj-el-Djedid, trouvaient un amas de morceaux de marbre cipolin provenant d'énormes colonnes brisées. Ces ouvriers évaluaient à 100 mètres cubes environ la quantité de marbre cipolin qui se trouvait là mêlée à des débris de corniches, de chapiteaux, de bas-reliefs et de chancels. Ils y recueillirent aussi une monnaie (grand bronze) et plusieurs fragments d'inscriptions dont voici les deux principaux :

358

Angle supérieur de droite de la face d'un piédestal :

/ / / / / O · T I · F ·
/ / / / / / T I N O
/ / / / / / / / / / / O

Haut. des lettres, $0^{m}085$. A la 2e ligne I et N sont liés.

359

Angle de droite de la partie supérieure d'une autre dédicace :

/ / / / / / I S I D I O
/ / / / / / C O S ·
/ / / / / / VB · LEG / /
/ / / / / / I S I A N I

Haut. des lettres : à la 1re ligne, $0^{m}045$; à la seconde, $0^{m}04$, et aux deux autres, $0^{m}025$.

Le quartier de Dermèche est peut-être celui de Carthage où l'on rencontre le plus d'antiquités de tous les âges. Des tombeaux, des citernes, des stèles et des poteries y représentent l'époque punique. Les mosaïques, les débris de bas-reliefs et de statues, des portions de textes lapidaires, quelques cadrans solaires appartiennent à la période romaine. On y trouve des lampes de toutes les époques. Il y en a de phéniciennes, de grecques, de romaines, de juives et surtout de chrétiennes. Il en est de même des monnaies. On en rencontre des puniques, des romaines, des vandales et des byzantines. Ces jours derniers, on en a même trouvé une numidique de Ptolémée.

Un petit bronze de notre collection, représentant un animal, provient également de Dermèche.

Enfin, voici la liste des inscriptions latines qui, avec les stèles phéniciennes, quelques estampilles de poteries grecques et romaines, plusieurs épitaphes chrétiennes brisées et les textes donnés ci-dessus, forment toute la moisson épigraphique de ce quartier pendant ces deux dernières années :

360

Fragment de plaque de pierre (*kadel*), épaisse de 0m045.

/ / / / / / A L O / / / / / / /
/ / / / G N O S C E / / / / /
/ / / / MAFESTATV / / / /

Haut. des lettres, 0m055. Celles de la première ligne ne se reconnaissent que par des amorces. Les T dépassent les autres lettres.

Le style des caractères est le même que dans notre dédicace (1) du proconsul Julius Festus à l'empereur Valens, où se lit la formule : VICE SACRA COGNOSCENS, que je crois retrouver dans ce fragment.

361

Plaque de marbre blanc, longue de 0m55 et large de 0m30, provenant d'une double inscription monumentale dont j'ai déjà publié un fragment (nos 242-243) trouvé dans le village de la Malga, où il aura été apporté par quelque chercheur de pierres. La plus ancienne inscription est gravée en beaux caractères hauts de 0m14 et la seconde, de basse époque, en lettres de mauvais style, hautes cependant de 0m15.

1re face

/ / / *di* V I N E *rvae* / / /
/ / / / *p* O N T *max* / / /

N° 242

/ / / B · I T / / / /

2e face

/ / / L I ˑ I / / / /
/ / / A N O ˑ / / /
/ / / T I C V S / /

N° 243

/ / / / R I V / / / /
/ / / / P E R / / / /

Les deux I de la 1re ligne de la seconde face ne sont point d'une lecture certaine. L'espace qui les sépare permet cependant de supposer un signe de ponctuation.

(1) N° 244 de nos *Inscriptions de Carthage*.

362

Débris de tablette de marbre blanc, épaisse de 0^m^016 ·

//// A R V M ////
//// A N N I · M ///
//// T I D I V ////
/////// C //////

Haut. des lettres, 0^m^04. A la 3e ligne V est peut-être un X. La dernière lettre ne se reconnaît que par le sommet.

363

Autre débris de tablette de marbre blanc :

//// D A ///
//// P O P //

Haut. des lettres 0^m^05. Amorce d'un A avant la première et d'un V après la dernière.

364

Sur la face d'un dé de pierre, haut de 0^m^80, large de 0^m^57, épais de 0^m^47, inscription entière gravée dans un cartouche :

S E X T O · A T I L I O
R O G A T I A N O P R P
H E R E D E S · E I V S
C V R A N T E P · N O
N I O F E L I C E P R P ·
E · V · S O C E R O
E I V S ❦

Haut. des lettres, 0^m^045.

365

Au revers d'un débris de frise de marbre blanc :

/// I S · T R I ////

Haut. des lettres, 0^m^09.

366

Sur un fragment de plaque de mabre blanc épaisse de 0^m^055 :

///////// S
//// S I V S

Haut. des lettres, 0^m^06.

367

Sur une plaque de *saouân* haute de $0^{m}47$ et large de $0^{m}34$:

/ / RANILLAE
/ / I A N A E
/ / I L I A N A E
/ / / / / / / / / / / / / / /

Haut. des lettres : 1re ligne, $0^{m}09$; 2e ligne, $0^{m}085$; 3e ligne, $0^{m}075$. La première de la 2e et de la 3e lignes, en partie disparue, n'est pas certaine. A la 4e ligne, amorces de lettres que je n'ai pu déchiffrer.

368

Plaque de marbre blanc, épaisse de $0^{m}05$:

/ / / A L E / / /
/ / / TE·IV / / /
/ / / / / N / / / / /

Haut. des lettres, $0^{m}09$. Avant l'N, A ou R.

369

Sur un débris de pierre bleuâtre :

/ / / *se*X·F·RES / / /
/ / / / S· S· / / / /
/ / / / / L· PH / / / /

Haut des lettres, $0^{m}025$. A la fin de la première ligne, moitié inférieure de deux lettres, peut-être TI.

370

Sur une plaque de *saouân*, épaisse de $0^{m}055$, trouvée entre la maison de Si Zarouk et le palais de Mustapha ben Ismaïl :

/ / *vixit* A N N I S / / /
/ / / / M A I O R I / / /
/ / / / VIXIT AN*nis* / /
/ / / / G A R I / / / / /
/ / / / / I · S / / / / / / /

Haut. des lettres : aux trois premières lignes, $0^{m}04$; aux deux autres, $0^{m}075$.

371

Sur une plaque de pierre (*saouân*) longue de $0^{m}30$, large de $0^{m}16$ et épaisse de $0^{m}05$:

ΕΥΜΥΡΙΟΥ / / /
Λ Α Ο Υ Δ Ι / / / /
Ν Α Τ Ο C Ε / / / /

Haut. des lettres variant de 0m03 à 0m04. Il y a peut-être un point après le C de la dernière ligne.

372

Autre inscription grecque sur un débris de plaque de marbre, épaisse d'environ 0m03.

/ / / CONΔEKAIA / / /
/ / / IEC MOCAC / / /

Haut. des lettres, 0m04. A la deuxième ligne, il ne reste que la moitié supérieure des lettres. La dernière pourrait être un E ou un O.

373

Sur un débris de tablette de marbre blanc :

/ / / O R · C O / / /

Hauteur des lettres, 0m03.

374

Inscription funéraire gravée sur un marbre blanc :

D I S M A*nibus sacrum*
R O D O P H / / / / *s*
/ / / / / / / V I*xit annis*

Haut. des lettres : à la 1re ligne, 0m05 ; à la 2e, 0m045.

375

Autre débris d'épitaphe :

d *m* S
/ / / *s* *Fla*V I A F A V
stina? pia V I X I T A
nnis *s* / / / / *i* X X I

Haut. des lettres, 0m02.

376

Encore une épitaphe :

D I S · M*an. sacr.*
A T H*eneus* / / /
P I V S *vixit an*
nis / / / / / / / / /

Haut. des lettres, 0m03. Le *cognomen* ATHENEVS ne se rencontre pas dans les tables du VIIIe volume du *Corpus*. Mais j'ai déjà trouvé à Carthage le tombeau et l'épitaphe d'un affranchi de ce nom. (*Bull. épigr.* Inscriptions de Carthage, n° 75.)

377

Sur un débris de plaque de marbre blanc, trouvé près de la haie du jardin de Si Zarouk :

/ / / T V M / /

Haut. des lettres, 0^m07. Avant la première, un C ou un R. Au-dessous, amorces d'autres lettres.

378

Sur un fragment de tablette de marbre blanc, épais de 0^m02, trouvé par le P. Roelens, près des thermes, sur le bord de la mer :

/ / / / / L / / / / / / / /
/ / s Q·RVTILIVs / / /
/ / / / ·A L F I V s / / /
/ / / / / V V / / / / / / /

Haut. des lettres, 0^m012. La première de la 2e ligne est peut-être un L.

379

Je termine cette liste des inscriptions trouvées à Dermèche par le fac-simile d'un marbre portant des lettres hautes de 0^m18, et d'une forme originale rare à Carthage :



Je suis tenté de lire ce texte de la façon suivante : IN HOC SIGN.... Mais je ne puis déchiffrer la dernière lettre.

A.-L. Delattre.

INSCRIPTIONS DE L'AVEYRON

Rodez

N° 1. Dans un magasin donnant sur la cour d'honneur du palais épiscopal.

Au congrès archéologique tenu à Rodez en 1863, on s'occupa d'un tombeau portant deux inscriptions :

d'un côté,	de l'autre côté,
A I C O V I N D O	S A T V R N I O
S V O / / D I N	D I V O N O
	C A D V R C O

A mon sens, on peut lire sur l'estampage, si mauvais qu'il soit :

A L C O V I N D O
S · N O I I C O I N I (ou NOLICCIIM).

Dans tous les cas, le nom *Alcovindos* me paraît acquis (1).

Dans l'autre inscription, on lit bien *Saturnio* et *Cadurco*, mais je crois déchiffrer CODONI-F plutôt que DIVONO, mot auquel on s'est arrêté complaisamment à cause du suivant, CADVRCO, mais en négligeant une lettre.

Ce monument a été creusé pour servir d'auge ou de tombeau, à une époque postérieure. La pierre est de grès, et assez usée. A la partie inférieure de la face postérieure, on remarque un vase incliné, dont la forme est encore usitée dans le pays.

N° 2. Maison de M. Serin, quincaillier, rue Saint-Cyrice.

Sur la façade principale, à 6 mètres de hauteur, on voit une pierre de taille portant une inscription à l'intérieur d'un cadre :

L · B A N T I O
C E L S O · S T A T
S E C V N D V S · L
D E S V O

L(ucio) Bantio Celso, Stat(ius) Secundus, l(ibertus), de suo (2).

(1) Je lirais *Alcovindos Noliccini*; *Alco-vindos* est formé comme *Pennovindos*, ou plutôt ΠΕΝΝΟΟΥΙΝΔΟC, légende d'une monnaie gauloise. — R. Mowat.

(2) On ne comprend pas que l'affranchi porte un gentilice différent de celui de son patron, et que ce gentilice soit abrégé; il faut donc chercher à expliquer autrement l'abréviation STAT. — R. Mowat.

Le gentilice *Bantius* est rare. Les lettres, quoique un peu lâchées, sont d'une bonne époque.

N° 3. Au musée. Inscription trouvée à Rodez, il y a quelques années, et copiée, m'a-t-on dit, par M. de Laurière. Elle est gravée sur une plaque de marbre épaisse de 0m07 à 0m10.

Outre une petite couronne accostée de deux feuilles cordiformes, on y remarque, à la 3e ligne, un petit enfoncement ou cartouche à peu près carré, dans lequel il semble que le lapicide ait voulu figurer une tête, probablement celle de la défunte, mais cela est assez fruste. Les caractères indiquent une basse époque, ainsi que les formules ; je ne serais pas éloigné d'y voir une inscription chrétienne.

D ❦ *couronne* ❦ M
IVN · TERTIOLAE
❦ TER · ET · IVN ❦
PRIM ☐ FIL · D · S · F
FRAT · EIVS · LA | ///
MAR ❦ D · S · D ❦

D(iis) M(anibus) Iun(iae) Tertiolae Ter(tia) et Iun(ius) Prim(us) fil(iae) d(e) s(uo) f(ecerunt) : frat(er) ejus lap[idem] mar(moreum) d(e) s(uo) d(edit).

C'est ainsi que je crois devoir interpréter ce texte curieux où le nom de la femme précède celui du mari, à la 4e ligne, je crois lire LAP ; il semble que la haste du P se prolonge au-dessous de l'alignement. A la 1re et à la 4e lignes, les I sont barrés dans leur milieu.

Nos 4, 5 et 6. Au musée. Les fragments suivants, en marbre blanc, proviennent de Rome, probablement des Catacombes ; le n° 6 seul est indiqué de cette provenance particulière.

n° 4

THEOP
MARCI

n° 5

S · M Y S
T · CONCO
IIO PRIM

n° 6

E VIRG

N° 7. Au musée. Fragment de colonne milliaire, en grès très grossier, provenant d'Espalion : diamètre, 0m34. Il semble qu'on lit le nombre

//// LXVIII

Le haut des lettres est rongé ou emporté; avant la lettre L on ne distingue que des écornures à forme incertaine.

Ce nombre de 68 milles correspond à peu près à la distance d'Espalion à Condres (Lozère), l'ancien *Condate*, station du chemin de fer appelée *Chapeauroux*, point où la voie de Lyon à Toulouse rencontre la voie Regordane, allant de Nîmes en Auvergne. Jusqu'ici on n'avait trouvé, dans toute cette région, aucun milliaire chiffré, et j'hésite à me prononcer, tout en attirant l'attention des hommes compétents sur ce point, notamment de M. l'abbé Cérès, résidant à Rodez (1).

Fr. Germer-Durand.

SIGLES ET AUTRES ABRÉVIATIONS

(*Suite*) (2)

§ 8. -S- = *s(criba)*

On connaissait déjà plusieurs significations au S barré, tantôt celle de *servus* (*C. I. L.*, III, 4876), tantôt celle de *sextarius* (Orelli-Henzen, 2417), tantôt enfin celle de *sub* (*ib.* 5535, 6752, 6791). Aucune ne peut convenir à cette même sigle que l'on retrouve, dans une inscription de Saint-Bertrand de Comminges, d'après un bon fac-simile de M. Julien Sacaze (3) qui rétablit ce texte inexactement publié par ses devanciers :

STATIO SPLEND
VESTIGAL XLG
CONV·SVB·CV
/ / / / / / / / / / / / / / /
AVG·N·AVICIO / /
S barré N·VERN·S·RESTITVT / / / / / / /
IVM·ABSVMPTA F / / / / / / / / /

M. Sacaze voit dans le S barré un signe qui équivaut à >,

(1) Le nombre 68 est bien considérable ; comme nous sommes en Aquitaine, l'une des trois provinces de Gaule où l'on a longtemps conservé dans l'usage officiel et public la lieue gauloise de 2222 mètres, peut-être la lettre L est ici la sigle du mot *l(eugae)*. On lirait donc *l(eugae) duodeviginti*, 18 lieues. Reste à chercher la localité qui conviendrait à cette distance, soit 40 kilomètres. — R. Mowat.

(2) Voir *Bull. épigr.*, t. IV, 1884, p. 127 ; t. V, 1885, p. 30-37.

(3) *Rev. de Comminges*, II, 2e trimestre, 1886, p. 112.

contra, *c(ontra) s(criptor)*, Il me parait inadmissible que la traverse horizontale puisse suppléer à >, c'est-à-dire au C archaïque rétrograde. La sigle S, qu'elle soit barré ou non, n'est autre chose que l'initiale d'un mot, et ici ce mot doit être *scriba*. En conséquence, je lis : *statio splend[idissimi] vectigal(is) quadragesimae G[alliar(um)] [Lug(duni)] Conv(enarum) sub cu[ra... proc(uratoris] Aug(usti) n(ostri); a Victo[rino]... Aug(usti) n(ostri) vern(a), s(criba), restitut[a], [...lum] absumpt...*

§ 9. STAT = *stat(ionarius)*

Dans l'inscription de Rodez relevée par M. Germer-Durand sous la forme (*supra*, p. 92) :

L·BANTIO
CELSO·STAT
SECVNDVS·L
DE SVO

L'abréviation STAT me paraît devoir être développée en *stationario*, d'où la lecture, *L(ucio) Bantio Celso*, *stat(ionario)*, *Secundus*, *l(ibertus)*, *de suo*.

Le *stationarius* était le chef d'un de ces postes, *stationes*, échelonnés sur les grands chemins pour en faire la police et assurer le service des relais ; c'étaient d'anciens soldats et leurs fonctions offrent quelque analogie avec celles de notre gendarmerie. Il faut faire à Auguste honneur de cette importante organisation (Suét. *Aug.* 32). Il est parlé des *stationarii* dans Ammien Marcellin, XIX, 6, et surtout dans le code Théodosien, VI, 29, 1 ; VIII, 4, 2 ; VIII, 5, 1 ; cette dernière loi, dûe à Constantin et intitulée « *De bobus aratoriis ad cursum publicum non abstrahendis* », débute ainsi : *si quis iter faciens bovem non cursui destinatum, sed aratris deditum, duxerit abstrahendum, per stationarios et eos qui cursui publico praesunt debito vigore correptus aut judici, si praesto fuerit offeratur, aut magistratibus municipalibus competenti censura tradatur, eorumque obsequio tradatur, etc.*

Il est intéressant de mettre ce texte de loi en regard d'une inscription de l'an 172 consignée dans le *C. I. L.*, IX, 2438, où il est question des vexations que les *stationarii* de Saepinum et de Bovianum faisaient subir aux conducteurs de troupeaux en passage. Une inscription d'Espagne (*C. I. L.*, II, 2011), fait connaître des *servi stationarii* à Nescania.

R. Mowat.

BIBLIOGRAPHIE

Em. Hübner. — *Neue Studien über den rœmischen Grenzwall in Deutschland*, (ext. du *Iahrb. d. Ver. v. Altert. im Rheinlande*, fasc. LXXX, 1885), 149 pages, in-8, avec carte. Le grand retranchement construit par les Romains pour fermer l'angle rentrant formé par le cours supérieur du Rhin et celui du Danube, a été à diverses reprises étudié par les antiquaires et par les voyageurs. M. Hübner analyse dans un premier chapitre les travaux de ses devanciers, l'anglais Thomas Hodgkin, les allemands Dahn, Reulaux, Bergh, von Cohausen, Mommsen, Arnold, Kaufmann, Jahns, Hang et Haupt. Dans les chapitres suivants, l'auteur décrit le retranchement et le suit pas à pas, en se dirigeant du Nord-Ouest, depuis son extrêmité orientale au point où il s'appuie au Danube et un peu au-dessus de Regensburg (*Regina castra*), jusqu'au point où il s'appuie au Rhin, au-dessous d'Andernach (*Antunacum*), sur un développement d'environ 540 kilomètres. Cet important mémoire est un travail d'ensemble où se trouvent rassemblées toutes les observations de détail que comporte cette vaste question. Signalons à la page 95 le fac-simile d'un monument épigraphique des plus rares, à savoir, une pièce de bois massive provenant de l'une des piles du pont romain à Mayence, et portant en lettres vigoureusement incisées l'inscription :

L VALI, LE< XIII

c'est la marque de la même légion dont on a reconnu l'estampille LEG XIII GEM sur des tuiles employées dans une pile du pont.

R. Mowat.

REVUES ET JOURNAUX PERIODIQUES

RIVISTA ARCHEOLOGICA DELLA PROVINCIA DI COMO, fasc, 27, déc. 1885 (Milan, imp. Bertolotti, in-8). — M. le docteur A. Garovaglio publie p. 17-19, sous le titre d'*Ara votiva di vighizzolo di Cantu*, un petit monument portant l'inscription suivante :

C V I N I B
V S L M
O (ou C)

L'autel en pierre a 0m79 de hauteur ; les lettres mesurent 0m05. Il avait été utilisé au moyen âge dans la construction des murs du château.

Cte de Marsy.

ARCHIV FUR LATEINISCHE LEXIKOGRAPHIE, t. II (1885), fasc. 3. — Nous reproduisons intégralement un intéressant article qui s'adresse à la fois aux épigraphistes et aux philologues. P. 482, Louis Havet, *Filia*.

« Une tablette de bronze acquise à Rome par M. Dutuit, de Rouen,
« porte une inscription à tous égards archaïque, ainsi conçue (Mowat,
« *Comptes-rendus de l'Acad. des Insc.*, 1884, p. 366) : ORCEVIA·
« NVMERI/// | NATIONV·GRATIA | FORTVNA·DIOVO·FILEIA
« | PRIMO·ƆENIA | DONOM·DEDI (1). C'est-à-dire en complétant
« l'orthographe au point de vue phonétique, *Orcevia*, *Numeri*...,
« *nationu(s) gratia(d) Fortuna(i)*, *Diovo(s) fileia(i)*, *Primogenia(i) donom*
« *dedi(d)*. Une femme nommée Orcevia, à l'occasion de ses couches,
« offre un ex-voto à la déesse Fortuna, de Préneste ; cette déesse est

(1) Cfr. *Bulletin épigraphique*, IV, 1884, p. 198.

« surnommée Primogenia, parcequ'elle s'occupe des premiers-nés « (explication donnée par M. Mowat dans un article encore inédit du « Bulletin épigraphique (1); elle est qualifiée de *Iovis filia*, ce qui à « Rome, aurait signifié fille de Jupiter. Mais ce dernier point ne peut « satisfaire. La Fortune de Préneste, comme le fait remarquer M. « Mowat, n'était pas la fille de Jupiter; elle tenait sur ses genoux « Jupiter et Junon enfants et leur donnait le sein, Cic., *Divin.*, 2, 41, « 85. Une déesse nourrice, c'est justement ce que l'on s'attend à trouver « dans une inscription relative à l'ex-voto d'une jeune mère. L'Amal- « thée prénestine n'était pas une chèvre; peut-être pourtant y a-t-il « un lien historique entre son nom de Fortuna et le mythe de la corne « d'abondance.

« Or, le sens étymologique des mots latins *filius*, *filia*, est nourrisson, « nourrissonne (Curtius, *Grundzüge*, 5e édit., p. 252). En ombrien, « *sif filiaf trif* signifie *sues lactentes tres* (Bréal, les *Tables eugubines*, « p. 116). Concluons que *fileia* devait signifier nourrice, et non pas « fille, en dialecte prénestin.

« Cette hypothèse nous fait voir sous un autre jour la célèbre « inscription de la cista de Ficoroni, *C. I. L.*, I, 54. L'ouvrage est « donné — la véracité de cette assertion importe peu ici — comme « ayant été exécuté à Rome, NOVIOS·PLAVTIOS·MED·ROMAI· « FECID; mais la cista a été trouvée dans le pays de Préneste et la « Dindia qui a fait graver l'inscription était une Prénestine (voir « Mommsen). On a peine à imaginer comment une dame qui offrait « un objet d'art à sa fille aurait pris la peine de faire ajouter après « coup, sur un morceau de métal qui ne fait point partie de la cista « proprement dite, DINDIA·MACOLNIA·FILEA·DEDIT. Que l'on « construise *Dindia Magulnia* ou bien *Magulniae filiae*, cette for- « mule a une singulière solennité pour un présent maternel. Il s'agit « probablement d'un ex-voto offert par *Dindia Magulnia* à la déesse « Nourrice, *Filea* » (cfr. Fr. Bücheler, dans *Rheinisches Museum*. XXXIX, p. 411. La Rédaction).

Je souscris sans réserves aux savantes déductions de M. L. Havet. Je ne ferai qu'une remarque sur un point, d'ailleurs secondaire. Dans l'inscription d'Orcevia il ne me paraît pas nécessaire de rétablir un *d* à la fin du mot *dedi*, pour en faire une 3e personne. On connaît en effet beaucoup d'inscriptions dans lesquelles le dédicant parle de lui-même à la 1re personne, tel, par exemple, le no 1308 du *C. I. L.*, I, *f*ERON*iae* | C·MODIEIVS·C·F | C·N·MANC·DO. C'est, d'ailleurs, la forme *dedet*, et non *dedid*, pour la 3e personne du prétérit qui nous a été conservée par le célèbre *elogium* de Scipion, *C. I. L.*, I, 32. Il se peut, toutefois, qu'à Préneste, on ait dit *dedit*, mais ce n'est qu'une conjecture, et il ne me paraît pas nécessaire de l'introduire, puisque *dedi*, 1re personne, est acceptable par analogie avec la 1re personne de l'indicatif présent, *do*, dans d'autres inscriptions.

ZEITSCHRIFT DES AACHENER GESCHICHTSVEREINS, vol. VII, fasc 3 et 4, 1885. P. 159-172, M. B. Lersch, *Rœmisches Legionsziegel zu Aachen. Tegulae transrhenanae*. Intéressant article accompagné d'une planche héliogravure où sont figurées 14 estampilles plus ou moins complètes, de tuiles militaires découvertes en mai 1884, à Aix-la-Chapelle. Les numéros 1 et 2 se complètent réciproquement:

TRANS RENAN
C·I·CAN·LE·X·G·F

Trans r(h)enan(a); C. J(ulius) Can(ilius) le(gionis) X G(eminae) F(elicis).

(1) Voir *Bull. épigr.*, V, 1885, p. 143.

Le nº 3 :

// G V L A ⲧ T R A R E N
/// N G ⲧ M L E X G

[*te*]*gula tra*(*ns*) *r*(*h*)*enan*(*a*) [... *Lo*]*ng*(*us*) *m*(*iles*) *le*(*gionis*) *X G*(*eminae*).

Le nº 4 :

// X G ⲧ P ⲧ F ⲧ FEC
////S R E N A N A
///S ⲧ L O N G V S

[*tran*]*s r*(*h*)*enana ...leg*(*io*) *X G*(*emina*) *p*(*ia*) *f*(*elix*), *f*(*ecit*) [...]*s Longus*.

Les nº 5, 6, 7 :

T R A N S R E N V · F
S E C P A V L I L E X

Trans R(*h*)*enu*(*m*) *f*(*ecit*) *Sec*(*undinius*) *Pauli*(*nus*) (*miles*) *le*(*gionis*) *X*.

Le nº 8 :

T E T R A F C O H I
N O B I L I S F

te(*gula*) *tra*(*ns rhenanum*) *coh*(*ortis*) *primae Nobilis f*(*ecit*).

Les nºs 9, 10, 12, 13 :

TRAS RENVM F ATECTI
VS IVLLINVS · M · LEG X G

tra(*ns*) *R*(*h*)*enu*(*m*) *f*(*ecit*) *Atectius Iullinus m*(*iles*) *leg*(*ionis X G*(*eminae*).

Le nº 11 :

H E N A N
L · I · M

[*tegulam trans*] *rhenan*(*am*) [*fecit ...miles*] *l*(*egionis*) *I M*(*inerviae*).

Le nº 14 :

T E G L A · T R
C · P L O · C O R V F

Tegla tr(*ans r*(*h*)*enana*) *C. Plo*(*tius*) *Corv*(*inus*) *f*(*ecit*).

Le même fascicule contient (p. 173-178) un article de J. Schneider sur les Voies romaines aux environs d'Aix-la-Chapelle.

REVUE DU LYONNAIS, mars 1886. P. 166 : M. d'Arbois de Jubainville, *La nationalité celtique et le dieu Lug*. Réponse à un article de M. Allmer publié dans *Lyon-Revue*, numéro de février 1886.

R. MOWAT.

ACADÉMIES ET CORPS SAVANTS

ACADÉMIES DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.— *Séance du 19 mars.*— M. S. Reinach lit une note sur une inscription grecque restée inintelligible jusqu'à ce jour par suite de quelques fautes de lecture. Il en rétablit le sens à l'aide de deux ou trois corrections ; il s'agit d'une juive nommée Tation à qui la Synagogue

de Phocée décerne une couronne d'or, pour avoir fait construire à ses frais et donné à la communauté la salle d'un temple.

26 mars. — M. Boissier lit une note sur un passage de Tacite (*Ann.*, XV, 44) où il est dit qu'après l'incendie de Rome, Néron se sentant accusé par l'opinion publique tâcha de détourner les soupçons sur la secte naissante des chrétiens.

2 avril. — M. Mispoulet lit un mémoire intitulé *De la constitution de l'ordre équestre sous l'Empire romain.* Sous la République, on distinguait des chevaliers ordinaires et des chevaliers *equo publico*; sous l'Empire, cette différence est devenue purement nominale. Mais une autre différence s'est introduite, celle des chevaliers d'ordre sénatorial et des chevaliers d'ordre équestre ; les premiers sont, dans chaque escadron (*turma*), les commandants (*seviri*) ; toutes les turmes sont égales entre elles, sans classification hiérarchique.

9 avril. — M. Le Blant annonce qu'à Rome, en dehors de la *porta Portese* on a découvert une mosaïque représentant l'enlèvement de Proserpine par Pluton ; le dieu est représenté nu, les cheveux hérissés, la barbe grise ; Mercure Psychopompe également nu, tient les rênes du quadrige ; au-dessus des chevaux sont écrits leurs noms :

ΧΘΟΝΙΟΣ ΕΡΕΒΕΥΣ ΖΟΦΙΟΣ ΑΥΓΑΙΟ[Σ]

Dans la catacombe de St-Sébastien, on a mis à découvert des tombes du 4e siècle, construites en forme de toit avec des tuiles ; l'une d'elles porte une inscription tracée à la pointe avant la cuisson et mentionnant la commande faite au fabricant, *Benebento tegulas indixit Lullio n. ccci ut deferantur ad por. Neapo.*

16 avril. — M. Heuzey lit un mémoire sur le *Kaunakès*, pièce du vêtement des personnages figurés sur des monuments assyriens et chaldéens. MM. Deloche et Duruy donnent des détails sur trois sépultures, dont deux doubles, découvertes sur l'emplacement des Arènes de Paris.

21 avril. — On écrit de Philippeville que des fouilles pratiquées pour l'établissement d'un square ont amené la découverte d'un ancien édifice ; on y a rencontré une inscription en distiques latins mentionnant la consécration d'un temple chrétien par l'évêque Navigius en l'honneur d'une martyre. M. Boissier lit une lettre de M. Cagnat, en mission en Tunisie, annonçant qu'il vient de découvrir une inscription qui mentionne le nom de la ville de Furni, voisine de Limissa, aujourd'hui Lemsa. Cette inscription éclaircit un passage d'Optat et permet d'identifier une des deux Zama avec Lemsa. M. Schlumberger communique une pièce d'or éthiopienne de la collection de M. Schefer. Elle est du 6e siècle et appartient au royaume d'Axsum ; la légende nomme le roi Caleb, fils de Tazema, conquérant de l'Yémen. M. Mowat lit une note destinée à expliquer la marque $\frac{X}{II\Gamma}$ qu'on voit sur des monnaies de bronze de Constantin I, de Constantin II, de Crispus, de Licinius père, de Licinius fils et de Martinien, à la légende IOVI CONSERVATORI, frappées dans les seuls ateliers des provinces orientales, Antioche, Alexandrie, Héraclée, Nicomédie et Cyzique. Le signe Γ n'est autre que la lettre S sous la forme usitée dans les inscriptions latines de l'Orient, en sorte que le groupe IIΓ équivaut à la notation ordinaire du sesterce, IIS. Il faut donc lire *decima (pars) sestertii* $= \frac{1}{10}$ de 2 as $\frac{1}{2} = \frac{1}{4}$ d'as. La monnaie en question est en conséquence un *quadrans* et le tétragramme jusque-là incompris désigne la valeur du sous-multiple par rapport au sesterce, unité de compte. M. Castan entretient l'Académie des trouvailles faites récemment sur l'emplacement des Arènes de Besançon.

SOCIÉTÉ NATIONALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE. — *Séance du 17 mars 1886.* — M. de la Guère écrit à la Société au sujet d'une inscription dédiée à Caligula et découverte à Bourges ; il conteste la lecture donnée par M. de Villefosse dans la séance du 11 février 1885. M. de Villefosse montre un moulage en plâtre de cette inscription, sur lequel on reconnait les dépressions de la surface dûes précisément au

martellement des lettres qu'il avait signalées (1). M. de Geymüller demande quel est le monument antique désigné sous le nom de *Temple de Diacolis* dans un dessin représentant un temple à rotonde et exécuté par Ducerceau (2), architecte français, qui a voyagé en Italie, vers l'année 1575. M. Mowat communique des monnaies de bronze d'Auguste et de Tibère frappées de contremarques sur le cou et sur la joue, et en signale aussi deux exemplaires du Cabinet des médailles, inscrits sous les numéros 872 et 917 dans la suite des grands bronzes. Il communique en outre une médaille, paraissant de provenance africaine ou espagnole et faisant connaître un nouveau nom de ville, Vagaxa.

R. MOWAT.

CHRONIQUE

Le musée de Toulouse.— Nous extrayons de la *Revue de Comminges*, 2e trim. 1886, p. 113, le paragraphe suivant, signé de son zêlé directeur, M. Julien Sacaze : « Le précieux marbre inscrit de *Lugu-* « *num Convenarum* est conservé au musée de Toulouse, — je dis « *conservé*, par euphémisme, car il n'est pas au monde un musée où « les monuments de l'histoire nationale soient, depuis plusieurs années, « dans un état d'abandon et de dépérissement aussi condamnables. « Je saisirai même cette occasion pour me faire, auprès de la Munici- « palité toulousaine, l'écho des doléances respectueuses, mais éner- « giques, du monde savant. Comme l'a dit Montalembert, dans une « de ses lettres à Victor Hugo, le musée de Toulouse possède la « collection la plus originale, la plus nationale qui existe en France. « Il faut traiter nos vieilles reliques avec plus de soin ; il faut les mettre « à la place d'honneur qui leur appartient ; il ne faut pas exposer ainsi « les plus précieux objets à l'influence délétère des agents atmosphé- « riques ; il ne faut pas les briser en les entassant pêle-mêle..... La « ville de Toulouse, si justement fière de ses artistes, est la dépositaire « de monuments antiques très intéressants, absolument originaux ; la « plupart de ces monuments proviennent du Comminges : nous avons « donné les uns, on nous a pris les autres. Ils sont aujourd'hui le bien « de tous, et nous n'aurons garde de nous en plaindre, s'il est fait « bientôt droit à nos justes réclamations ».

Vente d'une collection d'antiquités grecques. — Les antiquités provenant des fouilles récemment faites à Episcopi, l'ancien Curium, dans l'île de Chypre, par M John C. Penziches, R. D. T., employé du Génie militaire anglais, ont été vendues le 29 avril 1886, à l'Hôtel Drouot. Le seul objet épigraphique est décrit sous le nº 9 du catalogue de vente : Oenochoé en terre verte émaillée, portant sur la panse, au-dessous du col, l'inscription en creux :

ΒΑϹΙΛΕωϹ ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥ || ΦΙΛΟΠΑΤΟΡΟϹ

Au-dessous une guirlande en pâte de même matière, se terminant par deux masques de Silène, avait été primitivement appliquée sur la panse, mais s'était détachée, sauf les deux masques, qui ont été retrouvés. Du même tombeau, on a retiré une coupe en verre ainsi qu'une bague d'or avec pierre gravée qui a été réclamée pour le musée de Nicosie, chef-lieu de l'île. Les antiquaires qui ont examiné l'œnochoé ne doutent nullement de l'authenticité de l'inscription. Adjugé à M. Hoffmann, 910 francs.

Paris, le 15 mai 1886.

R. MOWAT.

Achevé d'imprimer le 31 mai 1886.

(1) Voir aussi *Bull. épigr.* t. V, 1885, p. 48, 54, et pl. III.
(2) *Bull. des Antiq. de Fr.*, 1885, p. 205.

L'Imprimeur-Gérant, E.-J. SAVIGNÉ.

BVLLETIN

ÉPIGRAPHIQVE

DIRIGÉ PAR

ROBERT MOWAT

6e année, N° 3 — Mai-Juin 1886

ETUDE SUR L'ORGANISATION DES FLOTTES ROMAINES

par feu Camille de la Berge

PREMIÈRE PARTIE

Organisation des Flottes

Avant de nous occuper des grades et du service de la flotte, nous devons établir une distinction fondamentale.

Les *classiarii*, nous le prouverons plus loin, n'étaient pas seulement chargés d'un service maritime, mais encore, dans certains cas, ils étaient employés comme auxiliaires des troupes de terre. A ce double service correspond une double organisation de la flotte.

A la mer, tous les soldats de marine étaient commandés par le *praefectus* ou par le *sub praefectus classis*, et ils étaient distribués par navires. A terre, ces mêmes hommes étaient comme les légionnaires, où plutôt comme les auxiliaires, distribués en cohortes et centuries. Lorsqu'une *vexillatio* de *classiarii* était adjointe à des détachements légionnaires pour l'établissement du camp ou pour l'exécution de quelque travail public, elle obéissait soit au *praefectus castrorum*, soit au *praepositus* chef temporaire du détachement formé aux dépens des divers corps. Les marins employés à Rome concurremment avec les cohortes urbaines et les cohortes de Vigiles étaient évidemment, comme ces corps spéciaux, sous les ordres du *praefectus Urbi*.

Notre étude se divise donc naturellement comme il suit :

1° Officiers et sous-officiers qui commandent les *classiarii* à la mer.

2° Officiers et sous-officiers qui commandent les *classiarii* à terre.

3° *Classiarii.*

4° Administration, ouvriers, employés divers.

§ I. — *Officiers et sous-officiers à la mer*

Praefectus classis

Chaque flotte permanente était commandée par un officier appelé *praefectus classis* (1).

Ce personnage devait être de l'ordre équestre. Les monuments et les textes le prouvent d'une façon irréfragable.

Voyons d'abord les textes.

Tacite nous apprend que Lucilius Bassus fut mis par Vitellius à la tête des flottes de Ravenne et de Misène après avoir commandé une aile de cavalerie (2).

Le même auteur nous apprend (3) que postérieurement à la trahison de Lucilius Bassus, les soldats de la flotte se donnèrent pour préfet Cornelius Fuscus, et il a dit déjà (4) que ce Cornelius Fuscus était procurateur. Or, lui-même appelle ces agents « *equestris nobilitas* » (5).

Nous savons par Pline le Jeune que son oncle, auteur de l'Histoire naturelle, était, quand il mourut en 79, préfet de la flotte de Misène (6). Il avait été antérieurement préfet d'une aile de cavalerie (7).

(1) Le P. Garrucci ne trouvant pas dans les inscriptions de Castricius Myrio (n° 433) et de Sex. Aulienus (n° 391) quelle flotte ils ont commandée, en conclut qu'au commencement de l'Empire les deux flottes de Ravenne et de Misène étaient sous les ordres d'un seul préfet, et il cite à l'appui de cette opinion le fait que Lucilius Bassus, selon Tacite (*Hist.*, II, 100), avait obtenu ce double commandement de Vitellius. Il fait aussi remarquer que Calpurnius Seneca commanda les deux flottes. Mais la remarque de Tacite prouve au contraire que ce cumul était exceptionnel, puisque l'historien a cru devoir le signaler. Quant à Calpurnius, il a commandé les deux flottes, non pas simultanément mais successivement, ses inscriptions le prouvent bien. L'omission qui a préoccupé le P. Garrucci n'offre rien d'extraordinaire ; au commencement de l'Empire, les corps dans lesquels ont servi les militaires ne sont presque jamais indiqués. — [Les n°s 433 et 391 de C. de la Berge correspondent respectivement à Orelli-Henzen, n° 6010 et à Mommsen, *I. R. N.*, n° 4628].

(2) *Hist.* II, 100.

(3) *Hist.*, III, 12.

(4) *Hist.*, II, 86.

(5) *Agricola*, 6.

(6) Pline, *Ep.*, VI, 16.

(7) *Id.*, *ibid.*, III, 5.

Capitolin nous apprend que Pertinax fut préfet de la flotte Germanique et qu'auparavant il avait commandé un corps de cavalerie dans la Mésie (1). L'étude des inscriptions nous amène à un résultat identique. Ainsi, Ti. Julius Bassianus commanda la flotte de Misène après avoir été tribun dans la légion I Italique (2). Or, le tribunat militaire ne vient dans l'ordre des grades que bien après le primipilat, et ce dernier grade conférait l'ordre équestre (3).

De même Aquilius Félix, préfet de la flotte de Ravenne, avait été procurateur, et avant cela primipile (4).

Sex. Aulienus avait été primipile, et ensuite *praefectus fabrum* avant de commander la flotte de Fréjus (5).

M. Maenius Agrippa Tusidius (6), Sex Cornelius Dexter (7) avaient commandé des ailes de cavalerie auxiliaire avant d'être mis à la tête, l'un, de la flotte Britannique, l'autre, de la flotte Syriaque. C. Manlius Félix (8), L. Valerius Proculus (9), préfet, l'un, des flottes Pannonique et Germanique, l'autre, de la flotte d'Alexandrie, avaient été auparavant tribuns militaires.

Ces exemples suffisent pour démontrer que le *praefectus classis* était toujours de l'ordre équestre, tant sur les flottes prétoriennes que sur les flottes dites *sociae* (10). La seule flotte du Pont ne nous a fourni là dessus aucune preuve, parce que nous n'en connaissons que deux inscriptions, dont une seule mentionne le préfet, et encore d'une manière douteuse, mais son commandant était certainement pris aussi parmi les chevaliers. Ceci rentre d'ailleurs complètement dans l'esprit des institutions impériales; les Césars voulaient créer vis à vis du patriciat, encore puissant par ses privilèges et par les souvenirs qu'il évoquait, une classe moyenne influente, et ils relevèrent autant que possible celle des chevaliers en conférant, exclusivement à ses membres, les nouvelles fonctions qu'ils créaient. Auguste donna aux chevaliers le commandement des troupes auxiliaires (*praefecti cohortium* —

(1) Capitol., *Pertin.*, 2.
(2) N° 120. [Orelli, n° 3613].
(3) Renier, *Mélanges d'épigraphie*, p. 237.
(4) N° 6. [Orelli, n° 8180].
(5) N° 391. [Mommsen *I. R. N.*, n° 4628].
(6) N° 394. [Orelli, n° 804].
(7) N° 420. [Orelli-Henzen, n° 6924].
(8) N° 401. [Muratori, p. 717, n° 5, et p. 2023, n° 3].
(9) N° 432. [Orelli-Henzen, n° 6928].
(10) C'est le nom que donne Tacite aux flottes qui ne sont pas à Ravenne, Misène ou Fréjus, (*Ann.*, IV, 5).

praefecti alarum) (1), le gouvernement de l'Egypte et celui d'un certain nombre de petites provinces dites provinces procuratoriennes (2). Les procurateurs, et le nombre en était grand, formaient, comme nous l'a dit Tacite, l'*equestris nobilitas*. Aux chevaliers furent encore réservées la préfecture du prétoire, celle des Vigiles. Lorsque Trajan créa les *praefecti vehiculorum* ou directeurs des postes, c'est encore parmi les chevaliers qu'il les prend (3). Il faut donc ranger la charge de *praefectus classis* au nombre de celles dont ils étaient seuls revêtus (4).

Maintenant à quel degré de la hiérarchie équestre est placé l'officier dont nous nous occupons ?

Je pense que ce degré n'était pas au commencement de l'Empire, aussi élevé qu'au deuxième siècle, et que le *praefectus classis* n'a pas eu immédiatement le rang que lui assignent les textes et la plus grande partie des inscriptions que nous avons citées ou que nous publions.

En effet deux des ces inscriptions, celles de Castricius Myrio et de Sex. Aulienus, datent évidemment du premier siècle de l'Empire. La première est même antérieure à l'an 741, puisque Castricius fut *vigintisex vir* (5). Dans l'une et dans l'autre, le *cursus* est disposé en ordre inverse (6); or, nous voyons que ces personnages commandèrent les flottes, l'un, avant d'être *praefectus equitum*, l'autre, avant d'être *praefectus castrorum*, c'est-à-dire avant d'avoir atteint des degrés peu élevés cependant de la

(1) Les grades de *primus pilus, praefectus cohortis, tribunus militum, praefectus alae*, s'appelaient à cause de cela *equestres militiae*. (Renier, *Mélanges d'épigraphie*, p. 240-244).

(2) Tacite, *Hist.*, I, 11.

(3) Voir sur cette institution, Henzen, *Annales de l'Inst. Arch.*, 1857.

(4) Il y a là une dérogation considérable à l'usage républicain de mettre un *préteur* à la tête de la flotte. Pendant la guerre civile, Auguste avait déjà donné un commandement maritime à un simple chevalier, Calvisius Sabinus.

(5) Dion, LIV, 26. Cf. Borghesi, *Œuvr. compl.*, IV, p. 421.

(6) A ces inscriptions on peut joindre celle de Cornelius Cicatricula, préfet, au commencement de l'Empire, d'une flotte que nous ne pouvons déterminer, n° 434. Dans l'inscription de Castricius Myrio, le *cursus* commence par le tribunat militaire et finit par le vigintivirat: ce n'est pas cela qui prouve qu'il est inverse, car on commençait indifféremment sa carrière par l'une de ces charges; mais le personnage fut *praefectus equitum*, et M. Renier a prouvé que ce grade est inferieur au tribunat militaire (*Mémoire sur les officiers qui assistèrent au conseil de guerre de Titus*, p. 38). Pour les grades de *praefectus castrorum* et *praefectus fabrum*, voir le même mémoire. Pour l'explication de *p(rimi) p(ilari) bis*, voir Borghesi, *Bull. de l'Inst. Arch.*, 1845, p. 135. [Le n° 434 de C. de la Berge correspond à R. Fabretti, *Inscr. ant.*, p. 700, n° 211].

hiérarchie équestre, et tous les deux d'ailleurs eurent ce commandement avant le tribunat militaire, qui plus tard fut considéré comme inférieur à ce même commandement.

C'est en effet ce que prouvent les autres inscriptions et les textes cités de Tacite, Pline et Capitolin, lesquels démontrent bien le fait, puisqu'ils parlent de préfectures de flottes données à des personnages après la préfecture d'aile qui elle-même est supérieure au tribunat militaire.

D'après les circonstances connues de la vie de Lucilius Bassus, le changement ou plutôt le relèvement de la condition du *praefectus classis* était déjà opéré dans la deuxième moitié du premier siècle. A partir de cette époque, le commandement de la flotte fut donc donné habituellement à des officiers qui avaient commandé une aile de cavalerie, sans cependant que cette dernière condition fût indispensable. Ni Valérius Proculus (1), ni Cornelius Dexter (2), n'avaient été *praefectus alae* et le deuxième ne le fut même qu'après avoir été *praefectus classis*. Ces deux inscriptions sont d'une bonne époque, dans laquelle les règles de la hiérarchie militaire étaient scrupuleusement observées.

De tout cela nous pouvons conclure que pendant presque toute la durée de l'Empire, le rang de *praefectus classis*, fut :

1° Supérieur au rang de *tribunus militum* ;

2° Egal au rang de *praefectus alae* que nous trouvons placé tantôt avant, tantôt après le *praefectus classis* dans les *cursus honorum*. Nous ne connaissons pas dans tous leurs détails les attributions du *praefectus classis*. Une inscription du troisième siècle nous montre Fl. Marianus en même temps préfet de la flotte et *curator civitatis Misenatium*. Cette association, à une telle époque, ne peut être qu'accidentelle (3) et ne prouve rien par conséquent.

Les *curatores rei publicae* étaient des magistrats extraordinaires nommés par l'empereur, pour surveiller l'administration financière des colonies et des municipes. Les cités ne pouvaient, sans leur autorisation, aliéner une partie de leur domaine, ni entreprendre des constructions considérables (4), comme celle

(1) N° 432. [Orelli-Henzen, n° 6928].
(2) N° 420. [Orelli-Henzen, n° 6924].
(3) Le consulat de 159 est gravé en caractères plus anciens que l'inscription de Flavius Marianus; il ne sert donc pas à déterminer l'âge de celle-ci, qui, peut être, en raison des noms du personnage, de la fin de troisième ou du commencement du quatrième siècle.
(4) Renier, *Mélanges d'épigraphie*, p. 41.

dont l'inscription de Misène conserve le souvenir. Ce n'est guère qu'après Marc-Aurèle que ces *curatores* furent pris dans l'ordre équestre; à l'époque où Fl. Marianus le fut, le fait n'a donc rien d'extraordinaire.

Dans les légions, le commandant jugeait tant au civil qu'au criminel, les militaires placés sous ses ordres. Sur la flotte, cette double compétence appartenait au préfet. Ainsi nous possédons un jugement rendu par Sénécion, sous-préfet de la flotte de Misène, sur la possession d'un terrain que revendiquait Aelius Rufinus, soldat de cette flotte (1). Il est clair que les pouvoirs du sous-préfet devaient appartenir au préfet et que le premier n'a agi ici que par délégation.

Quant au criminel, Paulus nous apprend que les jugements du *praefectus classis* sur les délits militaires étaient sans appel (2), Le nom grec du *praefectus classis* serait ἔπαρχος στόλου que nous ne trouvons qu'une fois sur une inscription de l'époque républicaine (3) ; ἔπαρχος est du reste la traduction bien connue de *praefectus*. Exemple : ἔπαρχος σπεῖρας = *praefectus cohortis* (*C. I. Gr.*, 3497) ; ἔπαρχος εἴλης = *praefectus alae* (*C. I. Gr.*, 4488) ; ἔπαρχος βεϊκούλων ou ὀχημάτων = *praefectus vehiculorum* (*Ann. Inst. Arch.*, 1857, p. 96) ; ἔπαρχος εὐθηνίας = *praefectus annonae* (Marini, *Arv.*, p. 798) ; ἔπαρχος τοῦ πραιτωρίου — Ρώμης = *praefectus praetorio — Urbi* (*C. I. Gr.*, 6627) ; ἔπαρχος τεχνειτῶν = *praefectus fabrum* (Lebas, t. III, 228, n° 755).

Quant au nom latin du grade, remarquons que Tacite dit tantôt *praefectus remigum* (*Ann.*, XIII, 30 ; *Hist.*, III, 76), tantôt *praefectus classis* (passim). Ce qui prouve qu'il s'agit bien d'un seul et même grade, c'est que Tacite qualifie ainsi un même personnage, Claudius Apollinaris (*Hist.*, III, 57, et III, 76). C'est donc à tort qu'Orelli a signalé le *praefectus remigum* comme un grade distinct à compter parmi ceux que les inscriptions ne mentionnent pas (4) et que Scheffer y a vu le synonyme d'*archigubernus* (5).

Au temps où fut composée la *Notitia Dignitatum*, les préfets de flotte étaient, en Orient comme en Occident, placés sous les

(1) N° 123. [Mommsen, *I. R. N.*, 2646].
(2) Paulus, *Recep. Sent.*, V, tit. XXVI, *ad legem Juliam de vi publica et privata*, § 1 et 2.
(3) Notre n° 111. [Marini, *Atti*, p. 460].
(4) Orelli, vol. II, p. 137.
(5) Scheffer, *De militia navali*, p. 290.

ordres des Ducs, sauf ceux des flottes de l'Italie et de la Gaule, qui relevaient du *magister militum praesentalis a parte peditum in Italia*.

Sub Praefectus Classis

Cet officier était d'un rang presque égal à celui du *praefectus classis*, puisque Appaeus Alfinius Secundus et T. Cornasidius Sabinus (1) furent sous-préfets de la flotte de Ravenne après avoir commandé des ailes de cavalerie.

En dehors des flottes de Misène et de Ravenne, on ne connait de *sub praefecti* militaires que pour les cohortes des Vigiles. Sur tous les monuments où les officiers de ce corps sont énumérés dans l'ordre hiérarchique, le *sub praefectus* figure à son rang après le préfet (2). La mention constante et simultanée du *praefectus* et du *sub praefectus* sur lesdits monuments prouve que le dernier était chargé d'un service permanent et déterminé, et non pas créé, *extra ordinem* et *per tempus* pendant que le préfet des Vigiles aurait été malade ou empêché.

De la similitude des noms, nous concluons à la similitude des fonctions et nous admettons en conséquence que les flottes de Misène et de Ravenne avaient chacune leur *sub praefectus* en même temps que leur *praefectus*.

On ne connait pas jusqu'ici de *sub praefectus* des autres flottes. Y eut-il réellement un officier portant ce nom et constamment attaché à ces cadres, prêt à les commander au lieu et place du préfet ?

Ces flottes ont laissé un si petit nombre de monuments qu'il est impossible de répondre à cette question dans l'état actuel de nos connaissances. A première vue, deux inscriptions d'Algérie pourraient déterminer une réponse négative, mais je crois néanmoins qu'elles n'apportent ici aucune lumière.

Il s'agit d'inscriptions gravées sur les bases des statues, aujourd'hui disparues, d'Aelius Marcianus et de Claudius Priscianus (3). Le premier fut *praepositus classibus Syriacae et Augustae*, le deuxième, *praepositus classibus* (les mêmes très probablement). La nature du service militaire des *praepositi* a été parfaitement établie par Henzen. Le *praepositus* est non pas

(1) N°s 11 et 12. [Orelli, n°s 2223 et 3888].
(2) Kellermann, *Vig.*, n°s 4, 9, 12, 14.
(3) N°s 417, 429. [Renier, *I. R. A.*, n°s 3885 et 3889].

un officier dont le grade et le service sont parfaitement déterminés, tels que le *legatus*, le *tribunus* ou le *centurio*, et ont leur place marquée dans la hiérarchie et dans la constitution militaires ; c'est au contraire le commandant temporaire d'un certain nombre d'hommes détachés pour un service spécial et son autorité cesse avec les besoins qui en ont rendu la création nécessaire. Tout officier pouvait être, à un moment donné, *praepositus* ; mais le nombre de soldats que l'on mettait momentanément sous ses ordres dépendait du grade qu'il occupait dans l'armée ; ainsi une *vexillatio* de moins de mille hommes était mise sous les ordres d'un centurion ; plus nombreuse elle était commandée soit par un *primus pilus*, soit par un *praefectus cohortis* détaché de son corps, soit par un *tribunus militum*. Il y a même des officiers qui ont commandé des *vexillationes* tirées de plusieurs légions pour une campagne, après avoir été eux-mêmes commandants de légion. Le total des *vexillationes* montait alors au moins à 6000 hommes (1). Celà posé, on pourrait dire : quand Aelius Marcianus fut *praepositus classibus Syriacae et Augustae*, il avait déjà commandé une aile de cavalerie ; il avait donc rang de *praefectus classis* ; si le préfet de la flotte d'Alexandrie et celui de la flotte Syriaque n'ont pas commandé leurs escadres, si l'on a dû les mettre sous les ordres d'Aelius Marcianus, c'est qu'il n'y avait pas de *sub praefectus* tout prêt à remplacer le *praefectus*; autrement on ne conçoit pas qu'on ait été obligé de choisir un officier de rang précisément égal pour les commander provisoirement et suppléer le préfet.

L'objection aurait une certaine valeur si Aelius Marcianus et Claudius Priscianus qui commandaient les troupes auxiliaires en Maurétanie avaient quitté cette province pour se mettre temporairement à la tête de ces flottes, et s'étaient rendus, à cette fin, à Alexandrie ou à Séleucie. Mais tout porte à croire qu'il n'en est rien; le nombre relativement considérable d'inscriptions funéraires de *classiarii* trouvées à Cherchell, semble bien prouver qu'il y avait là des navires détachés en permanence, pour aider le procurateur gouverneur de la Maurétanie à réprimer la piraterie des peuples de cette région, car si elle a duré presque jusqu'à nos jours, on en peut suivre la trace dans une haute antiquité. Sous Marc-Aurèle les Maures dévastèrent les provinces espagnoles (2).

(1) Henzen *Annal. Inst. Arch.*, 1850, p. 40 et suiv.
(2) Capitolin, *M. Aurel.*, 21. Henzen, *Annal. Inst. Arch.*, 1860, p. 74.

Les commandements provisoires exercés par Marcianus et Priscianus doivent donc se rapporter à quelque expédition contre ces tribus pillardes; ils balayèrent la côte, l'un, avec sa cavalerie, l'autre, avec ses cohortes, pendant que la flotte ou les flottes longeaient le rivage, en combinant leurs mouvements avec ceux des troupes de terre. Et pour que cette combinaison réussît, le commandement général avait été donné à un seul chef, celui de l'expédition. Mais il n'y a aucune conclusion à tirer de là sur l'existence ou la non-existence du *sub praefectus* dans les *classes sociae.*

Stolarque

Cet officier n'est mentionné que dans une seule inscription latine (n° 136), épitaphe d'un soldat de la flotte de Misène, qualifié de *beneficiarius stolarchi*; elle ne nous apprend donc rien sur la place de ce grade dans la hiérarchie, et nous pouvons seulement deviner, par le nom de cet officier, la nature de son service ; il devait commander une division de la flotte. On serait tenté, au premier abord, de voir dans ce nom le titre grécisé du *praefectus classis*; στόλαρχος ou στολάρχης peut en effet être considéré comme synonyme de ἔπαρχος στόλου. Mommsen et Henzen ont d'abord adopté cette interprétation : le dernier l'a ensuite écartée parce que, dit-il, si en effet plusieurs grades de la marine romaine ont reçu des dénominations grecques, on n'a pas d'exemple du nom grec ou du nom latin employés indifféremment. Le *stolarchus* n'est donc autre que le *praefectus* (1).

Nous nous rendons à cette observation bien qu'elle fasse naître une difficulté considérable, car alors le stolarque, chef d'une division navale, prend le rôle que nous assignerons tout à l'heure au navarque.

L'épitaphe de Crispinus, stolarque de la flotte du Pont (n° 419), ne nous fournit aucune lumière, elle est métrique et riche en métaphores dûes à l'enthousiasme poétique ou aux exigences de la prosodie, mais peu propres à nous renseigner sur le sujet qui nous occupe. Un document où les navires s'appellent ποντια βελη et les hexérèmes πτέρυγες ἐξηρετμοι ne peut nous instruire sur l'histoire de la marine militaire.

(1) Orelli-Henzen, t. III, p. 521. [Le n° 136 de C. de la Berge correspond à Mommsen, *I. R. N.*, n° 2685].

Navarque. — Triérarque

L'étude de ces grades présente plusieurs difficultés auxquelles nous n'avons pas trouvé de solutions satisfaisantes.

Cherchons d'abord à définir chacun de ces termes,

Qu'ils ne soient pas synonymes, c'est ce que prouvent :

1° L'inscription (n° 125) d'un monument élevé par les navarques et les triérarques de la flotte de Misène en l'honneur de Caracalla, l'an 196;

2° Un texte d'Ulpien disant qu'ils jouissent pour leurs testaments, les uns et les autres, du privilège accordé aux militaires (1).

En grec, ναύαρχος désigne ordinairement l'amiral qui commande la flotte, sauf chez les Athéniens où cet officier a le titre de στρατηγός (2); τριήραρχος est le commandant d'une trirème, et ce navire étant le seul modèle du vaisseau de guerre athénien, le capitaine s'appelait toujours et nécessairement τριήραρχος.

Je pense qu'il en fut de même chez les Romains, avec cette différence que le commandant de la flotte étant le *praefectus classis*, le navarque commande non plus une flotte, mais une division de celle-ci. D'après celà, il y avait, au moins sur les flottes prétoriennes, un certain nombre de *navarchi*.

Or cette manière de voir est en opposition directe : 1° avec Cicéron qui, dans le discours contre Verrès appelé vulgairement *De suppliciis*, nomme constamment *navarchi* les commandants de navire que le proconsul fit mettre à mort (3).

2° Avec Végèce qui dit : *Singulae autem liburnae* (il appelle liburnes les navires de guerre composant les flottes de Misène et de Ravenne) *singulos navarchos*, *id est quasi navicularios habebant qui*, *exceptis ceteris nautarum officiis gubernatoribus atque remigibus et militibus exercendis cotidianam curam et jugem exhibebant industriam* (4) ».

Les monuments épigraphiques relatifs aux *navarchi* sont peu nombreux. On n'en connaît que cinq, appartenant à la seule flotte de Misène (5). C'est donc indirectement et en étudiant les

(1) Dig., 374, 13 § 1. Ulp. lib., 45, *ad edictum*: *Item navarchos et trierarchos classium jure militari posse testari, nulla dubitatio est.*
(2) Egger, *Mémoires d'histoire ancienne*, p. 188.
(3) § 17-53.
(4) *Epitoma rei militaris*, IIII, 32, éd. Lange.
(5) Nos 125, 134, 135=441, 137, 168. [Ces cinq numéros correspondent à Mommsen, *I. R. N.*, 2654, 2663, 7294; Orelli-Henzen, 6871; *I. R. N.*, 2664]. Dans n° 124 [Orelli-Henzen, n° 6874], *nav*ARCHI est une restitution hypothétique.

trierarchi que nous apprendrons ce que les *navarchi* n'étaient pas, et que nous pourrons deviner ce qu'ils étaient.

Or, il nous paraît démontré que les triérarques étaient les commandants de chaque navire.

Ainsi le décret de Claude (n° 110) [Marini, *Atti.*, p. 489], conférant le droit de cité et de *conubium trierarchis et remigibus qui militant*, etc., doit être traduit : aux officiers et aux soldats.

Tacite, racontant la mort du faux Néron tué par Calpurnius Asprénas, parle de deux trirèmes et de deux triérarques (1). Il y avait donc un triérarque sur chacune d'elles.

C. Marcius Maximus (n° 131) est dit, sur une inscription, *trierarchus de liburna Aquila*. Cette inscription est importante, elle nous paraît prouver que le *trierarchus* est le commandant de tout navire, grand ou petit, et non pas seulement d'une trirème (2).

Des 27 inscriptions connues des triérarques, celle-ci et notre n° 421 [Orelli, n° 3604], sont les seules où soit mentionné le navire à la tête duquel était l'officier, mais le cas se présente aussi fréquemment, pour les *gubernatores* par exemple, et pourtant il est clair que chaque *gubernator* ne dirigeait qu'un navire.

On possède des inscriptions de triérarques de presque toutes les flottes; au contraire, on ne connaît, avons-nous dit, de *navarchi* que pour la flotte de Misène. Cette différence s'explique facilement dans notre hypothèse. Les flottes de Ravenne et de Misène étant beaucoup plus considérables que les autres, ont été seules subdivisées en flottilles commandées par des navarques, et si les marbres de Ravenne n'en ont encore fait connaître aucun pour la flotte de l'Adriatique, c'est que les monuments de cette dernière sont trois fois moins nombreux que ceux de Misène.

Nous sommes donc conduit à rejeter la signification que Cicéron et Végèce ont donnée au mot *navarchus*; il faut pourtant expliquer ces deux passages.

Dans les navires qui composaient la flotte de Sicile, un seul était ponté et c'était une quadrirème (3) les autres étaient de très petits bâtiments, il n'y avait donc là ni trirème, ni à proprement

(1) *Hist.*, II, 9.

(2) Autrement on aurait pu croire que *trierarchus* étant le commandant d'une trirème, *navarchus* était celui de tout autre navire (hexérème, quinquérème, quadrirème, ou liburne). — [Le n° 131 de C. de la Berge correspond à Mommsen, *I. R. N.*, n° 2660].

(3) Cic., *l. l.* § 33.

parler de triérarque. Cicéron emploie évidemment les termes grecs dont se servaient les Siciliens eux-mêmes, et les titres que portaient les victimes de Verrès. Quand il les désigne à la romaine c'est par les mots *praefecti navium*, § 34, 35. Or, ναύαρχος a quelquefois le sens de capitaine de navire (1).

Végèce écrit au quatrième siècle; peut-être alors le commandant de chaque navire s'appelait-il en effet *navarchus*, mais rien ne prouve qu'il en ait été ainsi pendant les trois siècles précédents, auxquels appartiennent les inscriptions que nous cherchons à expliquer. Car, après les réformes militaires de Dioclétien et de Constantin, des noms anciens furent conservés mais donnés à des grades très différents de ceux qu'ils désignaient d'abord. Il y a de ce changement un exemple dans Végèce lui-même (II) : il appelle *praefectus legionis* le commandant de la légion ; or, à l'époque du Haut-Empire, cet officier supérieur s'appelait *legatus legionis*, et le *praefectus legionis* ne commandait que la cavalerie attachée à la légion (2). Nous sommes donc autorisés à ne pas nous incliner devant l'autorité de Végèce quand il est en désaccord avec les monuments, et tel nous paraît ici le cas (3).

Les navarques étaient-ils citoyens romains? On sait que cette qualité est manifestée dans les inscriptions par l'addition au nom du personnage, du prénom de son père et de la tribu dans laquelle il était inscrit. Sur quatre inscriptions de navarques, une seule nous montre clairement un citoyen romain, c'est celle de Sulgius Caecilianus (n° 137) [Orelli-Henzen, n° 6871], qui d'ailleurs avait été *optio* dans la milice légionnaire. Je pense que

(1) Polyb., I, 21, 4. Peut-être ce sens de ναύαρχος était-il particulier au dialecte sicilien et Polybe aura reproduit le terme même de Philinus qui lui servit de guide pour l'histoire de la première guerre punique.

(2) L. Renier, *Mémoires sur les officiers qui assistèrent au conseil de guerre tenu par Titus*, etc.. p. 35-39.

(3) Voici pourtant un monument qui peut donner à penser que le triérarque commandait une division navale. Et alors comme il faut bien que chaque vaisseau ait son chef celui-ci ne serait autre que le navarque. C. Publius Marinus, de la flotte de Misène, est qualifié de SEC(*utor*) TR(*ierarchi*). Or, dans l'armée de terre, le *secutor* est un sous-officier attaché au *tribunus* ou chef de cohorte, tant dans les légions que dans les cohortes prétoriennes, urbaines et des Vigiles, et l'on ne connait pas de *secutores* attachés à d'autres officiers que le tribun. L'analogie conduit donc à supposer que le *trierarchus* auquel est donné un *secutor* commandait plusieurs navires, de même que le *tribunus* commandait plusieurs centuries. Mais il faudrait savoir si l'inscription (n° 334) [Garrucci, *Class. pr.*, n° 49], a été bien copiée par le P. Garrucci et le gentilicium *Publius* permet d'en douter. — [La copie du P. Garrucci est exacte ; voir Fiorelli, *Catalogue du musée de Naples*, n. 562 ; cfr. *C. I. L.*, X, 3494. — *Note de l'éditeur*].

ses collègues, P. Aelius Iunianus, Augusius Varus, Aurelius Candidus, l'étaient aussi (nos 134, 135, 136) [Mommsen, *I. R. N.*, 2663, 7294, 2665], bien que leurs monuments ne donnent ni prénom du père, ni tribu ; ces indications manquent quelquefois dans les épitaphes des légionnaires qui certainement étaient citoyens (1).

L'inscription citée de Sulgius Caecilianus est très importante ; c'est l'un des deux exemples authentiques d'un personnage passant d'un service militaire dans l'armée de terre à un service maritime (2), et par suite il nous indique la place du navarque dans la hiérarchie. On voit que ce dernier était moins que le dernier officier de l'armée de terre, et qu'il se trouvait classé au rang des *principales* de cette armée.

Quant aux triérarques, il est probable qu'ils n'étaient point citoyens ; un seul, dans les 27 inscriptions relatives à ces officiers, l'est assurément, puisqu'il fait connaître sa filiation et sa tribu (3). C'est évidemment une exception, qui n'offre du reste rien de plus extraordinaire que la présence, dans quelques troupes auxiliaires, de citoyens romains servant comme soldats ou sous-officiers.

Un monument qui devait jeter beaucoup de lumière sur la condition des navarques et sur celle des triérarques est notre n° 124, malheureusement si mutilé. Nous n'en possédons probablement qu'un quart. La partie supérieure devait contenir les titres des empereurs, et la partie située à gauche du fragment conservé, les commencements de lignes que l'on a cherché à restituer. L'extrême différence des compléments proposés par Mommsen et par Henzen montre qu'on est réduit aux conjectures les plus vagues.

Restitut. d'Henzen	Fragment conservé
	DIV*i* NE*r*VAE ABNEPOTIB
trierarchi . et . nav	ARCHI·CLASSIS·PRAETOR·MISEN
quod . ad . ornam . ce	NTVRIONATVS · QVIBVS · DIVVS · PIVS
ipsos . honor	AVERAT · ADIECTO · TERTIO · ORDINE
optimum princi	PEM AEQVAVERINT

Restitution de Mommsen

centuriones . trierarchi . nav
devoti.n.m.q.e.quod.ad.binos ce
naves.classis.praef.mis.orn
optimum princi

(1) *Inscr. rom. de l'Algér.*, 150, 178, 201, 212, 228, 230, etc.
(2) Voir plus loin une note relative aux *centuriones classici*.
(3) C. Marcius Maximus, n° 131. [Mommsen, *I., R. N.*, n° 2660].

Mommsen pense que déjà Antonin le Pieux avait accordé le rang, ou au moins les honneurs, du centurionat aux navarques et aux triérarques (*binos centurionatus*) et que ses fils étendirent cette faveur aux *principes* (1). Henzen, au contraire, adoptant pour les mots *tertius ordo* une interprétation de Giorgi, admet que Marc-Aurèle et Vérus décidèrent que les navarques et les triérarques seraient, après leur service sur la flotte, décurions dans leurs municipes respectifs (2). Quant à la restitution *ornamenta centurionatus*, elle s'explique : le grade de navarque étant inférieur au grade de centurion, c'était une faveur d'accorder aux navarques les insignes de ce dernier grade.

Les deux restitutions sont hypothétiques; nous nous attachons plutôt cependant à celle d'Henzen. Aux compléments de Mommsen on peut objecter:

1° Que la formule *devoti numini majestatique eorum* n'était pas encore en usage au temps de Marc-Aurèle.

2° Qu'il distingue les *principes* des centurions de la flotte, au nombre desquels ils doivent être rangés, comme nous le verrons tout à l'heure. Quelques monuments paraissent démontrer que sur chaque flotte l'empereur avait un triérarque ordinairement choisi parmi ses affranchis. Anthus, de la maison de Livie, fut triérarque d'Auguste dans la flotte de Fréjus, Caspius, triérarque de Tibère, à Ravenne probablement, et M. Cocceius Stephanus, triérarque de Nerva à Ravenne (nos 437, 438, 439) (3). Je ne m'arrête pas à réfuter l'opinion de Cardinali qui, ne voulant pas admettre que les officiers de marine ne fussent pas citoyens romains, explique, dans le diplôme de Claude, *trierarchi*, par « soldats embarqués sur les trirèmes », et *remiges*, par « rameurs », dans le sens étroit du mot (ἐπιβάται, ἐρέται). Cette manière de voir est inconciliable avec la nature du service des *classiarii* et toutes les inscriptions relatives aux *trierarchi*.

Archigubernus. — *Gubernator.* — *Proreta*

A mesure que nous descendons dans la série des grades, les

(1) Commentaire de son inscription, *I. R. N.*, n° 2653.
(2) *Bull. de l'Inst. Arch.*, 1851, p. 174. Auguste promit la même faveur aux centurions de son armée quand il fit la guerre à Sextus Pompée ; Dion, (XLIX, 14, 3), τοὺς ἑκατοντάρχους ὡς καὶ ἐς τὰς βουλὰς αὐτούς τὰς ἐν ταῖς πατρίσι καταλέξων.
(3) [Ces trois numéros correspondent à Muratori, p. 779, n° 8 ; Fabretti, p. 362 ; Mommsen, *I. R. N.*, 2656].

inscriptions deviennent moins significatives, et nous ne pouvons plus guère donner qu'un catalogue des noms qu'elles fournissent.

Que dire, par exemple, de l'*archigubernus* mentionné dans un texte de loi (1), et dans une inscription de la flotte de Misène (n° 168)? Il faut sans doute le rapprocher de l'ἀρχικυβερνήτης grec qui dirigeait les évolutions de toute la flotte (2). Le *praefectus classis*, sortant le plus souvent d'un commandement de cavalerie, connaissait peu les manœuvres nautiques. Mommsen voit dans *archiguberni* (3), non pas un génitif, mais un datif, Aurelius Candidus étant *navarchus archigybernes*. Cela donne raison au caractère collectif que nous avons assigné au titre de navarque.

Les fonctions du *gubernator* s'expliquent par le mot lui-même. Celles du *proreta* sont clairement exposées par Pollux (4): « le prorète, assis à la proue du navire, observe le vent, en signale les changements au *gubernator*; il avertit encore ce dernier de la présence et de la position des rochers et des écueils ».

Symphoniacus. — Hortator

Les Anciens connaissaient la puissance du rhythme pour ménager les forces humaines en les règlant; les rameurs oubliaient leurs fatigues et entretenaient l'ardeur de leurs bras par un chant ordinairement accompagné de la flûte. Sur les navires grecs, le joueur de flûte s'appelait τριηραύλης = flûtiste de galère. Le *symphoniacus* que nous révèle une inscription (n° 210) [Mommsen, *I. R. N.*, n° 457], devait également s'accompagner de la flûte. A propos d'un passage du plaidoyer de Cicéron contre Q. Caecilius, où l'orateur rappelle qu'un commandant des vaisseaux d'Antoine avait enlevé à une certaine Agonis, de Lilybée, des esclaves symphonistes qu'il voulait employer sur sa flotte (5), Asconius dit: *cani remigibus celeusma per symphoniacos solebat et per assam vocem id est ore prolatam, et, ut in Argo navi, per citharam* ». Il résulte de cette énumération que le *symphoniacus* ne se servant ni de la simple voix, ni de la cithare, employait un instrument qui ne peut être que la flûte. On lit d'ailleurs dans Maxime de Tyr, « la galère poussée par la rame au son de la flûte

(1) *Dig.*, XXXVI, *ad. s. c. Trebellianum*, l. 46.
(2) Diodore, XX, 50. Strabon, XV, p. 698-721. Plutarque, *Alex.*, 66. Ces deux derniers auteurs donnent à Onésicrite le titre de ἀρχικυβερνήτης.
(3) Commentaire de son numéro 2664 dans ses *I. R. N.*
(4) *Verbo* πρωράτης.
(5) Cicéron, *in Q. Caecil. Divinat.*, XXVII.

réunit bien des bras dans un mouvement commun; supprimez la flûte et la manœuvre est rompue (1) ».

Mais ce *celeusma*, ou chant des rameurs, n'était pas, nous venons de l'apprendre par Asconius, toujours accompagné de la flûte. Quelquefois une seule voix chantait, et le reste de l'équipage formait le chœur au refrain. Le chanteur du κέλευσμα, appelé κελευστής chez les Grecs, reçut des Romains le nom de *hortator* (n° 40 bis) [Orelli, n° 3646].

Le mot κέλευσμα désignant à la fois le commandement du κελευστής, la symphonie des flûtistes, et, en général, toute chanson de marine, ce triple sens avait donné lieu à beaucoup de méprises que M. Rossignol a dissipées par une étude minutieuse et approfondie des lexicographes et des scholiastes en ce qui concerne ce sujet (2).

Praepositus reliquationi

Nous verrons plus loin, quand nous esquisserons l'histoire des flottes, que leurs navires n'étaient pas toujours rassemblés dans les ports où était le chef-lieu de chacune d'elles, mais qu'au contraire un certain nombre de bâtiments croisaient pour maintenir la sécurité des mers voisines. Le dépôt, *reliquatio*, restait au chef-lieu. Nous avons deux inscriptions (n°s 137, 138) parlant de *praepositi reliquationi*, ou *reliquationis class. praet. Mis.* etc. (3). Le mot *praepositus* indique déjà qu'il n'y a point ici de grade distinct, mais une fonction temporaire. Elle est confiée, dans les deux cas, à un centurion légionnaire de grade assez élevé, puisqu'il devint *primipile* immédiatement après l'avoir remplie. Nous ignorons absolument la nature de cette fonction; il ne s'agit pas d'exercer les recrues des *classiarii*; ce rôle appartient soit aux *gubernatores*, soit aux *centuriones classici*. Je supposerais plus volontiers, surtout d'après l'inscription n° 137 [Orelli-Henzen, n° 6871], que la flotte de Misène fut, aux époques inconnues d'ailleurs où ces personnages furent préposés à son dépôt, chargée de transporter des troupes en Orient, et que les centurions légionnaires eurent à surveiller les embarquements (4).

(*à suivre*).

(1) *Dissert.*, XXXIX, t. II, p. 243, édit. Reisk. La flûte de ces musiciens des galères s'appelait νίγλαρος, et les airs qu'ils jouaient νίγλαροι (*Schol. Aristoph. Acharn.*, 554).

(2) *Rev. Arch.*, 1re série, t. X, p. 445 et suiv.

(3) [Ces deux numéros correspondent à Orelli-Henzen, n° 6871, et Mommsen, *I. R. N.*, n° 2651].

(4) Inversement on trouve dans les inscriptions un personnage qualifié de *praepositus vexillationi classis*; il ne commandait pas les navires détachés (c'est l'office du navarque), mais des *classiarii* détachés pour un service à terre.

UN PROPHÈTE MARSEILLAIS

Notre excellente *Statistique des Bouches-du-Rhône* rapporte, à la date de 1824, qu'on avait déposé peu de temps auparavant, dans le musée, « une base antique de pierre coquillière », ayant sans doute servi de socle à une statue, et portant une longue inscription dédicatoire. Cette inscription est, sans contredit, le texte épigraphique le plus important que l'antiquité nous ait laissé sur Marseille grecque et romaine.

La *Statistique* ne nous dit pas d'où vient le monument, et il semble certain que ses rédacteurs en ont toujours ignoré l'origine. Ils se bornent à dire que « la base paraît avoir été exposée long-« temps à l'action des vagues ; elle est très endommagée et criblée « d'érosions, qui, se confondant avec les traits des lettres, en « rendent la lecture très-difficile ». M. Herzog, qui la vit il y a quelques vingt ans, et qui ne put copier l'inscription qu'avec peine, croit et dit que la pierre a été trouvée sur le rivage : *Repertum Massiliae in litore nunc extat in museo ejus urbis*; *cum vero et aqua marina corrosum esset hoc monumentum et parum commode collocatum, inscriptionem non potui nisi aegerrime legere neque ex omni parte recte me descripsisse confirmaverim*.

Le monument provient certainement de Marseille : son origine n'est point douteuse ; il suffit d'en lire la dédicace pour voir qu'il a été élevé par la ville de Marseille, au second siècle de notre ère, sur une des places publiques ou dans un des édifices municipaux. Mais il faut complètement écarter, selon nous, cette idée de la *Statistique* et de M. Herzog, qu'il a été longtemps exposé à l'action des vagues et trouvé sur le bord de la mer. Il est impossible de constater sur la pierre la moindre influence exercée par l'eau de la mer : les coquilles mêlées à la pierre en font partie intégrante, et leur présence s'explique par la nature géologique du bloc.

Je crois — sans donner d'ailleurs ceci que comme une hypothèse — je crois que le monument provient de ces caves de l'abbaye de Saint-Sauveur, qui ont déjà fourni à l'épigraphie de Marseille d'importants monuments dédicatoires, sur l'un desquels nous reviendrons. Ces caves, on l'a dit souvent et cela est vrai, sont les restes d'un édifice antique considérable, situé sur le forum même de Marseille, dont l'emplacement est aujourd'hui marqué par la place de Lenche. C'est là qu'on déposa, à je ne sais quel

moment du moyen âge, un certain nombre de statues ou d'inscriptions qui ornaient le forum ; c'est là qu'on les retrouva dans les derniers siècles ; c'est là encore que de nouvelles fouilles amèneraient, sans aucun doute, de très brillantes découvertes. Car ces caves existent encore, au-dessous des maisons qui bordent la place de Lenche, entre la rue Radeau et la rue des Martegales. Elles sont, au dire des derniers qui les ont vues et décrites (et on n'y a pas touché depuis eux), merveilleusement conservées. Grosson, en 1773, et les rédacteurs de la *Statistique*, en 1824, en ont dressé le plan. Leur importance archéologique est si reconnue, qu'en 1842, le Ministère de l'Instruction publique songea à les acheter. Naturellement, ce projet ne fut pas exécuté, et aucun archéologue n'est depuis longtemps venu troubler le silence et l'obscurité de ces salles aujourd'hui oubliées.

Notre monument, qui a dû en être retiré dans le premier quart de ce siècle, est demeuré, depuis 1824, dans le musée de la ville, oublié lui aussi des conservateurs, qui ont négligé de lui faire une place dans leur catalogue, jusqu'à ce que M. Dassy, en 1851, lui eût accordé dix lignes dans sa Notice, et enfin que M. Penon, en 1876, lui eût donné les honneurs d'une transcription sérieuse et d'une étude attentive (1).

Le monument, en pierre de Cassis, mesure 1m17 de hauteur; il est large de 0,63 au dé, 0,76 à l'entablement, et 0,74 à la base.

Voici l'inscription, dont les six dernières lignes n'ont jamais été données que d'une façon fort insuffisante :

CN · VAL · CN · F · QVIR
POMP · VALERIANO ·
EQVO · P·HONORATO/
A SACRATISSIMIS/IMP ·
ANTONINO · ET · VERO ·
AVGG///GVRI · PERPETVO ·
OBQ · HON · H/S · C̄ · N̄ · R/P · DEDT/
AGONOTHET · AGONI/////
IOBIANI · PROFETE · OPTME/
DESEMERITO · CENTONAR//
CORP · MASSIL · PATRONO/

D D · D

(1) *Statistique des Bouches-du-Rhône*, tome II, p. 391 ; — Herzog, *Gallia Narbonensis*, n° 613. — [Dassy], *Notice des tableaux* (1851), n° 59, p. 64. — Penon, *Catalogue raisonné* (1876), n° 24. — L'inscription occupera le n° 410 du t. XII du *Corpus* (Hirschfeld, *Gallische Studien*, I, p. 16, nos 3 et 4).

Les nécessités typographiques nous obligent à donner comme entières des lettres qui sont fragmentées. C'est ainsi qu'à la 9e ligne, on n'aperçoit que la boucle inférieure du B de IOBIANI, que les lettres du mot final PATRONO ne sont visibles que par morceaux.

Les lettres sont bonnes, bien gravées; la hauteur des lignes va en décroissant. Remarquez l'allongement de F dans PROFETE, ce qui semble, ici du moins, une imitation des habitudes paléographiques grecques : on sait que le Φ dépassait d'ordinaire l'alignement. Nous avons d'ailleurs déjà fait remarquer, après Grosson et M. Hirschfeld, l'influence exercée par la gravure des lettres grecques sur celle des inscriptions latines de Marseille.

L'inscription doit se lire :

Cn(aeo) Val(erio), Cn(aei) f(ilio), Quir(ina tribu), Pomp(eio) Valeriano, equo p(ublico) honorato a sacratissimis imp(eratoribus) Antonino et Vero aug(ustis), — [au]guri perpetuo, ob q(uem) hon(orem) (sestertiorum) c(entum millia) n(ummorum) r(ei)p(ublicae) dedit, — agonothet(e) agoni[s] Iobiani, profete, — optime de se merito centonar[i] corp(orati) Massil(ienses) patrono d(ono) d(ederunt) d(edicaverunt).

Le Cn. Valerius Valerianus de notre inscription a été tour à tour prophète, agonothète, augure. Il n'est pas sorti de Marseille ; il a reçu tous ses honneurs dans sa ville natale. La seule dignité extra-municipale dont il ait été revêtu est celle de chevalier, qu'il tint des empereurs Marc-Aurèle et Lucius Verus, entre 161 et 169. Et cependant, l'inscription dédiée à ce fonctionnaire d'une ville grecque est rédigée en langue latine. Nous possédons en revanche une inscription, qui est peut-être contemporaine, dédiée à un Marseillais qui a vécu toute sa vie hors de sa ville natale, et dont tous les titres sont entièrement romains, inscription qui, cependant, est rédigée en langue grecque. Ce qui montre jusqu'à quel point, au second siècle de notre ère, le grec et le latin se pénétraient et se mêlaient à Marseille, même dans l'usage officiel. Nous donnons ici (1) cette inscription, connue depuis le

(1) Nous établissons notre texte d'après les copies prises par : 1° Burle, *Romanae antiquitates* (ms. de Carpentras 580), f° 313, v° ; 2° Scaliger *apud* Gruter, p. CCCCLVIII, n° 1 ; 3° Peiresc, *Inscriptiones antiquae* (ms. de la Bibl. Nat., latin 8958), folios 46 v° et 47 v° ; 4° de Ruffi *Histoire de Marseille*, 2e édit., t. II, p. 318 ; 5° Grosson, pl. XLII, n° 3 et p. 267 ; 6° Visconti *apud* Saint-Vincens, *Magasin encyclopédique* de 1799, an VIII, t. V, p. 100. Cette dernière est la meilleure, et c'est celle que reproduisent Franz, *C. I. Gr.*, n° 6771, et Herzog, n° 608. —

seizième siècle et conservée jusqu'à la Révolution dans les caves de Saint-Sauveur. M. de Saint-Vincens, qui en parle le dernier, dit qu'elle était, en 1799, dans notre Musée. Ce n'est guère probable, car le musée ne fut organisé par Achard, qu'en l'an X (1802), et jamais on n'y a vu le monument dont voici la dédicace :

Τ · ΠΟΡΚΙΩ · ΠΟΡΚΛΟΥΚΙ
ΛΙΑΝΟΥ ΕΞΟΧΩΤΑΤΟΥ ΑΝΔΡΟΣ
ΚΑΙ ΠΡΟΦΗΤΟΥ ΥΙΩ ΚΥΡΕΙΝΑ
ΚΟΡΝΗΛΙΑΝΩ ΙΕΡΕΙ ΛΕΥΚΟΘΕΑΣ
ΧΕΙΛΙΑΡΧΩ ΛΕΓ · ΙΕ · ΑΠΟΛΛΙΝΑΡ ·
ΧΕΙΛ · ΚΟΟΡΤ · Θ · ΒΑΤΑΟΥΩΝ
ΠΡΑΙΦΕΚΤ · ΣΠΕΙΡ · Β · ΟΥΛΠ // ΥΡΗΛ
ΠΡΑΙΦΕΚΤ · ΣΠΕΙΡ · Δ · ΓΑΛΛΩΝ
ΠΡΑΙΦΕΚΤ · ΣΠΕΙΡ · ΔΑΡΔΑΝΩΝ
ΠΡΑΙΦΕΚΤ · ΕΞΠΛΩΡ · ΓΕΡΜΑΝΙΚΩΝ
ΕΠΙΤΡΟΠΩ ΠΡΕΙΟΥΑΤΗΣ ΔΙΑ
ΦΛΑΜΙΝΙΑΣ ΑΙΜΙΛ ΛΙΓΥΡΙΑΣ
ΕΠΙΤΡΟΠΩ ΚΑΙ ΗΓΕΜΟΝΙ
ΤΩΝ ΠΑΡΑΘΑΛΑΣΣΗΝ ΑΛΠΕΩΝ

Tito Porcio, Porcii Luciliani eminentissimi (?) *viri et prophetae filio, Quirina tribu, Corneliano, sacerdoti Leucotheae, centurioni legionis XV Apollinaris, centurioni cohortis IX Batavorum, praefecto alae II Ulpiae Aureliae* (?), *praefecto alae IV Gallorum, praefecto alae Dardanorum, praefecto exploratorum Germanicianorum, procuratori privatae per Flaminiam Aemiliam Liguriam, procuratori et duci Alpium Maritimarum.*

Ces deux inscriptions nous apprennent d'abord que Marseille, de même qu'un très grand nombre de villes des provinces gauloises autres que la Narbonnaise, appartenait à la tribu Quirina. Elles nous apprennent ensuite, et c'est ce qui fait leur importance, l'existence dans notre ville de fonctions qui apparaissent bien rarement dans les inscriptions de l'Occident, telles que celles d'agonothète, de prêtre de Leukothée et de prophète.

Il y avait des agonothètes pour présider les jeux dans toutes les villes de l'Empire qui avaient conservé les traditions helléniques, à Alexandrie, à Antioche, à Ephèse, à Athènes et ailleurs :

Guesnay, p. 37, est le premier qui en parle, mais il ne donne que la traduction latine. — D'après Ruffi, Bouche, I, p. 53 ; d'après Grosson, *Statistique*, II, p. 376 ; d'après Gruter, Bimard de la Bastie, ms. de Nîmes, 13817, t. III, f° 31, r°, etc.

en Occident, nous en rencontrons dans les deux métropoles de l'hellénisme, Naples et Marseille. Une inscription de Nice, très connue, nous donne le nom d'un autre agonothète marseillais (1):

C · MEMMIO
MACRINO
Q · II VIR · MASSIL
II VIR · QQ · ITEM
PRAEFECTO
PRO · II VIRO · QQ
AGONOTHETAE
EPISCOPO
NICAENSIVM
AMICI

Valerianus a été *agonotheta agonis Jobiani*, — *Jobiani* pour *Joviani*, et du reste l'adjectif *Jovianus* ne laisse pas que de me surprendre, — c'est-à-dire agonothète des jeux en l'honneur de Jupiter. Il est possible qu'il s'agisse de grands jeux, semblables à ceux qui furent institués en l'honneur du maître des dieux, par l'empereur Domitien, en l'an 86. Il est bien vrai que c'était à Rome que ceux-ci se célébraient, sous le nom d'*agon Capitolinum*, ou de *certamen sacrum Jovis Capitolini :* mais il semble probable que les grandes villes de la province en furent dotées à l'instar de la capitale, sous Domitien ou sous ses successeurs immédiats. Hadrien, paraît-il, établit des combats en l'honneur de Jupiter à Ephèse et à Athènes, peut-être aussi à Smyrne (2).

Porcius a été prêtre de Leukothée. Leukothée ou Ino, la fille de Cadmus, était surtout une déesse de la mer. Elle était l'objet d'un culte particulier de la part des villes maritimes et des peuples commerçants. C'est principalement en Crète et dans les villes d'Asie Mineure que sa religion était pratiquée: on la trouve adorée en Colchide, à Rhodes, à Milet, à Téos, à Lampsaque, à Ténédos; plus tard, elle reçut des autels à Pyrgi, le port de Caere en Etrurie, à Ostie même, d'où elle arriva jusqu'à Rome (3). Marseille, au second siècle de notre ère, lui rendait donc encore des honneurs presque officiels, puisqu'on avait choisi, pour être prêtre de cette

(1) *C. I. L.*, t. V, n° 7914.
(2) Bœckh, *C. I. Gr.*, *ad* n° 3175.
(3) Preller, *Griechische Mythologie*, éd. Plew, t. I, p. 493 et s.; Franz, *C. I. Gr.*, t. III, p. 1033.

divinité, un chevalier romain, ancien gouverneur de province, qui avait, dans les armées romaines, suivi une carrière des plus brillantes.

Le titre de prophète est plus intéressant encore que celui de prêtre de Leukothée. On le trouve très rarement chez les écrivains latins, plus rarement encore sur les inscriptions romaines. En revanche, il apparaît souvent en épigraphie grecque, et les auteurs grecs le mentionnent assez fréquemment. C'était, sans contredit, le titre d'une fonction religieuse : tout prophète était nécessairement un prêtre. Il y avait des prophètes dans presque tous les temples. Les écrivains nous font connaître ceux de Bacchus, de Zeus, de l'Apollon de Delphes, des mystères d'Eleusis. Mais la religion dont les prophètes étaient les plus célèbres, celle où ils jouaient le rôle le plus important, était la religion d'Isis. La très grande majorité, sinon la totalité des inscriptions grecques qui parlent de prophètes, concernent sans aucun doute des prophètes d'Isis, et je ne parle pas seulement de celles qui ont été trouvées en Egypte, mais encore de celles qui sont répandues dans le reste du monde grec. Dans le monde occidental, c'est à Isis certainement que sont consacrés tous les prophètes que nous trouvons mentionnés ; l'épigraphie grecque nous en fait connaître deux dans la ville de Rome, et ce sont des Egyptiens (1). Un monument trouvé sur le mont Aventin porte comme dédicace (2) :

❦ C ❦ RVF ❦
VOLVSIANVS ❦ VC ❦
PATER ❦ IEROFANTA ❦
PROFETA ❦ ISIDIS ❦
PONTIFEX ❦ DEI ❦ SOL ❦
VOT ❦ SOLVI ❦

Partout en Occident, et peut-être aussi en Orient, partout où l'on trouve une inscription mentionnant ce titre de prophète, on peut être assuré qu'il existait une confrérie de prêtres d'Isis, organisée sur le modèle des collèges égyptiens.

Les prêtres d'Isis, en effet, étaient classés comme il suit en Egypte. En tête était les prêtres, ἱερεῖς, dirigés par le grand prêtre, ἀρχιερεύς, président du collège. « Chaque dieu », dit Hérodote, « a plusieurs « prêtres et un grand prêtre. Quand il meurt, il est remplacé par

(1) *C. I. Gr.*, nos 5923 et 6007.
(2) *C. I. L.*, VI, no 846.

« son fils ». Puis viennent les prophètes, ayant à leur tête un chef ou ἀρχιπροφήτης. Plus bas, nous voyons les chantres sacrés ou ἱερόφωνοι, qui paraissent dépendre des prophètes; les « habilleurs de la déesse », ou ἱεροστολισταί, les « porte-aigrettes », ou πτεροφόροι, les scribes, appelés ἱερογραμμάτεις, et beaucoup d'autres pour lesquels nous ne pouvons mieux faire que de renvoyer aux recherches de Franz, de Letronne, et surtout de M. Lafaye (1).

Les confréries isiaques furent toutes constituées sur le modèle de celles de l'Egypte. Partout, dans l'Empire romain, nous trouvons les mêmes classes de prêtres, les mêmes titres, la copie fidèle des institutions de la patrie religieuse. Une inscription de Rome nous fait connaître un ἀρχιερεύς (2). Le grand prêtre d'Isis de la ville de Kenchrées, chez Apulée, s'appelle tour à tour *sacerdos maximus*, *summus sacerdos*, *primarius sacerdos*, *sacerdos praecipuus* (3), mots qui sont des traductions très exactes de l'expression grecque de ἀρχιερεύς. Il suffit de parcourir les tables des recueils d'inscriptions latines pour y trouver les titres de *sacerdotes*, *sacerdotes publici Isidis*; ce sont les ἱερεῖς de l'Egypte. Nous venons de voir nos deux prophètes de Marseille. Le chef des prophètes à Larisse est nommé par Apulée *propheta primarius* (4), expression qui rappelle celle de *princeps prophetarum* dont Macrobe se sert pour désigner un ἀρχιπροφητής d'Egypte (5).

Ces prophètes étaient surtout chargés, semble-t-il, d'interpréter les oracles. « Les prophètes, dit Apulée, pleins de la majesté des « dieux, révèlent au vulgaire ce que la Divinité leur permet de « voir à eux seuls ». On les appelle *antistites fanorum, oraculorumque interpretes*. Macrobe nous les représente, dans les temples égyptiens, entourant les statues des divinités et parfumant leurs doigts. Le grand prophète de Larisse pouvait, moyennant une somme très considérable, ressusciter un mort pendant quelques minutes. Il paraîtrait donc que le prophète fût surtout chargé de la partie surnaturelle et miraculeuse du culte isiaque (6).

(1) Franz, *C.I.Gr.*, t. III, p. 305. Voyez le commentaire de Letronne au décret de Rosette, *Inscriptions de l'Egypte*, t. I, p. 267 et G. Lafaye, *Histoire du culte des divinités d'Alexandrie*, p. 132 et s.
(2) *C. I. Gr.*, n° 6006.
(3) *Métamorphoses*, l. XI.
(4) *Métamorphoses*, l. II, p. 159.
(5) *Saturnales*, 7, 13
(6) Apulée, *De Mundo* (*ad initium*); Festus, p. 229, éd. Mueller; Macrobe, 7, 13; Apulée, *Métamorphoses*, l. II, p. 159.

Comme la fonction de prêtre, celle de prophète semble avoir été héréditaire, en Egypte du moins. Ainsi Pachumius, prophète d'Isis, eut trois fils: Smetchin, qui fut prophète lui aussi, Smet, qui succéda directement à son père, et Smetchen, qui fut « chef des habilleurs », πρωτοστολιστής (1). Je n'hésite pas à croire, quoique sans preuves, qu'il en était de même à Marseille. Si Porcius, fils de prophète, ne porte pas ce titre sur notre inscription, qui nous prouve qu'il ne le reçut pas plus tard, et que son père fût déjà mort ?

Notre monument n'est pas le premier que l'on connaisse à Marseille se rapportant au culte des divinités d'Alexandrie. En 1704 on trouva, à seize pans de profondeur, à l'extrémité du cours de Marseille, un buste de Jupiter Sérapis en bronze, dont Grosson nous a conservé un dessin ; au dix-septième siècle on découvrit, dans la rue Sainte-Barbe, un cornet à jouer aux dés, dont une face présente la figure du dieu égyptien Harpocrate. Vers le même temps, on rencontra dans la rue des Consuls, au milieu de nombreux vestiges d'antiquités, une statue d'Isis, qu'on prit longtemps et qu'on prend souvent encore pour une statue de Minerve, ce qui a fait croire qu'à cet endroit se trouvait un temple d'Athéné: il est permis de croire, au contraire, d'après les débris qu'on a rencontrés en cet endroit, que là s'élevait l'*Isium* marseillais, à deux pas de cette mer dont Isis était la grande protectrice (2).

Enfin, en 1614, on retira des fondements d'une maison particulière que l'on construisait derrière l'abbaye de St-Sauveur, un bas-relief de marbre représentant une de ces scènes si fréquentes sur les monuments isiaques: Isis, tenant une corne d'abondance, ayant près d'elle le chien Sirius et un personnage inconnu, peut-être Anubis, apaise les flots et sauve du naufrage une barque qui renferme deux navigateurs. C'est un ex-voto offert par des matelots ou des voyageurs à la grande déesse Isis après une pénible traversée. On sait combien était répandu cet usage dans l'antiquité, ni plus ni moins que de nos jours du reste, et les vers de Juvénal sont aussi vrais maintenant qu'autrefois (3) :

Votiva testantur fana tabella
Plurima: pictores quis nescit ab Iside pasci?

(1) *C. I. Gr.*, n°s 4945 et 4946.
(2) 1° Grosson, pl. XXV, n° 1, p. 171; — 2° Grosson, pl. XVII, n° 3, p. 145 ; Guesnai, p. 80 ; Ruffi, 2e édit. t. II, p. 314; Grivaud de la Vincelle, t. II, p. 242, pl. XXX, IV; — 3° Grosson, pl. XXV, n° 3, p. 171.
(3) Juvénal, 12, 28.

Notre-Dame de la Garde a seulement remplacé l'*Isium*, et la Vierge a succédé à Isis.

Le monument en question est aujourd'hui encastré au-dessus d'un magasin, sur la façade d'une maison de la place de Lenche, celle même dans les fondements de laquelle on le trouva. L'inscription dédicatoire, qui est au bas, est cachée par l'enseigne du magasin, si bien qu'il est impossible de la lire et de corriger les lectures, extrêmement défectueuses, qu'en ont données Peiresc, Grosson, Faillon et les autres. Toutefois elle ne paraît renfermer que les noms du fidèle et la formule dédicatoire (1).

La superstition populaire entoure ce bas-relief d'Isis d'une profonde vénération. On veut y voir en effet l'arrivée à Marseille de Lazare, le premier évêque de notre cité. Les figures sont ornées, le jour de la fête du saint et durant l'octave, de fleurs et de feuilles toujours renouvelées, et, pendant longtemps, les lampions allumés devant Isis ont noirci et dégradé le monument. Même, lors des processions solennelles où l'on portait les reliques de Lazare, on faisait une longue station devant le bas-relief. Quant à ceux qui, de nos jours, ont essayé de dessiner ou d'étudier le monument, ils se voient encore en butte aux injures et aux quolibets des mégères du quartier.

Voilà donc au moins trois inscriptions et quatre monuments de Marseille concernant le culte d'Isis ou de Sérapis dans notre ville. Il n'y a aucune divinité qui y soit autant représentée. La *Magna Mater* apparaît deux fois sur nos monuments; Jupiter de Doliché, une fois ; Mars, Jupiter (2) et Apollon, une ou deux fois seulement. Je ne parle, bien entendu, que de l'époque impériale (3). C'est dire que le culte principal de Marseille semble avoir été alors celui de la déesse égyptienne.

Isis, en effet, était essentiellement devenue, dans l'Empire romain, la déesse des navigateurs. « Elle gouverne les flots salu-
« taires de l'Océan ; c'est du milieu des flots qu'elle apparaît au
« Lucius d'Apulée, sur les rivages de Kenchrées. Sous le vocable

(1) Peiresc, ms. de la Bibl. nat. lat., 8958, f° 43, r° ; *id.* f° 41, r° ; Grosson, pl. XX et p. 155 ; [Faillon], *Histoire du culte de Ste-Madeleine*, I, col. 563 ; Fabre, *les rues de Marseille*, I, p. 289, et bien d'autres.

(2) Cf. Ternaux, *Historia reipublicae Massiliensium* (1826, Gœttingue), p. 60 et s.; Grosson, *passim*;

(3) L'inscription suivante du musée de Marseille est d'origine incertaine et peut venir d'Afrique ou de Syrie (cf. Penon, *Catalogue*, n° 88):

IoVI O · M · PROP ·
PHILIPA · HOTARZARADI · FILIA ·

« de *Pharia* ou *Pelasgia*, elle est adorée à Corinthe et sur la « plupart des côtes où touchent les Alexandrins. On donne son « nom à des bateaux marchands, à des vaisseaux de guerre ; son « image est quelquefois placée à la proue... La plus grande fête « de son culte est une fête maritime (1) ». Qu'y a-t-il donc d'étonnant à ce qu'elle soit devenue chère entre toutes aux matelots Marseillais ?

On connaît le célèbre discours qu'Isis adresse à Lucius, et où elle lui énumère ses différents noms : « Les Phrygiens, premiers-« nés sur la terre, m'appellent déesse de Pessinonte et mère des « Dieux ; les Athéniens Autochtones me nomment Minerve « Cécropienne ; je suis Vénus de Paphos chez les habitants de « l'île de Chypre, Diane Dictynne chez les Crétois habiles à « lancer des flèches ». Remarquez qu'Isis s'identifie, elle-même, dans ce passage, avec Diane Dictynne, *Diana Dictynna* ou *Britomartis*. Or, Diane Dictynne fut, avant l'ère chrétienne, la grande déesse des Phocéens de Marseille, leur vraie divinité tutélaire. Cette Diane n'avait rien de commun avec l'Artémis d'Ephèse, dont Strabon lui donne le nom ; c'était avant tout et presque uniquement la protectrice des navigateurs, la providence des naufragés et la reine des mers (2). Aussi comprend-on que, lorsque, sous l'Empire, son culte vieillit et dépérit, on ait pu le remplacer par celui d'Isis, qui était comme une déesse sœur de Diane Dictynne.

Toutes ces divinités que l'on adorait à Marseille depuis la conquête romaine étaient venues de l'Orient : les dieux de Crète et d'Asie Mineure, Diane Dictynne ou Apollon de Delphes, avaient été remplacés par d'autres divinités orientales, la Mère des Dieux, Jupiter de Doliché, Leukothée, et surtout Isis. Les vrais dieux de Rome n'apparaissaient pas dans son panthéon. Si, au second siècle de notre ère, la langue, la littérature et les mœurs de Rome étaient dominantes dans Marseille (3), la religion s'était soustraite à l'influence latine. C'était toujours à l'Orient le plus lointain, à celui d'où elle était sortie, que la ville demandait sa foi et ses dieux, et, quand elle abandonna définitivement ceux

(1) Lafaye, p. 255.

(2) Voyez Franz, *C. I. Gr.*, III, n° 6795 ; Ternaux, p. 55 ; Brückner, *Historia r. p. Massiliensium*, p. 48 ; Preller, *Griechische Mythologie*, 3e éd., t. I, p. 252 ; Rapp, *v. Britomartis* dans l'*Ausführliches Lexicon* de Rœscher, t. I, p. 822.

(3) Hirschfeld, *Gallische Studien*, I, p. 19.

de l'Egypte et de l'Asie Mineure, ce fut pour adopter celui que la Palestine donna au monde : le christianisme encore lui vint directement de Syrie. Ce sont ces tendances religieuses de Marseille qui expliquent en partie pourquoi elle a été la première à recevoir en Gaule la foi nouvelle.

Camille JULLIAN.

Erratum

Dans l'inscription d'Arles donnée *Bulletin épigraphique*, t. IV, p. 261, note, il faut lire, à la troisième ligne, TANNONIVS et non T·TANNONIVS, comme j'ai imprudemment laissé imprimer (communication de M. Hirschfeld) C. J.

QUELQUES INSCRIPTIONS ROMAINES

VUES DANS LES DÉPARTEMENTS DE LA DRÔME ET DE L'ARDÈCHE (1)

SAINTE-JALLE (Drôme). Le village de Sainte-Jalle est assis, sur la rive droite de la petite rivière de l'Ennuie, à 18 kilomètres à l'est de Nyons. Son territoire avec ceux d'Arpavon, Poët-Sigillat, Belle-Combe, Saint-Sauveur, Rochebrune, et peut-être aussi Curnier, forment une petite vallée de 15 kilomètres de long, sur 6 de large, paraissant avoir déterminé, dans les temps anciens, la circonscription du pagus dont il est question dans l'inscription de Sainte-Jalle faisant l'objet de ce paragraphe.

On la nommait le *Petit diocèse*, et l'évêque de Sisteron la faisait administrer par un vicaire-général, qui résidait ordinairement à Sainte-Jalle. On nommait aussi quelquefois cette vallée, *Val Benoît*, parce que, dit-on, la plupart des monastères qui existaient dans la région suivaient la règle de Saint-Benoît.

En outre de son prieuré, il y avait encore à Sainte-Jalle un monastère de Bénédictins, dont la magnifique église romane, connue sous le nom de Notre-Dame-de-Beaulieu, se voit encore en rase campagne à une petite distance du village. C'est dans cette chapelle que se trouve l'inscription romaine dont nous allons parler ; elle est gravée sur une forte pierre de taille encas-

(1) Voir le premier article dans *Bull. épig.*, VI, p. 73-80.

trée dans l'un des pilastres, du côté gauche du transsept, où nous l'avons copiée et revue plusieurs fois, de 1847 à 1852; elle est encadrée d'une moulure.

L·VERATIVS·RVSTICVS·AED·
PAC·BAG·LEG·BENEFICIARIA·
EX·MVL·ET·AERE·FRACTO

Le cadre a 0^m 80 sur 0^m 21 et les lettres 0^m 045 de hauteur ; elles sont assez bien formées, mais elles sont maigres, c'est-à-dire grêles et de basse époque. Les mots sont espacés et séparés par des sortes de virgules à mi-hauteur des lignes. La pierre offre deux petits éclats qui ont emporté, l'un la partie supérieure de la première lettre L, et l'autre, la partie supérieure aussi des deux dernières, E, D, de la même ligne. Néanmoins, ces lettres se lisent couramment comme le reste du texte.

M. Long a, le premier, publié cette inscription dans ses *Recherches*, p. 453, avec un B au lieu d'un L à la première ligne. Il avait pourtant sous les yeux un moulage en plâtre fait par un brave et digne magister du lieu. Mais comme celui-ci s'obstinait à lire BVERATIVS à la première ligne, ce moulage fut retouché avec la meilleure bonne foi du monde, et M. Long vit un B, là où il y aurait dû y avoir un L. Voici sa lecture :

P. Veratius Rusticus aedem Pacis pagi legatione beneficiaria ex mulctis et aere fracto (restituit ou fecit, dedicavit).

« *Publius* (lisez *Lucius*) Vératius, par délégation spéciale, a réparé le temple (ou l'édicule) de la Paix du *pagus*, avec l'argent des amendes et avec celui qui a été recueilli à différentes fois. »

On voit que M. Long a remplacé le B par le P, dans *Publius* et dans *pagi*.

C'est ce pagus, dont le nom est perdu, qui avait très probablement pour circonscription territoriale le Val-Benoît, ou Petit diocèse, dont il vient d'être parlé. Ce texte montre qu'autrefois comme aujourd'hui on suppléait à l'insuffisance des ressources publiques, pour la construction ou la réparation des édifices religieux, par des souscriptions volontaires. Vératius était sans doute un des notables habitants du *pagus*. Nous ferons remarquer que ce nom est un des plus anciens de Rome, puisqu'un *L. Veratius Quadratus* figure dans les Actes des Arvales, sous Vespasien et sous Domitien.

M. l'abbé Isnard, curé de Tulette (Drôme), a publié dans une excellente *Etude historique sur l'abbaye de Bodon à Saint-*

May, dans la vallée de l'Aigues, (1), l'inscription de Sainte-Jalle. Sa première lettre est bien un L, mais à la deuxième ligne il voit RAG au lieu de BAG, et lit :

« *Lucius Veratius Rusticus ædificavit pagum Ragusii legens, beneficiaria ex mulctis et aere fracto.* » Mais ce Vératius « érigeant le pagus des Ragusiens » est inadmissible, et d'ailleurs ce n'est pas RAG qu'il y a sur le monument, c'est BAG qu'il porte sans aucun doute possible.

Parmi les antiquités de la localité, nous citerons un fort beau *dolium* que nous avons vu en 1847 derrière une grange, au col d'Ay, sur le bord du chemin, entre Sainte-Jalle et le Buis. Ce curieux vase avait $4^{m}10$ de circonférence, et la partie visible au-dessus du sol, car il n'était pas tout-à-fait déterré, avait $1^{m}20$ de hauteur. Malheureusement, il était rompu circulairement au-dessus de la panse en deux fragments reposant l'un sur l'autre. On sait que ces sortes de vases sont assez rares. On en fabrique de nos jours sous le nom de jarres, pour y conserver des huiles.

MONTBRISON (Drôme). — La petite commune de Montbrison est dans une région sensiblement accidentée, au pied de la montagne de la Lance, et à 31 kilomètres au nord-ouest de Nyons, non loin de la route de cette dernière ville à Montélimar. On voit sur une colline les pittoresques ruines de l'ancien village, avec château-fort et remparts, et, plus bas, sur le penchant de cette colline, le prieuré de Montbrison bâti sur l'emplacement d'un temple dédié à Mercure, dont on connaît l'inscription votive encastrée dans l'un des angles extérieurs de la tour ruinée, qui semble émerger d'un tas de décombres (2).

En continuant de descendre jusque dans la plaine, on arrive au riche domaine de *Font-bonne*, appartenant à M. Doux, où en septembre 1852, on nous montra sur le bassin d'une fontaine le piédestal avec base et couronnement d'une statue de Mercure,

(1) Ouvrage inséré dans le *Bull. de la Soc. d'archéol. de la Drôme.* Pour l'inscrip., voyez t. I, 1866, p. 270.

(2) Voici cette inscription, que son premier éditeur, Delacroix, (*Statistique de la Drôme*, p. 549), ne donne pas exactement, et que Long (*Recherch.* p. 456) a copiée telle quelle :

MERCVRIO
TAVRVS VERA
TIVS·V·S·L·M

Ce texte est largement gravé, avec lettres de $0^{m}06$, sur une pierre de $0^{m}76$ sur $0^{m}47$.

portant l'inscription suivante ; la première ligne est gravée sur le bandeau du couronnement, et comme en dehors du reste de l'inscription :

/ / / E R / / R I V M

N O N N V S

V · S · L · M

[*M*]*er*[*cu*]*rium, Nonnus v*(*otum*) *s*(*olvit*) *l*(*ibens*) *m*(*erito*).

Nonnus s'est librement acquitté de son vœu envers Mercure.

Le nom de Mercure à l'accusatif, ainsi placé en vedette, indique assez que la statue de la divinité devait être dressée sur le piédestal, lequel, en effet, porte sur sa partie supérieure un trou de 0^m11 centimètres de diamètre, évidemment destiné à assujettir la statue sur sa base.

La hauteur totale du monument est de 0^m62, savoir : 0^m23 pour la base, 0^m29 pour le dé, et 0^m10 pour le couronnement. La largeur du dé est de 0^m20, et son épaisseur de 0^m12. Les moulures se profilant sur les quatre côtés montrent que ce piédestal était isolé et visible de tous côtés. Il avait été trouvé dans les ruines du temple de Mercure, au prieuré de Montbrison, d'où sont sorties quelques autres antiquités, entr'autres, une tête d'enfant en marbre blanc, n'offrant aucun intérêt artistique, et dont le modelé, peu étudié, semble rappeler une époque peu éloignée de la domination romaine. La partie postérieure étant taillée suivant une surface plane, on doit croire que cette tête devait être placée contre un monument, peut-être contre un cippe funéraire. Nous en devons la possession à M. Doux, ancien membre du Conseil général de la Drôme.

M. l'abbé Fillet, nouveau curé du lieu, vit en 1874, dans un bosquet dépendant du domaine de Font-bonne, ce même monument ; mais la copie qu'il fit de son inscription est à peu près indéchiffrable, du moins en partie. Voici d'ailleurs sa lecture (1).

I E R C O M N

N O N N V S

N S L M

Le Pègue (Drôme). — Le Pègue est un modeste village, pittoresquement perché au sommet d'une verdoyante colline, à deux kilomètres Est de Montbrison. On y voit à profusion des débris d'antiquités romaines, et particulièrement une multitude de tronçons de colonnes de pierre, de marbre et de granit. Le chapiteau en marbre blanc, qui sert de bénitier à l'église de la pa-

(1) *Bull. de la Soc. d'archéol. de la Drôme*, t. VIII, 1874, p. 115.

roisse, est formé de plusieurs rangs de feuilles d'acanthe d'un travail assez soigné. Son diamètre au-dessous de l'astragale, étant de $0^{m}70$, celà suppose des colonnes de 7 mèt. de hauteur, chapiteau compris. La croix qui est près de l'église est implantée sur un assez long fragment de fût de colonne, émergeant d'une base formée de quatre autres tronçons, posés debout et tangentiellement entre eux, dont deux cannelés. Dans la campagne on trouve aussi de nombreux débris de colonnes; plusieurs servent de bases à des croix champêtres.

Au mois d'avril 1852, en remontant avec M. l'abbé Marcel, curé de la localité, le gentil ruisselet qui coule au bas du village, nous arrivâmes, après un parcours d'environ deux kilomètres, à la propriété de M. Chaix, où six ou sept ans auparavant, ce propriétaire avait déterré un fort bel autel votif monolithe de pierre calcaire, avec base et couronnement, dédié à Mercure, mais dont l'inscription avait été fort maltraitée par le temps.

Sa hauteur totale est de $1^{m}34$, comprenant une base de $0^{m}16$, un dé de $1^{m}08$, et un couronnement de $0^{m}10$ (sauf erreur pour cette dernière cote). La largeur du dé est de $0^{m}51$. Voici ce que nous avons pu déchiffrer de l'inscription gravée sur le dé :

/ / ' A C R V M
M E R C V R I O
/ / / / R V F / /
/ / / S V E G I / /
LIAC · F · SECVND
V · S · L · M

Comme on le voit, la seconde et les deux dernières lignes sont les seules complètes. A la deuxième et à la cinquième, le V est inscrit dans le C qui précède. A cette dernière ligne, les lettres N et D, qui la terminent, sont liées en monogramme.

Il n'est pas possible de restituer ce texte en entier; mais si l'on remarque qu'à la troisième ligne, entre le F et le bord de la pierre, il y a place pour deux lettres, et qu'à la quatrième, il n'y a de place que pour une seule (c'est du moins ce que montre notre croquis), on pourra lire avec quelque probabilité :

(S)acrum Mercurio... Ruf(us)?... sue Gil[l]ia? C(aii) f(ilia), Secund(ina) v(otum) s(olverunt) l(ibentes) m(erito) (1).

M. Allmer a publié cette inscription, en 1868, d'après une

(1) C'est peut-être *Gellia* qu'il faut lire, car ce que nous avons pris pour un I pourrait bien être un E.

copie, plus incomplète encore que la nôtre, et à laquelle on peut reprocher, d'abord que les parties frustes et les lettres visibles de la quatrième ligne sont fautivement interverties, en ce sens que les lettres SVEGI, qui sont au commencement, doivent été reportées vers la fin, et, ensuite que les parties hachurées s'étendent trop en avant vers la droite. La lettre D, qui termine la cinquième ligne, est sur l'extrême bord de la pierre (1).

////// RV ////
// IERCVRIO //
///// RVF M //
SVEGI //////
LIAC·F SECVND //
V S L M

Du pied du côteau que domine le village du Pègue, s'étend vers le Sud une vaste et belle plaine, sur le bord Ouest de laquelle on aperçoit une petite et modeste construction surmontée d'un campanille; c'est la chapelle champêtre de Sainte-Anne, bâtie sur un sol dans lequel on a déterré de nombreux débris d'anciens monuments, colonnes, chapiteaux corinthiens en marbre blanc, bas-reliefs, urnes cinéraires, sarcophages, médailles, etc., etc. M. Sabatéry, de Valréas, en a recueilli un grand nombre, entr'autres un bas-relief en marbre blanc, représentant Diane chasseresse (2). Dans l'intérieur de la chapelle, nous avons vu deux chapiteaux en marbre blanc, avec feuilles d'acanthe, et un autel votif en pierre du pays servant de bénitier, lequel avait été utilisé comme urne cinéraire, ainsi qu'en témoigne une excavation qui se voit sur la face opposée à celle portant l'inscription. Sa hauteur est de $0^{m}885$, dont $0^{m}20$ pour la base, $0^{m}50$ pour le dé, et $0^{m}185$ pour le couronnement. Le dé a $0^{m}33$, sur $0^{m}24$. Sur la face qui est opposée à l'excavation, on lit l'inscription suivante, parfaitement conservée, et dont les deux premières lignes sont gravées sur la corniche du couronnement :

VICTORIAE
AVG.
CORNELIA
DECVDMINA
V·S·L·M

A la quatrième ligne, le V et le D sont liés en monogramme.

(1) *Bull. Soc. d'archéol. de la Drôme*, t. III, 1868, p. 226.
(2) Longen a donné la description dans ses *Recherches*, p. 455.

Victoriae Aug(ustae), *Cornelia Decudmina v(otum) (solvit) l(ibens) m(erito).*

M. Allmer a publié cette inscription vers la fin de l'année 1882, dans sa *Revue épigraphique* (t. 1, p. 334), d'après une copie dessinée par M. Lacroix, archiviste de la Drôme, ne différant de la nôtre que par une seule lettre ; nous avons lu *Decudmina*, tandis que M. Lacroix a écrit sans d, *Decumina* (1).

Sur une pierre d'angle, à l'extérieur de la chapelle de Sainte-Anne, on lit le mot

PONCIVS,

avec la lettre N inscrite dans le O. Les trois premières lettres sont alignées sur une des faces de l'angle, tandis que les quatre dernières sont alignées sur l'autre face en retour, de telle sorte que le nom se lit ainsi :

P
O
N
CIVS

M. Ollier Marichard a signalé le nom *Pontius* gravé sur une « très grande pierre, engagée dans l'angle d'une maison » au village de Vagnas, canton de Vallon (2) (Ardèche). Peut-être est-ce *Poncius*, comme au Pègue, qu'il faut lire ?

D'autre part, nous lisons dans le *Petit Marseillais*, du 8 janvier 1883, les renseignements suivants au sujet de noms d'architectes, constructeurs d'églises pendant la période *carolingienne*, et retrouvés sur les monuments.

« A ces renseignements et à ces observations, M. Revoil a ajouté de nouvelles découvertes, celles de noms entiers, qu'il a retrouvés dans les principaux édifices de la Provence, de la Drôme, et surtout du Comtat et du Vivarais, Poncius, Ygo, Guido..... et bien d'autres qui constituent une école provençale, dont les traces se retrouvent dans la vallée du Rhône..... »

Ceci montre qu'il est à peu près certain que ce nom *Poncius* serait celui de l'architecte, du *maître ès pierres*, qui aurait fait construire la chapelle de Sainte-Anne du Pègue, car c'est ainsi qu'on désignait ces constructeurs au moyen âge, lesquels étaient presque toujours des maîtres maçons et souvent des prêtres voués

(1) Une inscription aujourd'hui perdue de Soyons (Drôme) portait ce même nom écrit *Decumina*.— Voir *Bull. de la Soc. d'archéol. de la Drôme*, 1873, p. 72.

(2) Allmer, *Revue épigraphique*, t. II, p. 23.

à la construction d'églises, comme d'autres (les frères Pontifes) se vouaient à la construction des ponts sur les rivières.

Il y a dans l'église d'Arpavon, petit village de l'arrondissement de Nyons, dans le *Val-Benoît*, une inscription de l'an 1148 (1), qui pourrait bien nous donner le dernier mot sur le nom qui nous occupe :

ANNO DNI MC
XLVIII · III ID⁹ APL · OBIIT
PONCI⁹ LATIL SACERDOS · PON ///
CEPIT TEMPLV QVEM FOSSA RE(CONDIT)
QVISQVIS ADES QVI MORTE CADE(S)
STA PERLEGE PLORA : SVM QVOD
ERIS QVOD ES ANTE FVI PRO ME (PRE)
COR ORA

Nous ne voudrions pas affirmer d'une manière absolue que ce prêtre, Poncius Latil, mort en faisant édifier la petite église d'Arpavon, le 3 des ides d'avril de l'an 1148, est le même que ce *maître ès pierres*, qui signait ses œuvres du prénom de Poncius, à la chapelle de Sainte-Anne du Pègue, à Notre-Dame des Aliscamps, de Piolenc et ailleurs, mais on nous accordera sans doute que cette identification a pour elle de très sérieuses probabilités (2).

A l'appui de l'assertion que nous venons d'émettre au sujet de ces prêtres qui, vers les xe et xie siècles, se donnaient pour mission la construction d'églises jusque dans les plus petites localités, nous citerons encore une inscription provenant des ruines du vieux Soyons (Ardèche), que nous avons vue il y a une trentaine d'années au presbytère de ce village :

LESTRADERI
VS · PRS · TFE
CIT IN ONO
RE STI PETRI

Lestraderius presbyter templum fecit in honore Sancti Petri.

Nul ne sait aujourd'hui, à Soyons, en quel lieu précis se trou-

(1) Nous empruntons cette inscription à l'*Arrondissement de Nyons, histoire, géographie et statistique*, par M. Lacroix, p. 11, insérée dans le *Bulletin de la Soc. d'archéol. de la Drôme*, 1877.

(2) Il est plus que probable que la chapelle actuelle de Sainte-Anne du Pègue n'est pas celle que fit édifier Poncius, mais il est à croire qu'elle a été restituée sur celle de ce *maître ès pierres*, laquelle à son tour, avait succédé à un temple romain, probablement dédié à la Victoire Auguste.

vait cette chapelle de Saint-Pierre, érigée par le prêtre Lestraderius.

Il est à présumer que la pierre engagée dans l'angle d'une maison à Vagnas, et sur laquelle on lit le nom de Poncius, provient aussi des ruines de quelque très ancienne église oubliée depuis longtemps.

Nous allons maintenant chercher à identifier le village du Pègue avec le chef-lieu du *pagus Aletanus*, dont l'existence est établie par l'inscription suivante, que Bimard de la Bâtie copia à Taulignan, et qu'il communiqua à Muratori (1), mais dont l'original est perdu depuis longtemps,

L · VOTVRIO · MAXIMO ❦ AEDILI
PAGI · ALETANI PATRI ❦
C · VOTVRI · AVITI

L(ucio) Voturio Maximo, aedili pagi Aletani, patri C(aii) Voturi(i) Aviti.

Long (2) emplace le chef-lieu de ce *pagus Aletanus* à Taulignan, à 6 kilomètres Est du Pègue, mais où il n'a été trouvé aucune autre antiquité, et où le souvenir même de la découverte de cette inscription, si découverte il y a eu, est absolument effacé. Nous admettrons plus volontiers que ce monument a dû être rapporté du Pègue à Taulignan, à une époque éloignée ; car le nom presque latin conservé par ce village et la profusion de débris de monuments anciens qu'on y a découverts, semblent le désigner préférablement à Taulignan, pour le chef-lieu du pagus. Et puis, la faible distance de 6 kilomètres, qui sépare ces deux centres de population, explique suffisamment un aussi léger déplacement de l'inscription.

Ce n'est pas ici le lieu de rechercher les opinions qu'on a émises, entre temps, sur l'origine du Pègue, et nous terminerons en faisant observer que personne, à notre connaissance, n'avait jusqu'ici proposé cette identification du *pagus Aletanus* avec le village du Pègue.

Aps (Ardèche). — Maintenant, nous transporterons le lecteur sur la rive droite du Rhône, à l'ancienne *civitas Helviorum*, aujourd'hui réduite à l'humble condition d'une modeste bourgade de 1300 à 1400 habitants. C'est le village d'Aps, bâti sur

(1) La copie de cette inscription est dans le recueil de Muratori.
(2) *Recherches*, p. 348.

une éminence, le long de la rive droite de la petite rivière d'Escoutay, tandis que la ville ancienne s'étendait en plaine sur la rive opposée, à 12 kilomètres Nord-Ouest de Viviers. Mais les nécessités de l'agriculture et la reconstruction des habitations sur un autre point, en ont fait disparaître presque entièrement les ruines. Nous y avons pourtant reconnu, en 1858, des restes considérables de murs d'une enceinte circulaire de 2m50 d'épaisseur, avec des vestiges de plusieurs rangs de gradins, les uns encore adossés à l'enceinte, et les autres écroulés au bas. Ces ruines nous ont paru appartenir plutôt à un théâtre qu'à des arènes romaines, à cause de l'exiguité de son petit diamètre, qui n'est que de 63 mètres. Un ruisseau roule aujourd'hui ses eaux limpides à travers l'emplacement du *proscenium*. Les vestiges de ce théâtre n'avaient pas encore, croyons-nous, été signalés à cette époque, et nous ignorons si elles l'ont été depuis.

Nous avons vu chez un riche propriétaire, M. Rieu, alors maire d'Aps, et dont l'habitation était sise dans l'enceinte même de la ville ancienne, en outre d'une notable quantité de médailles romaines, de statuettes, des représentations d'animaux en bronze, et d'une foule d'objets antiques divers, des briques creuses, extraites des ruines, et tout à fait semblables à celles en usage depuis une quarantaine d'années, tout au plus. Elles avaient la forme de parallélipipèdes rectangles creux de 0m40 de long, sur 0m17 de large, et 0m10 d'épaisseur. Les parois avaient une épaisseur de 0m015 et leurs surfaces extérieures étaient labourées de stries méthodiquement disposées pour faciliter l'adhérence du ciment. Sur les surfaces à joints, il y avait deux trous carrés de 0m04 de côté, destinés à laisser pénétrer le ciment, de manière à river en quelque sorte les briques les unes sur les autres. Cette très ingénieuse particularité n'existe pas sur nos briques creuses modernes. M. Rieu voulut bien nous donner un exemplaire de cet intéressant spécimen des matériaux céramiques en usage chez les Romains; nous le croyons encore inédit.

En juin 1857, nous avons copié sur un débris de table de marbre blanc, un fragment d'inscription chrétienne, qui venait d'être déterré dans une petite tranchée d'un redressement de la route nationale de Viviers à Clermont, longeant au sud, le périmètre de l'ancienne ville.

H *inscrit dans* O   + IN HO TVMVLO REQVIES
CIT MADELENA.....

A la première ligne, la lettre H est inscrite dans le O, mais nous n'avons pas vu le C du mot HO[C]. Les deux premiers V sont fort exigus : le premier est à sa place entre le T et le M, tandis que l'autre est dans l'interligne sous le M. A la 2e ligne, le premier A et le D qui suit sont liés en monogramme.

+ *In hoc tumulo requiescit Madelena....*

Les inscriptions chrétiennes sont rares à Aps.

Cannes, le 30 mars 1886.

J.-P. Revellat.

Note complémentaire

Inscription de Barnave, p. 74. — Le premier fragment, publié par feu Denis Long, fait actuellement partie de la collection épigraphique de M. Ludovic Vallentin, à Montélimar ; le deuxième fragment, édité par nous, est perdu ; M. L. Vallentin qui l'avait fait rechercher croit qu'il a été détruit ou employé dans quelque construction.

Inscription de Die, p. 75. — Cette inscription contenant le mot *praetor* en toutes lettres, et autrefois encastrée dans un mur de l'ancienne prison, est malheureusement détruite. « Je puis d'autant mieux l'attester, nous écrit M. L. Vallentin, que je l'avait achetée et payée d'avance au propriétaire qui devait la déplacer pour faire une réparation à sa maison. J'étais à Montélimar quand la démolition eut lieu et lorsque je retournai à Die, j'appris à mon grand regret qu'un tailleur de pierres s'en était emparé et l'avait retaillée ».

Inscription de Rustrel, p. 77. — Découverte en 1881 et réemployée dans la maçonnerie d'une cave, cette inscription a été retrouvée en 1884 et signalée de nouveau par M. Allmer, d'après un renseignement de M. Lieutaud, bibliothécaire de la ville de Marseille, comme se trouvant chez M. Gavot, ancien notaire à Marseille (*Rev. ép. du Midi de la France*, t. II, p. 42).

UN *DIVVS* OUBLIÉ

Il y a lieu de rétablir à la page 36, *supra*, entre les paragraphes 68e et 69e, le suivant, qu'une inadvertance m'a fait omettre.

68e *bis*. — *FLAVIVS GRATIANVS*. L'empereur Gratien. Consécr. an 383 par son fils, Valentinien II.

— Veget., *De re militari*, I, 20 : *ad tempus divi Gratiani*. — Symmach., *Relat.*, XLVII, 4 : *divus genitor Clementiae Vestrae (sc. Valentiniani)*. —

Robert Mowat.

INSCRIPTION DÉDICATOIRE D'UNE LAMPE

COMPRISE DANS LE TRÉSOR DE VAISSELLE DE BRONZE DÉCOUVERT A APT

Une note (1) insérée dans un journal de Carpentras, le *Mont-Ventoux*, numéro du 14 février 1886 et reproduite dans la *Revue Archéologique*, 3[e] série, tome VII, 1886, p. 178, donne des détails intéressants sur une découverte faite par M. E. Reboulin, confiseur, à Apt (Vaucluse). Nous en extrayons les passages principaux.

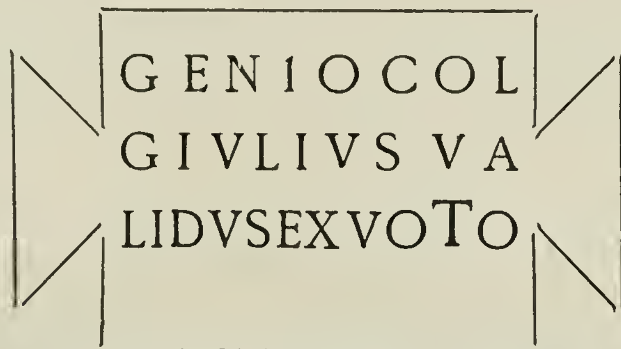
« Cet honorable industriel voulant établir un puits dans son « usine fit creuser un trou dans lequel les ouvriers rencontrè- « rent, à 8 mètres de profondeur, des restes de murs antiques « remontant à l'époque de la domination romaine. En faisant la « démolition de ce mur, ils trouvèrent derrière, à environ « 12 mètres de profondeur, 20 vases en bronze et en cuivre cachés « dans un trou creusé dans le rocher sur lequel reposait le mur « romain. Il y avait 1 lampe, 7 vases avec anses et becs relevés, « 12 œnochoés de formes et anses variées ornées de palmettes et « mascarons et le bassin ressemblant à nos sceaux et chaudrons « actuels. La lampe est merveilleuse, de forme ronde, à 3 becs, « sous lesquels figurent des mascarons représentant des têtes de « satyres cornus très expressives et finement ciselées; entre chaque « bec sont placés des anneaux de suspension, décorés de pal- « mettes, et rattachés à trois chaînes qui aboutissent à un cartou- « che portant l'inscription ci-après, gravée de chaque côté, en « trois lignes, GENIO COL GIVLIVS VALIDVS EX VOTO. « Le corps de la lampe mesure 0[m]19 de diamètre, non compris « les becs qui font saillie en dehors ; la longueur totale, en y « comprenant la chaîne unique qui relie les trois chaînons à « l'anneau de suspension, est de 1[m]60. Un délicieux cordon de « perles contourne le pied de cette lampe, ce qui produit le plus « gracieux effet. De tous les objets découverts, la lampe est le « seul qui soit revêtu d'une belle patine qui reprendra tout son « lustre après un léger nettoyage. Parmi les vases on en remarque « deux qui se distinguent des autres par leur forme et qui ont « été complètement dorés; l'un est un grand bassin ou cuvette

(1) Cette note est signée des initiales L. M. dans lesquelles nous croyons reconnaître le nom bien connu de l'un de nos plus zélés et intelligents collectionneurs d'antiquités, M.-L. Morel, receveur particulier des finances à Carpentras.

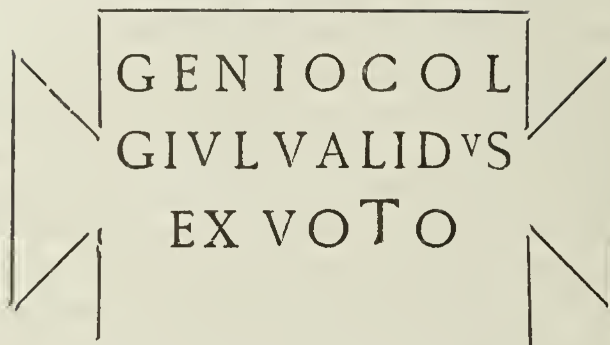
« de 0m30 de diamètre, sur 0m10 de hauteur, à côtes saillantes « faites *au repoussé*; quelques traits gravés à la pointe dans « l'intérieur donneraient à penser qu'il est orné de quelques « dessins semblables à ceux que l'on rencontre sur les miroirs « étrusques. L'autre est un grand vase de 0m35 de hauteur et 0m21 « de largeur, à ouverture ronde, col étroit légèrement allongé; « il est muni d'une anse de suspension attachée par deux oreil- « lons ouvragés. Cette anse, qui est ornée de palmettes en relief, « porte une croix profondément gravée en son milieu, et, à cha- « cune de ses extrémités, se profilent des têtes de léopards et de « serpents... A mentionner aussi, sur le bas de l'anse de l'autre « récipient, un personnage largement drapé retenant d'une « main un masque scénique, mais dont le dessin lourd, sans « élégance, indiquerait une époque de décadence de l'art. Tous « ces objets sont aujourd'hui bien détériorés et dépourvus de « cette patine verte, si douce à l'œil, et qui rehausse tant la « beauté des antiques, cela tient non seulement à leur séjour de « plus de quatorze siècles dans la terre, mais encore à l'action du « feu auquel ils ont été soumis, par suite de quelque violent « incendie, et dont ils conservent malheureusement des traces « par trop visibles, puisque la plupart sont bosselés ou complè- « tement déformés... Une seule pièce de monnaie de bronze, « petit module, de Constantin le Grand, a été recueillie au milieu « du dépôt ».

A notre demande de renseignements complémentaires sur la plaque portant inscription, M. Reboulin a fort obligeamment répondu par l'envoi de deux calques au *frottis noir* qui nous permettent de donner ici des fac-similés réduits à la moitié de la grandeur réelle.

Le cartouche est opisthographique, pour employer le terme affecté aux objets inscrits par devant et par derrière. L'une des faces présente le dispositif suivant:

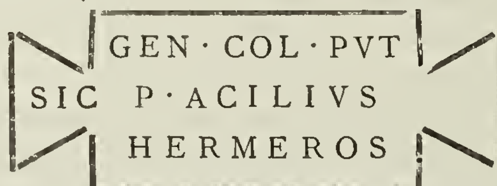


l'autre, une variante du précédent:

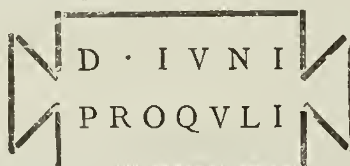


Genio col(oniae), G(aius) Iulius Validus, ex voto.
Genio col(oniae), G(aius) Iul(ius) Validus, ex voto.

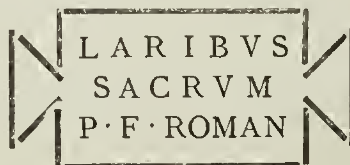
La colonie n'est pas nommée; cela n'était pas nécessaire parce qu'il s'agissait de la ville même où était le monument sacré auquel appartenait l'inscription, la colonie *Iulia Apta* ou *Aptensium*. On connaît des exemples de cartouches analogues ; telle une tablette de bronze découverte à Pouzzoles et conservée au musée de Florence (1).



Une lampe de bronze provenant de Pompéi et publiée en fac-similé sur le frontispice du *Real Museo Borbonico*, tome XVI (cfr. *C. I. L.*, X, 8071, 41), est pourvue, comme celle d'Apt, d'un cartouche portant l'inscription



Telle est encore la lampe de bronze trouvée en 1505, à Saint-Just près de Lyon et gravée dans l'atlas de Grivaud de la Vincelle, *Arts et métiers des Anciens*, pl V, 2, d'après Licetus, *De lucernis*, l. VI, et par M. de Boissieu, *Insc. ant. de Lyon*, p. 49, d'après Du Choul, *Traité de la religion des Romains*:



(1) *C. I. L.*, X, 1565. Voir fac-similé dans Grivaud de la Vincelle *Arts et métiers des Anciens*, pl V, 4, d'après Gori, *Insc. Etr.*, I, p. 71

Il est plus que probable que cette dernière lampe était suspendue dans un laraire domestique. Si l'on se reporte en effet au dessin (1) d'un laraire. ou *sacellum,* intact, découvert au Châtelet par Grignon, on y voit encore en place des statuettes de Mercure et d'une autre divinité, au milieu d'elles, une lampe suspendue au plafond du petit sanctuaire.

Il est permis de conjecturer que la lampe découverte à Apt brûlait dans un laraire, ou devant une statue représentant le Génie protecteur de la colonie ; la monnaie de Constantin faisant partie de la même trouvaille donne à supposer que les objets qui la composaient avaient été mis hors de service ou cachés, lors de l'établissement officiel du christianisme, mais ne peut servir à les dater ; la lampe et son inscription sont certainement bien antérieures au 4e siècle.

D'après les exemples qui viennent d'être rapportés, je pense que parmi les inscriptions votives sur cartouches à queues d'aronde (*tabulae securiclatae*) qui nous sont parvenues, un grand nombre étaient primitivement fixées aux chaînes de suspension de lampes sacrées. L'usage de ces luminaires ne s'est pas perdu ; dans l'intérieur des familles appartenant à l'Eglise grecque une petite lampe en porcelaine brûle devant l'image du Christ ou du patron.

Robert Mowat.

INSCRIPTIONS LATINES DE CARTHAGE
(*Suite*)

V. — Le quartier du Forvm

Ce quartier nous a fourni dans ces derniers mois deux fragments appartenant à l'inscription n° 282, qui a donné à Ch. Tissot et à M. Mowat, la matière de notes intéressantes (2).

Voici ces deux débris :

380

a

/ / / / / / / / / / / / / /
/ / / / V F E R *i t a n i*
/ / T H I S I P I T *a n i*

b

/ / / / ∽ L X I I I I
/ / / / ∽ X V

(1) Grivaud de la Vincelle, *Arts et métiers*, pl. LXXXIII ; cfr Tudot, *Collection de figurines en argile*, p. 12.

(2) *Bulletin épigraphique*, 1884, p. 209. M. Schmidt dans ses *Addimenta* au VIIIe volume du *Corpus*, n° 452 (*Ephem. Epigr.*, V), lit à la 3e ligne de ce texte : ////CENNENSES. Mais la première lettre est bien un N et non un C. On ne peut donc lire que ////NENNENSES.

Fragment *a*: haut. des lettres, 0m028. A la 1re ligne, amorce d'un O ou d'un C au dessus de F. A la 2e, peut être SVFERITANI. A la 3e, la lettre P n'est pas certaine. Ce pourrait être aussi bien un B ou un R. L'ethnique donné par cette ligne est donc THISIPITANI, ou THISIBITANI ou encore THISIRITANI qu'il serait facile de rapprocher de noms déjà connus de localités africaines.

Fragment *b*. Il appartient à la fin des deux premières lignes du texte.

381

L'inscription suivante, trouvée près des anciens ports, serait d'un grand intérêt si elle était entière. Elle est gravée sur une plaque de marbre blanc épaisse de 0m03.

/ / / R I B · N O S T / / /
/ / / / A R I O R V M
/ / / / *de* T V I N I Q
/ / / / DAT · VINI Q
/ / / *d* A T · X
/ / / *d*AT · VINI XI ·
/ / / / / / / T · ! / / /

Haut. des lettres : 1re ligne, 0m03, 2e ligne, 0m02 ; aux autres lignes, 0m01. Après la lettre T· de la dernière ligne, amorce d'une autre lettre. La dernière lettre de la 3e, 4e et 5e ligne est barrée.

382

J'ai déjà cité, en parlant de ce quartier, une belle mosaïque représentant la toilette de Pégase. Cette mosaïque, aujourd'hui détruite, portait inscrit dans un médaillon le nom du cheval mythologique

P E G A *sus*

VI. — Douar-ech-chott

Ce village marque, à mon avis, la limite de la cité de Carthage vers le S.-O. On y trouve surtout des débris d'épitaphes qui indiquent dans le voisinage l'emplacement des cimetières que les Romains avaient coutume de fixer hors de l'enceinte de leurs villes. J'ai publié ailleurs les inscriptions chrétiennes. Voici les païennes :

383

D M *s*
V E N E / / / / /

Haut. des lettres, 0m015.

384

POSTVM / / /
FORTV / / /

Haut. des lettres, 1re ligne, 0m05, 2e ligne, 0m033.

385

d M · S ℬ
/ / / / PONI
/ / / / / / / / / / /

386

vixit annis / / / I · MENS
/ / *diebus* / / ·H·VI·H·SE

Haut. des lettres, variant de 0m015 à 0m02.

L'épitaphe suivante m'a été donnée par M. Cambiaggio comme ayant été apportée de Douar-ech-chott. Cette épitaphe d'une *Mahonaise* est gravée sur une plaque de marbre large de 0m11, longue de 0m16 et épaisse de 0m04:

387

D M S
VALE· RI · A·A·TI · LI·A
NA · PI · A · MAGON·
TANA · VI · XIT ·
AN·NIS·XXXI·M̄·V·

Haut. des lettres, 0m015. Les A ne sont pas barrés. Je reproduis exactement dans cette copie la ponctuation. Les troix X de la dernière ligne sont figurés par trois barres obliques traversées par une quatrième.

388

Inscription trouvée dans les ruines du cirque:

/ / / / CANIV*s*
/ / / / VMBILIV*s*

Haut. des lettres, 0m01.

389

Débris d'une plaque épaisse de 0m06 à 0m07 dont la face était encadrée d'une moulure; également trouvé dans les ruines du cirque:

H / / / / /
ET · / / /
SAC / / /
LOC / / /

Haut. des lettres, 0m027. La première de la 4e ligne, n'est pas certaine.

390

Encore un débris, provenant des environs de Douar-ech-chott :

//// ON ////
/// COH·AT ///

Haut. des lettres, 1re ligne, 0m06, 2e ligne, 0m03.

A.-L. Delattre.

CORRESPONDANCE

1° *Inscriptions d'Utique*

Monsieur le Directeur, je ne doute pas que vous n'accueilliez volontiers pour votre *Bulletin*, la copie de deux inscriptions trouvées récemment à Utique. Le cimetière romain d'où elles proviennent est situé au pied des hauteurs qu'occupait la ville antique, vers la Medjerdah.

Le style de ces épitaphes, identique à celui de nos plaques funéraires du double cimetière d'*officiales* que j'ai retrouvé à Carthage, permet de dater ces inscriptions du IIe siècle environ.

La première m'a paru surtout intéressante à cause de l'expression *multiciarius* qu'on ne trouve pas dans les dictionnaires latins et qui semble signifier un tisserand d'étoffes à diverses couleurs, à en juger par le mot *multicius* dont il dérive (Vopisque, *Aurel.*, 12 ; Juvénal, 11, 186).

Voici ces inscriptions que les administrateurs de la vaste propriété d'Utique, m'ont autorisé à copier.

1

Plaque de marbre blanc longue de 0m27 et haute de 0m24 :

D · M · S ❦
IVLIVS FORTVNATVS
HOMO BONVS ❦
MVLTICIARIVS
INVICTVS · VIXIT
ANNIS · XXIIII · MEN
X · DIE · I · HOR · VI ❦

2

Plaque longue de 0m52, haute de 0m25 :

D ❦ M ❦ S
M · IVLIVS
BORODES

Veuillez agréer, etc.

A.-L. Delattre.

2° *Inscriptions découvertes en Angleterre*

Par une lettre datée du 3 mai, M. Robert Blair, secrétaire de la Société des Antiquaires de Newcastle-upon-Tyne, nous informe que quatre autels votifs viennent d'être découverts dans la région du Mur d'Hadrien, *per lineam Valli*, à savoir :

1° A Corbridge, dans les fondations d'un vieux cottage, un autel portant l'inscription :

I O M
///O SALVTE
VEXILLATI
///VM LEG///
////I MI/////
/////II//////

Cette inscription est à mettre en rapport avec celle d'Abbotsford (*C. I. L.*, VII, 846 *add.*), VEX// || LEG XX// || PRIMIG ||, et avec celle de Ferentinum (*C.I.L.*, X, 5829) du temps d'Hadrien, dans laquelle on lit, PRAEPOSITVS VEXILLA || TIONIBVS MILLIARIIS·TRIBVS EXPEDI || TIONE BRITTANNICA· LEG·VII · GEMIN || VIII·AVG·XXII·PRIMIG, etc. Le mot *vexillationum*, dont la restitution s'impose, explique qu'il s'agit ici de plusieurs légions, et en effet il n'existe pas, à ma connaissance, d'exemple épigraphique du pluriel *vexillationes* suivi d'un seul nom de légion, ni du singulier *vexillatio* suivi de plusieurs noms de légions. De plus, les légions sont toujours énoncées suivant l'ordre de leurs numéros qui établissent leurs degrés de préséance entre elles. Quels sont ceux qu'il faut rétablir dans l'inscription de Corbridge? A la 5e ligne, les lettres IMI font songer tout d'abord à la [*xxii Pr*]*imi*[*geniae*] qui, de l'armée de Germanie Inférieure sous Trajan, envoyée au temps d'Hadrien en détachement en Grande Bretagne, transféra son quartier général en Germanie Supérieure, sous le même prince. Il n'y aurait dans l'ordre ascendant, que le numéro de la XXX Ulpia Victrix de Germanie Inférieure, qui pourrait suivre; malheureusement on n'en a encore rencontré aucune trace en Grande Bretagne. Si, au lieu de la XXII Primigenia on songe à la *I Mi*[*nerviae*], qui était de la Germanie Inférieure, mais qui n'a laissé non plus aucune trace en Bretagne, on a une plus grande latitude pour mettre à sa suite, dans l'ordre ascendant, d'autres numéros légionnaires, par exemple la VII Gemina, la VIII Augusta, etc. Cependant, puisqu'il est constant qu'un détache-

ment de la VIII Augusta a été tiré de Germanie Supérieure, sous Hadrien, pour être envoyé en Bretagne, on est en droit de conjecturer qu'à plus forte raison des détachements des légions de Germanie Inférieure ont pris part à cette expédition. L'objection qu'on ferait de ce chef à l'une ou à l'autre restitution n'est donc pas insurmontable. On peut donc lire, *I(ovi) O(ptimo) M(aximo)* || *[pr]o salute* || *vexillati* || *[on]um leg.* *[XXII]* || *[Pr]imi[geniae]* || etc., ou *vexillati* || *[on]um leg[io]* || *[num] I Mi[ner]* || *[viae]*, etc. Ayant à choisir, je préférerais restituer la I Minervia, parce qu'elle fournit exactement le nombre de neuf lettres que comporte chaque ligne de l'inscription après la dédicace, tandis que la XXII Primigenia ne s'y prête pas aussi facilement.

2° A Chester-le-Street, autel avec inscription :

DEO MARTI
CONDATI
V / / / / / / / / / / /
/ / / ROBINVS PRO
SE ET SVIS V S L M

Le cognomen du dédicant doit être restitué *[P]robinus.* On connaissait déjà une autre dédicace au même dieu (*C. I. L.*, VII, 420), sous la forme: D *croix gammée* M || CONDATI || ATTONIVS || QVINTIANVS || MEN EX CC IMP || EX IVSSO L·L·M || .

3° A Carvoran, petit autel orné d'un bas-relief, représentant à l'intérieur d'une niche un personnage sacrifiant; au-dessous, l'inscription seule visible, MATRIBVS.

4° A Carvoran également, autre petit autel, portant l'inscription :

DIBVS VITE
/ / / / / / / V S
L · M

C'est une nouvelle dédicace aux *dii Vitires* à ajouter aux nombreux exemples qu'on en connaît en Grande-Bretagne.

Robert Mowat.

BIBLIOGRAPHIE

S. Reinach et E. Babelon, *Recherches archéologiques en Tunisie*, 1886, 79 pages in-8, 3 plans, 7 planches photographiques, nombreuses figures dans le texte (extr. du *Bull. arch. du Comité des travaux historiques et scientifiques*).

Les deux jeunes savants rendent compte de la mission qu'ils ont accomplie de 1883 à 1884, dans la Régence; leur rapport abonde en renseignements détaillés du plus grand intérêt, non seulement sur les fouilles qu'ils ont pratiquées à Carthage d'après les indications de feu Ch. Tissot, mais sur une foule d'objets antiques qu'ils ont pu recueillir ou décrire en diverses localités, sculptures, statues, masques et lampes en terre cuite, ivoires travaillés, amulette gnostique en or, etc. Parmi les inscriptions, il en est une, celle de Henchir Keça, à 7 kilomètres d'El-Batan, près Tébourba, que nous tenons à reproduire à cause de son intérêt exceptionnel; elle nous fait connaître un nouveau légat d'Aquitaine, patron de la colonie de Thibiuca: Q·CAECILIO·Q·F·ARN·MAR | CELLO DENTILIANO·XVIRO STLI | TIB·IVDIC·TRIB·MIL·LEG·[*xi*]·CL·PIAE·FID | [*quaestori*]·PROVINC·AFRIC·AED·CVR·CANDI | DATO·DIVI HADRIANI·PR·CANDIDATO | EIVSDEM·LEG·PROVINC·CRETAE·CY | RENAR·LEG·PROVINC·HISPAN·PROCOS | PROVINC·CRETAE·CYRENAR·LEG·LEG· | XII·FVLMINATAE·LEG·AVG·PR·PR·PRO | VINCIAE·GALLIAE·AQVITANICAE | COL[*oniae*] PATRONO | THIBIVCENSES·AERE CONLATO | . Le titulaire est Q. Caecilius Marcellus Dentilianus qui fut légat d'Aquitaine immédiatement avant son consulat de l'an 167. Sur une face adjacente du même monument on lit une autre inscription qui, à en juger par ses deux premières lignes, paraît faire suite à un autre texte absent et avoir été gravé un siècle et demi après celui de Dentilianus, PRINCIPI | IVVENTVTIS | D·N· | FL·VALEN | TINIANO | INViCTO·AVG | DEVOTA·THIBIVCA.

Robert Mowat.

E. Bourciez, *De praepositione Ad casuali in latinitate aevi merovingici*, thèse de doctorat. Paris, Klincksieck, 1886, in-8, 119 pages.

C'est une étude méthodique des transformations de sens qu'a subies la préposition dans le latin vulgaire des Gaules du III[e] au IX[e] siècle. L'auteur a dépouillé avec soin les recueils épigraphiques se rapportant à son sujet et entre autres les *Inscriptions Chrétiennes* publiées par M. Le Blant. C'est de là qu'il a tiré un des rares et curieux exemples que nous ayons de la préposition *Ad* jouant au VI[e] siècle le rôle d'un génitif conjonctif: *Hic requiiscunt membra ad duus fratres Gallo et Fidencio* (Le Blant, 378). Si nos inscriptions ne sont point inutiles déjà pour traiter des points très spéciaux, de quel puissant secours ne seront-elles pas à qui voudra exposer dans leur ensemble les variations lexicographiques et syntactiques de la basse latinité dans la Gaule mérovingienne ?

Camille Jullian.

REVUES ET JOURNAUX PERIODIQUES

COURRIER DE CANNES, numéro du 30 mai 1886. — Dans un article intitulé *Voyage à Collobrières* (Var), M. Bottin rend compte, entre autres détails curieux, de sa visite au monastère de la Verne, dans le voisinage duquel se trouverait une inscription romaine: « nous

« arrivâmes fort tard au quartier de Lambert, vaste domaine avec des « prairies artificielles comme si elles relevaient des zones de nos mon- « tagnes. Il y a vers l'ouest de ce domaine, qui est composé d'une « longue plaine, une pierre fixée à terre comme une colonne isolée « d'une hauteur extérieure de 8 mètres environ sur $1^{m}40$ de circonfé- « rence; une deuxième colonne présentant à peu près les mêmes « dimensions gît dans un creux à côté de la précédente, et une troi- « sième dont les dispositions sont les mêmes que la première, se trouve « plantée au quartier de Velar. Ces trois colonnes sont fabriquées en « mica-schisteux presque arrondies par la main de l'homme. Il existe « aussi au quartier de Varon qui est limitrophe de Velar, une inscrip- « tion romaine gravée à rebours sur une pierre plate actuellement « placée dans le mur d'une maisonnette, objet très important, mais « m'ayant été signalée au moment de mon départ, il nous fut impos- « sible de la visiter. Cependant nous la donnons textuellement ci- « dessous telle qu'elle a été copiée par M. Antonnin, sculpteur, homme « très compétent.

ƎƆSVIꓭV · Q
IXXS VᴙAV · M A
IᴙOXVI · ꓕƎ

« Ce qui fait Q·VIBIVS·C·E· | AM·VARVS XXI | ET VXORIS | . « Cette inscription est faite sur trois lignes avec des lettres d'une hau- « teur variant de 70 millimètres et 43 millimètres; leur ponctuation « a des feuilles de lierre, etc ».

Le paragraphe qu'on vient de lire était déjà composé à l'imprimerie lorsque M. de Bonstetten nous a transmis des renseignements pris *de visu* par lui-même sur l'inscription dont il s'agit. Elle est à l'angle ouest du mur d'une bastide au Pré Varon, où elle a été placée par le curé de l'endroit, homme instruit et propriétaire de tout ce terrain; les lettres n'y sont pas *à l'envers*, mais dans une position parfaitement convenable, et l'on ne s'explique pas dans quel but cette inscription a été défigurée par le correspondant du *Courrier de Cannes*, qui d'ailleurs n'en parle que par oui-dire. Elle est gravée sur un grès grossier du pays que le temps et la pluie ont dégradé; une empreinte serait impossible à prendre à cause des rugosités de la pierre. Voici exactement ce que M. de Bonstetten y a déchiffré à deux reprises différentes, en y mettant toute son attention :

Q·VIBIVS C F
API·VARVS·XXI
ET·T·VXORI

A la 2e ligne, il semble qu'il y ait API ou ARI; à la 3e ET·T· ou ET·I· surmonté d'un trait accidentel; quant à VXORI, ce mot est certain.

Pour ma part, je ne prétends point expliquer complètement ce texte, mais je crois que le commencement, au moins, doit être lu *Q(uintus) Vibius, C(aii) f(ilius), Ani(ensi tribu), Varus.* etc. MM. de Villefosse et Thédenat ont clairement démontré dans leur excellent recueil des *Inscriptions romaines de Fréjus*, p. 14, que cette ville était de la tribu Aniensis. Or, Fréjus n'est qu'à une trentaine de kilomètres du Pré Varon. On connait des deniers d'argent et des *aurei* frappés par C. Vibius Varus, monétaire des triumvirs Antoine et Octave. Il existe aussi à Padoue deux inscriptions portant ce même nom (*C. I. L.*, V, 308, 309).

Robert Mowat.

ACADÉMIES ET CORPS SAVANTS

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES. — *Séance du 30 avril 1886.* — M. Le Blant adresse le dessin d'une mosaïque récemment découverte à Rome ; on y voit des cavaliers nus qui se livrent à des exercices de haute voltige. M. Germain Bapst lit une note sur la provenance de l'étain dans l'antiquité ; ayant visité le Caucase à deux reprises, il s'est convaincu qu'il n'y a jamais eu dans la contrée aucune trace de ce métal. M. Saglio lit un mémoire sur le caractère religieux des couronnes chez les Grecs et les Romains. M. Pottier décrit un lécythe blanc attique du musée du Louvre, sur lequel est figuré le combat d'un cavalier et d'un fantassin. M. Nicaise présente des antiquités gauloises trouvées à Vermand (Aisne).

7 mai. — M. d'Hervey de St-Denys, à propos du mémoire de M. G. Bapst, dit que les auteurs chinois mentionnent l'emploi du bronze plus de 2000 ans avant notre ère ; l'étain était tiré des montagnes du Tibet. M. Heuzey lit un mémoire intitulé « Le Roi Dounghi à Tello ». M. E. Desjardins parle de 18 inscriptions trouvées près de la Porta Pia, à Rome, en face de la caserne des prétoriens et communiquées par M. Le Blant, notamment celle d'un *L. Nonius, L. f. Martialis, stator Augusti.*

14 mai. — Lettre de M. Le Blant annonçant la découverte du tombeau d'un évêque de l'époque lombarde, près de Ravenne. M. d'Arbois de Jubainville lit une note sur un mode d'exécution forcée en usage dans l'ancienne procédure irlandaise.

21 mai. — M. de Villefosse communique une note de MM. Bourlier et Pallu de Lessert sur l'emplacement de l'antique *Rusucurru*, ou *Colonia Rusucurritana* dont le nom se lit dans des inscriptions trouvées par ces deux explorateurs au cap Tedlès, à 25 kilomètres ouest de Dellys (Algérie).

28 mai. — M. Al. Bertrand présente le fac-similé d'un poignard gaulois du 3e siècle avant notre ère, trouvé dans une tombe en Norique et conservé au musée de Vienne (Autriche).

SOCIÉTÉ NATIONALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE. — *Séance du 24 mars.*— M. Mowat signale un autel découvert à Bath, en Angleterre, et dédié à Esculape; sur l'un des côtés est sculpté un chien à queue touffue. Il met cette découverte en rapport avec le rôle des chiens sacrés, nourris dans certains sanctuaires et employés comme agents de guérison par lèchement, suivant la thèse de M. Salomon Reinach. M. l'abbé Thédenat communique une note sur la déesse *Cura* qui ne serait, d'après lui, qu'une personnification poétique.

4 avril. — M. Gaidoz communique le texte d'une inscription grecque trouvée à Montdragon (Vaucluse) et appartenant à M. Rousset, à Uzès (Gard). M. Collignon lit un mémoire sur une tessère de plomb où est figuré le combat d'Erechthée et d'Ammarados.

14 avril. — M. Collignon communique des photographies des statues récemment découvertes à Athènes et paraissant provenir d'un temple d'Athénè-Polias détruit pendant les guerres persiques; elles représentent des femmes, peut-être des prêtresses, et doivent remonter à la fin du 6e siècle antérieur à notre ère. M. Prost fait circuler un dessin représentant un monument découvert à Neddernheim (Bavière) et semblable à la colonne de Merten ; une inscription date ce monument de l'an 240.

21 avril. — M. l'abbé Thédenat communique, d'après un estampage de M. Mireur, une inscription de borne milliaire de l'empereur Néron, récemment trouvée à Brignolles (Var). M. Maxe-Werly exhibe une balance en bronze de l'époque romaine ; des indications pondérales sont gravées sur la flèche et sur le peson. M. Mowat, répondant à une question posée par M. de Geymüller dans la séance du 17 mars

dernier, conjecture que le *temple de Diacolis* vu et dessiné par Ducerceau dans une localité qu'il ne dénomme pas est à mettre en rapport, sauf altération orthographique du nom de divinité, avec l'inscription d'Antibes [*Iuli*]A·C·F·CARINA || [*fla*]MINICA·SACER || [*dos de*]AE THVCOLIS || [*test*]AMENTO F·I || . Lecture d'une lettre de M. Prunières de Maruéjols (Lozère), qui signale une bague antique en or, découverte dans la plaine de Chanac et ornée d'un chaton gravé IVSTINI.

28 avril. — M. Nicaise présente une statuette en bronze de Jupiter-Sérapis coiffé du modius; des bracelets d'argent, de bronze; un vase gaulois avec figures d'animaux tracées à la pointe; les objets proviennent de Cernay-lès-Reims. M. Demaison communique un cachet d'oculiste romain trouvé à Reims dans un hypocauste; on lit sur les tranches deux inscriptions, d'une part, SOL AVRE////, d'autre part, MYRNES A////. Dans d'autres fouilles on a trouvé un godet de marbre qui est présumé avoir servi à la trituration des médicaments oculistiques. M. Buhot de Kersers annonce que des stèles romaines viennent d'être découvertes à Bourges et sont transportées au Musée. L'une porte l'inscription PATERNO au dessous d'un fronton simulé; une autre, l'inscription D AVGVRINA M. Il ajoute qu'à la Fontaine des Baptisés (Cher) on a trouvé un grand nombre de débris de vases anciens laissés en ex-voto par les pèlerins. M. Gaidoz remarque que les gobelets d'argent trouvés aux Aquae Apollinares doivent avoir eu la même destination. M. Boucher de Molandon annonce qu'un vase fabriqué au moyen de feuilles de bronze rivées, non soudées, a été découvert à Reuilly près d'Orléans; on s'accorde à le dater du premier âge du bronze sur le sol gaulois.

5 mai. — M. Guillaume annonce la découverte de ruines romaines importantes à Chamiers, aux portes de Périgueux. M. l'abbé Thédenat lit une note de M. de Fayolle sur cette découverte.

12 mai. — M Nicaise présente un buste d'homme en marbre trouvé au Châtelet (Hte-Marne) et l'attribue à l'école d'Alexandrie. M. Mowat communique, au nom de M. Germer-Durand, une note et des dessins de bas-reliefs et d'inscriptions conservés à Rodez.

19 mai. — M. de Witte présente une longue aiguille de bronze ornée d'une figure de femme provenant d'Etaples. M. l'abbé Thédenat communique la photographie d'un bas-relief romain trouvé à Baccarat et représentant des scieurs de long. M. de Lasteyrie qui arrive de Périgueux rend compte de l'état d'avancement des fouilles de Chamiers.

26 mai. — M. de Villefosse communique une photographie de M. de Laurière montrant l'état actuel des fouilles du Palatin, à Rome. Il entretient ensuite la Société des fouilles qui sont exécutées à St-Quentin et qui ont mis au jour une nécropole du 4[e] siècle de notre ère.

2 juin. — M. Babelon lit une note sur la distinction à établir entre les monnaies de plusieurs villes d'Orient portant le même nom, Comana, l'une de Cappadoce, l'autre de Pisidie, la troisième de Pont. M. l'abbé Thédenat communique de la part de M. Payard des antiquités trouvées à Deneuvre (Meurthe-et-Moselle), entr'autres des figurines de Minerve en terre-cuite, un vase sur lequel on lit l'inscription bachique COPO REPLE; un bas-relief portant une inscription en deux lignes partagée en son milieu par la représentation d'une *Orante* de face,

A R T *orante* M E M
V L A O R I A

Artula, memoria; et une lampe en terre cuite dont le dessous porte l'inscription en relief,

S O L L V S
F

9 juin. — M. Mowat communique le texte de deux inscriptions d'Afrique qui lui ont été adressées par le R. P. Delattre et dont il signale l'intérêt; l'une, provenant d'Utique, fait connaître pour la

première fois le nom de métier *multiciarius*, qui dérive manifestement du mot *multicius*, et qui montre que la variante *multilicius* donnée par des manuscrits de Vopiscus doit être rejetée ; l'autre est un fragment trouvé à la Malga, près Carthage et portant le nom de Galba, de Carbo et de Bestia, que M. Mowat reconnait pour ceux de trois consuls, aux années 108, 113 et 111 avant J.-C. L'un d'eux serait alors le L. Calpurnius Bestia qui conduisit la première armée romaine en Numidie et qui conclut avec Jugurtha un traité peu honorable.

16 juin. — M. Ch. Robert montre l'analogie qui existe entre certains médaillons contorniates et une plaque quadrangulaire de bronze trouvée à Amiens portant l'inscription OLVMPI NIKA avec la représentation d'un auriga ; malgré la différence de forme, cet objet doit avoir eu la même destination que les contorniates. M. d'Arbois de Jubainville fait une communication sur les noms de lieu en Gaule, qu'il classe en quatre périodes ; il pense qu'avant l'arrivée des Romains, les terres formaient une propriété collective de la cité. Sur la proposition de M. de Villefosse, la Société décide que son bureau écrira au Ministre de l'Instruction publique au sujet de mesures préservatrices à prendre pour les restes du temple grandiose au sommet du Puy-de-Dôme.

CHRONIQUE

Acquisition d'une histoire manuscrite de Lectoure par la Bibliothèque de Bordeaux. — Cet établissement vient d'acquérir, au milieu d'un lot fort important, un manuscrit in-4, de 38 folios (p. 1-22 numérotées), écrit à la fin du XVIIIe siècle, et portant comme titre : *Mémoire instructif sur l'ancienneté de la ville et citté de Lectoure, de ses immunités, libertés, privileges, uzages, coutumes et franchises.* La dernière date mentionnée dans ce manuscrit est celle de 1761, mais il a été écrit et rédigé plus tard, car il renferme une inscription (n° 24) qui a été trouvée à Lectoure seulement en 1777. Il est possible et même probable que ce manuscrit soit une copie d'autres manuscrits conservés à Lectoure, ou ailleurs, que nous ne pouvons aller voir, et je ne veux parler de cet exemplaire qu'à titre de renseignement bibliographique. L'auteur cite p. 1, « les curieuses inscriptions qui sont placées dans la maison de ville » et parle du temple de Diane « qui était dans la Ville, suivant qu'il est rapporté par Glotius, par Gruter, par Scaliger, et par M. de Marca dans son *Histoire du Béarn* ». Le manuscrit se termine par la transcription, avec croquis plus ou moins inexacts, des inscriptions de Lectoure, bien connues par Gruter, Chaudruc de Crazannes et M. Bladé (*Epigraphie antique de la Gascogne*). Toutes ces inscriptions sont mal copiées et pleines de fautes empruntées à Gruter, p. XXX, XXXI, CMXXXVIII, etc. Comme d'ailleurs nous possédons les originaux, ce manuscrit ne peut être d'aucune utilité.

Nous donnons la correspondance des numéros d'inscriptions avec ceux du recueil de M. Bladé.

n° 1 — Bladé, n° 105.	n° 9 — Bladé, n° 103.	n° 17 — Bladé, n° 112.
n. 2 — Bladé, n. 117.	n. 10 — Bladé, n. 118.	n. 18 — Bladé, n. 110.
n. 3 — Bladé, n. 124.	n. 11 — Bladé, n. 120.	n. 19 — Bladé, n. 126.
n. 4 — Bladé, n. 112.	n. 12 — Bladé, n. 123.	n. 20 — Bladé, n. 125.
n. 5 — Bladé, n. 113.	n. 13 — Bladé, n. 111.	n. 21 — Bladé, n. 107.
n. 6 — Bladé, n. 125.	n. 14 — Bladé, n. 121.	n. 22 — Bladé, n. 119.
n. 7 — Bladé, n. 130.	n. 15 — Bladé, n. 116.	n. 23 — *C.I.L.*, VI, 1095.
n. 8 — Bladé, n. 115.	n. 16 — Bladé, n. 114.	n. 24 — Bladé, n. 131.

Camille JULLIAN.

Projet de loi relatif à la conservation des monuments et objets d'art historiques. — Le gouvernement et le parlement se sont enfin émus des plaintes provoquées de tous côtés par la destruction des monuments

antiques, et particulièrement des inscriptions en Afrique. Le monde des archéologues doit une grande reconnaissance à M. Bardoux, qui, lors de son passage au ministère de l'Instruction publique, avait fait mettre à l'étude un projet de loi, et qui, en sa qualité de rapporteur de la Commission du Sénat, est parvenu à le faire adopter, dans les séances des 10 et 13 avril dernier. Nous extrayons de ce projet les paragraphes qui intéressent surtout les épigraphistes (*Journ. Offic.*, 13 avril 1886, p. 615) :

Art. 14. — Lorsque, par suite de fouilles, de travaux ou d'un fait quelconque, on aura découvert des monuments, des ruines, des inscriptions ou des objets pouvant intéresser l'archéologie, l'histoire ou l'art, sur des terrains appartenant à l'Etat, à un département, à une commune, à une fabrique ou autre établissement public, le maire de la commune devra assurer la conservation provisoire des objets découverts et aviser immédiatement le préfet du département des mesures qui auront été prises.

Le préfet en référera, dans le plus bref délai, au Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts qui statuera sur les mesures définitives à prendre.

Si la découverte a eu lieu sur le terrain d'un particulier le maire en avisera le préfet. Sur le rapport du préfet et, après avis conforme de la Commission des Monuments historiques, le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts pourra poursuivre l'expropriation dudit terrain, en tout ou en parti pour cause d'utilité publique, suivant les formes de la loi du 3 mai 1841.

Art. 15. — La présente loi est applicable à l'Algérie.

Dans cette partie de la France, la propriété des objets d'art ou d'archéologie, édifices, mosaïques, bas-reliefs, statues, médailles, vases, colonnes, inscriptions, qui pourraient exister, sur et dans le sol des immeubles appartenant à l'Etat ou concédés par lui à des établissements publics ou à des particuliers, sur et dans des terrains militaires, est réservé à l'Etat.

Art. 16. — Les mêmes mesures seront étendues à tous les pays placés sous le protectorat de la France.

Assurément ce projet de loi donne déjà de grandes satisfactions aux justes exigences des archéologues, et aux vœux de tous les hommes instruits et éclairés qui forment l'opinion publique ; nous persistons cependant à croire qu'il y aurait en grande utilité à déclarer expressément que toute inscription sera *classée*, par le seul fait de sa découverte, parmi les monuments historiques. Nous savons pertinemment que l'éminent promoteur de la loi était favorable à cette disposition, et que si elle n'a pas été insérée dans le projet, c'était uniquement pour ne pas le surcharger de détails. Mais rien n'empêche qu'elle ne soit introduite dans le règlement d'administration publique qui déterminera les détails d'application de la loi. Ce projet, voté en 2e lecture au Sénat le 1er juin, reviendra à la Chambre des Députés.

Vente de la collection Alberici. — Cette vente a eu lieu le 5 avril 1886 et jours suivants au domicile du propriétaire, à Rome, via dell' Olmata, par l'entreprise J. Sambon. Nous relevons dans le *Catalogue* les indications suivantes:

N° 86. — Plaque de bronze *securiclata* portant l'inscription : SEPTIMIA·GALLA·ALENNIA·SABINA·PETRONIA·TERTVLLA·BONAE·DEAE·. Longueur, 4 centimètres.

N° 183. — Onyx avec la légende MEMO || RIA·A || VCTI.

Paris, le 22 juin 1886.

Robert Mowat.

Achevé d'imprimer le 31 juin 1886.

Errata. — P. 31, l. 8 ; au lieu de *sœur* lire *femme*.
P. 34, l. 6 en remontant ; au lieu de *Maximus* lire *Maxence*.
P. 94, l. 14 en remontant; au lieu de VESTIGAL lire VECTIGAL.

L'Imprimeur-Gérant, E.-J. Savigné.

BVLLETIN

ÉPIGRAPHIQVE

DIRIGÉ PAR

ROBERT MOWAT

6e année, N° 4 — Juillet-Août 1886

ETUDE SUR L'ORGANISATION DES FLOTTES ROMAINES

par feu Camille DE LA BERGE

§ 2. — *Officiers et Sous-Officiers à terre*
Chiliarchus

Suivant Végèce (1), les marins de chacune des flottes de Misène et de Ravenne formaient dix cohortes. Le nombre 10 est suspect; Végèce a cru qu'il y avait une légion embarquée sur chaque flotte, ce qui est une erreur, et 10 cohortes forment précisément une légion. Mais il est très vraisemblable que les équipages étaient formés en cohortes, cadre adopté pour l'infanterie auxiliaire.

Ainsi s'explique le nom de *chiliarchus* par lequel Tacite qualifie Volusius Proculus, officier de la flotte de Misène, qu'Epicharis voulut faire entrer dans la conjuration contre Néron (2). Ainsi s'explique encore le nombre de *mille classiarii*, partisans d'Othon, qui furent enveloppés près de Plaisance (3). On comprend aussi comment les empereurs créèrent à différentes époques des *cohortes classicae* (4) sans désorganiser les escadres.

(1) IV, 32, édit. Lange, p. 150.
(2) *Ann.*, XV, 51. Quelques manuscrits offrent la variante *navarchus*, et le *chiliarchus* n'étant connu que par ce passage, disparaîtrait si l'on adoptait ladite variante. Il est clair, cependant, que les cohortes dont parle Végèce avaient chacune leur chef.
(3) *Hist.*, II, 17.
(4) Voir plus loin l'histoire des flottes de Fréjus et de Bretagne.

Centurio classicus

Au-dessous du chiliarque ou chef de cohorte, vient, dans l'ordre hiérarchique, le centurion.

César, dans le récit de sa campagne maritime contre les Venètes, dit que sur la flotte il y avait un centurion par navire (1); tout porte à croire qu'il en fut de même sur les flottes devenues permanentes. En effet, dans les inscriptions funéraires des centurions, on trouve ordinairement indiqué le nom du navire à bord duquel ils ont servi.

Mais, de plus, dans les épitaphes des soldats, leur nom est accompagné tantôt de celui du navire, tantôt de celui du centurion, et pour que ces deux modes de désignation aient été ainsi employés indifféremment, il faut qu'il n'y ait eu qu'un centurion par navire; sans quoi l'indication aurait été vague et insuffisante.

Une inscription gravée en l'an 212 fait connaître les noms de plusieurs soldats du corps des Vigiles qui figurèrent comme acteurs dans une représentation scénique; quelques *classiarii* de Misène leur avaient été adjoints. Les soldats sont énumérés dans l'ordre des cohortes et désignés: 1° par la cohorte; 2° par la centurie dans laquelle ils servaient, par exemple, *coh. IIII Vig.*, *7 Caesi Arrunti Filumene* (au vocatif). Pour nos *classiarii* on lit *class. Pr. Mis. 7 quadrieri Fidei*, ou *7 trieris Spei.* etc. (n[os] 442, 443) [Muratori, p. 876, 3 et p. 877, 1].

Suivant Graser (2), le nombre des hommes constituant l'équipage des divers navires était:

1° Pour la monère, 54 hommes;
2° Pour la dière (birème), 112;
3° Pour la trière, 174;
4° Pour la quadrière, 240;
5° Pour la pentère, 310;
6° Pour l'hexère, 384.

Ces évaluations, basées sur les dimensions que l'auteur assigne à chaque navire, méritent une certaine confiance, car elles restent parfois au-dessous des chiffres donnés par les auteurs. Ainsi, Pline (3) parle d'une quinquérème de Caligula portant 400

(1) *B. Gall.*, III, 14.
(2) *De Veterum re navali*, p. 34.
(3) *Hist. Nat.*, XXXII, 2.

rameurs. Silius Italicus mentionne un navire carthaginois mû par 400 rames (1).

S'il y avait un centurion par navire, la *centuria* de la flotte contenait ordinairement plus de cent hommes. Mais dans les troupes de terre, le chiffre nominal 100 n'était pas non plus le chiffre règlementaire et réel de la centurie.

On sait que dans la légion les centurions étaient classés en *hastati, principes* et *triarii* ou *pili*. Ces noms répondent aux manipules de la légion primitive, et sont basés sur les armements différents des soldats qui la composaient; elle était formée de 10 cohortes (2), soit 30 manipules ou 60 centuries; la cohorte se subdivisait en 3 manipules, un de chaque arme, et le manipule en 2 centuries, *centuria prior* qui occupait la droite dans l'ordre de bataille, et *centuria posterior*. Quand Marius eut donné le même armement à tous les légionnaires, les manipules disparurent, mais les noms anciens furent conservés pour désigner les 60 centuries de la légion nouvelle. Le centurion qui y occupait le grade le plus élevé était le *centurio prior* des *pilani* de la 1re cohorte, dit *primus pilus*; le dernier grade des officiers était celui du *centurio posterior* des *hastati* de la 10e cohorte, dit *decimus hastatus posterior* qui avait à franchir les 58 degrés des centuries intermédiaires pour devenir *primus pilus*.

Je n'ai pas à m'occuper ici de l'avancement de ces centurions parfaitement expliqué par Henzen (3), je n'ai rappelé ces détails que pour dire qu'on ne trouve, parmi les centurions de la flotte, ni *hastati*, ni *pili*, mais comme on possède deux inscriptions de *princeps*, on pourrait, de l'existence de ce centurionat intermédiaire, conclure celle des deux autres ; ce serait une erreur.

Selon toute vraisemblance, c'est du *princeps peregrinorum* qu'il faut rapprocher le *princeps classiariorum*. Henzen, dont on trouve le nom dans toutes les recherches relatives à l'organisation de l'armée sous l'Empire, a étudié la constitution du corps des *Peregrini*, et montré que leur *princeps* devenait primipile en rentrant dans la milice légionnaire (4). Or les conditions de

(1) *Punic.*, XIV, 388.
(2) Cincius Alimentus dans A. Gell., *Noct. attic.*, XVI, 4 : *in legione sunt centuriae sexaginta, manipuli triginta, cohortes decem.* — La cohorte n'avait pas alors de chef spécial ; elle ne fut commandée par le *tribunus militum* que depuis Jules César.
(3) *Ann. de l'Inst. Arch.*, 1858, p. 27-34.
(4) *Bull. de l'Inst. Arch.*, 1851, p. 113.

l'avancement pour l'officier passant de la flotte dans une légion sont précisément les mêmes (1). D'après cela on voit que les centurions de la flotte, ceux du moins qui étaient citoyens romains (2) étaient estimés presque à l'égal des centurions légionnaires et, par conséquent, beaucoup plus que les navarques (3). Mommsen ne devait donc pas rapprocher, comme il l'a fait, les *principes* des *navarchi* et des *trierarchi*, placés bien au-dessous dans la hiérarchie.

Principales

Nous trouvons sur les monuments épigraphiques l'*optio* (4), le *suboptio* (5), le *signifer* (6), le *cornicen* (7), clairon, tous emplois exercés par les *principales*, et que l'on retrouve, soit dans les légions, soit dans les cohortes de Vigiles et d'Auxiliaires.

On possède aussi plusieurs monuments du sous-officier appelé *armorum custos* , ou *harmiger* , ou simplement *armorum*. Henzen (8) a remarqué que ce grade, souvent mentionné dans les inscriptions relatives aux légions et aux *equites singulares*, manque jusqu'à présent parmi celles qui concernent les cohortes prétoriennes et celles des Vigiles, mais que cependant un texte de Paulus (9) prouve que ce grade existait dans tous les corps militaires. Il n'est donc pas surprenant de le trouver sur la flotte.

(1) Comparer avec C. Titius Similis (Orelli, 3664) le T. Fl. Antoninus de notre n° 142 [Mommsen, *I. R. N.*, 2666]. Cette dernière inscription et notre n° 137 [Orelli-Henzen, n° 6871] fournissent les seuls exemples connus du passage de la flotte à l'armée de terre. En effet dans l'inscription de Préneste [Orelli-Henzen, n° 6696] : L·AVFIDIVS·C·F || SCA·CELER || FLORENTIA EQVES || COHOR·IIII·PR·7·CLASSIC || VIXIT·ANNOS·XXIIII || MILITAVIT·ANN·VIII il faut lire, à la 4e ligne, *eques cohortis quartae praetoriae, centuria Classici*, et non *eques cohortis quartae praetoriae*, *centurio classicus*. Cfr. n° 423 [Renier, *I. R. N.*, 3932]. Effectivement, si les cavaliers des *alae* avaient des *decuriones* pour chefs, s'il en était de même des cavaliers attachés aux cohortes auxiliaires — par exemple, *M. Iunius Fademus dec. eq. coh. III Alpinor.* (Orelli-Henzen, n° 6706), — ceux des cohortes prétoriennes restaient sous le commandement d'un centurion, comme le prouve l'inscription funéraire de L. Cusonius Proculus, *eq. coh. VIIII. Pr.* 7 *Reperti*, (Orelli, 3541).

(2) Quelques-uns ne l'étaient pas, par exemple, Platorius (n° 1) [Cardinali, *Dipl. tav.* 7.], j'expliquerai, en parlant des soldats, comment il y avait nécessairement des citoyens au service sur la flotte.

(3) N° 137 [Orelli-Henzen, 6871].

(4) Voir notre Index [Orelli, 3625 ; Muratori, p. 795, 6 ; p. 830, 2 ; 833, 2 ; etc.]

(5) N° 26 [*Bull. Inst. Arch.*, fév. 1865].

(6) N° 200 *bis* [Mommsen, *I. R. N.* 2095].

(7) N° 209 [Mommsen, *I. R. N.*, 2688].

(8) *Ann. de l'Inst. Arch.*, p. 47.

(9) *Dig.*, L. 49, t. 16, l. 14.

Les armes, à ce que nous apprend Servius (1) étaient placées à l'arrière du navire.

Medicus. — Parmi les *principales*, le *medicus* mérite une mention un peu plus détaillée. Le service médical des armées romaines a été récemment étudié par le Dr Briau, qui a trouvé dans les inscriptions recueillies par Kellermann un fonds solide pour ses recherches (2). Sur la base n° IV qui fait connaître les officiers, sous-officiers et soldats de la Ve cohorte des Vigiles, les médecins sont au nombre de quatre et figurent au rang des sous-officiers. Il n'y a également que quatre médecins dans une inscription analogue de la IIe cohorte (n° 4 du recueil de Kellermann).

Ces cohortes étant de 1000 hommes environ, la proportion est de 1 médecin par 250 hommes, et il en était sans doute de même dans les autres corps, tels que la flotte.

D'autre part, on connait deux inscriptions dédicatoires élevées par deux centuries distinctes d'une même cohorte prétorienne (3). Dans l'une un médecin est nommé, dans l'autre aucun ne figure. De là on doit conclure que chaque médecin était incorporé ou immatriculé dans l'une des centuries confiées à ses soins ; qu'il y recevait sa solde et sa subsistance au même titre et de la même manière que les sous-officiers, mais qu'il devait ses soins à un plus grand nombre d'hommes, que celui contenu dans la centurie où il était inscrit. C'est ainsi qu'il n'y avait que quatre médecins pour les sept centuries de chaque cohorte de Vigiles. Or, en observant les cinq inscriptions connues jusqu'ici des médecins de la flotte (4), nous voyons que trois d'entre eux sont désignés par la trirème à bord de laquelle ils servaient; mais ce qui précède nous interdit de conclure de cette mention qu'il y ait eu un médecin par navire, seulement chacun était immatriculé sur le rôle d'équipage de l'un des navires, comme dans les cohortes sur le rôle de l'une des centuries.

Quatre de ces médecins sont dits *dupliciarii*, c'est-à-dire recevant double solde. Avant que l'on connût l'inscription de Lollius Valens, Cardinali ne trouvant que des *medici dupliciarii* avait

(1) *Ad. Aen.*, I, 183: *navigantium militum mos est in puppibus arma religare*.

(2) *Du service de santé militaire chez les Romains*, Paris, 1866.

(3) Gruter, p. 108, 4; Kellermann *Vig.*, n° 120.

(4) Nos 37, 197, 198, 199, 200 [Muratori, p. 784, 7; *Bull. Arch. Napolit.*, 1860, p. 23; Garrucci, n° 153; Briau, p. 89; Mommsen, *I. R. N.*, 2701].

cru que tous recevait une solde double de celle du *principalis* l'épitaphe de Lollius Valens où ce personnage est qualifié de *manipularis* (= *simplaris*), ne permet pas de conserver cette opinion. Il faut admettre que, suivant les circonstances, les *medici* recevaient tantôt la solde simple, tantôt la solde double du grade qu'ils occupaient dans la hiérarchie, et, bien que l'on n'ait pas actuellement rencontré sur les monuments épigraphiques de *medicus sesquiplicíarius*, recevant une fois et demi la solde, rien n'empêche de penser qu'il en ait été ainsi quelquefois.

§ 3. — *Milites*

Nous arrivons aux hommes composant les équipages, et appelés *classici* (1), *classiarii* (2), *remiges* (3), *pituli* (4), *ii qui militant in classe*, etc. (5), ἐρέται (6).

Ils étaient recrutés par engagements volontaires dans les provinces voisines de la mer ou dans les îles, parmi les habitants *non citoyens romains*. Les épitaphes des soldats de la flotte font généralement connaître leur patrie (*natione Cilix*, *natione Delmata*, etc.); l'absence du prénom du père et de la tribu prouve qu'ils ne jouissaient pas du droit de cité, et surtout ce qui démontre manifestement leur condition habituelle, c'est qu'après leur temps règlementaire de service, ceux qui recevaient l'*honesta missio* étaient en même temps gratifiés par l'empereur du droit de cité pour eux, pour leurs femmes et pour leurs enfants. La situation de ceux-ci et de la mère était, du même coup, régularisée par le *conubium* que le décret leur conférait avec la *civitas*.

Ce droit de cité conféré aux enfants amenait un résultat que nous devons signaler immédiatement; c'est qu'un certain nombre de citoyens se trouvait parmi les équipages. En effet, comme nous l'allons dire, les *classiarii* prenaient ordinairement du service à 17 ou 18 ans; ils y restaient 26 ans, c'est-à-dire jusqu'à 44 ans. Supposons qu'à 25 ans l'un d'eux ait eu un fils; ce dernier aura 19 ans au moment où son père recevra l'*honesta missio* et la *civitas* à laquelle lui-même reçoit accès. Mais, déjà depuis un an ou deux, il avait pu entrer au service de la flotte, car les

(1) Diplômes; cfr. Tacite, *Hist.*, II, 17.
(2) Tacite, *Ann.*, XIV, 4. Suétone, *Galb.*, 12.
(3) Suétone, *Galb.*, 12. Diplôme de Claude.
(4) Nos 300, 342 [*I. R. N.*, 2722; Orelli-Henzen, 6892].
(5) Diplômes.
(6) Plutarque, *Galb.*, 15.

inscriptions nous prouvent que souvent les *classiarii* étaient fils de *classiarii*. C'est ainsi que l'on explique aisément les anomalies apparentes d'officiers ou de soldats de marine citoyens romains, quand pourtant tous les décrets connus sous le nom de diplômes militaires, concernant ces corps, portent toujours, *Imperator..... iis qui militant civitatem dedit et conubium.*

Borghesi a fait, à propos du diplôme de Trajan Dèce (1), une remarque qui s'applique également à celui des Philippe. Dans ces documents on lit encore la formule *civitatem et conubium.* Or, depuis la célèbre loi de Caracalla, tous les hommes libres nés dans l'Empire étaient citoyens; puisqu'il fallait encore conférer le droit de cité aux soldats de la flotte, c'est que bon nombre d'entre eux étaient pris, non plus seulement dans les provinces, mais en dehors même des limites de l'Empire, c'est-à-dire chez les Barbares. Le même fait a été mis en lumière depuis longtemps pour les légions; il est curieux de l'observer également dans le recrutement des troupes de marine.

Nous avons dit que les *classiarii* s'engageaient ordinairement à 17 ou 18 ans, c'est ce qui résulte de leurs inscriptions funéraires, en retranchant le nombre d'années qu'ils ont passées au service de celui pendant lequel ils ont vécu, on retombe ordinairement sur un de ces chiffres, rarement on trouve un chiffre supérieur à 20

La durée du service à la mer n'a pas toujours été la même, et elle n'a été fixée que dans la dernière moitié du deuxième siècle. On peut s'en assurer en parcourant les diplômes militaires des *classiarii*.

Sur celui de Claude, ce nombre n'est pas énoncé.

Sur celui de Vespasien (an 71) on lit, *qui sena et vicena stipendia aut plura meruerunt.*

Sur ceux de Domitien, *senis et vicenis pluribus ve stipendiis*, ou *qui senavicena plurave stipendia meruerunt.*

Ainsi au premier siècle, le nombre des années passées au service n'était jamais moindre que 26, mais souvent plus grand.

A partir du règne d'Hadrien jusqu'au temps de Philippe, on lit toujours *qui sena et vicena stipendia meruerunt.*

(1) Notre n° 3 [Orelli-Henzen, n° 5534]. Borghesi, *Œuv. compl.*, IV, p. 317. Dans les diplômes contemporains de Gordien et de Philippe en faveur des cohortes prétoriennes, (Cardinali, *Dipl.*, tav. XXV et XXVII), il n'est question que du *conubium.* En effet, les prétoriens, citoyens romains, n'avaient pas à recevoir la *civitas.*

Ainsi c'est Hadrien qui a fixé cette durée. Il est très intéressant de voir confirmer ici, dans ce chapitre spécial de la milice, les paroles de Spartien : *de militum etiam aetatibus judicabat, ne quis aut minor quam virtus posceret, aut major quam pateretur humanitas, in castris versaretur* (Spart , *Hadr.*, 10).

Mais à mesure que l'Empire approche de sa fin, le recrutement devient plus difficile et il faut, de toute nécessité, augmenter la durée règlementaire du service: elle est portée de 26 à 28 ans (diplômes des Philippe et de Trajan Dèce).

Dès que la durée du service devenait fixe, il devait y avoir chaque année : 1° levée d'un nombre déterminé de *classiarii*; 2° délivrance régulière d'*honestae missiones* et de diplômes, et en effet, nous possédons deux diplômes de Trajan Dèce, délivrés, l'un en 249, l'autre en 250.

Nous ne connaissons pas la valeur de la solde des *classiarii*. Un certain nombre d'inscriptions mentionnent des soldats *sesquiplares* ou *sesquiplarii*, c'est-à-dire recevant une fois et demie la solde, et *duplicarii*, recevant deux fois la solde. La mention *simplaris*, ou recevant la solde simple, est inutile, puisque c'est le cas normal et qu'on suppose dès qu'il n'y a pas de dérogation signalée; on la trouve cependant une fois (1).

Deux inscriptions nous offrent un mot bizarre, que nous croyons pouvoir rapporter à la solde des *classiarii*. Il s'agit des épitaphes (nos n[os] 342 et 300) de C. Serenus Maximus dit PITVLVS MVIIS , et de C. Julius Paniscus qualifié PITVLVS SEPTES[EM]ODIALIS.

D · M · S	D M
C · IVLIO · PANISCO	C SERENI MA
PITVLO · SEPTEMI	XIMI PITVLI
ODIALI · IIII DA////	MVIIS IIII VESTA
T/OII · AE///////	NAT AEG VIX
	ANN XXXVII
	MIL AN XIII
	APVLEIVS NEPOS
	SCRIBA HBMF

La sigle et le mot mutilé se sont éclairés réciproquement; il s'agit d'en trouver la signification. Henzen a très bien interprété *pitulus* par rameur (2), mais il nous semble moins heureux en

(1) Notre n° 65 [Muratori, p. 809, 7].
(2) Πίτυλος est, à proprement parler, la rame elle-même.

cherchant avec Mommsen dans les sept *modii* et demi, dont on a fait un adjectif au nom *pitulus*, quelqu'indication relative à la capacité ou à la dimension des vaisseaux sur lesquels servaient ces rameurs (1). Reportons-nous à une lettre de Sénèque qui nous apprend que, de son temps, la nourriture d'un esclave était évaluée 5 boisseaux de blé par mois (2); nous pourrons, je pense, admettre que telle était aussi la nourriture donnée au *classiarius* ou *pitulus simplaris*; le même soldat *duplaris* en avait dix, et s'il était *sesquiplaris* il en recevait sept et demi; *septesemodialis* est donc synonyme de *sesquiplaris*. Nous avons vu que sous la République, les équipages recevaient et des vivres et une solde en argent.

Cette augmentation de solde et de vivres, l'*honesta missio*, les droits de cité et de *conubium* accordés au marin, à sa femme et à ses enfants à l'expiration du service, telles étaient les récompenses auxquelles pouvaient aspirer un soldat à bord de la flotte. On trouve bien, dans les inscriptions de l'époque impériale, des mentions assez fréquentes de *coronae classicae* données par les empereurs à des officiers supérieurs; mais cette récompense est devenue affaire d'apparat et ne représente plus en rien le souvenir d'un exploit accompli sur mer. La *corona classica* (3) fait partie des *dona militaria majora* (4), c'est-à-dire des récompenses réservées aux officiers supérieurs (*coronae, hastae purae, vexilla*); les centurions, sous-officiers et soldats ne recevaient que les *dona minora* (*torques, armilla, phalerae*). Or, dans toute guerre, dès qu'un légat consulaire était récompensé, il recevait quatre couronnes (*muralis, vallaris, classica, aurea*), quatre hastes, quatre étendards. Le légat légionnaire, ancien préteur, recevait seulement trois couronnes (*muralis, vallaris, aurea*), trois hastes, trois étendards (Henzen, n° 6912). Ainsi, la *corona classica* n'est plus qu'une quatrième couronne accordée, non plus à l'auteur d'un beau fait d'armes, mais au grade de l'officier que l'empereur décore, même dans une guerre continentale.

On a souvent, et à tort, confondu l'*honesta missio* avec les diplômes militaires, auxquels on a donné en conséquence le nom

(1) Voir ses inscriptions, n°s 6891 et 6892 [*C. I. L.*, X, 3480, 3481].
(2) *Epist.*, 80, c. 7.
(3) C'est le seul qualificatif employé sous l'Empire. Dans l'inscription publiée par Gruter, p. 391, n° 4, CORO·NAVALI doit se lire, CORONA·VALL(*ari*).
(4) Voir Henzen, *Ann. de l'Int. Arch.*, 1860, p. 205-210.

de *tabulae honestae missionis*. Il y a entre ces deux espèces d'actes une différence essentielle; l'*honesta missio* n'est pas une faveur, c'est le certificat de bonne conduite délivré à tout soldat, de terre ou de mer, après son temps de service révolu. Le diplôme au contraire, confère des privilèges tout à fait indépendants de l'*honesta missio*, et seulement, comme celà d'ailleurs est juste, à ceux qui ont reçu l'*honesta missio*, et par conséquent, ne sont pas indignes de la générosité impériale.

Après avoir reçu l'*honesta missio*, les *classiarii* devenaient des vétérans, *veterani*, *missicii* (1), et parfois ils rentraient au service; une incription mentionne un *veteranus evokatus* (2).

La plus belle récompense que pussent recevoir les *classiarii*, c'était d'entrer dans les légions, ce qui d'une part leur conférait le droit de cité (3), et de l'autre les chargeait d'un service plus relevé, car, sous l'Empire, comme sous la République, le service de la flotte était toujours méprisé (4). Et c'était, au contraire, une punition pour un soldat légionnaire d'aller servir sur la flotte (5). Toutefois, les *classiarii* jouissaient, comme les légionnaires, du droit de disposer de leur pécule sous la forme et dans les conditions privilégiées du testament militaire (6).

On s'est demandé s'il y avait à bord des navires de guerre romains deux catégories d'équipages: des soldats d'une classe spéciale qui seraient les *classici* et auraient seuls agi dans les combats maritimes, et des rameurs, *remiges* , n'ayant d'autre service que le maniement des avirons. Telle a été, nous l'avons dit plus haut, l'opinion de Cardinali. Or tout prouve qu'il n'en était rien; dans les auteurs, les mots *classici, classiarii, remiges*, ἐρέται sont constamment employés les uns pour les autres (7). Que les marins, outre la manœuvre nautique, connaissent également le maniement des armes, celà ne doit pas nous étonner, puisqu'il en est de même parmi nous (8).

(1) N° 64 [Muratori, p 809, 6].
(2) N° 322 [Mommsen, *I. R. N.*, 2743].
(3) Les légions adjutrices reçurent le droit de cité par des décrets collectifs; mais il pouvait y avoir de semblables faveurs faites à des individus.
(4) Tac., *Hist.*, III, 13 ; cf. *Hist.*, I, 87, et III, 50.
(5) Dion, LXXIX. 24.
(6) *Digest.*, XXXVII, 13, 1.
(7) Voyez plus haut, § 3 au commencement.
(8) Ordonnance du 11 octobre 1836. art. 33: Les marins des divisions seront en outre formés au canonnage, an maniement du fusil et aux manœuvres de l'infanterie jusqu'à l'école de peloton inclusivement.

On ignore le nombre d'hommes enrôlés sur chaque flotte, Végèce a cru qu'il y avait une légion sur chaque flotte (1). Trompé probablement par la division des *classiarii* en cohortes, Fabretti a adopté cette manière de voir (2). Elle nous parait erronée. D'abord en supposant la légion de 6000 hommes, et le nombre d'hommes de 180 par navire, cela ne donnerait que 33 navires par flotte, ce qui est évidemment trop peu. La flotte du Pont-Euxin, moins considérable certainement que les flottes prétoriennes, en avait 40 à elle seule.

Le calcul prouve d'ailleurs qu'il y avait plus de 6000 hommes sur chaque flotte prétorienne, ou au moins sur celle de Misène.

Néron, comme nous le verrons dans l'histoire de cette flotte, y leva, en 68, la légion I Adjutrix.

Vitellius y prit une deuxième légion qui ne fut complètement organisée que par Vespasien, et qui reçut le nom de II adjutrix. Or, on possède un décret de l'an 71 accordant les droits de cité et de *conubium* aux vétérans de cette légion II Adjutrix qui ont 20 ans de service.

Il est clair qu'en 18 mois il n'avait pu entrer dans cette légion que très peu de légionnaires d'autres légions ou d'auxiliaires tirés des cohortes ; par conséquent ceux qui avaient alors 20 ans de service, avaient passé 18 de ces années à bord de la flotte. Ils y étaient donc déjà en 68, quand Néron leva la I adjutrix dans les équipages. Ainsi cet empereur avait laissé sur la flotte une quantité de marins au moins égale à celle qu'il en faisait sortir. Et comme il n'est pas probable que Vitellius ait complètement épuisé les cadres de la même flotte en y prenant sa deuxième légion, ce n'est pas la moitié des équipages, mais le quart ou le tiers au plus que Néron avait appelé à devenir *justi milites*. La flotte contenait donc un nombre d'hommes égal au total de trois ou quatre légions, soit de 18000 à 24000 (3).

Nous ignorons aussi le nombre de navires dont chaque flotte était composée. Dans leurs guerres avec Carthage, les Romains se servirent surtout de grands navires à cinq ou six rangs de rames; plus tard, ils adoptèrent de préférence la trirème ou trière (4) grecque, et après la bataille d'Actium, ils introduisirent

(1) Végèce, IIII, 31, p. 149, éd. Lange.
(2) *Columna Trajana*.
(3) Cela suppose 100 ou 150 navires.
(4) Il faut écrire et prononcer ainsi; voir les nos 442 et 443 [Muratori, p. 876, 3, et p. 877, 1].

dans leurs escadres la liburne, birème ou dicrota des Illyriens (1). Végèce appelle *liburna* tout navire de guerre (2). Dans les trois premiers siècles, le navire habituel des escadres romaines est la trière, comme il est facile de s'en assurer en jetant les yeux sur l'index de nos inscriptions. Le même index montre: 1° que le même nom était donné à des navires de diverses grandeurs; 2° que dans les deux flottes prétoriennes on trouve des navires portant le même nom.

D'après cela, quand la flotte à laquelle appartenait un *classicarius* n'est pas désignée dans son inscription funéraire et qu'on indique seulement à bord de quel navire il a servi, on ne peut, avec ce seul indice, déterminer sur quel flotte était enrôlé le personnage, il faut le conjecturer, soit de sa patrie, soit de la localité où l'inscription a été trouvée.

Végèce dit que les soldats de marine étaient armés d'un casque, d'une cuirasse, de bottines, d'un très grand bouclier, qu'ils portaient une hache à deux tranchants (3). Cette description ne s'accorde nullement avec le costume dont est revêtu Q. Statius Rufinus représenté en bas-relief sur son tombeau (4). Sa tête est nue, il est vêtu d'une tunique sans manches, serrée à la taille par une ceinture ; un *sagum* à demi relevé est attaché par une fibule sur l'épaule droite. De la main droite, Rufinus s'appuie sur une haste ; de la gauche, il tient un coffret ou un livre. Il porte à droite une courte épée. A ses pieds, des jambières et des *caligae* ou bottines qui paraissent de cuir.

Ce costume, le plus complet que nous possédions d'un *classiarius*, semblerait plutôt convenir à un fantassin des cohortes auxiliaires ; rien n'y rappelle la nature maritime du service qu'a rempli le personnage ainsi représenté. Ce que dit Végèce s'applique ou bien à son temps (fin du 4e siècle), ou, au contraire, aux temps républicains dont il aura connu l'armement par les livres. On sait que son ouvrage est plein de confusions de ce genre. Le monument d'Athènes prouve, une fois de plus, qu'on ne peut utiliser l'*Epitoma rei militaris* pour les questions relatives à la milice du Haut Empire.

(1) On trouve tantôt II, tantôt LIB.
(2) IIII, 37: *quod ad magnitudinem pertinet, minimae liburnae remorum habent singulos ordines, paulo majores binos, idoneae mensurae ternos vel quaternos, interdum quinos sortiuntur remigio gradus.*
(3) IIII, 43. 46.
(4) *Archaeol. Zeitung.*, 1868, pl. V et p. 40-42. Cfr. Garrucci, n° 89.

Outre leur service sur la flotte, les soldats de marine étaient employés dans diverses circonstances. Ainsi, Claude en établit deux cohortes, l'une à Pouzzoles, l'autre à Ostie, pour éteindre les incendies (1). Vespasien refusa durement à ces auxiliaires la gratification qu'ils demandaient (2). Commode les employait comme machinistes dans les représentations du cirque; en effet, leur habileté dans le maniement des cordages et des voiles les rendait tout à fait propres à ce service. Cet empereur leur ordonna un jour de massacrer le peuple dans les éloges duquel il avait cru voir des railleries (3).

Nous avons vu quelques soldats de la flotte de Misène contribuer, avec ceux des cohortes de Vigiles, à une représentation scénique (4). Ils étaient donc chargés, souvent avec ces derniers, de certains services de police et de surveillance.

Les marins de Ravenne et de Misène qu'on faisait venir à Rome pour ces différents services y eurent des camps particuliers, établis à une époque que nous ne connaissons point. Celui des Misenates était dans la IIIe Région, dite d'*Isis et Moneta* (5). Celui des Ravennates était situé au delà du Tibre, dans les environs de S^a Maria in Trastevere (6).

En campagne, les soldats de marine travaillaient avec ceux de l'armée de terre, aux travaux de terrassement. Hygin, dans son livre de la Castramétation écrit sous Trajan, dit que les *classiarii* sont placés en avant, dans le camp, parcequ'ils doivent en sortir les premiers pour ouvrir et dégager les routes que suivra le reste de l'armée (7). C'est ainsi qu'on peut expliquer comment l'absence de la flotte romaine compromit, dans la guerre de Civilis, les cohortes et la cavalerie de Cerealis. Les rameurs, dit Tacite (8), étaient occupés à un autre service. On voit en effet, qu'à la guerre, ils ne faisaient pas seulement un service maritime.

En Germanie, des inscriptions prouvent qu'ils ont travaillé à

(1) Suétone, *Claud.*, 25.
(2) Suétone, *Vesp.*, 8.
(3) Lampride, *Commod.*, 15.
(4) N°s 442, 443 [Muratori, p. 876, 3; p. 877, 1]. Kellermann, *Vigil.*, p. 30 et 38; cfr. n° 211 (*scenicus principalis*) [Mommsen, *I. R. N.*, 2725].
(5) Preller, *Notitia Urb*, p. 6 et 7; cfr. n° 140 [Garrucci, p. 8].
(6) Au moyen-âge ce quartier s'appelait *Urbs Ravennatium*; voir Preller, p. 100.
(7) Hygin, *De munitionibus castrorum*, c. 24, p. 177, éd. Lange.
(8) Tacite, *Hist.*, V, 21.

l'exploitation des carrières de la vallée du Brohl (1). En Angleterre (2), à Salone (3), on trouve aussi des monuments qui nous les montrent exécutant des ouvrages d'un intérêt militaire et public.

§ 4. — *Administration; Ouvriers, etc.*

Le service général de l'approvisionnement et de la solde était confié à un *dispensator*. La régularité était ici un intérêt de premier ordre, aussi bien que dans les légions. Les empereurs confiaient donc cette partie de l'administration à des esclaves, nés dans leurs maisons et dont ils étaient sûrs. Tels sont les *dispensatores* de la légion III Augusta dont M. Léon Renier a trouvé les inscriptions à Lambèse (4); tel, Septimus, esclave de Trajan, *dispensator* de la flotte de Misène (5).

Sous ses ordres étaient les *nauphylaces* chargés de l'approvisionnement de chaque navire, et les *librarii*, dits aussi *scribae* et *tabularii* à qui la comptabilité était confiée.

Il est probable que les *nauphylaces* avaient rang de sous-officiers. Les *librarii* étaient considérés comme simples soldats et recevaient, suivant leur ancienneté, ou l'importance du navire dont ils tenaient les rôles, une fois, une fois et demie ou deux fois la solde (6).

Ouvriers

Les *fabri* étaient embrigadés et commandés par un *optio factionis artificum* (7). On en trouve plusieurs qui recevaient la haute-paie. Le plus souvent ils sont, dans les inscriptions, appelés seulement *fabri*; quelque fois la nature de leur travail est spécifiée: nous avons un *architectus* (nº 201) [*I. R. N.*, 2665], des *dolabrarii* (nº 407) [Orelli-Henzen, 6865], un *subunctor* (nº 222) [*I. R. N.*, 2736], des *velarii* (nºs 223, 224) [*I.R.N.*, 2737, 2738].

En songeant au sens actuel français du mot *architecte*, on pourrait s'étonner de nous voir mettre l'*architectus* des flottes au rang des ouvriers, on serait plutôt tenté d'y voir un ingénieur

(1) Nºs 409 — 411 [Brambach, *C. I. Rh.*, 665, 662].
(2) Nº 399 [*Rheinisch. Museum*, 1857, p. 27].
(3) Nº 108 [Carrara, *Scavi di Salona*, p. 161].
(4) Renier, *I. R. A.*, 191, 192, 493.
(5) Nº 141 [*I. R. N.*, 2652].
(6) Voir nº 3 [Orelli-Henzen, nº 5534] et Borghesi, *ad. l.*
(7) Nº 202 [*I. R. N.*, 2709].

chargé de la construction des navires et des ports. Mais il faut certainement assimiler cet emploi avec celui qu'on trouve, semblablement qualifié, dans les légions et les cohortes; or l'*architectus* y paraît toujours n'être qu'un simple soldat. Ainsi T. Flavius Rufus fut dans la IIII[e] cohorte prétorienne *architectus* avant de devenir *tesserarius in centuria* (1). Un autre, *architectus armamentarii Imp.*, ne fut même jamais *principalis* (2).

Culte

Appien (3) décrit avec détails les cérémonies religieuses qui accompagnaient le départ des flottes. Du personnel chargé de ce service nous ne connaissons qu'un *victimarius* (n° 225) [*I R.N.*, 2739] et un *coronarius* (n° 40) [Orelli, 3645].

(*à suivre*).

INSCRIPTIONS DE LA VALLÉE DE L'HUVEAUNE

APPENDICE

Nous donnons ici un certain nombre de détails complémentaires qui, par leur nature, ne pouvaient entrer dans le corps même de cette étude, ou de renseignements nouveaux que nous n'avons pu utiliser à leur place dans le courant de l'impression. Nous groupons les uns et les autres sous les numéros des inscriptions auxquelles ils peuvent se rapporter.

I

La dédicace *Matribus Almahabus* a été signalée en 1848 par l'abbé Faillon dans son *Histoire du culte de Sainte-Madeleine*, en ces termes: « Avant qu'on eût pratiqué le chemin qui va « de Nans à la Sainte-Baume, il paraît que la route ordinaire « pour arriver à cette solitude passait par le Plan d'Aups... On « voit même que ce lieu était déjà habité au plus tard sous les « premiers empereurs chrétiens, puisqu'on y montre encore une

(1) Orelli, 3489.
(2) Orelli-Henzen, 6795.
(3) *B. civ.*, V, 96. Cfr. Cicéron, *De natur. deor.*, III, 20, et T. Live, XXXVII, 14.

« inscription païenne dédiée aux mauvaises déesses (1) ». Faillon ne donne pas le texte de l'inscription. Elle a été publiée, pour la première fois, je crois, en 1873, par M. de Bonstetten, dans sa *Carte archéologique du département du Var* (2).

Nous trouvons, dans les manuscrits de Peiresc, une dédicace analogue et qui est importante pour l'extension du culte des *Matres* en Provence. Elle se trouvait, dit Peiresc, « à St-Esteue « pres de Joucques ». C'est une chapelle qui se trouve dans le département du Var, à la limite de celui des Bouches-du-Rhône, à droite sur la route qui mène de Jouques à Rians. L'inscription est peut-être encore en place :

MATRIBVS
GERV·D·ATIABVS
IVLIA·MINIA·
V·S·L·M·

Le nom des *Matres*, *Gerudatiae*, doit se rapprocher de celui de Gironde, qu'on emploie souvent, même en Provence, pour désigner une rivière. Saint-Estève est dans la vallée arrosée par le Biarn, dont les inondations sont célèbres (3).



La date de janvier 1832, assignée par M. Bargès et par nous à la découverte de la dédicace à *Mars Giarinus*, est confirmée par le procès-verbal des séances de la *Société des Sciences*, *Belles-Lettres et Arts*, de Toulon, à qui l'inscription fut tout d'abord présentée (4).

(1) Faillon, *Histoire du culte de sainte Madeleine*, 1848, Paris (collection Migne), in-4, t. I, col. 937.
(2) De Bonstetten, *Carte archéologique du département du Var*, 1873, Toulon, in-4, page 36. Voici son texte : MATRIB(VS) | L·MA....A.... V | EX V....IV | .ABINV... | V...L.M.
(3) Peiresc, *Inscriptiones antiquae*, t. II (ms. latin 8958), folio 54. — Spon lui a emprunté cette inscription, *Brouillard de Voyage*, f° 43 r°, — Peut-être est-ce cette inscription qui réapparait, défigurée et mutilée, dans les manuscrits de Fauris de Saint-Vincens, sous cette forme : « On voit une source dans le terroir de Jouques ou était autrefois « cette inscription :

...C.MAR...
EX...DE...TE

« Cette source s'appele la trauconnade ». Ce sont les sources de Traconnade, tout près de Saint-Estève, qu'un aqueduc conduisait à Aix au temps des Romains, et c'est peut-être à celles-là qu'est dédiée l'inscription (Saint-Vincens, *Recueil de notes*, ms. 1012 de la Bibliothèque Méjanes d'Aix, folio 13).
(4) Voyez l'*Annuaire du département du Var*, 1835, Draguignan, in-16, p. 71 ; l'inscription est donnée à la p. 74. Elle a été également publiée par de Bonstetten, *Carte archéologique*, p. 40. Dans l'un et l'autre ouvrage, on a conservé le texte de Garcin.

3

L'autel élevé à Jupiter, dans la villa des *Attii* à Saint-Zacharie, n'a pas été découvert dans ce siècle, quoiqu'en disent ceux qui l'ont publié pour les premières fois en 1862 et 1875. Il est probable même qu'il n'a jamais été découvert, n'ayant jamais été caché, et qu'il a servi de tout temps aux habitants du lieu, depuis le premier siècle jusqu'à la Révolution, d'abord comme autel à Jupiter, puis comme autel chrétien, enfin comme socle de croix. Nous apprenons en effet par une note manuscrite de l'oratorien Papon, envoyée à Séguier le 23 juin 1775, que « devant le « couvent des religieuses, il y a un cipe qui soutient une croix. « On y voit d'un côté une croix antique et de l'autre cette ins- « cription ». D'autre part Peiresc nous a laissé dans ses papiers un excellent dessin de l'autel et une très bonne copie de l'inscription : il était sans doute à la même place au début du XVII[e] siècle et à la fin du XVIII[e].

Papon confirme notre hypothèse, — que les lettres ont été martelées, — en ces termes: « Les lettres ne paroissent point parce que, « dans le dessein de graver la croix de l'autre coté du cype, on « avait voulu effacer l'inscription profane avec la pointe d'un « marteau; et on y avoit fait quantité de trous qui paroissent « encore ». L'auteur du dessin conservé par Peiresc a figuré heureusement les lettres par des pointillés (1).

Dans une lettre de Le Fournier à Thomassin de Mazaugues, datée de 1741, on trouve la mention suivante au sujet des inscriptions de Saint-Zacharie : « Je ne vous envoye pas les inscriptions « que j'ai tirées de S. Zacharie. Elles sont encore entre les mains « d'un jeune ecclésiastique d'Aubagne, qui maida a les decouvrir ». Ce « jeune ecclésiastique » n'est autre que le célèbre abbé Barthélemy (ms. de Nîmes 13817, t. I, folio 129 r°). Ce fut alors qu'il copia les inscriptions qu'il devait communiquer cinq années plus tard à d'Anville pour sa *Notice des Gaules*.

4

L'épitaphe des *Attii* est indiquée comme se trouvant « à Aix », dans un recueil manuscrit rédigé, vers 1572, par le prêtre d'Antibes Jérôme Maurandus : mais son assertion ne mérite

(1) Il indique très nettement la traverse de l'A ; Papon ne la donne pas. — Peiresc, *Inscriptiones antiquae*, t. II, folio 259 (pas d'indication de lieu). — Papon, note ms. dans la *Correspondance* de Séguier (ms. de Nimes 13816), t. 13, folio 82 r°.

absolument aucune confiance, puisque, à la même date, elle était copiée à Saint-Zacharie par Raymond de Solier et que d'ailleurs Maurandus est une autorité des plus suspectes. En 1593, Balthazar de Burle (1) la transcrivit lui même « a St-Zacharie au « monastere des nonains a l'entree de l'Eglise en marbre ». Elle était donc déjà à la place où la retrouvèrent Achard en 1788 et Papon en 1775. Dès cette dernière date, 1775, l'inscription était brisée en deux morceaux : « Cette inscription est dans le couvent « des religieuses de St-Zacharie, dit Papon, la pierre a été par- « tagée en deux, vers l'endroit où j'ai noté les points. On en « trouve une partie d'abord en entrant au jardin, et l'autre dans « une espèce d'écurie où l'on lave le linge et où l'on trouve aussi « un tombeau qui sert d'auge ». Papon est le seul qui coupe les lignes de l'inscription comme nous l'avons fait et comme nous croyons qu'on doit le faire. Son texte justifie également la lecture que nous avons adoptée pour la partie perdue, partie que l'on retrouvera sans doute un jour à St-Zacharie (2).

6 *et suivantes*

On peut ajouter à la bibliographie des frères Bosq, l'indication suivante:

Nos 1 et 2 : la publication qu'on appelle les *Assises scientifiques*

(1) Balthazar de Burle, mort à Aix en 1598 et enterré le 10 février dans l'église de Saint-Sauveur, où il a son épitaphe, fut servant du cardinal Charles de Bourbon, vers 1565-1569, au temps où ce dernier était légat du pape à Avignon. C'est lui qui est l'auteur des vers célèbres sur sainte Madeleine :

Jamay, per mauvais temps que fessa, ni fredura,
Aultre abit non avia que la sion cabellura,
Que commo un mantel d'or, tant eram bels et blonds,
La coubria de la testa fin al bas des tallons..... etc.

(2) Papon donne seulement VXSORI au lieu de VXORI; il porte MEMMIAE. De Burle porte MEMINIAE; Maurandus, MEMENAE; il a, à la fin, ce SIBI ET POSTERIS que lui a emprunté Pitton.

Hieronimus Maurandus, *Li epitaphi antichi da diverse parti racolti per mescer Hieronimo Maurando pretre antipolitano*, cahier qui se retrouve dans les notes de Peiresc (ms. 8957), folio 230; cf. Mommsen, *C. I. L.*, t. V, p. 915. — Balthazar de Burle, *Romane antiquitates per ordinem alfabeticum* (Bibliothèque de Carpentras, ms. 590), folio 308 v°. — Papon, note envoyée à Séguier, ms. de Nîmes 13816, t. 13, f° 82 v°.

C'est à Maurandus que Pitton emprunte son texte « tiré des écrits du Conseiller de Peiresc ». — L'inscription a été donnée par de Bonstetten, *Carte archéologique*, page 40, d'après Bouche.

La même inscription se trouve transcrite, de seconde ou de troisième main, dans les manuscrits de Séguier : 1° « prise sur la couverture d'un ms. », dit Séguier : il semble que ce soit une copie prise sur Symeoni par l'auteur de la note recopiée par Séguier (ms. de Nîmes 13795, folio 95 r°), 2° d'après un manuscrit de Solier (ms. de Mazaugues, dit Séguier ; peut-être le n° 797* de la Bibliothèque Méjanes).

du sud-est de la France, et où ont paru les mémoires des frères Bosq est un extrait du *Répertoire des travaux de la Société de statistique de Marseille*, t. XVII.

6

Papon, dans ses notes manuscrites auxquelles nous avons fait déjà plus d'un emprunt, confirme très nettement l'origine et l'*unité* de la dédicace aux Mères de l'Huveaune. Il écrit en 1775: « Cette « inscription est a la bastide de M. de Moricaud a St-Zacharie, « on la trouva, il n'y a pas longtemps, en renouvellant une « terre, avec quelques petites colonnes et de grosses pierres « qui etoient liées ensemble avec des crampons de fer. On déterra « aussi dans cet endroit un pavé a la mosaïque ».

Nous ne saurions donc affirmer trop péremptoirement, quelques colères que nous devions susciter et que nous ayons déjà encourues, qu'il n'y a jamais eu qu'*une seule* dédicace adressée par Successus aux Mères de l'Huveaune, qu'elle a été trouvée, vers 1740, sur la partie du territoire actuel d'Auriol contigue à celui de Saint-Zacharie et dans la campagne de M. de Moricaud, qu'on appelle aujourd'hui encore la Moricaude (1), et qu'elle était enclavée dans le mur de la cour de la ferme lorsque les frères Bosq l'acquirent en 1825.

10

Cette marque a été publiée, une fois de plus, par les frères Bosq (2).

11

L'épitaphe de *Caecilia Euphraenusa*, de Saint-Pierre d'Auriol, était connue dès 1775, comme nous le montrent les notes de Papon, qui n'en donne, au reste, que les deux dernières lignes : « La chapelle de St-Pierre d'Oriol a un air véritablement antique. « Il y avait, dit-on, des inscriptions, mais en la faisant reblan-

(1) Papon, ms. de Nîmes, 13816, t. 13, folio 83 r°: il donne VBELKABVS. — Elle a été publiée, en outre, par Burles, *Société académique du Var*, tome XLI, p. 114, d'après une copie envoyée par les frères Bosq; — par Magloire Giraud, *Société académique du Var*, nouvelle série, t. IV (1871), p. 362, d'après l'*Histoire* de Papon; — par Saurel dans sa *Vallée de l'Huveaune* (*Répertoire de la Société de Statistique*, t. XXXIV, 1872), p. 357, d'après les frères Bosq; — par de Bonstetten, *Carte archéologique*, p. 40, d'après l'*Histoire* de Papon; — par Desjardins, *Gaule romaine*, t. I, p. 174, d'après la *Statistique*; — cf. de Wal, *De Mœdergodinnen*, Leyde, 1840, que je n'ai pas vu.

(2) *Répertoire de la Société de Statistique*, t. XVII, p. 346.

« chir, on les a cachées; celle que je viens de raporter est par « dehors, dans le 3. pilier du cote du midy, elle etoit couverte de « platre, je l'en debarrassay. On n'y trouve que le commencement. « Elle devoit être longue ».

On pourra donc retrouver, à Saint-Pierre d'Auriol, le reste de cette inscription, et, sans doute aussi, d'autres textes inédits (1).

12

En même temps que cette dédicace, on trouva dans les décombres du vieux château, un certain nombre de médailles (2).

18

Les frères Bosq prétendent que les « caractères d'une troisième ligne ont entièrement disparu (3) ». Nous croyons au contraire que l'inscription est complète

19

L'inscription a été publiée une seconde fois (4).

25, 26, 27, 28

Les FINES

Voici d'autres (5) pierres de bornage dont nous avons eu connaissance depuis la publication de notre travail; nous conservons notre ancien numérotage, en intercalant les nouvelles inscriptions parmi les premières.

V. — Voici une copie plus exacte de celle qui est conservée au Musée d'Aix, que nous avons pu depuis prendre sur l'original:

FINES
AR·EL·A·T

Les points sont évidemment modernes et accidentels. Je n'ai

(1) Papon, ms. de Nîmes 13816, t. 13, folio 82 r°. — L'inscription a été publiée également par Burles, d'après les frères Bosq, *Société académique du Var*, 1841, p. 113.

(2) Burles, *Société académique du Var*, 1841, p. 113. Il donne également l'inscription d'après les frères Bosq, avec la lecture HILCINIANI. — Bosq, *Répertoire de la Société de Statistique*, t. XVII, p. 348.

(3) Burles, *Société académique du Var*, 1841, p. 115. Il donne également l'inscription d'après les frères Bosq.

(4) Burles, *Société académique du Var*, 1841, p. 116, d'après les frères Bosq.

(5) Les *fines* de Belcodène ont été également publiées, d'après les *Assises*, par Giraud, *Soc. acad. du Var*, 1860-61, p. 307.

pu voir le revers de la pierre (*fines aquens.*), cette seconde face se trouvant engagée et scellée dans la muraille.

V *bis.* — Je ne crois pas que cette pierre du musée d'Aix soit la même que celle dont il est question dans le *Nouveau plan de la ville d'Aix*, d'Esprit Devoux. Car Devoux donne pour texte :



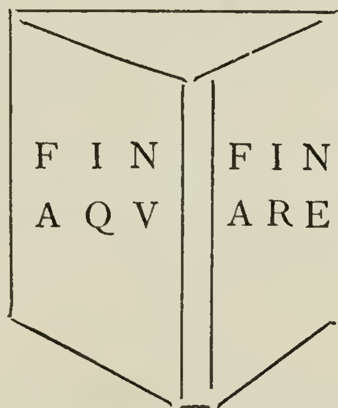
Le plan est de 1762, Devoux ne dit pas où était la pierre ; mais il semble bien qu'elle se trouvait dans la ville d'Aix ; il la donne parmi les « Inscriptions romaines trouvées dans les décombres de la ville ». Nous n'en connaissons aucune autre où le nom des Arlésiens soit écrit ainsi tout au long.

V *ter.* — Balthazar de Burle nous apprend qu'on voyait, vers la fin du seizième siècle, « au chemin aurelian tirant a St-Maxi- « min », ou « près d'Aix ctre une muraille de l'enclos de Ste- « Anne sur le grand chemin tirant à St-Maximin », l'inscription suivante :

FINES
L » » »

L'enclos et la chapelle de Ste-Anne se trouvaient aux portes mêmes de la ville d'Aix, sur la route de Saint-Maximin, appelée cours Sainte-Anne aujourd'hui encore (1).

VII. — Voici le dessin que Spon donne, dans son *Brouillard* manuscrit, de la borne trouvée au pied de Sainte-Victoire :



Cette borne était donc à base triangulaire, entièrement sem-

(1) *Romane antiquitates* (ms. de Carpentras, 580), folio 312 r°.

blable à celle dont les *Gromatici veteres* donnent le dessin. Toutes les autres que nous citons ici et que nous avons vues sont au contraire à base rectangulaire.

Spon ajoute à son dessin : « *lap. quadrat. fines Aquenses et* « *Arelatenses in castello S. Antonin. 3 milliarib. Aq. Sext.* « Elle a été trouvée au pied de la roche de Ste-Victoire vulgaire- « ment dite de Ste-Venture en un delubre *qsi delubrum* (1) ». Ceci nous indique l'endroit exact où la pierre a été rencontrée. C'est au milieu des ruines du hameau appelé *le Délubre,* au pied de Sainte-Victoire, au nord de la chaîne, dans la commune de Vauvenargues.

VIII. — Peiresc a écrit la note suivante :

forte ad provinciae
FINES
PROVEXIT

F I N / / /
: \ O V Ǝ / /

lapis quadratus in via
Aurelia, vjto ab Aquis Milliario
plus minùs, versus ortum.
In agro Vici de Negreoulx.
1614. Septembr.

Cette borne se trouvait sur la route Aurélienne, près du village de Negreoulx (Châteauneuf-le-Rouge, à trois lieues à vol d'oiseau au sud du Delubre). Il est probable qu'elle est encore en place, car, dans une lettre écrite le 14 octobre 1821 à de Villeneuve par le maire de Châteauneuf, il y avait dans la commune « une pierre de 50 centimètres carrés, qui sort de deux mètres « hors de terre, et qui porte des caractères trop frustes pour être « lus (2) ».

La comparaison des esquisses et des distances données par Peiresc et Raymond de Solier permettent de croire que l'un et l'autre ont parlé de la même borne (3).

(1) Spon, *Brouillard de Voyage de 1674,* (ms. latin, 10810), folio 39 r°. — Cette borne, d'après les *Miscellanea*, est donnée par de Mazaugues, ms. de Nîmes, 13814, folio 121.
(2) *Statistique des Bouches-du-Rhône,* tome II, p. 1030.
(3) Peiresc, *Inscriptiones antiquae,* t. II (ms. 8958), folio 18 v°. — *Inde,* Spon, *Brouillard* (ms. 10810), folio 39 r°. — La borne, telle qu'elle est indiquée par Solier, est transcrite par Séguier, ms. de Nîmes 13812, folio 320 (peut-être d'après le ms. Méjanes 797*).

VIII *bis.* — De Burle en vit enfin une autre :

a peinier

F·I.A.E.S.
A·R·E·L·

Peynier est au sud de l'Arc, entre Trets et Belcodène. Peut-être est-ce la borne découverte au cimetière de Belcodène par les frères Bosq (n° 25).

Ces nouvelles indications ne nous obligent pas à modifier les limites que nous avons cru devoir assigner plus haut au territoire de la colonie aixoise. Elles nous permettent, au contraire, de préciser sur certains points ; c'est ainsi qu'il nous paraît certain maintenant, et non plus seulement probable, que la ville d'Aix était située « à la lisière de son domaine », puisque trois bornes ont été trouvées dans ses faubourgs (n^{os} V); que la limite entre les deux territoires longeait au nord et au sud la vallée de l'Arc, et qu'étroit et resserré au couchant, celui d'Aix s'élargissait au levant du côté de celui de Fréjus. Nous croyons qu'il présentait un étranglement vers le milieu, entre Belcodène et Peynier au sud, Châteauneuf et le Délubre au nord ; à cet endroit, en effet, on voit la ligne de démarcation se diriger du sud-ouest au nord-est, de Belcodène (n°s 25-28) à Peynier (n° VIII bis), du sud au nord, de Châteauneuf au Délubre (n°s VIII et VII) ; tout ce qui est au levant, est arlésien, tout ce qui est au couchant, est aixois ; si nous n'avions des bornes à l'est et au sud de ces deux lignes, à la Grande-Pugère et à Gémenos (n°s IX, X et XI), je les ferais rejoindre volontiers à travers la rivière de l'Arc pour arrêter là, du côté du levant, le territoire d'Aix, et je supposerais ce dernier englobé de toutes parts par les domaines d'Arles. Mais pour concilier toutes nos bornes, et aussi, parce que je ne saurais admettre que la colonie d'Aix eût un territoire aussi restreint, je préfère lui réserver la vallée de l'Arc jusqu'à la source de la rivière, le canton de Saint-Zacharie, la voie Aurélienne jusqu'à Brignoles, et m'en tenir exactement aux limites indiquées plus haut.

Nous devons placer en dehors des limites du territoire d'Aix les inscriptions de Puyricard et de Saint-Cannadet, bien qu'elles mentionnent la *tribu Voltinia* qui est celle à laquelle la colonie d'Aix était rattachée. Car, si on devait séparer ces deux localités des domaines d'Arles pour les réunir à ceux d'Aix, il faudrait

prolonger ces derniers jusque sur les bords de la Durance, leur faire couper en deux tronçons le territoire des Arlésiens, et isoler les possessions de ceux-ci, d'entre Arc et Durance, du reste de leur territoire.

Inscriptions de Saint-Vincent de Puyricard

M. Héron de Villefosse ayant demandé dans le *Bulletin épigraphique* (1) une enquête sur les destinées des inscriptions de Puyricard, nous nous permettrons de répondre ici à sa demande.

Ces inscriptions sont au nombre de deux:

L'une est une dédicace à Jupiter,

I O V I · O · M
SEX · I V L / / / S / / / / R E N
L I B · B A C C H Y V S

Jovi O(ptimo) M(aximo), Sex(tus) Jul(ius), S[e]ren[i] (?) *lib(ertus), Bacchyus.*

L'autre est l'épitaphe d'un haut fonctionnaire aixois,

S E X · I V L I O · S E / /
V O L · V E R I N O / /
M I N I · A E D I L I · M / /
N E R A R I O · P A T / /
T R I V M · D E C V R / /
O N V M · C V M F I L / /
V I V S · S I B I · F E C I /

Sex(to) Julio, Se[x(ti) f(ilio)], Vol(tinia tribu), Verino, [fla]mini, aedili m[u]nerario, pat[ri] trium decur[i]onum, cum fil[iis] viv(u)s sibi feci[t].

Ces deux inscriptions sont mentionnées, pour la première fois, par Raymond de Solier, dans son manuscrit original, écrit avant 1572. Mais il les réunit l'une à l'autre, de manière à ce qu'elles semblent n'en former qu'une :

IOVI · O · M · SEX · IVL · S ·
REN LIB · BACCHIVS
SEX · IVLIO · SE
VOLVERINO
MINI · AEDILI · I
NERARIO PAT
RIVM DECVR
NVM CVM FIL
VIVVS SIBI FECIT

(1) Tome V, page 210.

De Solier ne dit pas où se trouve l'inscription. Il la donne à côté d'une épitaphe qu'il fait précéder des mots « *ad muros urbis* », mais il est visible que cette mention ne regarde pas la double inscription que nous venons de transcrire (1).

Dans deux autres manuscrits de l'œuvre de Solier, ceux-là non originaux, l'indication « *ad muros urbis* » a été étendue de l'épitaphe à l'inscription double ; mais c'est là, évidemment, une faute des copistes, qui n'auront point vu qu'elle s'appliquait à la première seulement (2).

Nous n'avons d'ailleurs pas à nous arrêter sur l'erreur commise par de Solier en accouplant ces deux textes.

Nous ignorons donc où se trouvaient, vers 1570, la dédicace à Jupiter et l'épitaphe du flamine. Mais nous savons où elles étaient une vingtaine d'années plus tard. Balthazar de Burle nous l'apprend. Elles sont, dit-il, « au terroyr de Perricard dans la « Chappelle St-Vincens (3) ». Vers la même époque, ou 10 à 15 ans après, Peiresc les indique, par deux fois, comme existant dans « la chapelle Saint Vincens à Pericar prez la Bastide de « Bompar (4) ». Il est donc infiniment probable, certain même, que c'est à Puyricard que les a copiées Solier, et qu'aussi loin qu'on peut remonter dans l'histoire de ces deux inscriptions, c'est à Puyricard qu'on les trouve. Il semble bien certain qu'elles sont originaires de l'endroit.

Ont-elles quitté leur patrie dans le courant du dix-septième siècle, après la mort de Peiresc ? On pourrait le croire, car Bouche, en 1664, et Pitton, en 1666 (5), nous disent qu'elles se trouvent, celle-ci « dans la maison du Conseiller de la Brigliane », celle-là « en la maison du sieur de Guiran »; il s'agit du même personnage François de Guiran, seigneur de la Brillane, reçu conseiller à la Cour des Comptes en 1659. Faut-il les croire? D'abord, il peut se faire que la chapelle de Puyricard appartînt au conseiller en question. Puis, il est visible que Pitton copie Bouche, que Bouche parle de mémoire et qu'il n'a jamais vu les inscriptions: « on a veu autrefois », dit-il; le texte qu'il en donne, et que reprend Pitton, n'est autre que le texte hybride de Solier, sans le moindre changement. C'est par de Solier que Bouche a

(1) Bibliothèque Méjanes, 797, folio 90 (68).
(2) Bibliothèque de Marseille, folio 33 r°: *ad muros urbis* a été effacé par une main moderne; Bibliothèque Méjanes 797*, folio 50 (88).
(3) *Romane antiquitates* (ms. de Carpentras), folio 309.
(4) Ms. 8958, folios 135-36-52. — *Inde*. Spon, *Brouillard*, folio 46 v.
(5) Bouche, *Chorographie*, I, p. 197 ; Pitton, *Histoire de la ville d'Aix*, p. 635; cf. p. 639.

connu les inscriptions, et comme de Solier ne disait pas où elles étaient, Bouche aura cherché leur origine et se sera égaré dans cette recherche. « On a veu autrefois », dit-il en 1664; cet « autrefois » nous ramène bien au temps où Peiresc les fit copier à Puyricard (1).

Elles n'ont donc jamais quitté leur chapelle de Puyricard. Rouard, le savant conservateur de la bibliothèque Méjanes à Aix, les y copia le 26 septembre 1844, et sépara enfin les deux inscriptions accouplées par de Solier (2).

Elles y sont encore, on peut les voir dans la même chapelle ruinée, qui porte toujours le nom de Saint-Vincent, près du domaine de Rians, sur le territoire de Puyricard. Elles n'ont jamais été séparées l'une de l'autre; ni l'une ni l'autre n'a été transportée ailleurs; elles n'ont jamais été vues, depuis le milieu du seizième siècle, jusqu'à nos jours, hors de l'antique chapelle de Saint-Vincent (3).

Inscription de Saint-Cannadet

Voici l'inscription de Saint-Cannadet à laquelle nous avons fait allusion plus haut:

SEX · IVL · PATE*rno*
PATR*i*
SEX · IVL · SEX · F · VO*lt*
HONORE FLAM
M · IVL · SEX · F · VO*lt*
FLA · N

(1) Muratori, qui les donna en un seul texte (p. IV, n° 7), d'après Pitton, soupçonna d'ailleurs la vérité en y reconnaissant un fragment d'épitaphe et une dédicace.

(2) Voyez de Rouard, à ce sujet: 1° une note ms. ajoutée à de Solier, ms. de la Bibliothèque de Marseille, folio 33 r°; 2° son *Rapport sur les fouilles d'antiquités faites à Aix en 1843 et 1844* (1844, Aix, in-4), p. 39 et 40.

(3) La dernière personne qui ait parlé de l'un de ces monuments, Mademoiselle Marie Tay, dit à ce sujet, dans sa bonne *Monographie du village de Rognes*, (1885, Marseille, in-8): « Dans une de ces vieilles et modestes chapelles aimées, au milieu d'une forêt de pins et sur les limites de la commune de Rognes, on a retrouvé », etc. La chapelle de Saint-Vincent se trouve en effet à la limite même de la commune de Rognes et du territoire de Puyricard. C'est bien de cette chapelle qu'il s'agit chez Mademoiselle Tay, et il n'y a sans doute pas lieu de croire que l'épitaphe du flamine a été transportée, entre 1840 et 1885, de Puyricard à Rognes (*Bull. épig.*, V, p. 210). — Entre M. Rouard et Mlle Tay, les inscriptions ont été publiées par Herzog, n° 368, d'après Rouard; — l'abbé Roustan, *Notice sur Puyricard*, p. 9; — Thieux, *apud.* Saurel, *Constructions romaines* (extrait du *Compte-rendu du Congrès d'Avignon de 1882*), p. 9 et 11, — Gilles, *Les voies romaines et massiliennes*, p. 261; — Marie Tay donne seulement le fac-simile de l'épitaphe.

Elle était, dit Peiresc, « dans l'Eglise de St-Canadet prez le « Puy Ste Reparade (1) ».

31

La date exacte à laquelle Peiresc vit et copia la grande inscription du *pagus Lucretius* est août 1626 ; c'est celle que marquent, en effet, pour son passage à Aubagne, les registres de délibération du Conseil municipal de cette ville (communication du docteur Barthélemy).

Voici ce qu'on lit dans le carnet manuscrit de Spon, intitulé « *Brouillard de voyage en 1674* », au sujet de la dédicace à Zosime : « Cette pierre fait le dessus d'un des autels d'une petite « chapelle apellée nostre Dame du Plan, à une mousquetade du « village de Gemenos, au couchant. Un vieux religieux de S. « Jean de Garguiés m'a dit qu'elle avoit été trouvée aud. S. Jean « de *Garguiés,* qui est a demy lieue tout au plus de la en allant « d'Aubagne à Ste Baume. *Loco Gargario* est sans doute ce S. « Jean de Garguiés, quoy qu'il n'y ayt maintenant qu'une Eglise, « un logis, et 2 ou 3 maisons dispersées ». C'est donc le renseignement fourni par le vieux moine sur l'origine du monument que Spon inséra dans son Voyage.

Une note manuscrite de Thomassin Mazaugues confirme les détails fournis par Peiresc sur la nature et les dimensions du monument : « Cette pierre est de la longueur d'environ cinq « pans, pour trois pans et demy largeur, elle est d'un beau « marbre blanc. Elle sert de pierre d'autel à une petite chapelle « dite N. Dame du Plan dans le terroir de Gemenos à 500 pas du « village pas trop éloignée de S. Jean de Garguier. Elle est « écornée aux deux costés, et percée à l'endroit où les lettres « manquent (2) ».

(1) Peiresc, *Inscriptiones antiquae*, t. II (ms. 8958), folios 142-43.

(2) Spon a copié l'inscription sur le monument en 1674 : « *Vidi et exscripsi fideliter* », dit-il dans son carnet, et il ajoute : « Il faut étendre ces lignes jusqu'à la fin », et en marge au commencement : « *Non apparet* » ; à la suite « *Pagus Lucreti* étoit peut estre toute « la plaine depuis Aubaigne (*q ; forte ad balnea*) à St-Jean de Garg. « entre les montagnes 1 lieue de diamètre » (*Brouillard de voyage en 1674*, Bibl. Nat. suppl. latin 1466 = latin 10810, f° 94 r°). — La copie reproduite par Papon et qu'il dit avoir « trouvée parmi les manuscrits « de M. le président Thomassin Mazaugues », n'est pas, comme nous l'avions cru, celle de Peiresc (qui s'y trouvait d'ailleurs également), mais une autre copie (la 8e par conséquent que nous possédions), prise par de Thomassin Mazaugues lui-même. Cette copie, prise *au crayon* devant le monument, se trouve aujourd'hui parmi les papiers Séguier,

37

Cette épitaphe a été vue en 1674 par Spon à l'endroit où elle s'est toujours trouvée jusque vers le milieu de ce siècle : « Dans « la cour de l'Eglise de S. Jean de Garguiés. *Vidi et exscripsi.* « Le meme religieux qui me parloit de la precedente [notre « dédicace à Zosime, n° 31] dit que celle cy a été trouvée aud. S. « Jean de Garguiés il y a une 40e d'années, on la mise dans la « muraille au-dessus d'une porte (1) ».

55

On trouve sur des lampes les marques L·HOSCRI, à Lyon, et L· ROSCRI, à Arles (Schuermans, 2523, 4737) : laquelle est la vraie lecture ? Car je ne suppose pas qu'on doive laisser coexister ces deux marques. Je crois que la première L·HOSCRI (*Lucii Hostilii Cri...*) est la véritable. J'ai vu à Bordeaux une lampe originaire de Taulignan, dans la Drôme, qui porte LHOSCRI. On a trouvé la même marque LHOSCRI | A | I à Autun (*Soc. Eduenne*, 1874, p. 400). M. Allmer cite un très grand nombre d'exemplaires de cette marque (*Inscr. de Vienne*, t. IV, p. 183). Que la lettre H ait pu être prise pour R, c'est là une confusion qu'on fait souvent, surtout sur les marques de potier.

dans la Bibliothèque municipale de Nîmes (ms. 13814, folio 136 r°). Le même Mazaugues a retranscrit sa copie *à l'encre*, et nous possédons aussi cette transcription, qui se trouve dans le même manuscrit (au folio 135 r°). — Enfin ce manuscrit contient une troisième transcription de la dédicace, de la main encore de Mazaugues, mais faite sur les *Miscellanea* imprimés de Spon (au folio 121).— Un autre ms. de Séguier contient la copie, faite pour son compte, du texte pris sur le monument par de Mazaugues (13810, t. XX, folio 88 v°).

Nous n'avons pas de variantes nouvelles à ajouter.

Les textes imprimés par Spon dans son *Voyage* et dans ses *Miscellanea* ne sont point conformes en tout à la copie qu'il a prise, pour l'orthographe comme pour la division des lignes. Ainsi, à la 8e ligne, Spon écrit dans son ms. : SVIS IM.....I ; à la 12e, il ne donne pas l'S du début, que portent ses *Miscellanea*, et qu'il emprunte je ne sais à quelle copie (il est le seul qui la donne). Les lacunes et les lignes sont très exactement celles que donne Peiresc ; Spon dit, aux endroits où la pierre est cassée : *foramen calce repletum*, et *calx*.

Le texte de Mazaugues a été très fidèlement reproduit par Papon, sauf pour les points, les *apices* et les ligatures. En outre, Papon complète les lacunes. A la 8e ligne, la variante T OB HOC, au lieu de IOB HOC, que donnent les autres copies, est empruntée par Papon à Mazaugues.

(1) *Brouillard de voyage de 1674*, folio 94 v°. -- Elle a été recopiée sur le texte de Mazaugues, pour le compte de Séguier, ms. de Nîmes 13810, t. XX, folio 88 r°.

Je suppose donc qu'on doit corriger la lecture des frères Bosq ROS en HOS. Je n'ai pas vu l'objet.

68

J'ai dit, à propos de l'inscription dédiée à Bélénus : « On sait « que le culte d'Apollon Bélénus semble avoir été localisé à « Aquilée et à Vienne-en-Dauphiné ». Cette phrase contient une inexactitude qu'il importe de relever. D'abord, il n'y a pas trace de ce culte à Vienne-en-Dauphiné, comme veut bien me l'écrire M. Allmer; j'ai été induit en erreur par M. Herzog, qui, dans sa *Galliae Narbonensis historia*, au numéro 503 de son supplément épigraphique, donne une dédicace *Bellino Augusto*, comme ayant existé à Vienne *in ecclesia S. Petri*; cette inscription est d'Aquilée, et a été publiée dans le tome V du *Corpus*, n° 738; M. Herzog a d'ailleurs été trompé par Chorier qui transcrit cette inscription comme viennoise et à qui il l'emprunte.

En revanche, c'est à Gruter que M. Herzog emprunte une autre dédicace *Belino* (n° 530) pour la placer également à Vienne, elle est d'Aquilée (*C. I. L.*, V, n° 740). Une troisième inscription *Beleno Augusto* (n° 532), copiée par M. Herzog, dit-il, *Viennae in museo* est également originaire d'Aquilée (V, n° 744). Il n'y a donc pas une seule inscription viennoise consacrée à Bélénus et toutes celles, ou à peu près toutes celles que nous connaissons, viennent d'Aquilée, ou plutôt du village de *Beligna* près d'Aquilée, village dont le nom conserve encore le souvenir d'un temple fameux de Bélénus.

Est-ce à dire que le culte du Bélénus soit « localisé » à Aquilée? Pas le moins du monde. Hérodien et Tertullien nous parlent de ce dieu et nous disent qu'on l'adorait en Norique : *Unicuique etiam provinciae suus deus est,* dit l'Histoire Auguste, *ut Norici Belenus* (1). Pourtant, dit M. Mommsen, les dédicaces à Bélénus ne se rencontrent que chez les Carnes, à Aquilée par exemple, à Concordia, à Julium Carnicum; celles qu'on a trouvées en dehors du pays des Carnes, paraissent provenir des ruines de Beligna. Je suis convaincu que c'est l'effet d'un hasard si Beligna a livré 22 autels de Bélénus et davantage, comme c'est le hasard qui a fait trouver, à Aire-sur-l'Adour, deux douzaines d'inscriptions à *Mars Lelhunus* et pas une autre. Que Bélénus soit un dieu com-

(1) Voyez les textes cités par Mommsen, *C. I. L.*, V, p. 84.

mun à toutes les populations gauloises, c'est ce que prouve le célèbre passage d'Ausone où il est question de lui (*Professores*, 5).

Tu Baiocassi stirpe Druidarum satus,
Si fama non fallit fidem,
Beleni sacratum ducis e templo genus
Et inde vobis nomina.

Il y avait donc un temple de Bélénus chez les Baiocasses (Bayeux) et on en conservait encore un très vivant souvenir au quatrième siècle. Il y en avait également un chez les Arvernes, car le musée de Clermont possède l'inscription suivante qui est originaire du pays :

IVL·PAVLIN
T·F·ALLIA·LA
BIENI VXoR
BELINO D·D·

Il y en avait un enfin dans la ville, quelle qu'elle soit, où a été gravé le monument qui nous a entraîné dans cette digression.

Camille Jullian.

INSCRIPTIONS INÉDITES DE LA CORSE
(*Suite*) (1)

IX

Aleria

Sur un bloc de marbre:

/ / / / / / / / AVG
EX SENATVS
SVPER PROPVGNAC
QVA LATE PORTAE PR
5 CIVIBVS SOCIIS

A la cinquième ligne une cassure horizontale a emporté la partie inférieure des caractères.

En 1865, l'original se trouvait chez un marbrier de Bastia,

(1) *Bulletin épigraphique*, III (1883), p. 191 et 286, IV (1884), p. 18 et 296.

nommé Bartolucci; il y avait été apporté d'Aleria; M. Lucciana, professeur de langues vivantes au lycée de Bastia, en prit alors une copie. Quelques années après, en 1872, il montra cette copie à M. Victor Egger, qui enseignait la philosophie dans le même lycée, et, sur sa prière, il alla chez Bartolucci, pour revoir l'inscription. Mais elle avait disparu, Bartolucci était mort; un vieil ouvrier répondit au visiteur qu'on s'était servi de ce marbre pour réparer une cheminée de la ville. Faute de mieux, M. V. Egger transcrivit le texte d'après la copie de son collègue et l'envoya aussitôt à M. Léon Renier, qui ne l'a jamais publié; il doit se trouver encore dans les notes de l'illustre savant. Enfin, il y a quelques mois, M. V. Egger, aujourd'hui professeur à la Faculté des lettres de Nancy, ayant eu connaissance des articles que j'ai insérés dans le *Bulletin*, m'a fait l'honneur de me communiquer cette inscription. Comme on voit, il n'en existe pas d'estampage et l'original est perdu. Je n'hésite pas cependant à la publier. Peut-être la retrouvera-t-on un jour dans la maison de Bastia où elle se cache et on pourra alors rectifier la copie de M. Lucciana, s'il y a lieu (1).

L'inscription était destinée à perpétuer le souvenir de travaux de construction ou de réparation exécutés dans les ouvrages de défense d'Aleria.

Ligne 1. — Le début mentionnait la personne ou le corps qui avait payé les frais. L'abréviation AVG faisait partie d'une expression, qui désignait soit un fonctionnaire de l'administration impériale, soit le collège des *seviri augustales*, ou un de ses membres.

L. 2. — Les travaux avaient été entrepris par ordre du sénat d'Aleria, EX SENATVS [CONSVLTO]. Nous connaissions déjà les décurions de cette ville par une inscription de l'an 12 av. J.-C, publiée dans le *Corpus* (2).

L. 3. — SVPER PROPVGNAC(*ula*). Ce substantif avait une signification très étendue. Les auteurs latins l'appliquent à toute espèce d'ouvrages de défense. Il désigne tantôt le rempart consi-

(1) Je profite de cette occasion pour signaler aux savants qui seraient tentés de s'occuper des antiquités de la Corse (*quod faxit deus!*), une *Lettre* de M. V. Egger, qui a paru dans la *Revue archéologique* (1875), t. XXX, p. 339. Comme elle ne porte pas de titre plus précis, elle m'avait échappé, quand j'ai écrit mes premiers articles pour le *Bulletin*. Elle est pleine de renseignements utiles.

(2) *C. I. L.*, X, 8035.

déré dans son ensemble (1), tantôt les tours (2), les courtines (3), le parapet (4) ou les merlons (5). Végèce l'emploie dans la plupart de ces divers sens ; il l'applique encore aux contre-forts élevés devant la porte de ville pour soutenir la herse (6), et même aux défenses accessoires, comme par exemple aux chausses-trappes (7). Il est vraisemblable que *propugnaculum* a ici le même sens que dans le passage où Tacite dit, en parlant des troupes de Vitellius, assiégées à Rome dans le camp des prétoriens : *Multi super turres et propugnacula moenium exspiravere* » (8). Entendez : sur le terre-plein, ou le chemin de ronde qui couronnait le rempart.

Le travail mentionné par l'inscription consistait peut-être à surélever ou à réparer le rempart, dont la hauteur n'était plus suffisante; en ce cas, il faudrait songer tout simplement à une expression comme celle-ci : *saxa quadrata poni* ou *reponi curavit.* Mais j'inclinerais vers une autre interprétation. Dans les fortifications romaines, les tours , qui faisaient partie d'une enceinte continue, pouvaient être de trois sortes Il y avait, 1° des bastions, qui n'avaient que la hauteur des courtines, 2° des tours proprement dites, qui dépassaient les courtines d'une hauteur plus ou moins considérable. Ces deux catégories se trouvaient quelquefois réunies sur le tracé d'une même enceinte, comme l'indique une inscription latine (9), où elles sont du reste très nettement distinguées l'une de l'autre; il y est question de magistrats, qui ont fait construire autour d'une ville *portas, turreis, moiros, turreisque aequas qum moiro.* Nous avons des exemples de la première catégorie dans les remparts d'Aoste, des exemples de la seconde dans ceux de Pompéi. Enfin, 3° il y avait des tours assises sur le rempart lui-même, comme nous le voyons à Rome en plusieurs endroits du mur d'Aurélien (10). On pourrait bien

(1) Cic., *Font.*, 1, *ad div.*, XIV, 18; *Verr.*. III, 16, 80; V, 34, *Oecon.*, 1; Veg., IV, 10, 15 19.
(2) Veg., IV, 8. De cette acception est venu l'usage de désigner aussi par ce mot les tours élevées sur les navires, Hor., *Epod.*, I, 1; Plin., *Hist. nat.*, XXXII, 11, 1; Tac., *Ann.*, XII, 56; Flor., II. 11, 34; Veg., IV, 44.
(3) Plaut., *Bacch.*, IV. IV, 59.
(4) Tac., *Hist.*, II, 19; Veg., III, 8; IV, 2, 6, 8.
(5) Tac., *Ann.*, IV, 51; Veg., IV, IV, 6.
(6) IV, 4.
(7) III, 23.
(8) *Hist.*, III, 84.
(9) *C. I. L.*, IX, 1140.
(10) A. de Rochas d'Aiglun, *Principes de la fortification antique*, 1 vol, in-8. Paris, 1881. V. les planches.

dire des tours de la seconde et de la troisième catégorie, mais surtout de celles de la troisième, qu'elles s'élèvent *super propugnacula*. Il faudrait donc suppléer ici *turres aedificari* ou *fieri curavit*.

L. 4. — QVA LATE PORTAE PR ////. La copie ne me paraît pas bien sûre en cet endroit. Si cependant elle est exacte, le dernier mot, dont il ne reste que les deux lettres initiales, pouvait être PR(*aesidii*); il s'agirait des portes *de la forteresse*. Peut-être encore pourrait-on compléter ainsi cette ligne : *qua late portae pr(ospiciunt)* ou *pr(ospectus) patet*, *du côté où un large espace découvert s'étend devant les portes* ou *la porte*. Le mot *prospectus* est quelquefois employé pour désigner la vue des approches d'une place (1).

Notre inscription confirme ce qu'on pouvait supposer depuis longtemps, c'est qu'Aleria dans l'antiquité était une ville forte. Elle avait des remparts avant l'établissement des Romains; on n'aurait pas mentionné pompeusement dans l'épitaphe de L. Cornelius, L. f., Scipio qu'il « s'empara de la Corse et de la ville d'Aleria » (260 av. J.-C.) (2), si Aleria n'avait pas eu d'ouvrages de défense à lui opposer. Il est également impossible de croire que, devenue, au temps de Sylla, colonie de citoyens romains, puis, choisie, sous l'Empire, comme station navale pour un détachement de la flotte de Misène, elle ait compté sur les seuls avantages de la nature pour défendre les approches de son excellent port. Aussi les historiens modernes de la Corse ont admis sans hésiter qu'elle avait été pourvue par les Anciens de toutes les ressources de l'art militaire. En 1815, le colonel Juchereau de Saint Denis retrouvait la trace des murs antiques dans la partie septentrionale du village actuel, du côté du Tavignano : « Ils étaient bâtis, dit-il, sur les bords d'un escarpement haut et presque perpendiculaire et étaient flanqués par des tours très rapprochées. Ceux de la partie méridionale, ayant peu de commandement sur la plaine voisine, en étaient séparés par un fossé qui existe encore » (3). Ajoutons qu'aujourd'hui même il y a un

(1) Caes., *Bell. Gall.*, II, 22; *Bell.*, *Al.*, 15, Liv. X, 32. Ces renseignements complémentaires, destinés à préciser une indication topographique, ne sont pas rares dans les inscriptions. V. par exemple, *porticus qua in arcem itur* (*C. I. L.*, X, 5807); *porticus quae ducit ad ludum publicum* (*ibid.* V, 3408); *arcus unde incipit Baetica* (*ibid.* II, 4721); *area ubi viridia sunt* (*ibid.* X, 5971), etc.

(2) *C. I. L.*, I, 32.

(3) Dans Robiquet, *Recherches historiques et statistiques sur la Corse*, 1 vol. in-8. Rennes, 1835, p. 6. Cf. p. 581.

fort sur la partie haute d'Aleria. Il est de construction gênoise ; mais il n'est pas douteux qu'il a été établi sur des fondations romaines; M. Al. Grassi, qui l'a visité en 1864, confirme en somme le témoignage de son prédécesseur, malgré d'importantes réserves (1). Il suffit de jeter les yeux sur la carte de l'Etat-major (2) pour se convaincre que l'emplacement du fort actuel a dû être de tout temps celui de la citadelle de la ville. Mais c'est le seul endroit où les fortifications antiques soient visibles. Si Aleria a eu, non seulement une citadelle, mais une enceinte continue, celle-ci a été entièrement rasée.

L. 5. — CIVIBVS SOCIIS. Aleria, colonie de citoyens romains, était entourée, sous l'Empire, de provinciaux indigènes, qui n'avaient pas le droit de cité. C'est ainsi qu'à côté des *cives* sont ici mentionnés les *socii*. Cet état de choses nous reporte au Ier ou au IIe siècle de notre ère; c'est, suivant toute vraisemblance, la date qu'il faut assigner à notre inscription. Je ne puis m'étendre sur les *civitates sociae* ou *foederatae* qui se partageaient le territoire de la Corse. Remarquons seulement qu'il y avait des *socii* dans la ville d'Aleria elle-même, puisqu'elle était station navale. Les équipages de la flotte se composaient uniquement de provinciaux non citoyens, parmi lesquels les Corses indigènes étaient en grand nombre (3). On conçoit aisément que le personnage, qui avait fait les frais des travaux exécutés dans les ouvrages de défense d'Aleria, les ait dédiés à la fois aux citoyens romains de la colonie et aux troupes de marine, qui devaient être dans la ville un élément considérable de la population (4).

Georges LAFAYE.

P.-S. — Puisque j'ai dressé le bilan des inscriptions de la Corse, je ne veux pas oublier qu'il y a au musée du Louvre un fragment de lampe en terre cuite qui provient d'Aleria ; on y lit le nom L·IEGIDI (5). Il est inscrit dans le *C. I. L.*, X, sous le numéro 8053, 96 ; mais il est un peu perdu au milieu des *Instrumenta domestica* et il n'est peut être pas inutile de le rappeler ici. — Enfin

(1) *Aleria*, 1 vol. in-8. Paris, 1864, p. 49.
(2) Feuille 263 (Corte).
(3) V. *Bulletin épigraphique*, 1883, p. 291.
(4) Cf. entre autres *C. I. L.*, VIII, 5341. *Valentinus... locum... ad necessarium usum et ad peregrinorum hospitalitatem... reformavit.*
(5) Al. Grassi, *Aleria*, p. 47-48.

j'ajoute, à l'adresse de mes successeurs, que les inscriptions latines du XVI[e] siècle et suivants ne sont pas rares en Corse, et qu'ils feront bien, par conséquent, de n'accepter que sous bénéfice d'inventaire les renseignements qui leur seraient donnés par les gens du pays. J'ai déjà publié dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, quelques échantillons de ces inscriptions modernes (1). Il y en a un autre dans l'ouvrage de M. Al. Grassi, *Aleria*, p. 67. On m'en a signalé plusieurs à Vico et à Bastelica. Ces exemples achèvent de me convaincre que l'inscription du *C. I. L.*, X, 8039, relevée par Mérimée, est moderne, comme je l'ai déjà avancé ici (2).

G. L.

NOTE ADDITIONNELLE SUR UNE INSCRIPTION
d'Aix-en-Provence

J'ai publié, dans le *Bulletin épigraphique* de 1881, plusieurs inscriptions latines d'Aix-en-Provence, actuellement conservées par un collectionneur de cette ville, M. Alfred d'Aubergue. Les épreuves de l'article, où elles sont reproduites, m'avaient été envoyées pendant les vacances, quand je n'étais pas chez moi, et ne m'étaient pas parvenues. Il s'est glissé dans mon travail un grand nombre de fautes ; je les ai relevées, pour la plupart, dans l'*Errata* à la fin du volume de l'année. Cependant je ne crois pas inutile de donner ici une copie plus correcte d'une inscription du même cabinet, qui est reproduite à la page 222. Les caractères doivent en être ainsi disposés.

SEX·COR·SEX·L·
HILARVS
CORNELIA·SPV F
TER
VIBIO·EXCIGGO
RIGIS·F·

(1) Année 1884, t. XLIV, p. 200 et suiv.
(2) *Bull. épigr.*, 1883, p. 287.

L. 3 et 4. — J'ai donné à Cornelia le cognomen de *Spufter*. M. Allmer me fit l'honneur de m'écrire à ce propos que j'aurais dû lire *Spu(rii) f(ilia), Ter(tia)* ou *Ter(tulla)*. Peu de temps après parut dans le *Bulletin épigraphique* (1884, p. 160), l'article de M. Mispoulet sur les *Spurii*. Il n'est pas douteux que ses conclusions doivent être appliquées ici et qu'il faut lire *spu(ria) f(ilia), fille naturelle*. L'inscription doit donc être ainsi déchiffrée :

Sex(tus) Cor(nelius), Sex(ti) l(ibertus), Hilarus, Cornelia, spu(ria) f(ilia), Ter(tia ?), Vibio Exciggorigis f(ilio).

M. Mispoulet a établi que l'expression *sp(urius) f(ilius)* ne se rencontre que dans les textes du temps de l'Empire. C'est donc à cette période que se rapporte l'inscription du cabinet d'Aubergue.

Georges Lafaye.

INSCRIPTIONS LATINES DE CARTHAGE

(Suite)

VII. — La Malga

Notre musée possède, depuis deux ans, une inscription découverte entre le village de la Malga et la gare du même nom, appelée aussi Station de Saint-Louis. C'est une dédicace dont le début manque, mais qui paraît avoir été faite en l'honneur de l'empereur Dioclétien. On y lit les titres suivants : *heureux*, *invaincu, auguste, grand pontife, grand vainqueur des Perses et des Germains*, *honoré de la puissance tribunice pour la deuxième fois*, *consul pour la seconde fois*, *père de la patrie et proconsul.*

L'auteur de cette dédicace est un *curator* de la république de Carthage, nommé *Caius Valerius Gallianus Honoratianus.* On connaît une autre dédicace du même genre, trouvée à Carthage entre les ruines du cirque et le lac de Tunis, mais gravée en l'honneur de Constantin le Grand (*C. I. L.*, VIII, n° 1016).

Voici notre inscription :

391

/ /
FELICI · INVICTO · AVG · PONT · MAX
PERS · MAX · GERM · MAX · TRIB ·
POTEST · II · COS · II · PP · PROCOS ·
C · VALERIVS · GALLIANVS · HONO
RATIANVS · VC CVR · REIPVBL
KARTHAGINIS · NVMINI
MAIESTATIQ · EIVS · DICA
TISSIMVS

Haut. des lettres, diminuant de la première à la dernière ligne, de 0m06 à 0m04.

Ce texte, déjà publié plusieurs fois, ne l'a pas encore été exactement. Je crois pouvoir garantir la copie que j'en donne ici.

392

Fragment de plaque de marbre blanc épaisse de 0m04 ; trouvé également près du village de la Malga :

/ / / / / / / / / GALBAE
/ / / / / PIRI · CARBONIS
/ / / / / / / / NI·BESTIA / /

Haut. des lettres, 0m02. Avant l'N de la dernière ligne, amorce d'un R, d'un B ou d'un P.

On connaît dans l'histoire deux consuls du nom de *Papirius Carbo*. L'un (*Caius*) fut consul l'an 120 avant notre ère. C'était un ennemi de Scipion et un ami des Gracques. Cicéron a vanté son éloquence. L'autre (*Cnaeus*), auteur de l'*Edit Carbonien* fut trois fois consul. Il prit chaudement le parti de Marius contre Sylla, mais vaincu par Pompée, il fut mis à mort l'an 82 avant notre ère. Si cette inscription remontait au temps d'un de ces deux *Papirius Carbo*, ce serait un des plus anciens textes latins qu'ait fournis l'Afrique. Dans ce cas, le *Galba* de la première ligne de notre fragment pourrait bien être *Sulpicius Galba* qui fut consul l'an 144 avant notre ère et que Cicéron cite comme le meilleur orateur de son temps (1).

(1) Je crois que ce fragment peut se restituer, autant que possible, de la manière suivante : [*Sex. Sulpici*] *Galbae*... [*Cn. Pa*]*piri Carbonis*... [*L. Calpu*]*rni Bestia*[*e*]. Le premier de ces personnages fut

2ᵉ PARTIE

Inscriptions trouvées extra muros civitatis

I. — DAMOUS-EL-KARITA

C'est dans le terrain qui porte ce nom, que nous avons découvert, avec un cimetière chrétien, une vaste basilique dont les ruines, naguère encore cachées sous un sol uni remué chaque année par la charrue, occupent un espace d'un demi hectare environ. Le monument sacré n'avait pas moins de neuf nefs. L'emplacement de l'*area* ou parvis, du portique et de l'entrée, ainsi que celui du *ciborium* de l'autel, des chancels et du baptistère, a été retrouvé. Plus de cent colonnes ornaient cette basilique. Les débris de bas-reliefs, de sarcophages, de mosaïques se comptent par centaines. Mais ce sont surtout les inscriptions funéraires dont le nombre est prodigieux. Dans l'état actuel des fouilles qui ne représente pas la moitié du travail complet, plus de 6,000 morceaux d'épitaphes ont été exhumés. Une partie de ces textes a déjà paru dans les *Missions Catholiques*. La suite sera publiée dans le prochain volume du *Recueil des notices et mémoires de la Société archéologique de Constantine* (2).

Les fouilles ont cependant rencontré, quoique en fort petit nombre des textes païens antérieurs à la construction de la basilique. Nous en formons ici une liste à part.

393

Sur une tablette de marbre blanc:

/ / / ELNMDLECTVS EANDEM
/ / / · ET LVDOS · FECIT · EX CONS
/ / / IN · LOCVM CN CALVINII
/ / / AVI · SVI
/ / / *Ale*XANDRI·L·ALEXANDER

consul en l'an 108 avant notre ère, le second en l'an 113 et le troisième en l'an 111. Le Cn. Papirius Carbo auquel je songe dans ce groupement de personnages historiques contemporains doit être celui sous les ordres duquel l'armée romaine mit le pied pour la première fois en Numidie et qui conclut avec Jugurtha un traité peu honorable. L'inscription est sans doute de beaucoup postérieure aux évènements qu'elle paraît avoir mentionnés. L'amorce de lettre, au commencement de la troisième ligne, me paraît appartenir indubitablement à un R, sur l'estampage très net que le R. P. Delattre a bien voulu m'adresser. — [R. MOWAT].

(2) Un compte-rendu des *Fouilles de la basilique de Damous-el-Karita, en 1884*, se vend à Tunis, chez Démoflys, libraire (Prix, 3 fr.). Cette brochure est accompagnée de 66 dessins, vues, plans, restitutions, etc.

Hauteur des lettres, 0ᵐ015. Des quatre premières, la seconde seule est certaine. La lettre M doit être conjuguée avec un A.

394

Sur une plaque de marbre :

/ / A V G / /

Beaux caractères, hauts de 0ᵐ10, appartenant à la première ligne du texte.

395

Sur une autre plaque de marbre, partie inférieure d'une inscription :

/ / / *t*RAN SPADANIS CONFLIXIT / / /
/ / / / / M / / / VS · HOSTIVM·CAESIS / / /
/ / / / / / / CEPIT · ET · CAS / / / / / / / /

Hauteur des lettres, 0ᵐ03.

396

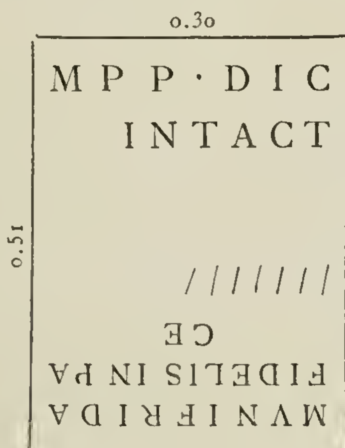
Sur une plaque de marbre :

/ / / PARTHICI / / /
/ / / / POTES / / / /

Hauteur des lettres, 0ᵐ06.

397

Sur une plaque de marbre blanc :



Hauteur des lettres de l'inscription supérieure, 0ᵐ08 ; de l'inférieure qui est une épitaphe chrétienne, 0ᵐ03 (1).

(1) Les hachures représentent une portion martelée de l'inscription supérieure. On y reconnait les deux premières lettres de la ligne : ÇV.

398

Sur un débris de plaque de marbre:

/ / / V L · V E N / / /
/ / / PVERI · DE / / /
/ / / M · P A R V I / / /

Hauteur des lettres, $0^{m}017$.

399

Trois morceaux d'une plaque de marbre blanc épaisse de $0^{m}023$:

a	*b*	*c*
E C I	L V S H A	IDORE PARATIS
	T V D I G I	/ / / / P I C I P / / / /

Hauteur des lettres, $0^{m}055$. La dernière du fragment *a* paraît être un H. Celles de la seconde ligne des fragments *b* et *c*, n'existent que dans leur moitié supérieure et par conséquent plusieurs sont d'une lecture douteuse.

Les inscriptions qui suivent, à part le numéro 413, sont des épitaphes;

400

D M *s*
c A E C I L · / / /

H. des lettres, $0^{m}025$.

401

/ / / AEIT · B / / /
/ / *v*IXIT · A*nnis* / /

H. des lettres, $0^{m}015$.

402

/ / / N N O · I / / /
/ / / S A C E R / / /

H. des lettres, $0^{m}037$.

403

D M *s*
/ / / IA·L·FIL / / /
/ / / ꝏMATE / / /

H. des lettres, $0^{m}017$.

404

/ / / P E I O / / /
/ / / K E O / / /
/ / / E M / /

Au revers du nº 403 (1).

405

d M S
/ / / / / LTIVS · IVCVN
dus pius vivit... M · XI . DX

H. des lettres, $0^{m}025$.

406

d M S
/ / / O · NI · A · HI · LA*ra*
pia vixit annis / / / / /

407

d m S
/ / / T O R I ·

H. des lettres, $0^{m}02$.

(1) Dans cette inscription, les E sont lunaires.

408

/ / / / I S S / / / / /
/ / / I·QVA·E·V· / /

H. des lettres, 0m02.

409

d M S ☙
/ / / A R M O R A R I A
/ / / *c* A R I S S I M *a*
pia vixit a N N *is* / / /

H des lettres, 0m018.

410

h s E
/ / / *ma* R T I A L I S
/ / / *cari* S S I M A E
feci T

H. des lettres, 0m04.

411

*dis ma*N·SAC
/ / / R I A · P I / / /

H. des lettres, 0m028.

412

/ / / / / / / / / /
L I B E R I S P O / / /
H ☙ S

413

/ / / A R T ·
/ / / A R T ·

H. des lettres, 0m03.

414

vixit A N N I S · X L V I

Aux environs de Damous-el-Karita :

415

*dis Ma*NIBVS *sacrum*
/ / / I A · S E V *era*
/ / / L F / / / / / / /

H. des lettres, 0m027.

416

/ / / / / / / /
/ / / / A E · L I B
*viv. an*N I S · X X ·

H. des lettres, 0m017.

417

/ / *pia vixit annis*
/ / I I · H · S · *e*
*Ho*R T E N S I V*s*
*fec*I T · V X O *ri*
su A E · F / / /

Hauteur des lettres, 0m02. La dernière est peut-être un E.

A.-L. DELATTRE.

SIGLES ET AUTRES ABRÉVIATIONS
(*Suite*) (1)

§ 10. OPT·CONV = *opt(io) conv(ectionis).*

L'expression abrégée OPT·CONV· qui n'a pas encore reçu d'explication se rencontre dans une inscription navale des environs de Naples, conservée au British Museum:

D · M ·
M · NAEVIO · PROCVLO
OPT · CONV · IIII · VENER
MIL · ANN · III · QVI · VIX · AN
XXI · M · II · D · XV · PARENTES
FILIO · DVLCISSIMO

Voir au *C. I. L.* X, 3,478, avec l'annotation : OPT·CONV, *etiam in Vigilibus invenitur* (vol. VI, n° 1058 cent. 7, n. 10); *quid significet, ignoratur.*

Dans le nombre extrêmement restreint des mots qui commencent par les lettres *conv.*, il y en a un, *convectio*, « convoi, transport », qui me paraît convenir parfaitement à un service maritime. Ammien Marcellin (XIV, 10) l'emploie comme signifiant « transport de vivres », *quam ob causam annonae convectio sit impedita.* La *convectio* peut d'ailleurs s'entendre aussi bien d'un transport par eau que d'un transport par terre, comme le prouve l'emploi du mot *convector,* au sens de compagnon de voyage, dans Cicéron, *Attic.* 10, 17 ; Apulée, *Métam.* 1.

Si maintenant on se reporte au titre d'une fonction navale, *praepositus reliquationi classis praetoriae Misenatium Piae Vindicis et thensauris dominicis et bastagis copiarum devehendar(um)*, qui se lit dans une inscription de Tuccaber (Tunisie), conservée au musée de Florence, *C I. L.* VIII, 1322, on n'éprouvera aucune difficulté à regarder l'*optio convectionis*, comme un des officiers mis sous les ordres du *praepositus bastagis* (2) *copiarum devehendarum.* Je traduirais donc le titre affecté à

(1) *Bull. Epig.* IV, p 127 ; V, p. 30 ; VI, p. 94.
(2) Le mot *bastaga* n'est que la latinisation du grec Βασταγή. Voir l'article *bastagarii* de M. G. Humbert dans le *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines* de Darembert et Saglio.

M. Naevius Proculus par « lieutenant, chef de convoi à bord de la quadrirème Vénus ».

M. H. Ferrero, dans son beau livre *L'ordinamento delle armate romane*, p. 197, n. 558, conjecturait que l'abréviation CONV avait été mal déchiffrée pour CENT, ce qui lui aurait fourni la lecture *opt(ioni) cent(uriae)* ; mais dans son *Supplément*, p. 88, il admet l'exactitude du déchiffrement donné par le *Corpus*, et s'accorde avec M. Mommsen pour dire, *ne ignoriamo il significato* ; mon interprétation aura peut-être la bonne fortune de réunir les suffrages de ces deux savants hommes.

La même abréviation se rencontre dans une liste de Vigiles (*C. I. L.* VI, n° 1058, p. 207), où on lit :

OPT·CONV Q·NVTRIVS PAVLINVS

Kellermann (1) la corrigeait audacieusement en OPT·COH·V, en l'assimilant à une autre abréviation qui se lit dans une deuxième liste de Vigiles (*C. I. L.* VI, n° 1057, p. 203), OP CO M· AVREL(*ius*) EVTVCHIAN(*us*), et qu'il regardait comme signifiant *optio cohortis*, c'est-à-dire quelque chose d'équivalent à *optio tribuni*. Mais à cela il y a une grave difficulté : si le grade d'*optio cohortis* ou *tribuni* avait réellement existé, ce qui n'est nullement démontré de par ailleurs, il eût été nécessairement supérieur à celui de *optio centuriae* ou *centurionis*. Comment alors M. Aurelius Eutychianus aurait-il pu être, en l'an 205, *op(tio) co(hortis)* dans la centurie de Julius Rufus, pour devenir, en l'an 210 simple *t(esserarius)* dans la centurie de Valens (*C. I. L.* VI, n° 1058, p. 205), et n'avoir ainsi qu'un grade inférieur à celui de *optio centuriae*, lui-même inférieur au soi-disant *op(tio) co(hortis)* ?

En voilà plus qu'il ne faut pour rejeter l'explication de Kellermann, du reste sommairement condamnée par M. Cauer (2).

Il est à remarquer que les deux seuls exemples connus de l'abréviation OPT·CONV concernent, l'un un officier de marine, l'autre un officier de vigiles ; au lieu donc d'y introduire des

(1) Kellermann, *Vigilum romanorum latercula duo*, p. 19.

(2) *De muneribus militaribus centurionatu inferioribus*, dans l'*Ephem. epigr.* IV, p. 451 : *Kellermanus eumque secuti alii viri docti* (Henzen) n. 6791, Wilmans, n. 1499, Marquardt, *Staatsverw*, II, p. 540), *suppleverunt* optionem a(rcarii), optionem ca(rceris), optionem ba(lnearii), optionem co(hortis), optionem co[h(ortis] V. *At horum munerum pleroque nova et inaudita sunt... Et qualis fuerit optio cohortis, nemo adhuc explicavit. Itaque omnem hunc materiam indigestam relinquendam esse putavi.*

corrections plus ou moins arbitraires, comme on l'a fait jusqu'à présent, on doit lui chercher une seule et même explication compatible avec les deux cas. On sait qu'à Rome les Vigiles et des détachements de marins étaient concurremment employés à certains services spéciaux; on les voit, par exemple, concourir à des jeux scéniques (*C. I. L.* VI, 1063, 1064); il n'y a donc rien d'excessif à admettre que l'emploi d'*optio conv(ectionis)* fût institué dans chacun de ces corps; peut-être en ce qui concerne les Vigiles faut-il entendre le mot *convectio* dans l'acception de transport des subsistances d'Ostie à Rome pour le ravitaillement des troupes urbaines.

§ 11. SII = *sestertius*.

L'abréviation SII se rencontre dans la légende de revers d'une monnaie d'Hadrien, cataloguée sous le n° 2038 de la série des grands bronzes impériaux au Cabinet des Médailles :

Au droit: IMP·CAESAR·TRAIANVS AVG P M TR P COS III.

Au revers : RELIQVA VETERA SII NOVIES MILL ABOLITA·S·C.

Le type représente un licteur brûlant un amas de papiers ; il s'agit de l'exonération des impôts arriérés prescrite par Hadrien en l'an 118, conformément à une inscription de Rome (*C. I. L.* VI, 967) qui rappelle le même fait, connu d'ailleurs par le témoignage de Spartien (*Hadr.* 7) et de Dion Cassius (LXIX, 8).

L'abréviation SII signifie manifestement ici *sestertium* et n'est autre chose que la forme intervertie de la notation ordinaire IIS sous laquelle elle se montre sur d'autres variétés de la médaille en question (1).

Le plus ancien exemple connu de la notation abrégée du sesterce est une marque de valeur monétaire, IIS, placée derrière la tête casquée de la déesse Rome, sur un quart de denier d'argent caractérisé par le type des Dioscures au revers (2). Il est visible que les deux premiers signes, II, sont des lettres numérales signifiant *duo* (*asses*), et que le troisième S n'est autre chose que l'initiale du mot *semis* ; la notation est donc de formation mixte et hétérogène, en ce sens qu'elle se compose de deux

(1) Eckhel, *Doctrina*, VI, 478 ; Cohen, *Descr. hist. des monn. impér.* II (1882), p. 208, 209.

(2) Babelon, *Desc. hist. et chron. des monn. de la Rép. rom.* I (1885), p. 40.

chiffres et d'une sigle proprement dite. On s'accorde à regarder cette pièce comme l'un des premiers spécimens de la monnaie d'argent frappée à Rome, soit en l'an 268 avant notre ère.

Plus tard la notation du sesterce se montre légèrement modifiée par une traverse horizontale barrant les trois signes en leur milieu, IIS ; telle on la voit sur les sesterces de bronze frappés par L. Sempronius Atratinus, par L Calpurnius Bibulus, et par M. Oppius Capito, préfets de la flotte du triumvir Marc-Antoine (1).

Dans la numismatique impériale, nous ne retrouvons plus cette notation que sur les grands bronzes précités d'Hadrien, et sur des petits bronzes de Constantin I, de Constantin II, de Crispus, de Licinius père, de Licinius fils, et de Martinien, au revers IOVI CONSERVATORI (2).

Elle est au contraire très fréquente sur les monuments épigraphiques ; les plus anciens exemples s'en trouvent dans le *C. I. L.* I, 198, 200, 205, 206, 577, 1029, 1156 1199, 1252, 1254.

La barre qui traverse le groupe des deux unités lui donne un faux air de ressemblance avec la lettre H ; des savants de premier ordre s'y sont laissés tromper, comme on est en droit de le supposer en les voyant classer la notation HS sous la rubrique de la lettre H dans l'*Index notarum* d'Orelli, p. 461-462, et dans celui d'Henzen, p. 210, et même la transcrire en caractères courants, *hs*, dans le commentaire du n° 6664 d'Orelli-Henzen, où il aurait fallu *iis*.

Robert MOWAT.

CORRESPONDANCE

Inscriptions découvertes en Angleterre

Par lettre du 13 juin dernier, M. W. Thompson Watkin nous annonce que trois jours auparavant on a découvert à

(1) *Id. ibid.* p. 185, 186, 191, 192, 304.
(2) Voir mon *Explication d'une marque monétaire de l'époque de Constantin*, dans les Comptes-rendus de l'Acad. des Inscr. et B. Lettres, 1886.

Chester, l'ancienne *Deva*, un lingot de plomb portant sur la face supérieure l'inscription,

IMP·VESP·AVG·V·T·IMP·III[*cos*] ; an 74.

sur une face latérale, DE CEANCI[*s*].

Les dernières lettres sont rendues confuses par un excédant de métal adhérent. Poids, 192 livres anglaises (87 k.) ; à la face supérieure, 20 pouces de long sur 3 de large ; à la base, 24 pouces de long sur 5 de large ; épaisseur, 4 pouces 1/2 (1). Trouvé à 50 mètres de la rivière Dee, en creusant les fondations du nouveau gazomètre, sur l'emplacement du Roodeye, à 20 pieds de profondeur sous la couche de sable, avec des monnaies de Vespasien et de Titus, un pavé de conglomérés, des bois et des pilotis de chêne, des poteries pseudo-samiennes. On connaissait déjà, de même provenance, un lingot de plomb, pesant 179 livres et portant exactement les mêmes inscriptions, sauf l'omission du mot AVG (*C. I. L.*, VII, 1204).

Par lettre du 22 juin, M. Thompson Watkin nous signale la découverte, aussi à Chester, d'un fragment de tuile portant l'estampille :

/ / / / / / / A
/ / / OCOPR

Il la rapproche d'une autre estampille trouvée au même endroit quelques années auparavant et publiée par lui dans *Archaeological Journal*, XXXV, p. 66 (cfr. *Ephem. epig.*, III; p. 206) :

LEG·X / / / /
SVB LO / / /

D'où la restitution, pour la 2e ligne, *sub loco pr(aetorii)*.

Enfin, à Londres, découverte d'un fragment de tuile portant une inscription gravée à la pointe,

/ / / AVSTA QIS
/ / / / DIBVS / / /
VAGATVR SIB
CQTIDIM

Je restituerais partiellement, ...[*fausta q*(*u*)*is* ...[*custo*]*dibus*... *vagatur sib*[*i*] ...*cotidian*..., mais je n'en puis découvrir le sens général.

Robert Mowat.

(1) La livre anglaise vaut 0k45359 ; le pied, 0m30479 ; le pouce, 0m025995.

BIBLIOGRAPHIE

Emile Hübner, *Rœmische Epigraphik* (extr. du *Handbuch der klassischen Altertumswissenschaft*).

L'auteur est parvenu à condenser en soixante-dix pages gr. in-8 de texte serré un résumé encyclopédique que l'on peut proposer comme un excellent guide à celui qui entreprendra la confection d'un traité complet d'épigraphie romaine. Voici les divisions de ce travail. — Introduction : 1° *Remarques préliminaires* ; 2° *Recueil d'inscriptions latines.* — Généralités : 3° *Ecriture des inscriptions latines* ; 4° *Langage des inscriptions latines.* — Spécialités : 5° *Inscriptions funéraires* ; 6° *Inscriptions votives* ; 7° *Inscriptions honoraires* ; 8° *Inscriptions sur ustensiles, tessères, lingots,* etc. ; 9° *Documents.*

La *Rœmische Epigraphik* de M. Hübner forme l'une des plus importantes sections du *Manuel d'antiquités classiques*, dont il se prépare en ce moment, une traduction française impatiemment attendue.

Robert Mowat.

Manuscrit de Latapie à la bibliothèque de Bordeaux. — François de Paule Latapie, reçu le 13 août 1775 membre de l'Académie de Bordeaux et célèbre en son temps comme botaniste (voyez dans le *Recueil académique* de 1824 son éloge par E. Gintrac), a laissé un manuscrit intitulé *Description de Pompeii* (*sic*), que nous possédons à notre bibliothèque municipale. C'est un cahier in-4° de 4 pages sans numéros et 25 pages numérotées. En tête, on lit : « lue dans l'assemblée particuliere de l'Acad. de Bordeaux, le 30 juin 1776 p. ». A la fin une planche indique l'état des ruines de Pompéi. Le mémoire est dédié « à monsieur de Trudaine, conseiller d'Etat et intendant des finances ». L'auteur a fait le voyage de Pompéi en février 1776, et il parle toujours *de visu*. La description est accompagnée des inscriptions suivantes, toutes connues et bien lues par d'autres et, du reste, aussi par Latapie :

P. 6 (1) = *C. I. L.*, X, 844 ; p. 17 = X, 1042 et 1043 ; p. 15 = X, 997 ; p. 9 = *C. I. L.*, X, 848 [auj. perdue ; Latapie ne met les points qu'après l'initiale des *praenomina*] ; p. 11 « de divers endroits de Pompeii indifféremment » [ce qui suit, au pinceau et en couleur rouge] :

CN HELVIVM SABINVM VNIVERSI ROM (*sic*)	CNE POLYBIVM CHYPARE	POPIDIVM RVFVM

Camille Jullian.

REVUES ET JOURNAUX PÉRIODIQUES

THE STANDARD, n° du 3 septembre 1886. — « Le *Home Office* « (ministère de l'Intérieur anglais), voulant par l'affirmation des droits

(1) A la p. 8, dans deux notes, l'une de Latapie, l'autre de la main de de Lamontaigne, l'inscription *C. I. L.*, X, 846, que « M. l'abbé Isidore Bianchi, professeur de philosophie et de mathématiques à Palerme a communiquées à l'Académie de Bordeaux ».

« de la Couronne sur les médailles et antiquités signalées comme « trouvailles de trésors, venir en aide, d'une manière effective, aux « Sociétés d'Antiquaires dans leurs efforts pour la préservation des « objets d'un intérêt général, a fait paraître une notification portant « que les Lords Commissaires de la Trésorerie, en vue d'encourager « les inventeurs de tels objets à donner promptement avis de leurs « découvertes au Gouvernement, sont disposés à modifier les règle- « ments existants de manière à abandonner auxdits inventeurs les « objets non réclamés pour les établissements nationaux, ainsi que la « somme reçue desdits établissements comme valeur archéologique « des objets retenus, sauf une déduction de 20 o/o sur cette valeur, « en ce qui concerne les objets retenus, et une déduction de 10 o/o « sur la valeur de tous les objets découverts, suivant qu'il pourra être « ultérieurement réglé. Cette disposition prise à titre d'essai, sauve- « garde complètement le droit de la Couronne, tel qu'il est établi par « la loi, sur tous les articles composant les trouvailles de trésor « (*treasure trove*) ».

[La question de la préservation des objets d'antiquités se trouve résolue en Angleterre d'après le même principe qu'en Danemark, et par des moyens autrement pratiques et efficaces qu'elle ne l'est chez nous].

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DE BORDA, 1886. — Emile Taillebois, *Inscriptions antiques du musée de Tarbes*. Nous avons déjà eu plusieurs fois l'occasion d'entretenir nos lecteurs des travaux du zêlé M. Taillebois qui nous représente l'âme archéologique de la Société de Borda. La notice que nous signalons aujourd'hui constitue le recueil des vingt inscriptions conservées au musée de Tarbes ; quelques unes ont été publiées déjà, notamment par M. Bladé dans son *Epigraphie antique de la Gascogne* ; de celles qui sont encore inédites nous reproduisons les plus intéressantes. — N° 3, MART | I DEO | CAND | IDA V | S L M | . — N° 4, MART | DEO C | ELIVS | VSLM | . — N° 5, *m*ARTI D | /// MON | /// IVS | *v s* L *m* | . — N° 6, ERGE D | /// NNEBO | /// V S | . — N° 7, *er*GE DE | /// RHE | //,NNOS·S | /// V·S | . — N° 8, ERGE *deo* | *r*VSTIC*us* | VARATI·F | V·S·L·M | . — N° 9, ED ; *Erge Deo* | . — N° 10, *e*RGE AN | *dos* SO LIC | *ini*A LICI*ni* FILIA | *v·s*·L·M | . — N° 11, DEO ERGE | ANDOS | SO ET LARI | DOMI VI | TALIS AVI | RHONS FIL | VT S L M | . — N° 12, ERGE | SACRVM | /// O ETI /// | / / / / [| . — N° 19, / / / / / | | *b*ELEX | CONIS | FIL·V·S·L·M | Ces petits autels proviennent de la vallée de la Nesle, ainsi que douze autres, anépigraphes, posés sur des supports creux carrés.

R. Mowat.

ACADÉMIES ET CORPS SAVANTS

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES. — *Séance du 4 juin 1886*. — M. Gustave Schlumberger présente un beau *missorium* de l'époque romaine, rapporté de Naples par M. Piot; c'est un plat d'argent ayant 0m40 de diamètre et pesant 3 k. 150 ; on y voit la représentation d'Hercule combattant le lion de Némée. M. Ravaisson rend compte de l'état des ruines du temple de Mercure au sommet du Puy-de-Dôme ; M. Deloche insiste sur la nécessité de continuer les fouilles.

11 juin. — Lettre du Ministre de l'Instruction publique informant l'Académie que, pour répondre à un vœu émis par elle, M. Cambon, Résident français à Tunis, a soumis à la signature du Bey un décret relatif à la protection des antiquités de la Tunisie.

18 juin. — Lecture d'un rapport de M. Maspero sur le dépouillement de deux momies du musée de Boulaq provenant de Deïr-el-Bahari; d'après les inscriptions hiéroglyphiques tracées à l'encre noire sur les linceuls qui les entouraient, les corps sont ceux des pharaons Ramsès II et Ramsès III; les traits du visage des deux rois ont pu être aisément distingués (1). M. Heuzey présente le plan, dessiné par M. de Sarzec, du principal édifice découvert par cet explorateur dans ses fouilles de Tello, en Chaldée. M. G. Perrot rend compte des fouilles exécutées à Cherchell (Algérie), sous la direction de M. Waille. Les principaux objets découverts consistent en deux statues, l'une de Vénus, l'autre de Bacchus, ainsi qu'une mosaïque et des inscriptions. M. d'Arbois de Jubainville lit un travail intitulé *Le Fundus et la villa en Gaule*. Ces termes employés pour désigner de grands domaines ne se rencontrent pas dans les *Commentaires* de César; peut-être faut-il en faire remonter l'origine au recensement exécuté par les ordres d'Auguste, en l'an 27 avant notre ère. M. Thomas lit une note sur la transformation phonétique du nom des *Convenae* en *Comminges*.

25 juin. — M. Heuzey continue sa communication sur le palais des rois de Tello (Chaldée). M. Oppert lit une note sur le roi Dounghi, *patési* de Sirtella. M. Schlumberger présente des observations sur des monnaies himyaritiques rapportées par M. Revoil de son expédition dans les parages de la mer Rouge, et entrées au Cabinet des Médailles; elles montrent, d'un côté, l'effigie du roi, de l'autre, une tête de bouquetin vue de face.

2 juillet. — M. P.-Ch. Robert analyse l'introduction d'un travail manuscrit considérable de M. Maxe-Werly sur les noms des lieux dits du Barrois, servant à reconstituer l'état ancien de ce pays aux différentes époques de son passé.

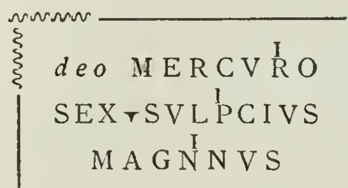
9 juillet. — M. Dieulafoy donne des détails sur les dernières fouilles exécutées sous sa direction en Susiane. Il a dégagé, au-dessous du palais d'Artaxerxès Mnémon, les substructions d'un palais plus ancien bâti par Darius et détruit par un incendie avant le règne d'Artaxerxès; on a rencontré un beau bas-relief polychrome émaillé représentant douze archers de la garde royale, porteurs des armes attribuées par Hérodote au corps des dix mille Immortels. Grâce à la libéralité du Shah de Perse tous les produits des fouilles vont faire partie des collections du Louvre.

16 juillet. — M. Maspero rend compte des fouilles exécutées en Egypte depuis l'été dernier.

SOCIÉTÉ NATIONALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE. — *Séance du 23 juin.* — M. Bruyerre fait une communication sur les antiquités du Puy-de-Dôme; le temple de Mercure situé au sommet, à 1460 mètres au-dessus du niveau de la mer, était dominé par un léger mamelon recouvert de maçonnerie, au-dessus duquel s'élevait la statue colossale de Mercure. En 1877, on a découvert à l'angle N.-O. de la

(1) Le *Bulletin Critique* du 15 juillet 1886 donne *in extenso* le rapport de M. Maspero.

la plateforme une inscription consacrée à ce dieu et tracée en beaux caractères sur une tablette de pierre longue de 0m895:



M. Bruyerre présente de nombreux plans et dessins, exécutés minutieusement à une grande échelle et montrant l'imposante grandeur du site du Puy-de-Dôme; il termine en adjurant la Société d'intervenir afin d'empêcher la détérioration des ruines.

30 juin. — M. Babelon lit un mémoire sur un proconsul de Galatie nommé M. Annius Afrinus; il communique une monnaie inédite d'Iconium, sur laquelle on voit le portrait de ce personnage qui fut consul suffect sous le règne de Claude I, puis proconsul de Galatie et enfin légat de Vespasien en Pannonie.

Robert Mowat.

CHRONIQUE

Legs de M. Rupert de Chièvres à la Société des Antiquaires de l'Ouest. — On annonce la mort, à Poitiers, de M. Rupert de Chièvres, l'un de nos collectionneurs les plus distingués. Il laisse sa fortune, que l'on dit très considérable, à la Société des Antiquaires de l'Ouest.

(*Le Soleil*, nº du 28 août 1886).

Vente de la collection d'antiquités de M. H. Hoffmann. — L'expert bien connu des amateurs parisiens a dirigé la vente aux enchères publiques de sa propre collection, le 26 et le 27 mai dernier. Nous extrayons du *Catalogue*, in-4º avec illustrations, rédigé par M. Frœhner, les numéros suivants.

Nº 25. Terre cuite, Vénus diadêmée et accoudée sur un cippe. Elle a le haut du corps et la jambe gauche nus; au-dessus de son bras droit ramené sur la poitrine, on aperçoit le kestos qu'elle s'occupe à placer sous les seins. Armille au bras gauche, oreilles parées de pendentifs; sur la tranche supérieure de la stéphané, un fleuron et deux rosaces (dont une mutilée). L'artiste, *Hiéron*, a gravé son nom au revers de la figure, IEPω || NOC en deux lignes, *epsilon* lunaire.

Trouvée à Myrina. Base moulurée; l'avant-bras droit est brisé. Hauteur, 32 centimètres (vignette, page 13). Adjugé, 130 francs (1).

Nº 39. Terre cuite. Terme (*sic*) d'un personnage barbu dont les traits offrent quelque ressemblance avec le portrait de Platon. Le visage est d'une noblesse et d'une beauté incomparables. La tête est coiffée d'une

(1) La question d'authenticité de quelques terres cuites dites de Myrina, donne en ce moment, lieu à une vive polémique: voir les articles de M. Salomon Reinach dans *The Nation* (de New-York), du 24 septembre 1885, dans la *Revue archéologique*, 3e série, t. IV, 1884, p. 95, t. VII, 1886, p. 158, p. 369-370, et dans la *Revue Critique* du 21 juin 1886, p. 481; de M. Cartault, *Rev. arch.*, t. II, 1886, p. 368; de M. Lécuyer, *ibid.*, p. 370; de M. Frœhner, *Rev. Crit.*, 2 août, p. 93; voir aussi Frœhner, *Terres cuites d'Asie de la collection Gréau*, 1886, t. I, p. XV.

espèce de calotte autrefois dorée, munie d'un rebord et divisée en deux quarts de sphère au moyen d'une bande médiane. Sur le pilastre qui s'amincit vers le bas on remarque une inscription grecque en 4 lignes et en lettres cursives. Beau style. L'objet, trouvé à Tarse, a été publié par Frœhner, *Terres cuites d'Asie-Mineure,* pl. I. Hauteur, 30 centimètres. Adjugé, 3100 fr.

N° 49. Terre cuite. Vénus diadêmée, accoudée à gauche sur une colonnette, le haut du corps nu. Parée de pendants d'oreilles et d'une bulle, les cheveux bouclés, les pieds chaussés de sandales épaisses, elle se regarde dans un miroir de bronze. Sa main gauche tient un objet brisé, le kestos, sans doute. Les accessoires en métal ajoutés aux terres cuites sont de toute rareté; voir Frœhner, *Terres cuites d'Asie*, p. 17. Au revers de la base, l'artiste, *Diphilos*, a gravé son nom, ΔΙΦΙΛΟΥ (voir phototypie, pl. V). Adjugé, 2000 fr.

N° 100. Terre-cuite. Moule d'une stèle à fronton triangulaire représentant le Repas Funèbre; deux personnages sont couchés sur une klinè à pieds sculptés. C'est le seul exemplaire complet d'un sujet que les fouilles de Tarente ne nous avaient fait connaître que par fragments. Au revers, un graffito en caractères grecs archaïques, ΜΥΘΑΛ. Hauteur, $0^{m}286$, largeur, $0^{m}220$ à $0^{m}240$. Adjugé, 80 fr.

N° 164. Cachet de l'oculiste Cnaeus Albinius Natalis, en schiste vert, trouvé à Reims; les légendes sont gravées, à rebours, sur deux tranches adjacentes:

CN ALBINI NATALIS || DIAMIS AD DIATES

CN ALBINI NATALIS || AVTEMER AD IMP

Longueurs, $0^{m}38$ et $0^{m}39$. Fac-simile, p. 43. Adjugé, 235 fr.

N° 180. Intaille en cornaline sertie dans une bague d'argent qui porte la légende NETII TOY MANOAITZA, sujet: Amour, à gauche, portant un glaive, une haste et un casque. Adjugé, 51 fr.

N° 184. Jaspe rouge. Sujet: Grylle composé de quatre masques; AIMIΛIANOC. Monture en or moderne. Adjugé, 61 fr.

N° 185. Cornaline. ΟΥΑΛΕΡΙΑ || ΕΠΙΚΤΗCΙC, en deux lignes séparées par le sujet: deux épis entre deux feuilles de lierre. Publiée dans Grivaud de la Vincelle, *Recueil des Monuments antiques,* pl. 37, f. 13. Adjugé, 200 fr.

[Il me paraît piquant de rappeler que cette gemme faisait partie de la collection Charvet, vendue il y a deux ans (*Bull. épigr.*, IV, 1884, p. 159), et qu'elle atteignit seulement le prix de 80 fr. Le catalogue de cette vente, où elle est inscrite sous le numéro 1842, porte qu'elle provenait des fouilles d'A. Saltzmann dans l'île de Rhodes. C'était là une indication de pure fantaisie, et je le prouvai en consignant dans la table des *Errata et addenda* dudit volume du *Bulletin épigraphique*, précisément le même passage de Grivaud de la Vincelle qu'on voit figurer aujourd'hui dans le catalogue de la collection Hoffmann, sans le moindre renvoi à la rectification précitée].

N° 190. Bague de mariage en or, en forme de *sphendoné* avec la légende ὁμόνοια (concorde), en deux lignes séparées par une ancre tournée à gauche :

O M O

ancre

N O I A

Fac-simile, p. 48. Adjugée, 200 fr.

N° 215. Plaque d'or ovale à double bordure cordelée. Au centre, un camée (tête d'enfant), en grenat accosté des lettres K Z; ces lettres sont en fils d'or cordelés et bouletés. Au revers, deux petits cylindres annelés. Egypte. Hauteur, $0^{m}027$. Adjugée, 125 fr.

N° 251. Barillet de verre entouré de deux cercles divisés en deux groupes ; anse plate. Sur la base, le nom du fabricant, NERO. Un autre exemple, le seul connu jusqu'alors, a été publié par Frœhner, *Verrerie antique*, pl. XXXI. Trouvée sur les bords du Rhin. Hauteur, 0m18. Adjugé, 180 fr.

N° 257. Médaillon chrétien en verre ; fragment d'une coupe à fond doré ; légende en trois lignes, PANCHARIO VITA. Bordure perlée. Catacombes de Rome. Diamètre, 0m072. Adjugé, 105 fr.

N° 260. Fragments d'une coupe chrétienne, sujet et légende gravés à la meule. Le sujet représente Daniel dans la fosse aux lions. Autour du bord, VIVAS IN (*deo*). Adjugé, 110 fr.

N° 319. Lampe romaine, sans décor (*sic*) ; sur la base, le nom en relief, FORTIS. Terre rouge ; diamètre, 0m019.

N° 320. Lampe grecque ; ours à gauche ; bordure de fleurs en creux. Au revers, un rameau et la lettre E. Terre jaune ; diamètre, 0m080. Ensemble avec le numéro précédent, adjugé, 14 fr.

N° 321. Lampe grecque d'une conservation exceptionnelle ; le dessus représente deux ceps de vigne plantés dans un canthare. Au revers, le nom du fabricant gravé à la pointe, KPHCKENTOC. Terre jaune ; diamètre, 0m085. Adjugé, 46 fr.

[Le Catalogue omet de dire que cet objet doit être identifié avec celui que Grivaud de la Vincelle a publié dans son *Recueil de Monuments antiques*, p. 225, pl. XXVI, f. 5].

— *Don d'antiquités provenant de Rome au musée de Nottingham.* Sir John Savile Lumley, ambassadeur d'Angleterre à Rome, a offert en don, au musée d'art de Nottingham Castle, une collection d'échantillons d'antiquités classiques recueillies par lui sur l'emplacement du Temple de Diane, près de Rome. La collection renferme un grand nombre de terres-cuites, de bronzes, de marbres, ainsi que des spécimens de médailles et d'inscriptions. Le Conseil municipal de Nottingham, dans sa séance du 6 septembre, a décidé d'accepter cette offre et a voté des remercîments à sir John Lumley.

Robert Mowat.

Paris, le 8 septembre 1886.

Achevé d'imprimer le 15 septembre 1886.

L'Imprimeur-Gérant, E.-J. Savigné.

BVLLETIN

ÉPIGRAPHIQVE

DIRIGÉ PAR

ROBERT MOWAT

6e année, N° 5 — Septembre-Octobre 1886

ETUDE SUR L'ORGANISATION DES FLOTTES ROMAINES

par feu Camille de la Berge

DEUXIÈME PARTIE

Histoire des Flottes

Nous allons maintenant résumer l'histoire de chacune des flottes permanentes établies sous l'Empire, en nous appuyant sur les textes et sur les monuments. Nous commencerons par les flottes appelées *prétoriennes,* et nous suivrons ensuite l'ordre géographique de Strabon.

Flotte de Ravenne

Ravenne, à l'époque où Auguste y établit une flotte permanente, était entourée d'eau de tous les côtés. Une grande partie de la ville était même bâtie sur pilotis, et on passait d'une maison à l'autre en traversant des canaux tenant lieu de rues, soit sur des ponts, soit sur de légères embarcations. Ce tableau, tracé par Strabon (1) donne l'idée d'une ville tout à fait semblable à Venise. Malheureusement le Géographe, ainsi que nous l'avons remarqué, ne parle point de la flotte qui, certainement, y séjournait à l'époque où il écrivit.

(1) Strabon, V, 1, 7.

Pline l'Ancien n'en parle pas davantage: il nous apprend seulement qu'il y avait un phare à l'entrée du port (1). Ce port se combla rapidement. A son ancienne place, dit Jornandès (2), on voit de vastes jardins remplis d'arbres, d'où pendent, non pas des voiles, mais des fruits. Et Procope dit que, de son temps, la ville, éloignée de la mer de deux stades, n'était plus accessible aux navires (3).

Jornandès divise la ville en trois quartiers : Ravenne, Césarée, Classis. Ce dernier nom indique la région où étaient amarrés les navires de notre flotte : ce quartier, hors de l'enceinte actuelle de Ravenne, s'appelle encore *Classe*, et c'est aux environs du couvent de Saint-Appollinare in Classe que l'on a trouvé la plupart des inscriptions funéraires de nos *classiarii*. A mesure que le port se comblait, la ville reculait à l'intérieur des terres : l'emplacement qu'elle occupe aujourd'hui n'a pas changé depuis le sixième siècle, puisque ses plus grands monuments sont encore ceux qu'élevèrent Théodoric et Justinien, et on voit combien déjà elle était éloignée de l'Adriatique.

Suivant Dion, cité par Jornandès, le port pouvait contenir 240 navires (4). Le nombre de ceux que les inscriptions ont fait connaître ne s'élève pas au-dessus de trente-huit.

Les soldats de cette flotte se recrutaient en grande partie, dit Tacite, parmi les Pannoniens et les Dalmates (5). C'est ce que prouvent également les inscriptions. Ces soldats sont habituellement appelés *milites*. On trouve cependant une fois, *manipularis* (6).

Leurs monuments sont en bien plus petit nombre que ceux des marins de la flotte de Misène, ce qui tient non à ce que la flotte de Ravenne ait été moins importante, mais à ce que le sol et les édifices de cette dernière ville ont subi de plus grands bouleversements que la plage de Baïes.

La flotte de Ravenne paraît dans l'histoire, pour la première fois, sous Tibère. Une révolte d'esclaves allait avoir lieu près de Brindes. Trois birèmes arrivèrent dans ce port : le questeur arma

(1) Plin. *Hist. nat. XXXVI*, 18.
(2) *Get.* 29.
(3) Procop. *Bell. Gott.* I.
(4) *Get.* 29. Ce passage de Dion ne se trouve pas dans la partie grecque conservée.
(5) Tacit. *Hist.* III, 12.
(6) Mommsen, *I. R. N.*, 2757; mais le personnage est mort à Naples, et *manipularis* est le nom habituel des soldats sur la flotte de Misène.

les équipages et étouffa l'insurrection à sa naissance (1). Il est évident que ces birèmes, destinées à protéger la sécurité de l'Adriatique, appartenaient à la flotte de Ravenne.

Son plus ancien préfet connu est Clodius Quirinalis, qui, après avoir désolé l'Italie par ses débauches et sa cruauté, prévint une condamnation en se donnant la mort, l'an 56 de notre ère (2), Lucilius Bassus était préfet de cette flotte sous Vitellius, quand les équipages se soulevèrent en faveur de Vespasien (3). Ils s'étaient d'abord donné pour chef Cornelius Fuscus (4), mais bientôt Lucilius Bassus reprit son commandement, et il en était revêtu en 71, quand Vespasien rendit en faveur des *classiarii* de Ravenne le diplôme que nous possédons (5).

La suite de ses préfets, telle qu'on peut l'établir par les monuments, est : Clodius Quirinalis, Lucilius Bassus en 69, Cornelius Fuscus, Lucilius Bassus en 71 (6), Numerius Albanus en 127 (7), Calpurnius Seneca vers 132 (8), Gn. Marcius Rustius Rufinus vers 200 (9), ... [Minu ?] cianus en 249 (10).

A des époques que nous ne sommes en mesure de déterminer, elle fut commandée par : L. Aemilius Sullectinus (11), M. Aquilius Felix (12), M. Aurelius Regulus (13).

Nous ne connaissons que trois *sub praefecti*, et nous ignorons à quelle époque ils furent en charge : T. Abudius Verus (14). Appaeus Alfinius Secundus (15), T. Cornasidius Sabinus (16).

Un quatrième, dont le nom Cl(audius)... cia ne peut être complété, fit office de *praefectus* en 250 (17).

La flotte de Ravenne reçut, comme celle de Misène, le cognomen *Praetoria* à la fin du premier siècle de notre ère, ou au com-

(1) Tac. *Ann.* IV, 27.
(2) *Ann.* XIII, 30.
(3) Tacit. *Hist.* II, 100.
(4) Tacit. *Hist.* III, 12.
(5) Notre n° 1. [*C. I. L.*, III, *dipl.*, p. 850].
(6) N° 1. [*C. I. L.*, III, *dipl.*, 7].
(7) N° 2. [*C. I. L.*, III, *dipl.*, 31].
(8) *C. I. L.*, II, 1267. Il fut préfet de la flotte de Misène en 134 comme le prouve notre numéro 112. [*C. I. L.*, III, *dipl.*, 35].
(9) Il fut préfet des cohortes de Vigiles en 205. Kellerm. *App.* 2, p. 26.
(10) N° 3. [*C. I. L.*, III, *dipl.*, 56].
(11) N° 5. [Boissieu, *Insc. de Lyon*, p. 16].
(12) N° 6. [Orelli, 3180].
(13) N° 7. [Orelli-Henzen, 6869].
(14) N° 8. [*C. I. L.*, 1268].
(15) N° 10. [Orelli, 1336].
(16) N° 12. [Orelli, 3887].
(17) N° 4. [*C. I. L.* III, *dipl.* 56, avec la lecture *I*[...] ...*cian*].

mencement du deuxième. Ce surnom manque en effet sur le diplôme de l'an 71 (1), et se trouve sur celui de l'an 127 (2). Il ne nous est pas possible de fixer avec plus de précision l'époque dont il s'agit.

Vernazza a pensé pouvoir assigner le fait au règne de Trajan (3), par les raisons suivantes : les deux flottes ont reçu ce surnom, simultanément, entre les années 71 et 129 (4). Or, Pline le Jeune, dans la lettre adressée à Tacite, où il raconte la mort de son oncle, dit « *classem imperio regebat* (5) », et non « *classem praetoriam imperio regebat* ». Donc la flotte ne portait pas le titre de *Praetoria* en 79, ni quand Pline le Jeune écrivit, et ce terme ne se trouvant jamais dans Tacite qui composa ses livres sous Trajan, c'est au plus tôt sous ce prince qu'il fut, pour la première fois, donné aux deux grandes escadres.

D'ailleurs, dit Vernazza, le règne d'Hadrien n'est rempli, avant 129, que par les voyages du prince, et on ne peut y découvrir une seule circonstance où les flottes militaires aient pu mériter de recevoir ce titre de *Praetoriae*. Il faut donc revenir au règne de Trajan : l'empereur dut employer les deux flottes d'Italie à transporter ses troupes en Dacie, car la flotte du Danube, composée de barques, et uniquement destinée à la surveillance et à l'inspection du fleuve, n'avait pas d'équipages capables de prendre part à la guerre. Il y eut, dans cette expédition, des engagements maritimes, puisque plusieurs *coronae classicae* ont été données par Trajan. C'est donc à la fin de la première guerre, en 103, que les flottes reçurent le titre en question.

Ces raisons ne nous semblent nullement probantes. Les équipages de la flotte Mésique étaient organisés sur le même pied que ceux de Ravenne ou de Misène, ainsi que le prouvent et les diplômes délivrés en leur faveur par les empereurs, et le rang du préfet de la flotte Mésique, dans la hiérarchie. Trajan n'emmena point de légions d'Italie, car il n'y en avait aucune dans cette partie de l'Empire. Toutes les légions qui prirent part aux guerres Daciques étaient tirées de la Pannonie et de la Mésie (6). Il n'y

(1) N° 1. [*C. I. L.*, III, *dipl.*, 7].
(2) N° 2. [*C. I. L.*, III, *dipl.* 31].
(3) *Mém. Acad. Tur.* vol. XXIII, pp. 89-104.
(4) On ne connaissait pas encore le diplôme de l'an 127 (N 2), qui resserre de deux ans l'intervalle dans lequel les flottes reçurent le nom de *Praetoriae*. Rien ne prouve, mais il est très vraisemblable, que les escadres de Ravenne et de Misène le reçurent en même temps.
(5) *Ep.* VI, 16.
(6) Sauf la légion I Minervia qui vint de Germanie prendre part à la deuxième guerre.

eut donc à transporter que l'empereur et son état-major. Enfin, on sait que les couronnes navales étaient distribuées, sous l'Empire, sans qu'il y eût eu d'exploit maritime accompli par celui qui en était décoré (1).

Il faut donc, jusqu'à la découverte d'un nouveau monument daté, laisser entre 71 et 127 l'apparition du surnom dont nous nous sommes occupés, et que les deux grandes flottes conservèrent jusqu'au milieu du troisième siècle, date du diplôme de Trajan Dèce.

Deux autres surnoms accolés également aux noms des flottes de Ravenne et de Misène, sont ceux de *Pia, Vindex*, donnés aussi à d'autres corps auxiliaires. Le premier qui s'en montre décoré est celui des cohortes prétoriennes, dans un diplôme de l'an 208 (2), et les flottes le reçurent sans doute vers la même époque, et la flotte de Ravenne les portait avant 217, année de la mort de Caracalla, puisque l'on trouve sur un monument *Classis Praetoria Antoniniana Ravennas Pia Vindex.*

On sait en effet que sous Caracalla commença pour les corps militaires l'usage de prendre pour *cognomen* celui de l'empereur régnant, et de l'abandonner à la mort du prince pour en prendre un autre, celui même de son successeur. Ainsi les légions, cohortes, ailes ou flottes, s'appelèrent *Antoniniennes* sous Caracalla, et Elagabale, *Sévériennes Alexandriennes* sous Sévère Alexandre, *Gordiennes* sous Gordien, *Philippiennes* sous les Philippe, *Galliennes Volusiennes* sous Trébonien et Volusien, *Valériennes Galliennes* sous Valérien et Gallien, *Claudiennes* sous Claude le Gothique, *Déciennes* sous Trajan Dèce, *Maximiennes* sous Maximin (3). Cette remarque permet de dater les inscriptions où la flotte de Ravenne est dite *Antoniniana.*

Rien n'est plus obscur que son histoire pendant toute la durée de l'Empire. Pendant ce long laps de temps, elle n'est mentionnée qu'une fois, à raison de la guerre de Didius Julianus contre Septime Sévère. A l'exemple des prétoriens et des autres troupes spéciales de l'Italie, elle avait pris parti pour le premier (4).

Au cinquième siècle, elle existait encore, et son préfet était en même temps chargé des finances de Ravenne (5).

(1) Voir *supra.*
(2) Borghesi, *Œuv. compl.*, t. IV, p. 293 ; [*C. I. L.*, III. *dipl.*, 48].
(3) Borghesi, *Œuv. compl.*, t. IV, p. 297.
(4) Spart. *Did. Julian.*, 6.
(5) *Notitia dignitatum Imp. occid.*, éd. Panciroli, p. 147.

Flotte de Misène

Quand Auguste voulut établir une flotte permanente sur la mer Tyrrhénienne, il dut commencer par faire construire le port qui servirait d'abri à ses navires, car, d'après Dion, une rade un peu considérable manquait alors absolument sur les côtes. En 717 (37 av. J.-C.), au milieu de la guerre contre Sextus Pompée, Agrippa, chargé de l'administration de la marine, fit ouvrir un passage entre le lac Lucrin et la mer, un autre entre le lac Lucrin et le lac Averne: d'autre part, il élevait une digue haute et forte sur le même rivage qui sépare le lac Lucrin de la mer : un étroit goulet faisait communiquer la Méditerranée avec les deux bassins intérieurs. Il put y rassembler ses navires, y exercer ses rameurs, à l'abri de tout coup de main de Sextus Pompée. Cette création appelée Portus Julius, effectuée dans un lieu célèbre par les traditions mythologiques, et dont l'accès seul passait pour funeste, frappa vivement les contemporains, et ils attachèrent une importance exagérée à ces travaux brillants mais inutiles (1). Strabon nous dit déjà que « les embarcations légères, εἴσπλουν ἔχει πλοίοις ἐλαφροῖς, ont accès dans le Lucrin, mais qu'à vrai dire ce golfe ne saurait servir ni de mouillage, ni d'abri » (2). Les bassins étaient donc déjà à demi comblés par la vase. Il fallut chercher un autre port. Celui de Misène, parfaitement abrité des vents du sud et de l'ouest, offrait d'ailleurs un bassin intérieur (3) tout à fait tranquille, où pouvaient être radoubés les navires, tandis que la baie formée par le retour de la côte depuis Bauli jusqu'à la pointe du cap Misène constituait pour les navires armés une excellente rade. Nous ignorons en quelle année la flotte y fut installée (4).

D'après Végèce, elle devait protéger les Gaules, l'Espagne, la Maurétanie, l'Afrique, l'Egypte, la Sardaigne et la Sicile (5).

La flotte ne séjournait pas tout entière à Misène: il y avait là un dépôt, *reliquatio*, commandé par un *praepositus* nommé dans deux inscriptions, nos 137, 138, [Orelli-Henzen, 9871; *C. I. L.*, X, 3345]. Ce mot seul, *reliquatio*, prouverait que plusieurs

(1) Ce port fut nommé Portus Julius. Virg. *Georg.* II, 161-163; Horat. *Ars. Poet.* 63; Dion, XLVIII, 50; Suét. *Oct.* 16. Suivant Dion, la côte était absolument dépourvue de rade.

(2) Strabon, V, 4, 6.

(3) Ce bassin avait autrefois servi de port aux habitants de Cumes. Strabon, *l. l.* ἦν δὲ πρότερον μὲν ἐπίνειον Κυμαίων.

(4) On y fit quelques constructions sous-marines dont les débris sont encore visibles. Garrucci, p. 6 et 7.

(5) Vég. IIII, 31, p. 149, éd. Lange.

navires étaient détachés de la flotte, et nous sommes autorisés à croire qu'ils stationnaient particulièrement à Pouzzoles, Naples, Sorrente, Ostie, puisque c'est là qu'on a trouvé le plus grand nombre d'inscriptions funéraires rappelant des *classiarii* de Misène.

Les liburnes qui stationnaient en Corse, sous le commandement d'un triérarque (1), appartenaient évidemment à la flotte de Misène, d'après le passage de Végèce que nous avons cité.

On ne sait pas de combien de navires se composait la flotte. Les inscriptions nous en font connaître soixante-dix-huit.

Les pays qui fournissaient le plus de soldats à la flotte de Misène étaient, d'après les inscriptions, l'Egypte, et particulièrement Alexandrie, la Cilicie, l'Afrique, la Thrace (les Besses), la Sardaigne, le Pont, la Pannonie et la Dalmatie.

Ces soldats, dans leurs épitaphes, sont appelés le plus souvent *manipulares*. Les *praefecti* de la flotte de Misène, connus tant par les inscriptions que par les textes sont :

Ti. Julius Optatus en 53. Ce personnage commandait la flotte au moment où fut délivré par Claude un diplôme en faveur des *trierarchi* et *remiges* placés sous ses ordres. Il est connu par un autre monument (Grut. p. 423, 8), où il porte son deuxième cognomen, Pontianus. Sur ces deux inscriptions il est dit *Aug(usti) l(ibertus)* c'est-à-dire, vu son prénom et son nom, affranchi de Tibère. Or, on lit dans Pline, (*Hist. nat.* IX, 29) que sous le règne de Claude, *Optatus Elipertius*, préfet de la flotte de Misène, acclimata le scare dans la mer Tyrrhénienne. Le cognomen Elipertius est si bizarre qu'on est tenté de le corriger en *e libertis eius*, le pronom se rapportant à Claude dont il vient d'être parlé. Cette conjecture approuvée par quelques éditeurs laisse subsister une difficulté : un affranchi de Claude doit s'appeler *Ti. Claudius*, et non *Ti. Julius*. Mais Pline n'a-t-il pu se tromper et croire qu'Optatus était affranchi de Claude et non de Tibère ? Il est difficile de croire que le personnage dont il parle, préfet de la flotte de Misène sous Claude, ne soit pas le préfet de l'an 53 (2).

Puis viennent : Anicetus en 60, Lucilius Bassus en 70, Claudius Julianus en 70, Claudius Apollinaris en 70, C. Plinius Secundus en 79 (3), Sex. Julius Fronto en 129, Calpurnius

(1) Tacite, *Hist.* I, 16.
(2) Macrobe (*Sat.* II, 12) appelle ce personnage Octavius.
(3) Pour le nom du Naturaliste, v. Mommsen, *Hermès*, vol. III, p. 60.

Seneca en 134, Valerius Paetus en 145, Gn. Marcius Rufinus vers 204, Valerius Valens de 238 à 243 (sous Gordien), Aelius Aemilianus en 249.

On ne peut fixer exactement l'époque à laquelle Ti. Julius Paetinus (1) la commanda, mais ce fut dans la dernière partie du premier siècle, car, d'une part, ce personnage fut tribun militaire dans la légion I Italica créée par Néron, et de l'autre la flotte ne portait pas encore le cognomen *Praetoria* qu'elle reçut comme celle de Ravenne, à la fin de ce siècle ou au commencement de l'autre (2). Flavius Marianus fut, ainsi que nous l'avons dit, placé à sa tête vers la fin du troisième siècle (nº 115), [*C. I. L.*, X, 3344]. Quant à Senilis, connu seulement par ce surnom gravé sur un cachet (3), nous ignorons absolument à quelle date il en fut préfet. Le seul *sub praefectus* connu est Sénécion, qui rendit une décision gravée sur le marbre, à propos d'une question de propriété contestée à un soldat de la flotte. Borghési fait remonter cette décision au règne de Caracalla (4).

Plus voisins de Rome que les marins de Ravenne, ceux de Misène prennent une part plus grande dans l'histoire de l'Empire des premiers siècles. Ils reçurent plus de faveurs des empereurs, et élevèrent, pour en conserver le souvenir, des monuments dont quelques-uns sont arrivés jusqu'à nous.

Enfin, ainsi que nous l'avons dit, la plage de Baïes et de Misène, abandonnée depuis l'antiquité, a conservé bien plus de débris romains que Ravenne. On peut donc esquisser une histoire un peu plus suivie, quoique bien mutilée encore, de la flotte dont nous nous occupons. Lors de la conspiration de Pison, Epicharis tenta de soulever la flotte. Elle fut trahie par le chiliarque Proculus qui avait feint d'entrer dans la conjuration (5).

Pour s'opposer aux projets de Vindex, Néron eut besoin de lever promptement une légion nouvelle : il en remplit les cadres par les marins de Misène, mais le corps ainsi formé n'était pas complètement organisé à la mort de l'empereur : il n'avait encore ni son aigle, ni ses étendards. Les marins, heureux d'appartenir

(1) Nº 120. [Orelli, 3613].
(2) Voir *supra*.
(3) Nº 121 bis. [*C. I. L.*, X, 8059-364].
(4) Nº 123. [*C. I. L.*, X, 3334]. Cette inscription, aujourd'hui perdue, nous a été transmise par des copies de valeur fort inégale, et Mommsen fait remarquer que la dernière partie n'est peut-être pas authentique. La lettre de Borghési est donnée en extrait par Garrucci dans son commentaire sur cette inscription, qui forme son nº 10.
(5) Tacit. *Ann.* XV, 51.

à un corps plus considéré, allèrent au-devant de Galba et lui demandèrent la confirmation du privilège que leur avait accordé Néron, et son complément définitif, c'est-à-dire des enseignes, et un quartier (1). Mais Galba, mû par une pensée de réaction contre les dernières mesures du prince auquel il allait succéder, non seulement refusa leur demande, il les fit, de plus, charger par les troupes qu'il amenait d'Espagne, les décima, et mit en prison un certain nombre d'entr'eux (2). Quelques jours après, menacé lui-même par Othon, il cherchait un appui dans l'armée et accordait à ces mêmes hommes qu'il avait si durement repoussés tout ce que Néron leur avait promis. Il forma donc la nouvelle légion, qu'il appela *I Adjutrix*. Dion nous apprend que la légion de ce nom avait été créée par lui (3), et comme dans l'histoire bien connue de ce court règne, il n'est pas question d'enrôlements, il faut bien que les éléments de cette légion soient, comme nous l'avons supposé, les *classiarii* même que Néron avait appelés.

A Rome, cela résulte aussi du discours que Tacite fait tenir à Othon, haranguant cette même légion (4).

Ces tardives faveurs ne pouvaient calmer le ressentiment des soldats. La légion ne tint pas un seul instant pour Galba (5) ; elle prêta serment de fidélité à Othon (6), partit avec les autres troupes de ce prétendant pour l'Italie du nord (7), se battit aux Castors (8), et fit, dans un combat qui précéda la bataille de Bédriac, des prodiges de valeur (9). Vitellius, vainqueur, ne voulut pas garder près de lui des hommes si déterminés et si braves. Il envoya la légion en Espagne (10), espérant que la paix et le repos la calmeraient. Elle y resta jusqu'à l'époque de Trajan.

En quittant Rome, Othon avait fait sortir de prison les *classiarii* punis par Galba, et en avait formé le cadre d'une nouvelle légion dont l'histoire ne fait connaître ni le surnom, ni le numéro : elle n'eut qu'une courte existence, mais il est impossible

(1) Tacit. *Hist.* I, 16; Dion, LXIV, 7.
(2) Suéton. *Galba*, ;12 Plutarq. *Galba*, 15.
(3) Dion, LV, 24.
(4) Tacit. *Hist.* I, 37.
(5) Tacit. *Hist.* I, 31.
(6) Tacit. *Hist.* I, 36.
(7) Tacit. *Hist.* II, 10.
(8) Tacit. *Hist.* II, 24.
(9) Tacit. *Hist.* II, 43.
(10) Tacit. *Hist.* II, 67.

de la méconnaître au milieu des autres corps dont parle Tacite. Outre les prisonniers délivrés, elle devait comprendre ce « *classicorum ingens numerus* » au service d'Othon (1), recruté sans doute sur les navires de la flotte de Misène détachés sur les divers points de la côte. La légion à peine créée disparut : 1° par la prise d'une cohorte de mille hommes enveloppée près de Plaisance (2); 2° par la trahison d'un grand nombre de *soldats de marine* qui se rendirent à Cécina alors fidèle à Vitellius (3).

La flotte de Misène fournit encore les éléments d'une légion II adjutrix. Dion dit qu'elle fut instituée par Vespasien (4), mais en réalité elle avait été levée par Vitellius (5), comme la I Adjutrix par Néron, avant d'être définitivement constituée par Galba. La II Adjutrix fit, pour ses débuts, l'expédition de Batavie sous Céréalis (6). Revenons à la flotte même, dont les légions *Adjutrices* nous ont un peu détourné. Nous voulions montrer que ces légions tirées des équipages ne se comportèrent pas plus mal que les autres, et les mains qui n'avaient tenu jusqu'alors que des cordages ou des avirons, manièrent assez bien le glaive et le pilum.

Galba fit regretter Néron, et Othon profita de ces regrets. Lui aussi fut regretté de ceux que Vitellius avait vaincus, et ses partisans formèrent l'avant-garde de l'armée de Vespasien. La légion I Adjutrix soutint le nouveau prétendant (7) et les flottes, celle de Ravenne d'abord, puis celle de Misène (8), se livrèrent à Cécina, devenu l'agent de Vespasien.

Cette dernière reçut le surnom de Praetoria, en même temps que celle de Ravenne, vers la fin du premier siècle ou le commencement du deuxième (9). Nous ignorons à quelle occasion la flotte entière éleva un monument en l'honneur de Marc-Aurèle (10).

Le même prince et Lucius Verus accordèrent, pendant leur règne simultané (160-169), aux officiers de la flotte de Misène, un privilège dont le souvenir était conservé sur le monument,

(1) Tacit. *Hist.* II, 11.
(2) Tacit. *Hist.* II, 17.
(3) Tacit. *Hist.* II, 22.
(4) Dion, LV, 24.
(5) Tacit. *Hist.* III, 55.
(6) Tacit. *Hist.* V, 16.
(7) Tacit. *Hist.* II, 86 ; III, 44.
(8) Tacit. *Hist.* II, 100.
(9) Voir notre discussion, cinq pages plus haut.
(10) N° 122 bis. [*C. I. L.*, X, 3339].

malheureusement mutilé, dont nous avons déjà parlé (1). A la restitution de Mommsen, nous avons préféré celle d'Henzen, pour les raisons exposées dans le chapitre relatif aux triérarques.

Quand Septime Sévère marcha sur Rome pour y conquérir la pourpre, Didius Julianus arma en hâte tout ce qu'il trouva sous sa main d'hommes valides, et il fit venir les soldats de la flotte de Misène. Leur contenance sous les armes, dit Dion Cassius (2), fit rire tout le monde. Nous ne sommes déjà plus au temps où l'on formait avec ces mêmes soldats, les belles légions adjutrices.

On sait avec quelle sévérité le vainqueur traita les prétoriens: nos flottes durent trembler sous ses menaces. Aussi, dès que le fils aîné de Sévère fut élevé à la dignité de César, les navarques et triérarques de Misène s'empressèrent-ils d'élever un monument en son honneur (3).

Sous le même prince, la flotte prit les surnoms de Pia, Vindex. Ceux de Gordiana, de Philippiana, sont les seuls souvenirs qu'elle laisse du troisième siècle.

En 302, un de ses préfets, dont le nom est inconnu, élève un monument à Dioclétien, probablement à l'occasion du triomphe célébré à Rome par ce prince et Maximien cette année même (4).

La *Notitia Dignitatum* mentionne encore la flotte de Misène: *In Campania Praefectus Classis Misenatium Miseno* (5), mais ce personnage n'est pas, comme ses collègues, commandant des flottes de Ravenne et de Côme, chargé en même temps des finances de la ville. Or, précisément, une inscription du troisième siècle nous montre Flavius Marianus (6) préfet de la flotte de Misène, chargé à la fois des deux fonctions. La diminution de son pouvoir prouve qu'à la fin du sixième siècle, Misène était dans une complète décadence.

Flotte de Fréjus

Tacite est le seul auteur qui parle d'une flotte destinée à la protection de la Gaule et résidant à Fréjus. Elle se composait des navires à éperon pris à Antoine à la bataille d'Actium (7). On

(1) N° 124. [Orelli-Henzen, 6874].
(2) Dion, LXXIII, 20.
(3) N° 125. [*C. I. L.*, 3341].
(4) N° 121. [*C. I. L.*, 3343].
(5) *Notitia Occid.*, éd. Panciroli, p. 147.
(6) N° 115. [*C. I. L.*, 3344].
(7) Tacite, *Ann.* IV, 5 ; Strabon, IV, p. 184, l'appelle τὸ ναύσταθμον τὸ Καίσαρος τοῦ Σεβαστοῦ ὃ καλοῦσι Φόρον Ἰουλίον. Pline, *Hist. Nat.* III, 5: *Forum Iulii Octavanorum colonia quae Pacensis appellatur et Classica.*

sait combien la construction de ces navires laissait à désirer : la difficulté de les manœuvrer fut une bonne partie du succès d'Octave La Gaule étant tout à fait tranquille dans les premières années du Principat, la flotte de Fréjus ne fut pas maintenue et elle ne dura sans doute pas plus longtemps que les galères qui la composaient et qui ne furent pas renouvelées.

M. L. Rénier (1) a même établi l'époque à laquelle disparut cette flotte, et il montre que ce fut en 732, par la remarque suivante : dans le partage des provinces entre l'Empereur et le Sénat, fait en 727, la Narbonnaise était classée parmi les provinces impériales. Mais en 732, Auguste la rendit au Sénat. Or, aucune force militaire ne devait séjourner dans les provinces sénatoriales. La flotte de Fréjus n'existait donc plus en 732 ; ainsi elle n'avait duré que neuf ans (723-732).

Nous lui avons attribué, mais seulement à titre de conjecture, le préfet Sex. Aulienus, et voici pourquoi. Ce personnage fut honoré de dignités municipales à Venafrum et à Fréjus. La première de ces villes était sa patrie : mais on ne voit pas quelles fonctions il aurait pu remplir à Fréjus, sauf le commandement de la flotte, pour que les habitants lui conférassent le duumvirat. L'inscription est d'ailleurs du temps de Tibère, puisque ce prince y est appelé *Augustus*. Mais comme il ne fit personnellement aucune guerre à partir du jour où il occupa le trône, c'est évidemment pendant le règne d'Auguste que Sex. Aulienus avait été son *praefectus castrum*, et il avait pu commander la flotte de Fréjus, bien qu'elle n'existât plus quand l'inscription fut gravée.

Nous considérons aussi comme d'anciens soldats de la flotte de Fréjus, les soldats d'une cohorte I Classica, Valerius Tutus et Valerius Maximus.

Les épitaphes de ces soldats, trouvées à Eysses (Lot-et-Garonne), ne sauraient descendre plus bas que le premier siècle, à cause de la forme des caractères et de l'emploi des mots *maxsumus* pour *maximus, chortis* pour *cohortis*. Cette circonstance, et le nom du corps dans lequel ils servirent, peuvent faire admettre avec M. L. Renier, qui, le premier, a publié ces monuments (2) que, lors des changements de condition de la Gaule Narbonnaise en 732, les soldats de marine de la flotte de Fréjus furent organisés en

(1) *Revue des Sociétés savantes*, 1860, p. 37.
(2) [*Rev. des Sociétés Savantes*, 1860, p. 37].

cohortes et envoyés dans les provinces impériales voisines, telles que l'Aquitaine, où nos inscriptions ont été trouvées.

Au 5e siècle, le golfe de Lyon était défendu par des *milites muscularii* stationnant à Marseille (1).

Flotte Britannique

Cette flotte, créée probablement par Claude, stationnait à Gessoriacum (Boulogne), comme le prouvent les monuments relatifs à des triérarques que l'on y a découverts.

Parmi les peuples de cette région des Gaules, Pline le Naturaliste nomme des Britanni (2), et on a admis que ce nom pouvait désigner les marins de la flotte Britannique établis près de Gessoriacum (3). C'est un fait connu que plusieurs localités, telles que Léon en Espagne, Caerléon en Angleterre, gardent dans leurs noms un souvenir des troupes romaines qui y résidaient, mais ces noms ne se sont formés qu'à une époque de décadence; il ne peut donc en être de même au premier siècle : et si l'on avait donné une dénomination particulière à l'ensemble des *canabae* habités par les soldats de la flotte Britannique, Pline se fût expliqué autrement.

Cette flotte pouvait protéger à la fois le nord de la Gaule, la Bretagne et la Batavie. Pendant la révolte de Civilis, Céréalis voulut s'en servir pour ravager les côtes des Bataves, mais les Canninéfates l'attaquèrent et coulèrent ou prirent la plus grande partie des vaisseaux (4). Sous la conduite d'Agricola, l'escadre alla jusqu'en Ecosse et prit part aux exploits des légions (5). Le même légat lui fit accomplir un voyage d'exploration dans la dernière année de son gouvernement (6).

Dans une décision du jurisconsulte Javolenus, qui vivait sous Trajan, on trouve un Seius Saturninus *archigubernus*, et un Valerius Maximus, triérarque de cette flotte (7).

M. Maenius Agrippa Tusidius en fut préfet sous Hadrien (N° 394), [Orelli, 804]. La flotte Britannique joue un rôle

(1) *Not. occid.* Ed. Panciroli, p. 14. *Musculus — curtum navigium.* Isid. *Orig.* 19, 1.
(2) Plin. *Hist. Nat.*, III, 31.
(3) Général Creuly, *Carte de la Gaule sous le proconsulat de César*, p. 19.
(4) Tacit. *Hist.* IV, 79.
(5) Tacit. *Agricol.* 25 et 29.
(6) Tacit. *Agricol.* 38.
(7) Dig. XXXVI, *ad. S. C. Trebellianum*, l. 46.

important dans l'histoire générale au moment de la révolte de Carausius. Ce personnage avait été chargé, à Boulogne, d'assurer la sécurité des côtes de Belgique et d'Armorique. S'étant mal acquitté de ce service et se voyant condamné, il emmena la flotte en Bretagne et y prit la pourpre. Constance Chlore, lancé à sa poursuite, s'empara bien de Boulogne, et par là empêcha l'usurpateur de recevoir des secours du continent. Mais pour l'aller combattre, il fallut construire une flotte entière à l'embouchure de la Seine. La Bretagne ne rentra qu'au bout de dix ans (286-296) sous l'administration romaine.

Pendant le quatrième siècle, c'est invariablement de Boulogne que partent les expéditions destinées à secourir la Bretagne romaine contre les invasions toujours plus fréquentes et plus menaçantes des Calédoniens. La flotte en station à Boulogne existait donc encore dans cet intervalle. C'est elle qui transporta les troupes de Constant en 343 (1), de Lupicin en 360 (2), de Théodose, en 368 (3).

Dans la *Notitia Dignitatum* nous ne voyons plus trace de flotte à Gessoriacum ou Bononia. L'ancienne flotte Britannique est divisée en trois escadres. L'une, simplement qualifiée de *Numerus Barcariorum Tigrisiensum*, qui stationnait en Bretagne même, à Arbeia (Ireby, Cumberland) (4); l'autre est la *Classis Sambrica*, qui gardait l'embouchure de la Somme : cette flotte, ou au moins son préfet, restait au *Locus Quartensis seu Hornensis* dont la position n'est pas bien déterminée; la troisième, enfin, *Classis Anderetianorum* stationnait, comme son nom l'indique, à Andrecy, au confluent de la Seine et de l'Oise (5), et son préfet demeurait à Paris.

On voit donc que le système définitif des Romains se repliait au sud-ouest. Ils ne cherchaient plus à défendre la Batavie.

Parmi les troupes auxiliaires séjournant en Bretagne et énumérées dans un diplôme de l'an 105, se trouve une *ala classiana* (6): La *Notitia* mentionne, d'autre part, une *cohors I Aelia Classica* (7), créée comme l'indique le nom *Aelia*, par Hadrien. Or, les Romains, c'est un des points de leur système militaire les

(1) V. Tillemont, *Hist. des emper.* IV, p. 336.
(2) Ammien, XX, 1.
(3) Ammien, XXVII, 8.
(4) *Notitia occid.*, éd. Panciroli, p. 141.
(5) *Notitia Occid.*, p. 147 ; cf. Caylus, *Recueil d'antiquités*, II, p. 368.
(6) Cardinali, *Diplôme XII.* [*C. I. L.*, III, *dipl.*, 23].
(7) *Notitia Occid.*, p. 142.

mieux acquis aujourd'hui, grâce à l'épigraphie, laissaient longtemps les corps militaires dans le même pays, et les recrutaient le plus possible dans le pays même, pour éviter les pertes d'hommes qu'entraîne le changement de climat, et les frais considérables qu'exigeaient alors les transports de masses d'hommes nombreuses. Nous sommes par là autorisés à admettre que les corps que nous venons de citer, formés comme l'indiquent leurs noms, de *classici* avaient été, à l'origine, recrutés parmi les marins de la flotte Britannique.

Leur marque sur des briques trouvées en divers points de l'Angleterre, prouvent qu'ils y ont exécuté, comme les troupes de terre, beaucoup de travaux publics.

On ignore à quelle époque vécut le préfet Aufidius Pantera (1).

D'après Millin (2), qui, du reste, ne tenait le renseignement que d'une autre personne, on aurait trouvé dans le tombeau d'Arrenius Verecundus, des monnaies dont la plus récente était de Constantin.

On ne sait rien de l'époque à laquelle vécut le triérarque P. Graecius Tertinus. Quant à l'inscription acéphale, n° 396, qui mentionne un personnage ayant commandé successivement les flottes Britannique, Mésique et Pannonique, ce fragment, tel que l'a publié Gruter (p. 493, 6), et d'après lui Orelli (3601), est inintelligible, et semble même un monument faux, car jamais les petites provinces des Alpes ne sont désignées par le simple mot *Alpes* : ce nom est toujours accompagné d'une épithète. De plus, à l'époque où les flottes de Ravenne et de Misène furent surnommées *Praetoriae*, on ne manquait jamais de spécifier dans les inscriptions de laquelle des deux flottes il s'agissait. Ce n'est qu'au commencement de l'Empire qu'on supprime les noms propres des légions, cohortes, ailes ou flottes.

Gruter a emprunté ce fragment à Mazocchi : *Epigrammata antiquae Urbis, LXXI verso.* M. Renier, dans une note sur ce précieux recueil (3), fait remarquer « qu'une grande partie de « ces inscriptions proviennent d'anciennes collections manus« crites, dans lesquelles la division des lignes est rarement indi« quée ; or, Gruter, avant de leur donner place dans son recueil, « les a arbitrairement divisées ; de sorte que lorsqu'on veut étu-

(1) N° 395. [*C. I. L.*, VII, 18].
(2) Millin, *Monuments inédits*, II, p. 141 et suiv.
(3) *Revue archéologique*, première série, XIII[e] année, p. 51.

« dier quelques uns de ces monuments, il faut toujours recourir à « la publication originale, c'est-à-dire au texte de Mazocchi ».

Ainsi débarrassés du fragment de Gruter, nous pouvons essayer de rétablir la forme première du monument. La ligne BRIT·ET·MOESIC·ET·PANNONIC doit être complète, puisque ces mots suivent nécessairement PRAEF·CLASS. Aprés A*l*PIVM il y avait, à la fin de la ligne, MARITVMARVM, POENINARVM, ou ATRECTIANARVM. De même nous ajoutons MISEM ou RAVEN, après les mots CLASS · PRAET (1). FL, abréviation de *Flavia*, est un cognomen de la XVI[e] légion dite XVI Flavia Felix, et alors il faut le mettre immédiatement après le chiffre XVI, ou bien c'est le *gentilicium* de la femme qui a élevé le monument et qui avait pour cognomen ECPREPVSA.

Flotte Germanique

Elle fut créée par Drusus, frère de Tibère (2). Or, il mourut en 745. En 758, par ordre d'Auguste, elle parcourut la mer du Nord, des bouches du Rhin à celles de l'Elbe, et, remontant ce dernier fleuve, retrouva les légions qui avaient traversé la moitié de l'Allemagne (3).

C'est avec cette flotte que Germanicus, embarqué également aux bouches du Rhin, poursuivit les Germains jusque dans le bassin de l'Ems (4). Comprenant que pour défendre efficacement la frontière, il fallait prendre, de temps à autre, et inopinément l'offensive, et sachant par expérience quels dangers présentaient les marches dans ce pays profond et inconnu, il voulut augmenter la flotte de façon à pouvoir toujours pénétrer par la mer et les fleuves chez ses voisins. Des chantiers de construction furent établis près de l'île des Bataves, et il en sortit mille navires (5). Malheureusement la plus grande partie de cette belle flotte périt dans une tempête (6).

En 47, nous voyons Corbulon descendre le Rhin dans des trirèmes, avec un corps de troupes, pour aller châtier les Cauques (7).

(1) Il est bien clair que PRAET n'indique pas ici la préture, charge sénatoriale qu'il est impossible d'introduire dans ce *cursus honorum*.

(2) Florus, IV, 12; *Bonnam et Moguntiacum portibus junxit* (avec la rive droite du Rhin) *classibusque firmavit*.

(3) *Monum. Ancyr.*, V, 14-18, édit. Mommsen; p. 72; Vell. II, 106.

(4) Tacit. *Ann.* I, 60.

(5) Tacit. *Ann.* II, 5 et 6.

(6) Tacit. *Ann.* II, 24.

(7) Tacit. *Ann.* XI, 18.

On connaît l'intéressante énumération des forces romaines placée par Josèphe dans la bouche d'Agrippa exhortant les Juifs à ne pas braver les puissants maîtres du monde (1). On y trouve le nombre des navires dont se composait la flotte du Pont, et nous utiliserons plus loin ce renseignement. Agrippa dit un mot des légions de la Germanie, mais il est muet sur la flotte du Rhin. Or, dans la traduction ou amplification latine de la guerre des Juifs mise sous le nom d'Hegesippus, on lit : *non caupulis Germanorum repletur* (*Rhenus*), *sed Romanorum liburnis*, *quae pererrantes toto usque mare bicornis amnis fluento quondam liberas gentes servitio premunt* (2). Comme l'auteur latin suit assez bien le texte grec, malgré quelques transpositions (au moins dans ce discours), on peut se demander s'il n'avait pas sous les yeux un texte de Josèphe plus complet que celui que nous possédons, car il est très vrai que la flotte Germanique existait en 66.

En effet, en 69, nous voyons dans Tacite qu'elle était commandée par Julius Burdo, que Vitellius sauva du ressentiment de ses soldats (3).

Au moment de la révolte de Civilis, un détachement de vingt-quatre navires était près de la côte de Frise. Les matelots, presque tous Bataves, se soulevèrent à la voix de leur compatriote et se joignirent à lui après avoir égorgé leurs chefs, pilotes et soldats qui étaient vraisemblablement Romains (4). La partie de la flotte qui était restée à Bonn fut conduite par Céréalis contre Civilis, mais aucune bataille ne fut livrée.

Des détachements de la flotte Germanique travaillèrent avec d'autres *vexillationes* tirées des légions VI Victrix, X Gemina, XXII Primigenia, I Minervia, ainsi que des cohortes et ailes auxiliaires employées à l'exploitation des carrières de la vallée du Brohl. Les inscriptions qui mentionnent le fait sont implicitement datées, car elles portent le nom du légat de la Germanie Supérieure, sous le gouvernement duquel ces travaux furent exécutés. C'est Acutius Nerva, qui fut consul en l'an 100 (5). Or, sur ces monuments, la flotte porte les noms de *Classis Germanica Pia*

(1) Josèphe, *B. Jud.* II, 16. 4.
(2) Hegesippus, *in Bibl. maxim. patr.* V. p. 1154, éd. Weber, p. 140.
(3) Tacit. *Hist.* I, 58.
(4) Tacit. *Hist.* IV, 16.
(5) Mommsen, *Hermès*, vol. III, p. 157.

Fidelis. Déjà, sous le règne de Claude, la légion X Claudia avait pris ces surnoms que d'autres corps reçurent sous Domitien. Rien d'étonnant dès lors que la flotte les porte sous le règne de Trajan. C'est à l'époque de ce prince qu'elle eut pour préfet C. Manlius Felix (1). Deux inscriptions datées, l'une de 185, l'autre de 198, nous montrent des *signiferi* de la légion XXII Primigenia qui sont en même temps *optiones navaliorum* (2). Elles ont été découvertes à Mayence. C'est donc dans cette ville que se trouvaient les arsenaux de la flotte : s'ils ne sont pas placés sous la surveillance d'un officier ou d'un sous-officier de marine, cela tient sans doute à ce que le personnel de cette flotte étant presque exclusivement composé d'hommes tirés de pays encore mal soumis, on ne pouvait trop multiplier les précautions.

Pertinax fut préfet de la flotte de Germanie (3).

Vopiscus raconte que les Germains ayant brûlé sur le Rhin des navires romains (*romanas lusorias*), Bonosius qui en était responsable ne crut pouvoir se soustraire au châtiment qui l'attendait qu'en usurpant l'empire (4). Il fut vaincu par Probus. Le récit très court de cet abréviateur ne nous apprend pas quelle fonction remplissait Bonosius, lacune d'autant plus fâcheuse que la partie de la *Notitia Dignitatum* où étaient énumérées les forces placées sous les ordres du *Dux Germaniae Primae* est perdue (5). Cette statistique ne nous apprend donc rien sur la flotte ou les flottes du Rhin aux troisième et quatrième siècles. Si, d'une part, les Panégyristes nous montrent des escadres nombreuses sillonnant le fleuve (6), de l'autre nous savons que Julien ayant à le faire traverser à son armée, dut chercher un gué, que dans sa campagne contre les Alamans, il eut grand peine à trouver 40 navires pour ses éclaireurs, et qu'enfin il fit construire 800 vaisseaux pour se maintenir en communication avec la Bretagne (7).

On ignore à quelle époque vécurent M. Aemilius Crescens et M. Pomponius Vitellianus, préfets de cette flotte (8).

(1) N° 401. [Muratori, p. 715, 5 et p. 2023, 3].
(2) Steiner, n°s 410-411. [Brambach, *C. I. Rh.*, 1301, 1302].
(3) Capitolin, *Pertin*. 2.
(4) Vopiscus, *Bonos*. 15.
(5) Boecking, *Notit. Dignit.* vol. II, p. 848.
(6) Eumène, *Paneg. Constantini*, 13. Incert., *Paneg. Constantini*, 22 et 3.
(7) Ammien, XVIII. 2.
(8) Henzen, 6867; Renier, *I. R. A.*, 4033; Claudien, *Contra Gildonem*, parle d'une flotte sicambre alliée des Romains : *Germania cuncta feratur Navibus et socia comitentur classe Sicambri*.

Flotte de Pannonie

Les Romains avaient déjà une flotte sur le Danube du temps de Claude, puisque ce prince la mit à la disposition de Vannus, roi des Suèves, chassé par ses sujets (1).

C. Manlius Felix commanda la flotte de Pannonie sous Trajan. Dans son *cursus honorum* il est dit simplement *Praef(ectus) Class(is) Pann(oniae)*. Sur deux autres inscriptions, la flotte est dite *Flavia Pannonica*. Or, M. Henzen a démontré que dans la plupart des cas les *gentilicia* d'empereurs étaient donnés comme surnoms aux corps *créés* par ces empereurs. Puisque la flotte existait déjà sous Claude, elle n'a pu recevoir des Flaviens qu'une organisation plus large.

L'une des deux inscriptions dont nous venons de parler porte avec elle sa date, attendu qu'elle mentionne un personnage connu d'ailleurs. C'est l'épitaphe, gravée à Phillippeville par les soins de L. Cornelius Restitutus, préfet de la flotte Pannonique, de Pomponia Germanilla, femme de Claudius Claudianus, *consularis duarum Pannoniarum* (2). Or, on possède une dédicace trouvée près de Bude (3) *pro salute Caesaris L. Septimi Severi Pertina | cis Aug. Pii Cos II. P. P. et M. Aur | Antonini Caesa* faite par le même Claudius Claudianus. Caracalla, nous l'avons dit déjà, fut nommé César en 196. C'est donc au commencement du troisième siècle que Cornelius Restitutus commanda la flotte Pannonique. Il était probablement natif de Rusicade, ainsi que Pomponia Germanilla, et c'est ainsi qu'il rapporta le corps de cette dernière en Numidie.

La flotte Pannonique résidait certainement à Taurunum (Semlin), puisque dans l'Itinéraire Antonin la mention *classis* se trouve jointe au nom de cette localité (4). Mais il y avait sans doute quelques navires détachés dans les villes les plus considérables situées sur le cours supérieur du Danube, par exemple à Carnuntum, position militaire de premier ordre.

Au quatrième siècle, la défense du Danube, au point de vue de la navigation militaire, est parfaitement organisée. La flotte de Pannonie se trouve divisée en neuf escadres :

(1) Tacit. *Ann.* XII, 30.
(2) Renier, *I. R. A.*, 2165.
(3) Orelli, 4987.
(4) *Itin. Anton.* Wessl. p. 131 ; éd. Parthey et Pinder, p. 62.

lassis *Lauriacensis* à Lauriacum (= Lorch) Pannonia I.
» *Arlapensis et* [*Co*]*maginensis* à Arlape (= Erlaph ?) ibid.
» *Histrica* à Vindomana (sic) (= Vienne) (1) ibid.
» *Histrica* à Florentia (= Mohacz) Valeria.
» *I Flavia Augusta* à Sirmium (= Sirmich) Pannonia II vel Savia.
» *II Flavia* à Graium (= ?) ibid.
» *I Pannonia* à Servitium (= Sieverovezi) ibid.
» *II Pannonia* à Siscia (= Siszeck) ibid.
» *Histrica* à Mursa (= Eszeck) (2) ibid.

Flotte Mésique

Cette flotte, placée sur le bas Danube, n'est connue que par quatre inscriptions (3).

Le surnom de Flavia qui lui est donné dans un diplôme délivré par Domitien, l'an 92, en faveur des marins placés sous les ordres de Sex. Julius Fronto, pourrait faire croire qu'elle fut créée par les Flaviens. Ainsi Vespasien aurait pu l'organiser lors de la guerre contre les Sarmates (4), ou Domitien dans sa guerre contre les Daces.

Je crois cependant qu'il n'en est rien, et que la flotte existait, aussi bien que la flotte Pannonique, avant les Flaviens. Pour le démontrer, je me base sur l'inscription funéraire de Q. Atatinus Modestus, dit praefectus classis Moesicae. Elle fut gravée par les soins de son frère P. Atatinus Flaccus. Or, ce même Publius fit aussi exécuter celle de son frère Q. Atatinus Modestus, qui avait été *trib.mil.leg. x geminae* | *in hispania annis xvi* | *praef. a*(*l*)*ae, II galloru* | *in eadem provincia* (5).

Or, la légion X Gemina ne resta en Espagne que jusqu'en 69. Elle avait fait sous Auguste la guerre des Cantabres, et ses vétérans avaient peuplé les colonies d'Emerita, Patricia et Caesaraugusta (6). A la mort de Galba elle était encore en Espagne (7), mais elle en fut tirée ainsi que la VI Victrix pour aller combattre Civilis (8), et elle n'y rentra jamais.

(1) *Notitia Occid.* p. 130 : *Vindomanae a Carnunto translata.*
(2) *Notit. Occid.* pp. 130, 126, 122.
(3) Gruter, p. 493, 6, et p. 575, 1 ; Mommsen, *I. R. N.*, 5986 ; Renier, *I. R. A.*, 3885.
(4) Tacit. *Hist.* I, 79.
(5) Mommsen, *I. R. N.* 5987.
(6) Mérida, Cordoue et Saragosse. Eckhel. *Doctrin. num.* I, p. 19.
(7) Tacit. *Hist.* II, 56.
(8) Tacit. *Hist.* IV, 68, 76.

C'est donc seulement de 53 à 69 au plus tard que Q. Atatinus Modestus y servit comme tribun. Ce personnage ayant vécu sous Claude, l'énumération des grades qu'il obtint est fidèlement indiquée en commençant par le plus élevé, car il est de règle générale que le *praefectus alae* est plus élevé dans la hiérarchie que le *tribunus militum legionis*; il y eut cependant sous le règne de Claude une interversion momentanée dans cet ordre (1), et le grade infime de *praefectus fabrum*, placé à la fin de l'inscription, prouve bien que le *cursus* est inverse.

De tout ceci je conclus que Q. Atatinus Modestus, tribun de la légion X Gemina, mourut au plus tard en 69. Or l'inscription funéraire de son fils aîné, gravée également par les soins du deuxième fils, et écrite dans le même style, est presque contemporaine. C'est donc au plus tard au commencement du règne de Vespasien qu'Atatinus Modestus commanda la flotte de Mésie, alors qu'elle ne portait pas le nom de *Flavia*.

Elle le reçut probablement de Domitien qui aimait à faire parade de son nom (2). Cela expliquerait comment ce surnom n'est pas resté à la flotte: l'inscription du préfet P. Aelius Marcianus est du deuxième siècle. En effet, la mémoire de Domitien ayant été abolie, son nom fut effacé des monuments publics, et les corps qui l'avaient reçu l'abandonnèrent.

L'histoire est absolument muette sur le rôle joué par la flotte de Mésie pendant les quatre premiers siècles de notre ère. A l'époque où fut rédigée la *Notitia Dignitatum*, elle était décomposée en 7 flotilles, placées comme il suit (3):

Classis Stradensis et Germensis	à Margus	Moesia I
Classis Histrica	à Viminacium	ibid.
Classis Histrica	à Aegeta	Dacia Ripensis
Classis Ratiariensis	à »	ibid.
Milites naviclarii	à Altinum	Moesia II.
Naves amnicae et milites ibi deputati	à »	ibid.
Classis	à Plateypegiae	Scythia.

(1) Sueton., *Claud.* 25.
(2) Suet. *Domit.* 13. Il donna son nom à deux mois, et revêtit 17 fois le consulat le plus souvent pendant les premiers jours de janvier seulement, afin de donner son nom à l'année.
(3) *Notitia Orient.* éd. Panciroli, p. 242, 239, 236.

Flotte du Pont

Elle est nommée pour la première fois dans la guerre civile qui précéda l'avènement de Vespasien. Par les ordres de Mucien, elle se rendit à Byzance, où elle devait se tenir prête à menacer les côtes d'Italie (1). Josèphe nous apprend qu'elle se composait de quarante navires (2). Une inscription grecque mentionne, sous le règne de Domitien, un certain Ti. Claudius Zena, τριήραρχος κλάσσης Περίνθιας. Il s'agit évidemment de la flotte du Pont-Euxin, alors stationnée à Périnthe, dans la Propontide (3).

Tacite parle encore de vaisseaux qui se trouvaient dans le port de Trébizonde (4). Mais, suivant Arrien, ce port était médiocre et ne pouvait abriter les vaisseaux que pendant l'été, avant qu'Hadrien y eût fait exécuter certains travaux (5). C'est en effet pendant l'été que, suivant Tacite, les vaisseaux romains à l'ancre dans ce port furent saisis par un aventurier du Pont (6).

Antonin le Pieux paraît avoir disposé le port de Nicomédie, déjà agrandi sous Trajan, pour recevoir la flotte de l'Euxin ; c'est ainsi seulement que peut s'expliquer le mot CTOΛOC sur une médaille d'Antonin frappée dans cette ville (7).

Enfin nous savons que la flotte en question était à Cyzique sous Elagabale, l'an 219, puisque Dion nous apprend qu'un particulier y fomenta une insurrection, grâce à laquelle il espérait arriver jusqu'au trône (8). C'est à Cyzique qu'a été trouvée l'épitaphe métrique de Crispinus, stolarque de cette flotte. Par la forme des caractères elle doit appartenir au IIIe siècle (9). Depuis Hadrien jusqu'à Claude le Gothique presque toutes les monnaies de Cyzique sont marquées d'une galère armée, ce qui paraît indiquer le séjour de la flotte pendant plus de deux siècles dans cette ville célèbre.

Il n'en est plus question ensuite, ni dans l'histoire, ni sur les monuments, ni dans la *Notitia Dignitatum*.

(1) Tacit. *Hist.* II., II, 83.
(2) *De Bello Judaico*, II, 16.
(3) N° 418. L'inscription est de 841 ou 842, puisque Domitien y est consul pour la 14e fois. [Borghesi, *Œuv.*, IV, p. 274].
(4) Tacit. *Hist.* III, 47.
(5) Arrien, *Peripl. Eux.* 16.
(6) *Hist.*, III, 47.
(7) Mionnet, II, p. 469, n° 323.
(8) Dion, LXXIX, 7.
(9) *C. I. Gr.*, 3694.

Flotte de Syrie

Nous savons fort peu de chose sur cette flotte qui ne fournit qu'un monument daté, celui du préfet Sex. Cornelius Dexter, qui la commanda sous Hadrien (1). Il reçut des récompenses militaires à cause des services qu'il avait rendus dans la guerre contre les Juifs (134). La flotte y prit donc une certaine part.

Peut-être existait-elle déjà sous Tibère, et faut-il la reconnaître dans celle que Pison attaqua vainement après la mort de Germanicus (2).

M. Renan a lu l'inscription suivante, gravée un grand nombre de fois sur les rochers du Haut et du Moyen Liban (3): ARBORVM GENERA IV CETERA PRIVATA, abrégée le plus souvent en AGIVCP et accompagnée de l'inscription IMPHADAVG qui donne une date à la première. On est d'abord tenté de voir ici l'énoncé d'une loi réservant à l'Etat, dans les forêts, quatre essences déterminées. On n'ose se fier entièrement à une hypothèse que contrarient un peu, selon le savant voyageur, les endroits déserts où se trouvent les inscriptions. Cependant, lorsqu'on lit dans Végèce (4) que quatre essences sont surtout propres à la construction des vaisseaux, le cyprès, le pin, le mélèze et le sapin, lorsqu'on songe qu'elles se rencontrent précisément en Syrie à diverses altitudes, on se demande s'il n'y avait pas réellement sur ces rochers des forêts qui ont disparu, et dans lesquelles on réservait pour le service de la flotte Syriaque les bois propres aux constructions navales.

La flotte résidait à Séleucie, sur l'Oronte, et prit de là le nom de *Classis Seleucena.*

C'est ainsi qu'elle est désignée dans une loi de Valentinien et Valens, rendue en 369, pour la mettre sous les ordres particuliers du comte d'Orient en vue de la répression des pirates (5).

La *Notitia Dignitatum* ne parle pas de flotte destinée à la protection de ces parages. Il est très probable que sous le Haut Empire, un détachement de la flotte Syriaque était constamment à Cherchell, car on y a trouvé plusieurs inscriptions de *clas-*

(1) Henzen, 6926.
(2) Tacit. *Ann.*. II, 81.
(3) *Revue Archéologique*, nouvelle série, V, p. 395.
(4) IIII, 34, p. 151, éd. Lange.
(5) *Cod. Theodos*. X, 23 ; Cod. XI. XII, *de classicis.*

siarii (1) dont l'un est dit expressément appartenir à cette flotte (2).

Villes Navarchides

Un certain nombre de villes grecques prennent, sur des monnaies frappées à l'époque impériale, le titre de NAYAPXIC.

Eckhel a cherché quelle pouvait être la signification de ce titre (3), et il suppose que dans les villes d'Aegea, Corycus, Sébastè de Cilicie, Dora, Sidon et Tripoli de Phénicie, Carystus d'Eubée, Nicopolis d'Epire, Tomi de Mésie, il y avait comme à Misène et à Ravenne, des flottes destinées à la protection des provinces.

La question n'a pas avancé depuis qu'Eckhel écrivait. Nous ferons seulement remarquer que la médaille de Carystus avec NAYAPXI n'a existé que dans l'imagination d'Hardouin (4) et que celle de Tomi avec NAY n'existe pas davantage. Eckhel a été trompé par une fausse lecture de Pellerin sur une médaille de Caracalla. MHTPO·NAY·ΠONT·TOMEΩC là où il y a MHTPO·KY·ΠON·TOMEOC (5). Restent donc les autres villes, dont les monnaies ainsi marquées sont comprises dans les limites suivantes: Aegea, de Pupien à Gallien; Corycus, de Gordien à Valérien père; Sébastè, de Commode à Valérien père; Dora, de Trajan à Elagabale (Aquilia Severa) ; Sidon, de Vespasien à Trajan ; Tripoli, sous Diaduménien ; Nicopolis d'Epire, sous Antonin et sous Alexandre Sévère.

Sans la présence de Nicopolis d'Epire dans ce petit catalogue, on admettrait volontiers que chacune des autres villes abritait dans son port une division de la flotte de Syrie: car ces petites escadres devaient être multipliées sur une côte infestée de tout temps par les pirates. Mais à Nicopolis, le titre ναύαρχις paraît se rapporter à la victoire navale remportée par Auguste à Actium, et avec cet autre sens, on ne sait plus comment expliquer ce mot sur les médailles de Cilicie et de Phénicie. Nous sommes donc toujours dans la même incertitude qu'au temps d'Eckhel.

(1) Renier, *I.R.A.*, 3889, 3932, 3939, 3941; *Rev. Afric.*, 1864, p. 285.
(2) Renier, *I. R. A.*, 3941. La flotte Carpatia, résidant à Carpathos, *Cod. Theodos.* XIII, 5, 32, peut être considérée comme un reste de la flotte Syriaque.
(3) *Doct. Num.* IV, p. 309.
(4) *Doct. Num.* II, p. 323.
(5) Mionnet, *Suppl.* II, p. 191, nº 780.

Flotte sur l'Euphrate ?

Comme nous l'avons dit, Juste Lipse a supposé, en avouant toutefois qu'il avait peu de preuves à l'appui, que les Romains eurent une flotte sur l'Euphrate comme sur le Rhin et le Danube, leurs autres fleuves frontières.

Nous connaissons un personnage qualifié de *praefectus ripae fluminis Euphratis* (Henzen, 6943). Il avait nécessairement à sa disposition plusieurs esquifs armés pour exercer la surveillance que comporte ce titre ; mais ce qui nous fait supposer qu'il n'y avait pas là de flotte permanente, c'est que, dans le récit des guerres orientales de Trajan, de Septime Sévère, de Julien, leur premier acte est toujours la *construction* d'une flotte nombreuse ; preuve assez claire qu'ils n'en entretenaient point. Elle aurait été inutile, et son recrutement dans ces contrées aurait présenté des difficultés considérables. Il faut donc abandonner l'opinion de Juste Lipse sur cette question.

Flotte d'Alexandrie

Cette flotte militaire doit être bien distinguée de celle qui apportait les blés d'Egypte à Rome.

Nous n'en connaissons que trois monuments, datés tous les trois. L'un est le diplôme de Domitien de l'an 86 ; la flotte était alors commandée par Claudius Clemens. Le deuxième est le souvenir de visite au colosse de Memnon laissé par le préfet Q. Marcius Hermogènes en 134. Enfin, comme L. Valérius Proculus (1) fut préfet de l'annone en 144 (2) il dut, d'après son *cursus honorum*, commander la flotte d'Alexandrie à la fin du règne d'Hadrien.

La *Classis Potamophylacia* dont il est question dans le dernier monument, était une flotille destinée à la surveillance des canaux du Nil et au transport des employés chargés du recouvrement de l'impôt (3). Elle était, comme on l'apprend par cette inscription, placée sous les ordres du *Praefectus Classis Alexandrinae.* Il est encore question de la flotte d'Alexandrie dans une loi de l'an 409 (4).

(1) Henzen, 6928.
(2) Gruter, p. 255, 1, 2 et 3.
(3) Henzen, commentaire de son numéro 6928. Froehner, *Rev. archéol.* mai et juillet 1865.
(4) *Cod. Theodos.* XIII, 5, 32. Il faut rattacher à la flotte d'Alexandrie les navires montés par des *sagittarii* qui empêchaient la piraterie dans la mer Rouge. (Pline, *Hist. Nat.* VI, 23). Ils dépendaient sans doute du préfet de la flotte d'Alexandrie.

Ainsi, pendant la durée du Haut Empire, c'est-à-dire dans les trois premiers siècles de notre ère, les Romains entretinrent *neuf* grandes flottes permanentes, six sur mer à Ravenne, Misène, Boulogne, Cyzique, Séleucie, Alexandrie, une sur le Rhin, deux sur le Danube. Je ne compte pas la flotte de Fréjus qui ne dura que quelques années.

Au commencement du cinquième siècle, la *Notitia Dignitatum* en fait connaître un plus grand nombre, surtout en Occident. Plusieurs ont été considérées par nous comme des démembrements des flottes créées par Auguste et ses premiers successeurs : d'autres sont des créations de l'époque : telle la flotte d'Aquilée (1); telles celles qui sillonnaient les lacs de Côme (2) et de Neuchâtel (3); telles surtout celles de la Saône et du Rhône (4) qui permettaient aux légions de traverser rapidement les Gaules (5). Il y a donc, à première vue, accroissement de la puissance maritime de l'Empire, continuation et amélioration progressive de l'œuvre d'Auguste.

Il n'en est rien. Ce grand nombre d'escadres déguise, aussi bien que celui des légions démesurément accru au quatrième siècle, une faiblesse réelle. Soit que ces flottes n'existassent pour ainsi dire que sur le papier, soit que les équipages eussent perdu toute habileté et toute valeur, elles n'opposèrent aucune résistance à l'invasion barbare, elles ne jouèrent aucun rôle dans les guerres de cette époque. Cela est vrai surtout de l'Occident : en Orient, malgré une décadence inévitable, il est visible que les empereurs donnent des soins éclairés à la marine; ils maintiennent au complet le nombre des navires de chaque flotte (6), ils assurent le recrutement des équipages et défendent la sécurité des mers (7). Ces mesures d'administration intelligente ne furent certainement

(1) *Notitia Occident.* p. 147.
(2) Ibid.
(3) Ibid.
(4) Ibid. Ces flottes existaient déjà au commencement du quatrième siècle (Eumen. *Paneg. Constantin.* 18; Ammien, XIV, 10).
(5) Au commencement du règne de Néron, il y eut un projet de réunion du Rhône au Rhin, ce qui aurait facilité les transports de troupes. Tacite, *Ann.* XIII, 53.
(6) V. *Cod. Theodos*, VII, 17. *De lusoriis Danubii*, une loi d'Honorius et de Théodose, adressée au *magister militum per Thracias*, sur les moyens d'avoir toujours 100 navires dans la flotte du Danube, de la Mésie Inférieure, et 125 dans la flotte de la province de Scythie. Cette loi est de l'an 412. Au moyen de ces flottes Promotus repoussa une invasion barbare sous Théodose II (Zosime, IV, 35 et 39).
(7) *Cod.* XI, tit. XII, loi de 369.

pas sans influence sur la durée de l'Empire d'Orient (1). En Grèce et en Asie, la marine avait toujours tenu une grande part dans les préoccupations des politiques : à Rome elle avait été constamment méprisée, reléguée au dernier plan, sacrifiée aux services présents ou à la gloire ancienne des légions. Les résultats des deux systèmes se firent sentir dès le quatrième siècle : Licinius réunit facilement une flotte nombreuse, Constantin dut à grands frais en construire une au dernier moment, à son arrivée même en Asie (2). Malgré cela il fut vainqueur : mais après lui la marine d'Occident tombe dans une complète décadence. On cherchait à y remédier par des moyens impuissants ou naïfs. Par exemple, une loi de l'an 406 met au service de l'Etat, en temps de guerre, tous les navires des *navicularii* (3). Mais cette corporation n'était plus florissante à Rome : la plupart des armateurs, attirés à Constantinople par des privilèges particuliers, avaient cessé de fournir à Rome et à l'Italie les marchandises d'outre-mer, leur commerce tombait de plus en plus dans ces contrées de l'Occident, ravagées par des invasions incessantes, et le nombre des vaisseaux qu'ils équipaient avait dû diminuer dans les mêmes proportions. Une loi de l'an 419 défend d'enseigner la construction navale aux Barbares sous peine de mort (4). Mais, comme nous l'avons déjà dit, il avait fallu composer les équipages de ces mêmes Barbares. L'interdiction était donc bien inefficace.

Majorien n'avait pas un seul navire en état de transporter ses troupes en Afrique (5). Sous Sévère III, les Italiens menacés d'une invasion des Vandales, demandèrent vainement des secours maritimes à Constantinople.

Un traité des Barbares avec la cour de Byzance interdisait à celle-ci de fournir à l'Italie, dépourvue de marine, une flotte qui l'eût mise à l'abri des coups de main et des surprises de Genséric (6). Cet état de choses émut vivement Théodoric ; il voulut y remédier activement, et il réussit même à se donner, pour quelque temps, une assez belle escadre à Ravenne (7).

(1) Montesquieu, *Gr. des Romains*, c. 19.
(2) Zosime, II, 22.
(3) *Cod.* XI, tit. 3 et 26.
(4) *Cod.* IX, tit. 47.
(5) Sidon. *Paneg. Major.* 441-461.
(6) Priscus, dans Müller, *Fr. Hist. Gr.* IV. p. 104.
(7) Cassiod. *Var.* V, 16 et 17.

NOTICE D'UN RECUEIL AUTOGRAPHE D'INSCRIPTIONS

VUES ET DESSINÉES PAR FEU LE COMMANDANT DE LA MARE

Mon cher Directeur,

Vous vous rappelez comme moi que lorsque nous allions voir Léon Renier, surtout vers les derniers temps de sa vie, il aimait à nous embarrasser par des questions malicieuses. Une de celles qu'il lui plaisait le plus de poser aux épigraphistes qui s'occupaient des antiquités africaines, était celle-ci : « Connaissez-vous, disait-il, avec ce bon et bienveillant sourire que nous n'oublierons pas, mon recueil des inscriptions d'Algérie ? — Comment, lui répondait-on au plus vite, mais il n'est point de jour où je ne le consulte. — Non, reprenait-il, je suis sûr que vous ne le connaissez pas ». Et, se levant, il allait chercher dans sa bibliothèque des volumes soigneusement reliés, et les ouvrait sur son bureau. C'étaient les dessins des inscriptions algériennes par le commandant De la Mare, son ami et compagnon de voyage, qui lui avaient été donnés et qu'il avait soigneusement classés. On était forcé d'avouer qu'on ne connaissait pas le recueil du maître sous cette forme, et l'aveu le réjouissait.

Ces volumes ont été donnés à la bibliothèque de la Sorbonne par M. Ed. Renier, son fils. Ils y sont classés parmi les dons, sous le n° 22955 (1). J'ai été amené à les collationner avec le recueil de Renier et avec le *Corpus* ; je vais en indiquer brièvement le contenu et l'intérêt.

Les dessins de M. De la Mare ont été recueillis par lui, dans les explorations qu'il a faites comme membre de la Commission scientifique de l'Algérie, à la suite des colonnes expéditionnaires de l'armée d'Afrique, pendant les années 1840-1845, et plus tard comme adjoint à la mission de Léon Renier, en 1850-1851. Il nous a rappelé lui-même ses itinéraires (2) : Dellis, Bougie, Djidjelli, Philippeville et Stora ; la route de Philippeville à Constantine, c'est-à-dire, el H'arrouch, Toumiât et Smendou. Expédition du général Galbois, chez les Haracta, comprenant Sigus, Bou Othman, Aïn Bebbouch, Bordj Steh. Retour à Constantine pour aller à Sétif par la plaine des Oulad-Abd-en-Nour,

(1) Ils n'ont pas encore reçu d'autre classification.

(2) *Exploration scientifique de l'Algérie. — Archéologie*, 1850, (Avertissement).

en passant par l'oued Atmânia, Bou-Aça, Tachonda. Exploration de Sétif et de ses environs : Guidjel, Ras-el-Ouad, Aïn Turk. Retour à Constantine par Mons, Djemîla, Mîla. Exploration de Constantine. Voyage dans l'est de la province de Constantine : Souma, Ksar-Madjouba, Announa, H'ammâm-Meskoutin, Mjêz-Ammar, Guêlma, H'ammâm-Berda, Askour, Bône et la Calle. Expédition de Bîskra et du Oulâd Soltân. Toutes ces localités furent visitées par De la Mare, de 1840 à 1845. Cinq ans après il accompagna L. Renier à Lambèse, où ils séjournèrent plusieurs mois (1); c'est de cette époque que datent presque tous les dessins relatifs à Lambèse et aux environs (2).

L. Renier a classé ces documents par localités, se conformant à l'ordre géographique qu'il avait adopté dans ses *Inscriptions d'Algérie*. Pour chaque localité, il a mis en tête les inscriptions connues, qu'il a marquées d'un numéro, celui de son *Recueil*, et a rangé à la suite les inscriptions inédites et les croquis de monuments. Il a eu soin d'intercaler à leur place les doubles dus à d'autres officiers, qu'il tenait, soit de De la Mare, soit de leurs auteurs eux-mêmes. Le contenu de ces volumes est le suivant.

Vol. I, Inscriptions de Lambèse, publiques, municipales, et commencement des funéraires. — Vol. II, Suite des funéraires de Lambèse. — Vol. III, Verecunda, Thamugas. Vol. IV et IV bis, Coloniae Cirtenses. — Vol. V, Cuiculum, Thibilis. — Vol. VI, Kalama, Hippo Regius, Thagaste, Tubursicum Numidarum. — Vol. VII, Sitifis, Mons, Igilgili, Saldae. Viae publicae (3).

Bien des petites localités ne sont pas signalées dans cette brève énumération, qui suffit pourtant à donner une idée de ce que renferme le manuscrit.

Je ne vous dirai qu'un mot des documents qui n'intéressent pas directement l'épigraphie. On sait avec quelle habileté de main le commandant De la Mare faisait les dessins et l'aquarelle; aussi les croquis, plus ou moins achevés, des monuments figurés ou des édifices sont-ils merveilleusement réussis. Une partie de ces documents a été publiée par De la Mare lui-même; d'autres sont

(1) Cf. *Archives des missions scientifiques*, 1850, 1851, et *Mém. des Antiq. de France*, XXI, p. 1, 19.

(2) Les dessins de De la Mare portent généralement : 1° la date ; 2° la provenance du document ; 3° l'échelle du dessin ; 4° des indications accessoires souvent fort curieuses.

(3) Un certain nombre de milliaires sont intercalés cependant dans les autres volumes.

encore inédits. On en trouvera à tous les volumes: plans d'édifices, par exemple celui de la basilique de Timgad, où a été déterrée l'inscription du *dux de Tigisi* (2389 du *Corpus*), avec une notice détaillée sur les fouilles exécutées dans cette basilique et les découvertes qu'on y a faites (vol. III, p. 69); édifices, comme le théâtre de Khemissa (VI, p. 239 et 240), ou les citernes de Bougie (VII, p. 200) (1); monuments figurés, stèles votives, funéraires, tombes. Quelques-unes même de ces représentations ne sont pas sans intérêt pour l'épigraphie. C'est ainsi qu'à la neuvième page du IIIe volume se trouve un fort joli dessin de l'arc de triomphe de Marcouna, où figure l'inscription 1418 de Renier. (*C. I. L.* VIII, 4210). Ce dessin permet de se rendre compte d'une particularité assez étrange : tous ceux qui ont visité Marcouna, depuis Peyssonnel jusqu'à Wilmanns, n'ont vu que la première partie de l'inscription qui est encore en place, et qui porte :

R E S P V B L I C A V E
D E D I C A
M·AEMILIO MACRO SATVRN

Le reste de l'attique était déjà à terre lors du voyage de Peyssonnel, puisqu'il n'en fait pas mention. Renier a évidemment fait exécuter une fouille au pied du monument, et a mis au jour la suite de la dédicace brisée en deux morceaux :

R E C	V N D
N T E	
INO · LE	G·AVG·PR·PR·

Ces deux morceaux, ajoutés à celui qui est encore au haut de l'arc, constituent-ils la totalité de l'inscription ? Renier, et après lui les auteurs du *Corpus*, l'ont supposé. Mais il n'en est rien. Le dessin de De la Mare nous fait comprendre que les pierres formant l'attique portaient une inscription des deux côtés, celle que je viens de rappeler est celle qui figure au recueil de Renier, sous le numéro 1419. (*C. I. L.*, VIII, 4209). La partie droite de cette dernière, qui correspond à la partie gauche de la première, se lit encore au haut de l'arc. Le reste n'a été vu que par Renier, qui pourtant n'a pas retrouvé le début. Si le commencement de celle-ci manque, il faut en conclure forcément qu'il

(1) Cette aquarelle est merveilleuse de couleur. De la Mare en a tiré ensuite le dessin qu'il a donné dans son *Archéologie*, pl. VI, 2.

manque également quelques lettres à la fin de celle-là ; l'inscription tout entière était donc (1):

RESPVBLICA · VERECVND*ensium*
DEDICANTE
M·AEMILIO MACRO SATVRNINO·LEG·AVG·PR·PR·*patrono*

En conséquence, Renier n'aurait exhumé que le troisième quart de la première dédicace.

Les pierres qui portaient cette partie du texte ont été détruites ou se sont enterrées à nouveau depuis la mission de Renier, puisque Wilmanns ne les a pas retrouvées. De 1851 à 1875, date du voyage de celui-ci, il s'est écoulé assez de temps pour que le vent et la pluie aient fait disparaître toute trace des fouilles de Renier.

Mais ce qui constitue la véritable importance de ce manuscrit, c'est la quantité innombrable des dessins d'inscriptions qu'il renferme. Point n'est besoin de rappeler le sort qui a été longtemps réservé aux monuments épigraphiques d'Algérie, qui les attend encore aujourd'hui, et je crains bien encore, dans l'avenir. Les croquis de De la Mare sont donc très souvent à peu près tout ce qui reste des inscriptions qu'il a eues sous les yeux. Renier les a, il est vrai, publiés pour la plupart. Mais outre que quelques détails lui ont échappé, — et pourtant chacun de nous sait avec quelle conscience, quelle perspicacité, quelle science il transcrivait les inscriptions, — il n'a connu la moitié des textes qu'il a insérés dans son recueil, que par des correspondants moins habiles et moins soucieux de l'exactitude que De la Mare. Quant à celles qu'il tenait de De la Mare lui-même, et que celui-ci n'avait pas reproduites dans son *Archéologie,* je ne pense pas qu'il ait eu à sa disposition les dessins originaux quand il les a publiés dans son recueil. La question mérite la peine d'être regardée de près, et je crois pouvoir apporter à l'appui de mon assertion des arguments concluants. En premier lieu, Renier dans son *Recueil* ne se sert que rarement de l'expression « dessin » (2); presque partout il emploie le mot « copie ». De plus, en examinant de près les dessins de De la Mare et les textes publiés par

(1) La restitution de la 3e ligne est fournie par l'autre inscription.
(2) Il l'emploie pourtant quelquefois : exemple n° 1659. = *C. I. L.* VIII, 4488. Ce fragment n'ayant pas été publié par De la Mare, dans son *Archéologie,* il est évident que Renier a eu sous les yeux un dessin manuscrit.

Renier, on remarque de notables différences. En voici quelques exemples :

I. A. 209. Renier dit que De la Mare a lu P·AELIO TVLIC à la ligne 2. Le manuscrit (I, p. 148, n° 186) porte FVLIC.

I. A. 533, l. 6. RITO MERENTI. Dans le manuscrit on trouve RITO NERNTI (I, p. 160, n° 201).

I. A., 1083 = 382. Le dessin porte : l. 1, D S M | l. 2, OSAVTVS | l. 4. DEIIFFECERVN. Or, Renier transcrit comme venant de De la Mare, D M | OCAVTIVS | FIL FECERVNT (I, p. 213, n· 276).

I. A., 728. Renier cite comme variante de De la Mare, l. 6. C IVL CIAI. A la ligne 2 du dessin (I, p. 223, n. 291), on trouve C IVLCIANVS, qui est une faute : Renier n'en parle pas.

I. A., 583. On lit parmi les variantes dues à De la Mare : ligne 7 omise. La ligne figure en toutes lettres dans le dessin (I, p. 309, n. 407).

Au tome II, p. 25, n. 40 et 41, on trouve, *sur la même feuille*, deux inscriptions. La première (*I. A.*, 644) est suivie dans le recueil de Renier de la mention : *Copie de l'auteur et de M. De la Mare*; la seconde (*ibid.*, 976) y porte seulement : *Copie de l'auteur*. Et en effet, le dessin de De la Mare donne pour celle-ci une variante : OGIA, comme gentilice de la femme, au lieu de OCTA(*via*) qu'a admis Renier, ce qui prouve que ce dernier n'avait pas sous les yeux la copie de De la Mare.

I. A. 943. (Copie de l'auteur et de De la Mare). A la ligne 7, Renier donne ABAGATINVS, et ajoute qu'il a lu, lui, ABAGALINVS : c'est précisément le texte donné par le dessin (II, p. 80, n. 123).

De tous ces exemples que je pourrais multiplier, on peut conclure, je crois, que De la Mare avait communiqué à Renier pour l'aider dans l'ouvrage qu'il préparait, non ses dessins, mais des copies faites d'après ces dessins dans lesquelles se seraient glissées de nombreuses inexactitudes (1).

Le manuscrit de la bibliothèque de la Sorbonne fournit donc pour les inscriptions que Renier n'a pu voir que rapidement, pour celles qu'il tenait de De la Mare (2), et bien plus encore

(1) J'ai retrouvé depuis quelques-unes de ces copies dans d'autres papiers laissés par M. Renier et dont je donnerai un *Inventaire*.

(2) Le manuscrit fournit même des variantes utiles pour les inscriptions que De la Mare a reproduites en *fac simile* dans son *Archéologie*. Ainsi, pl. CXXV, n° 6 (*C. I. L.*, 6954), il donne, à la ligne 4, pour le

pour celles qu'il devait à d'autres correspondants moins habiles, un précieux moyen de contrôle. Il serait aussi fastidieux pour le lecteur qu'encombrant pour le *Bulletin* de publier ici la collation que j'ai faite de ce manuscrit ; elle m'a donné un grand nombre de variantes de détail, dont quelques-unes sont intéressantes. On en jugera par la suivante :

Borghesi a publié (*Œuv.* VIII, p. 558) le texte d'une inscription de Constantine que Renier (*I. A.*, 1808, = *C. I. L.* VIII, 7058) ne connaissait que par une copie de De la Mare. Il la rapporte à Q. Pactumeius Fronto, à cause du mot Pactumeia qui se lit à l'avant-dernière ligne. Cependant il ajoute (1) : « Non debbo poi dissimulare che queste mie conjetture, le quali del resto sarebbero abbastanza fondate, incontrano una difficoltà per parte della stessa iscrizione di cui ragioniamo. Per dedurre dal nome di Pactumeia che alla sua casa appartenga anche il console cui fu posta la pietra, convien ammettere che vi si abbia da supplire in fine *patri* O *fratri opti*MO ; ma la lettera M che sola si è notata nel mezzo dell' ultima riga mostrerebbe che vi si avesse piuttosto da ristaurare M*arito opti*MO, il che distruggerebbe tutte le mie supposizioni ».

Le manuscrit de De la Mare montre que le texte que Renier avait communiqué à Borghesi n'était pas tout à fait exact et confirme aux conjectures de ce dernier. En effet, la dernière ligne, réduite à sa partie supérieure, porte (2) :

TEEI II PATP PT MO

Ainsi, après trois amorces de lettres à hastes horizontales et trois hastes verticales, viennent deux fragments de lettres terminées à peu près en angle aigu. Renier, sans doute, à la suite de De la Mare, les avait réunis pour en faire un M. Mais on peut aussi bien, sinon mieux, y chercher un P ou un R suivi d'un A, ce qui donne la lecture *patr*[*i*] ou [*f*]*ratr*[*i*], pressentie par Borghesi.

On trouve, de plus, dans ces volumes un certain nombre d'inscriptions inédites, qui ont disparu depuis que De la Mare

cognomen du personnage, VESTOR qui est évidemment fautif. Renier avait supposé avec raison VICTOR, qui figure en toutes lettres dans le ms (IV, p. 52, n. 80) ; — pl. CXXVIII, n. 13 (*C. I. L.* 7146) on lit VSPPON qui est inexplicable. Le ms. (IV, p. 59, n. 91, 92, 93) porte VS P F ONORICVS·EQI, ce qui conduit à la vraie lecture, entrevue par Renier : ....*us P. f. Q(uirina) Noricus eq. R.*

(1) P. 559 et 560.

(2) Ms. IV, p. 3, n° 3.

les a copiées, et qu'il a eu la bonne fortune de recueillir au passage. La majorité se compose de fragments sans grande importance en eux-mêmes, mais qui complètent des textes déjà connus, où seront peut-être complétés quelque jour par de nouvelles découvertes. Je signalerai surtout, à la fin du deuxième volume, des textes funéraires de Lambèse, en tête desquels M. Renier a écrit à l'encre rouge : « Inscriptions non publiées dans les *I. A* », dans le IV[e] des fragments et des funéraires de Constantine, et dans le VI[e] des inscriptions plus ou moins mutilées de Guelma qui appartiennent à toutes les époques.

Parmi les inscriptions inédites que j'ai ainsi recueillies, les trois suivantes offrent assez d'intérêt pour être transcrites ici :

(A). Constantine. « Fragments de calcaire très beau, gisant à la porte Djedid » (ms. IV, p. 186, n. 295).

M AVRELIO ANTONINO
*c*AES*ar*I *fil*IO (1)
IMP CAE*s divi* M ANTO
NINI PII *ger*MANICI·SAR
MATIC*i fili divi com*MODI
FRATR*is divi anton*INI
PI*i nepotis divi had*R*i*
*ani pr*ONE*potis divi tr*A*i*
ani PARTHICI *abnepotis* DI
VI NERVAE·ADN*epotis*
l·SEPTIMI SEV*eri perti*NACIS (2)
aug ARABICI *adiabeni*CI
*pont max trib· pot x i*MP *xi*
cos iii procos FORTISSIMI
FELICIS*simi* QVE P*r*INCI*pis*
RESPVBL*i*C*a cirte*NSIVM
LEG *aug* P*r p*R
q ANICI*o fausto v. c. pa*TRO
NO COLO*niar*VM N*ostra*RVM

Ce monument date de l'année 197; il est postérieur à l'époque où la mémoire de Commode fut réhabilitée par son frère (3) mais

(1) Le ms. porte //AES//I//NO.
(2) Il ne paraît pas y avoir place pour *Pii* dans cette ligne.
(3) Le mot *Divi* n'est qu'une restitution; mais si l'inscription datait du temps où la mémoire de Commode était encore abolie, on n'aurait pas mentionné le nom de l'empereur dans le texte.

antérieur à celle où Caracalla reçut le titre d'*imperator destinatus* qu'il ne porte pas ici, et qu'on ne saurait songer à restituer : c'est-à-dire qu'il a dû être gravé vers le milieu de l'année 197. C'est le plus ancien des documents connus, relatifs à la légation de Q. Anicius Faustus, légat de Numidie en 197, 198 et 199(1).

(B). Sigus. « Trouvée dans une pièce carrée à gauche et à côté du temple » (ms. IV, p. 295, n° 436).

M AVRELIO
CAES IMP HA
DRIANI ANTO
NINI AVG PII FIL
DIVI HADRIA
NI NEPOTI DD PP

(C) « Sur la route de Hammam Berda à Ascour, à deux lieues et quart de Hammam Berda, sur la voie romaine » (ms. IV, p. 224, n. 273, 274).

1[re] copie qui paraît un essai de restitution au crayon.

CO
VIAM PERIIVMIDICAS
EIVS FAPRVPIAM
COVSDEN TISA
VI IARIBVS
PONTIBVS DEN
LVDIBVS SICO
CONERMATIS R
CVREM VALERNOIV
LEG . . I PR PR

2[e] copie, aquarelle. — Chaque fragment de l'inscription est nettement distingué du voisin.

1	2	3
CO//	NVMIDICAS	VD
VIAM PERA	RRVPIAM	PONT
IEIVS IAI	ATICA	LVDI
COVS DEN		CONE
IO		CVRNE . . . NOIV
		LEG II L PR·PR

4	5	6
SIII VII	M	NIS
//RVSCO	SI	

(1) Cf. Fiegel, *Hist. leg. III. Aug.*, p. 40. Adde *Ann. de Constantine*, XXIII, p. 218, 230 et 231.

On voit que la première copie contient des fragments qui ne se retrouvent pas dans la seconde et réciproquement.

Heureusement, à côté de ces deux dessins, dus à De la Mare, figure une copie du monument par M. Carette (*ibid.*, p. 225, n° 275), qui fixe certains points douteux ; elle porte :

C O / /
VIAM PER AI..ES NVMIDICAS
VO EIVS FAI.... RRVPIAM
PONTIBVS DEN...TISSI
IVDIBVS SICO...IARIBVS
CONERMATIS SIII VII
CVRME M VALERNO ETRVSCO
L E G ∪∪ P R P R

Ce texte est encore bien incorrect, mais rapproché des deux autres il se prête en partie à la restitution. Le nom de l'empereur qui était en tête a disparu ; mais il nous est indiqué par celui du légat mentionné à l'avant-dernière ligne, M. Valerius Etruscus. Celui-ci fut gouverneur de Numidie en 152 (1), sous Antonin le Pieux. La formule finale est plus développée que dans les bornes milliaires ordinaires, et l'on n'a encore trouvé en Afrique aucun milliaire identique. Autant qu'on peut en juger d'après ces copies peu correctes, l'inscription devait être conçue de la façon suivante : *imp. caes. divi Hadriani* || *f. divi Traiani Parthici* || *nep. divi Nervae pronep.* || *T. Aelius Hadrianus* || *Antoninus Pius pont* || *max, trib. pot. xii. imp. II* || CO*s. III. p. p.* || VIAM PER *vall ?* ES NVMIDICAS || *v*ETVSTAT*e co*RRVPTAM || PONTIBVS ////////////////////////|| CONF*i*RMATIS *re*STITVIT || CVRANTE M VALERIO ETRVSCO || LEG *a*VG PR PR || .

Les lignes 10 et 11 me semblent impossibles à restituer ; elles devaient contenir des détails techniques relatifs à la réparation des ponts que traversait la route.

Quoi qu'il en soit, le texte est intéressant ; car c'est le premier milliaire qui ait été trouvé sur la voie d'Hippo Regius à Calama, qui se continuait ensuite sur Cirta. On voit par ce monument qu'elle avait été faite antérieurement à Antonin le Pieux, et assez longtemps avant pour que en 152 elle ait déjà été *vetustate corrupta*. On sait que la construction de la route de Cirta à Rusicade remonte au moins à Hadrien (2).

(1) Fiegel, *Hist. leg. III Aug.* p. 35. Cf. *Eph. Ep.*, V, 686 et *Rec. de Constantine*, XXIII, p. 235.
(2) *C. I. L.* VIII, p. 891.

Enfin le manuscrit nous donne, à côté du texte même des inscriptions, des renseignements intéressants sur leur provenance et leur destinée. Le quatrième volume, qui contient les inscriptions de Constantine, est surtout précieux à ce sujet. De toutes les villes d'Algérie, Constantine est une des plus riches en textes lapidaires ; mais c'est aussi l'une de celles où les monuments ont le plus vite disparu. C'est en vain que la Société locale a pris des mesures pour la conservation des antiquités ; tous les moyens que le zèle de ses membres inventait ont tourné contre elle, et nul endroit n'était assez sacré pour défendre les pierres du marteau ou du ciseau des entrepreneurs. Eh bien, quelques-unes de celles qu'on pensait perdues ne le sont peut-être pas autant qu'on le croit, et quelque jour il est possible qu'on les voie reparaître. Il ne sera pas inutile à ceux qui sont sur place et peuvent les guetter de connaître les détails suivants que j'extrais du manuscrit (tome IV).

P. 2 (*I. A.*, 1807 = *C. I. L.*, VIII, 7057) « Placé dans les assises du mur qui sépare l'arsenal de la manutention ; la face visible est celle où est représentée une couronne; la face qui porte l'inscription n'est lisible que parce que le mur, fait de toutes sortes de pierres, est mal construit, et que cette pierre est éloignée de sa voisine de 0,05 à 0,06 centimètres ».

P. 10. (*I.A.* 1823 = *C. I. L.*, VIII, 6993). « Pierre apportée au Coudiat Aty pour construire le monument du général Damrémont ».

I M P C
M C O C
O B H O I

P. 11. (*Ibid*). « Lundi 13 décembre 1841 — parmi les pierres apportées pour construire le monument Damrémont ».

A E S A
C V L N I M
V O R E M I

C'est la suite de la précédente.

P. 20. (*I. A.* 1835 [2e moitié] = *C. I. L.*, VIII, 7098). « Octobre 1841. Se trouve rue Neuve; Sera (?) employée comme moëllon *(sic)* ».

P. 33. (*I. A.*, 1866 = *C. I. L.*, VIII, 6957). « Etait à l'extrémité de la rue Combes, près la porte Vallée. Disparu ».

P. 33. (*I. A.*, 1917 = *C. I. L.* VIII, 7083). « Déblais, rue Damrémont. Disparu ».

P. 36. (*I. A.*, 1869 = *C.I.L.* VIII, 7015). « Cette inscription se trouvait sur le linteau de la grande porte de la basilique bizantine (sic), à l'intérieur de l'édifice, avant qu'on ne l'eût détruit pour la construction de l'hôpital français ».

P. 43. (*I. A.*, 1883 = *C. I. L.* VIII, 7118) « Dalles d'une cour de la caserne de la batterie d'artillerie, à la Casbah ».

P. 47. (*I. A.*, 1888 = *C. I. L.* VIII, 7125).— « Etait placé sur le devant d'une boutique, rue Caraman, près la maison du curé; a disparu ».

P. 52. (*I. A.*, 1895 = *C. I. L.* VIII, 6954) « Pilier de la cour d'une maison, rue Combes. — Cette maison a servi de caserne ».

P. 63. (*I. A.*, 1918 = *C. I. L.* VIII, 7113). « Cette pierre, déjà coupée et taillée quand je l'ai trouvée, vient des déblais de la rue Neuve, et se trouvait prête à être placée dans la construction de l'arsenal à la Casbah ».

P. 64 (*I.A.*, 1971 = *C.I.L.* VIII, 7322). Cette pierre renversée sert de pilier dans la cour de M. Jean, traiteur, rue Cahoreau ».

P. 57, Cf. p. 34 (*I. A.*, 1901) = *C. I. L.* VIII, 6967).— « Pied d'un cadran solaire sur la place de la Casbah ».

Si je n'ai pas encore apprécié ici la valeur scientifique des copies et des dessins de De la Mare, c'est que l'opinion est fixée depuis longtemps sur leur compte. Il me suffit de rappeler la phrase qui se lit dans la préface du *Corpus* (p. XXIX). « Officio Delamarius strenue et *religiose* functus est, delineatis quotquot viderat titulis, ut quod jure expectari potest a viro ad haec studia non data opera exculto, id Delamarius recte et plene praestiterit ». Il n'est pas possible de trouver un dessinateur plus consciencieux: le moindre trait et même les défauts de la pierre, sont reproduits sur ses dessins; il ne lui a manqué que d'être plus habitué aux choses épigraphiques. Mais s'il eût possédé toutes les qualités, il fût peut-être devenu trop habile.

En finissant, je vous signalerai des textes épigraphiques qui, pour n'être pas romains, n'en sont pas moins intéressants. Ce sont d'abord des inscriptions du XVI[e] siècle, rappelant les victoires de Ferdinand le Catholique et de Charles-Quint en Afrique (vol. VII, p. 220 et suiv.). Ils y sont datés de 1509, 1543, 1544, 1545) (1), puis des inscriptions du XIX[e] qui pourraient être mises en regard de certains bulletins de victoire laissés par les Romains sur la terre d'Afrique, comme la suivante:

(1) Cf. *Archéologie*, pl. VIII.

D'un côté de la porte du fort Clauzel, à Bougie (VII, p. 235).

LA GARNISON
RÉDUITE A 900 HOMMES A ÉLEVÉ
CE FORT
DU 7 AU 21 9bre EN COMBATTANT
LES 7, 8, 10, 11 9bre 1835
LE C^T^ LAROCHETTE COM^NT^ SUP^EUR^

ou classés parmi les *mortes singulares* dont un pays se fait honneur :

A côté de la porte du fort Clauzel (VII, p. 234).

A NAIGEON C^E^
SAPEUR AU 2ME R^MENT^ DU
GÉNIE
TUÉ LE 20 9BRE 1835
EN POSANT L'ESCALIER DU FORT
ORDRE DU JOUR DU 13 X^BRE^

Veuillez agréer, etc.

R. Cagnat.

DEUX INSCRIPTIONS DU CABINET DE LÉON RENIER

Quelques unes des inscriptions, dont M. Renier avait formé une petite collection, m'ont été gracieusement offertes, en souvenir, par son fils. En voici deux que je suppose de provenance africaine sans pouvoir découvrir si elles ont été éditées ; peut-être trouvera-t-on dans ses papiers quelque note qui les concerne.

1° Fragment de pierre dure, brun-rougeâtre ; largeur, 0m18 ; hauteur, 0m17; épaisseur, 0m05. Hauteur des lettres, de 0m03 à 0m04. A la 1re ligne, moitié supérieure d'un X; à la 2e, cassure du bras gauche du V; à la 3e, cassure du jambage gauche du H.

////// X //////
/;///VIII ❦
//HEVESTI
///I FEC ❦

2° Fragment de marbre gris ; largeur, 0m10 ; hauteur, 0m11 ; épaisseur, 0m06. Hauteur des lettres, 0m025.

//VNCOR////
///TIS·ETIN//
/////CLA/////

Robert Mowat.

INSCRIPTION DE KANTARA

MENTIONNANT L'*ala I Thracum Mauretana*

Le produit des dernières fouilles exécutées en Egypte par M. Flinders Petrie (1), sous les auspices de l'*Egypt Exploration Fund*, a été exposé pendant le mois de septembre, à Londres, dans une salle d'Oxford Mansion (Regent Street), où il m'a été donné de voir et de copier une inscription romaine, qui est peut-être déjà publiée, la seule, du reste, que renfermait cette collection. Elle a été découverte par M. F. Ll. Griffith, à Kantara, sur la frontière syrienne; c'est une grande table de pierre calcaire jaunâtre, brisée en plusieurs fragments; hauteur, 0^m62; largeur, 0^m85; épaisseur, 0^m10.

VI · HERCVLI · VI
P · CAESAR · GAIVS · AVRELIV
S FELIX INVICTVS · AVG · PONT ·
B · POTEST · V COS III PP · PROC
CAESAR MARCVS AVRELIVS
VS F / / / , / / / VICTVS · AVG ·
B · PO / / ' / II COS · II PP PROCO
INVIC / / / / MI PRINCIPES NNT
CASTR / / A LAEI THRACVM · M
PROVIDENTIA SVAE MAIESTAT

[*Io*]*vi, Herculi, Vi*[*ctoriae*], *Imp*(*erator*) *Caesar Gaius Aureliu*[*s Valerius Diocletianus, Piu*]*s, Felix, Invictus, Aug*(*ustus*), *pont*(*ifex*) [*max*(*imus*), *Germ*(*anicus*) *max*(*imus*), *tri*]*b*(*unicia*) *potest*(*ate*) *v, co*(*n*)*s*(*ul*) *iii, p*(*ater*) *p*(*atriae*), *proc*[*o*(*n*)*s*(*ul*), *et Imp*(*erator*)] *Caesar Marcus Aurelius* [*Valerius Maximianus, Pi*]*us, Felix, Invictus, Aug*(*ustus*), [*pont*(*ifex*) *max*(*imus*), *Germ*(*anicus*) *max*(*imus*), *tri*]*b*(*unicia*) *po*[*t*(*estate*) *i*]*ii, co*(*n*)*s*(*ul*) *ii, p*(*ater*) *p*(*atriae*), *proc*[*o*(*n*)*s*(*ul*), *invic*[*tissi*]*mi principes n*(*ostri duo*), *t*[*otius orbis restitutores*], *castr*[*a*] *alae i Thracum M*[*auretana*] *providentia suae majestat*[*is extructa dedicaverunt*].

Les lacunes sont faciles à restituer avec le secours d'une inscription découverte au siècle dernier, dans une autre localité d'Egypte, à Hiéraconpolis (*C. I. L.* III, 22); c'est aussi une dédicace aux trois mêmes divinités militaires, datée des mêmes puissances

(1) *The Academy*, nos du 26 juin, du 5 et du 11 septembre 1886.

tribunices et consulats de Dioclétien et de Maximien, pour l'établissement du camp de la *cohors I Augusta Praetoria Lusitanorum*; les deux inscriptions sont identiques, sauf le nom du corps de troupe.

Un diplôme de Domitien *(C. I. L.* III, *dipl.* 14, p. 857) prouve que l'*ala I Thracum Mauretana* se trouvait en l'année 86 en Judée, précisément avec la même cohorte de Lusitaniens. Ce diplôme donne en toutes lettres le surnom *Mauretana* qu'il nous est ainsi permis de rétablir dans le texte de Kantara, où il n'a laissé d'autre trace que sa lettre initiale, le reste ayant été emporté par une cassure.

Par là, nous apprenons que l'*ala I Thracum Mauretana* avait été, dans le principe, formée en Maurétanie (1), au moyen d'auxiliaires recrutés en Thrace; elle a donc d'abord appartenu à l'armée d'Afrique, de laquelle elle aura sans doute été détachée et envoyée en Judée, pour coopérer à la répression de la révolte des Juifs en l'an 70.

Nous retrouvons plus tard cette aile de cavalerie en garnison à Alexandrie, sous Septime Sévère, en l'an 199 (*C. I. L.* III, 14, inscription vue par M. Waddington).

Enfin l'inscription rapportée de Kantara nous apprend qu'elle avait son camp dans cette localité, en l'an 288, sous Dioclétien et Maximien.

Cette inscription prouve encore autre chose, c'est qu'il faut maintenir dans l'inscription de Hiéraconpolis, citée précédemment, la lecture *trib. pot. v. cos. iii,* que M. Mommsen pensait devoir corriger en *trib. pot. iiii.*

A noter le signe diacritique en forme d'accent aigu qui surmonte les sigles Ṕ Ṕ = *p(ater) p(atriae)* et Ń Ń = *n(ostri duo)*; ce sont des exemples à ajouter à ceux des sigles D́ = *d(ies)*, D́ Ḿ = *d(iis) m(anibus)*, F́ = *f(ecit)*, F́ F́ = *f(elix) f(idelis)*, qui ont été recueillies par M. Hübner, dans ses *Exempla scripturae*, p. LXXII : *saepissime linea illa superponitur litterae singulari... interdum apici similis est.*

A remarquer aussi les prénoms *Gaius* et *Marcus* gravés en toutes lettres, conformément aux habitudes des lapicides grecs.

Robert Mowat.

(1) Une conclusion analogue se tire du cognomen d'autres troupes auxiliaires: la *cohors I Gallorum Dacica*; la *cohors II Gallorum, Macedonica;* la *cohors I Lusitanorum Cyrenaica;* la *cohors IIII Thracum Syriaca.*

LE TRÉSOR DE CAUBIAC AU MUSÉE BRITANNIQUE

En mai 1785, un paysan de Caubiac, labourant un champ, mettait à découvert une cachette contenant sept objets de vaisselle d'argent. La trouvaille fut publiée avec planches descriptives par Montégut, dans les *Mémoires de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse*, t. III, 1788, p. 1-20. Depuis, on paraît avoir ignoré ce qu'elle était devenue : Adrien de Longpérier lui-même, l'archéologue qui se tenait le mieux au courant de nos antiquités nationales, a eu plusieurs fois l'occasion de parler du trésor de Caubiac, mais il s'est borné à citer ou à reproduire l'article de Montégut (1), sans y ajouter aucune nouvelle information. Une circonstance heureuse vient de me mettre en mesure d'annoncer que ces précieux monuments appartiennent au British Museum, où ils étaient exposés depuis longtemps dans la merveilleuse salle des Gemmes et Bijoux, mais dispersés sans étiquettes dans différentes vitrines, en attendant qu'ils fussent classés.

Je fus un jour prié par le savant et obligeant conservateur, M. Murray, d'émettre mon opinion sur l'inscription pointillée d'un plateau d'argent que l'on savait provenir de l'ancienne collection Payne Knight, et qu'il me donna à examiner. Pendant que j'étais occupé au déchiffrement de l'inscription, il retrouvait, dans le catalogue autographe de Knight, une note portant que l'objet avait été découvert à Caubiac, près de Toulouse. Ces mots me remirent immédiatement à la mémoire l'article de Montégut; l'identification fut faite non seulement du plateau, mais des six autres objets qui vinrent successivement répondre à l'appel. Le trésor de Caubiac se trouva dès lors reconstitué *en entier*; avec la plus gracieuse courtoisie, M. Murray m'accorda la satisfaction de lui aider à en faire le transfert et le groupement dans une vitrine spéciale.

Comment ce trésor était-il venu en la possession de Knight? Il nous apprend lui-même que les sept objets représentant la trouvaille et portant les numéros 66-72 dans son catalogue, avaient été acquis par lui, en 1790, de l'abbé Tersan, qui, lui-

(1) *Notice des bronzes antiques exposés dans les galeries du musée impérial du Louvre*, 1868, p. 121; *Œuvres*, III, p. 420; *Gazette archéologique*, VIII, 1883, p. 2, et IX, 1884, p. 342.

même, les avait achetés à M. Cornac, propriétaire du champ de Caubiac.

La lecture des inscriptions telles qu'elles ont été publiées par Montégut ne m'a point paru tout à fait exacte; il peut se faire cependant que quelques parties du pointillé, qui est très léger, soient actuellement dissimulées par la couche de sulfure formée à la surface du métal depuis un siècle que cet auteur a eu les objets entre les mains. Quoiqu'il en soit, voici ce que j'ai vu : 1° sur le plat à bords godronnés représenté par la figure C de sa planche I :

EVCRATI P IIII S∴

Eucrati ; *p(ondo) iiii, sextans.*

2° Sous la patère de la planche III :

TA·H·AZ ΣA

3° Sous le vase de la planche IV, fig. A :

\SJIS SIF P·VI.S

(?) *SIF*; *p(ondo) vi, s(emis).* Peut-être les initiales de *S(exti) I(ulii) F(elicis).*

Le même objet porte en outre deux petites inscriptions, tracées à la pointe, qui paraissent avoir échappé à Montégut ; l'une à gauche du pointillé, mais tournée de bas en haut, paraît en être la répétition,

sif...

l'autre, à distance, et tout à fait indépendante des précédentes,

KEλIOΓ

Robert Mowat.

CORRESPONDANCE

1° *Au sujet d'une inscription de Dioclétien à la Malga*

Musée gallo-romain de St-Germain (S.-et-O.), 3 octobre 1886.

Monsieur et cher maître,

C'est sans doute par un oubli que le R. P. Delattre, dans le *Bulletin épigraphique* de juillet-août (p. 189), a réédité la dédicace à Dioclétien, trouvée à la Malga, sans rappeler les circonstances de la découverte. Ce piédestal a été vu pour la première

fois par M. Babelon, du temps que nous fouillions à Carthage, le 19 avril 1884. Il en prit une copie rapide et en fit l'acquisition pour la Bibliothèque nationale. Mais, au moment où cet intéressant document allait nous être livré, un des Pères de St-Louis le fit transporter à notre insu au musée cardinalice, où il nous fut impossible de le revoir. Le R. P. Delattre, dont on connaît l'obligeance et la courtoisie, était absent à ce moment de Saint-Louis : c'est ce qui explique qu'on ait pu procéder à notre égard d'une façon aussi cavalière. Nous avons fait allusion à cet enlèvement incorrect en publiant l'inscription en question dans le *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 1886, p. 12.

Votre tout dévoué,

Salomon Reinach.

2° *Inscription découverte à St-André-de-Sorède*

Villefranche (Pyrénées-Orientales), 11 octobre 1886.

Monsieur le Directeur,

J'avais lu, ces jours-ci, dans un journal des Pyrénées-Orientales, — *l'Indépendant,* je crois, — les lignes suivantes :

« Des ouvriers occupés à enlever la terre amoncelée derrière « l'autel de la chapelle absidale nord, dans l'église de St-André-« de-Sorède, ont découvert récemment un superbe cippe, en « marbre blanc, du second ou du troisième siècle de notre ère, « portant, gravée en belles capitales, l'inscription suivante :

MERCVRIO
AVG(*usto*)
Q(*uintus*) HERMETIO
L(*oco*) D(*ato*) D(*ecreto*) D(*ecurionum*)

L'existence d'un pareil texte ne me paraissant pas possible, j'avais aussitôt écrit à M. le Maire de St-André pour obtenir une meilleure copie de l'inscription trouvée dans l'église de sa commune, et je reçois à l'instant un estampage qui, s'il n'est pas des plus parfaits, va me permettre néanmoins de rétablir la lecture donnée ci-dessus.

On doit lire :

MERCVRIO
AVG
Q·VALERIVS
HERMETIO
L D D D

Mercurio Aug(usto) Q(uintus) Valerius Hermetio ; L(oco) d(ato) d(ecreto) d(ecurionum).

Les lettres, d'une bonne époque, sont fort belles et mesurent : 0m05 à la première ligne; 0m04 aux deuxième et troisième; 0m035 à la quatrième; 0m03 à la cinquième et dernière.

J'apprends, en outre, que « *la figurine d'un corbeau* » (?) se trouve « sculptée au fond de la pierre ». Je ne sais ce qu'il faut réellement entendre par là.

Le cognomen *Hermetio* est certainement assez rare pour être signalé. M. Leclère, dans le *Recueil des Notices et Mémoires de la Société archéologique de Constantine*, 1864, p. 71 (*C. I. L.* VIII, 7289) en cite un exemple sous la forme *Aermetio*.

Veuillez agréer, etc.

E. Espérandieu.

3° *Urne funéraire acquise par le musée de Marseille*

Extrait d'une lettre de M. Camille Jullian, en date du 12 septembre :

« Le Musée archéologique de Marseille vient d'acquérir une « urne en marbre portant l'inscription suivante, déjà connue :

D M
P·SESTIDIO·NV
NDINO·MIL·COH·I
PR·7 LABERI·G·CAB
ALLIVS·PRISCVS
HERES·FECIT·B·M
DOMV VERONA

« C'est l'épitaphe d'un prétorien de Vérone. L'urne est origi- « naire de Rome et a été publiée dans le tome VI du *C. I. L.*, « n° 3889. M. Hirschfeld croit la dernière ligne ajoutée par une « main moderne. Elle est bien antique, pensons-nous avec « M. Henzen ».

4° *Inscription sur une tuile découverte à Londres*

Par lettre du 2 octobre dernier, M. C. Roach Smith nous informe que, selon la lecture communiquée par lui à la Société des Antiquaires de Londres, dans la séance du 10 juin, l'inscription gravée à la pointe sur une tuile provenant du mur romain de Londres, dans Warwick Lane, Newgate Street (voir *supra*, p. 198) est ainsi conçue :

AVSTALIS
DIBVS////
VAGATVR SIB
COTIDIM

et qu'il l'interprète de la manière suivante: (le briquetier). Austalis quitte (son travail) pour se rendre chaque jour aux (temples des) Dieux.

5° *Inscription de Vagnas (Ardèche)*

Extrait d'une lettre de M. Ollier de Marichard, en date du 15 octobre 1886.

« Dans le *Bulletin épigraphique*, n° 3 (mai-juin 1886, p. 133), « M. Revellat, auteur du mémoire, *Quelques inscriptions romaines* « *vues dans les départements de la Drôme et de l'Ardèche*, men- « tionne que j'ai signalé le nom de *Pontius* gravé sur grande pierre « engagée dans l'angle d'une maison, au village de Vagnas, et il a « ajouté que probablement ce mot devait être gravé avec un C au « lieu d'un T, comme on l'a signalé au Pègue (Drôme). Conti- « nuellement en voyage depuis le mois de juin, je n'avais pu, « jusqu'à ce jour, aller contrôler le fait qu'il a signalé ; je m'em- « presse de venir confirmer que cette supposition est très juste, et « que le nom de *Poncius* est réellement gravé par un C sur la « pierre d'angle de la maison de Vagnas; le nom se lit en lettres « carrées, ainsi :

PONCIVS

6° *Inscription de Narbonne*

Nous recevons encore de M. Espérandieu, à la dernière heure, l'estampage et la lecture d'une inscription récemment découverte à Narbonne et transportée au musée de cette ville. Les lettres ont environ $0^{m}03$ à la 1re ligne et $0^{m}025$ aux suivantes.

patte d'animal — *deux pieds humains*

/ / / L V A N O · A V / / /
/ / / OMPEIVS · INGE / / /
/ / / S S V M · R E D D / / /

[*Si*]*lvano Au*[*g*(*usto*)] [.*P*]*ompeius Inge*[*nuus*] [*ju*]*ssum red-d*[*idit*]. L'inscription est surmontée d'une sculpture dont il ne reste que deux pieds humains et une patte d'animal ; le sujet devait représenter le dieu Silvain accompagné d'un chien, l'un de ses attributs ordinaires. Des traces de crampons, encore visibles, font supposer à M. Espérandieu que l'ex-voto de Pompeius était superposé à un ex-voto plus ancien.

BIBLIOGRAPHIE

Ermanno Ferrero. — *Leone Renier, breve commemorazione* (ext. des *Atti della R. Accademia delle Scienze di Torino*, XXI); Torino, E. Lœscher, 1885, 17 pages in-8.

L'éloge funèbre de Léon Renier, que l'Académie des Sciences de Turin comptait au nombre de ses membres associés, a été prononcé au sein de cette savante Compagnie, dans sa séance du 22 novembre dernier, par M. Ferrero qui s'est acquitté de cette mission en excellents termes; l'hommage rendu au chef des épigraphistes français par leur confrère italien a été sympathiquement applaudi par eux; le *Bulletin* tient à en conserver l'écho. M. Ferrero doit aussi être particulièrement loué pour l'heureux classement qu'il a adopté dans sa liste bibliographique des travaux de Renier, en séparant ceux qui concernent l'Afrique de ceux qui concernent la Gaule; cette disposition géographique facilite les recherches autant que possible.

Ch. Roach Smith. — *Retrospections, social and archaeological*, 1883-1886; Londres, Georges Bell.

L'auteur des *Collectanea Antiqua*, connus de tous les archéologues, nous donne aujourd'hui deux volumes de mélanges qui pourraient être intitulés en français « Souvenirs d'un Antiquaire ». Il a tenu à conserver la trace des rapports d'amitié ou de confraternité qu'il a entretenus avec une foule d'hommes marquants, non seulement en Angleterre, mais sur le Continent; nous y avons rencontré les noms honorés de Gerville, Boucher de Perthes, de Caumont, Peigné-Delacourt, de la Saussaye, de Marsy. Ant. Charma, Cochet, Bourassé, Haigneré, Hucher, de Roucy, Boilleau, etc. Le désir de connaître les antiquités de la France lui a fourni l'occasion d'apprécier sympathiquement le pays lui-même et ses habitants; voir notamment, t. I, p. 207, et t. II, p. 125, où l'on pourra lire des témoignages sincères et désintéressés que leur étendue nous empêche de reproduire ici, mais qui ne doivent point passer inaperçus, pas plus chez nous qu'à l'étranger. De bons dessins, dûs à l'habile crayon de l'auteur, servent d'illustrations à ses notes de voyage sur les ruines de Doué, de Thésée, de Larcay, de Cinq-Mars, et sur des antiquités recueillies à Londres, aux environs de Mayence, par exemple, la fameuse épée de fer avec fourreau de bronze argenté, orné de sujets au milieu desquels on lit les inscriptions FELICITAS TIBERI — VIC(*toria*) AVG(*usti*) (actuellement au British Museum).

Ed. Engelhardt. — *Les Canabenses et l'origine de Strasbourg* (extr. de la *Revue Alsacienne*, n° de juin 1886); Paris et Nancy, Berger-Levrault, 14 pages in-8, 1 figure dans le texte.

L'auteur résume l'opinion de Mommsen et de Renier sur les baraquements de marchands et de cantiniers établis près des camps fixes des légions et compare notamment deux inscriptions renfermant l'une et l'autre les deux expressions *canabae*, *canabenses*; la première, (Brambach, 1891), découverte à Kœnigshofen, tout près de Strasbourg; la deuxième découverte par M. Engelhardt lui-même à Troesmis (*C. I. L.*, III, 6166) et aujourd'hui conservée à la Bibliothèque Nationale. Le camp de Troesmis dont le plan est figuré d'après la restitution de M. Amb. Baudry dans l'*Hist. des Romains.* de V. Duruy, t. V, p. 26, offre une grande similitude avec les *castra stativa* d'Argentoratum, dont le contour, vérifié par Silbermann (*Localgeschchite der Stadt Strasburg*, 1775), englobait le plateau de la ville actuelle délimité par l'église St-Etienne, le théâtre, le Temple-Neuf, les Grandes Boucheries, et le bras de l'Ill qui longe le quai des Pêcheurs. L'inscription de Kœnigshofen prouve qu'en ce lieu étaient les *canabae* de la légion VIII Augusta établie à Argentoratum, que M. Engelhardt pense avoir été érigé en municipe bien avant l'époque (an 350) où Ammien Marcellin

lui donne ce titre, peut-être à la fin du 2e siècle. La question traitée offre un véritable intérêt. Il y a cependant une difficulté qui n'est peut-être pas insurmontable, mais qui n'en demande pas moins à être éclaircie; en admettant que Kœnigshofen représente réellement le site des *canabae*, comment celles-ci ont-elles pu devenir le noyau, c'est-à-dire le *centre* du municipe tout en restant en *dehors* et même à une distance notable de l'enceinte? C'est au contraire le camp lui-même qui paraît être devenu le noyau effectif; que devient alors, dans le cas particulier d'Argentoratum, la théorie de la transformation des *canabae* en cités?

Luigi Cantarelli. — *Legio I Liberatrix Macriana* (extr. du *Bull. della Comm. Arch. di Roma*, 1886); 9 pages in-8.

A la nouvelle de la mort de Néron, en l'an 68, le légat impérial de Numidie, L. Clodius Macer, se refusa à reconnaître son successeur et prit le titre de propréteur d'Afrique qui avait été en usage à la fin de la République. Mais sa révolte fut éphémère; Trebonius Garucianus (procurateur de Maurétanie Tingitane, comme l'a démontré M. Pallu de Lessert), reçut de Galba l'ordre de mettre à mort le rebelle, ordre exécuté par le centurion Papirius. Les monnaies émises par le rebellle, en vertu du pouvoir suprême qu'il s'était arrogé, mentionnent deux noms de légions sur l'identité desquelles on n'a pas été d'accord, la *Leg(io) III Lib(eratrix) Aug(usta)* et la *Leg(io) I Lib(eratrix) Macriana*, M. Schiller a pensé que Clodius Macer les avait créées toutes deux, après avoir licencié l'ancienne III Augusta; M. Mommsen a supposé que Macer avait congédié la III Augusta après avoir ajouté à son nom celui de Liberatrix, et que plus tard il l'avait reconstituée sous la dénomination de I Liberatrix Macriana. M. Cantarelli démontre: 1° que l'ancienne III Augusta a effectivement reçu en plus le surnom de Liberatrix, mais qu'elle n'a pas été licenciée; 2° que la III Liberatrix Macriana seule a été créée par Macer et doit être nécessairement distinguée de la précédente.

G. Gatti. — *Della utilita che lo studio del diritto romano puo trarre dall'epigrafia* (extr. des *Studi e documenti di storia e dirito*, VI, 1885); 23 pages in-4°.

Ce travail s'adresse aux juristes; mais en retournant son titre on pourrait également le recommander aux épigraphistes auxquels la connaissance du droit romain serait d'un grand secours pour l'interprétation d'une foule d'inscriptions. Ils liront avec profit l'exposé magistral que l'on doit à un savant qualifié par sa double compétence.

Ermanno Ferrero. — *Iscrizioni classiarii di Cagliari* (extr. des *Atti della R. Accademia delle Scienze di Torino*, vol. XXI, 1886), 8 pages in-8 et un plan du port de Cagliari.

Cinq nouvelles inscriptions navales découvertes, l'an dernier, à Cagliari fournissent au savant historien des flottes romaines l'occasion de revenir à son sujet de prédilection; deux d'entr'elles sont des fragments sans importance, les trois autres sont des épitaphes de soldats de la flotte de Misène, deux d'origine besse et un dalmate. Au commentaire de ces textes l'auteur a ajouté une note intéressante de M. Ettore Pais qui pense qu'à l'époque carthaginoise l'étang de Cagliari communiquant avec la mer par l'ouverture de la Scafa, fournissait un port bien abrité contre la violence du siroco, vent régnant.

Vittorio Poggi. — *Sullo suolgimento delle forme onomastiche presso i Cisalpini durante il periodo della romanizzalione* (extr. du *Giornale italiano di filologia e linguistica classica*, 1886); 31 pages in-8.

Ce mémoire a pour point de départ une brève inscription funéraire, découverte par M. Filippo Ponti sur le territoire des anciens *Lepontii*, à Zoverallo (Intra), sur la rive droite du Lac Majeur, et ainsi conçue LEVCVRO | MOCONIS | F, à savoir, *Leucuro*, (*fils*) *de Moco*. L'auteur remet en lumière une particularité caractéristique de l'onomastique gauloise que notre regretté Florian Vallentin avait formulée

en ces termes : « On peut donner à ce mode (la filiation indiquée par le nom du père au génitif sans le mot *filius*) le nom d'usage gaulois, car on rencontre généralement la filiation ainsi exprimée sur les inscriptions avec noms gaulois ». Le travail du major Poggi abonde en exemples intéressants empruntés à l'épigraphie et jette de vives clartés sur la question de romanisation des peuples celtiques, en tant que révélée par son signe le plus expressif, l'évolution du système onomastique.

R. Mowat.

REVUES ET JOURNAUX PÉRIODIQUES

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDES DES HAUTES-ALPES. 5e année (1886), 2e fascicule, p. 168-182 : Feu l'abbé Vallon, *Conjectures sur les voies romaines dans la partie de la Gaule correspondant au département des Hautes-Alpes.* Cette publication posthume d'un mémoire composé vers l'année 1859 contient les extraits des anciens itinéraires en ce qui concerne les Hautes-Alpes (vases de Vicarello, itin. de Jérusalem, itin. d'Antonin, table de Peutinger, itin. de l'anonyme Ravennate), l'indication des routes suivies au Moyen Age et celle des étapes établies en 1777; la continuation, promise par un *à suivre*, n'a point paru dans les 3e et 4e fascicules.

3e fascicule, p. 375-376. L'inscription découverte en 1865, au Forest-St-Julien et transportée au musée de Gap, doit être lue MARTI | AVG / / | / / / | V·S·L·M (voir *Bull. épigr.*, II, 198, la lecture que Florian Vallentin en a donnée le premier, sauf les lettres AVG). Le fragment d'inscription de Lagrand signalé par M. l'abbé Pascal (*Bull. de la Soc. d'Etudes des Htes-Alpes*, 1882, p. 220; 1883, p. 20), a été donné au musée par M. Gérard, son possesseur. On y lit, / / / DIVI AVGVSTI CVRATOR ; haut. 1m20, larg. 0m61, ép. 0m18; lettres hautes de 0m09.

4e fascicule, p. 511 : Inscription découverte par M. Louis Morel, à Chorges, sur le montant droit de la Porte Raveline ; elle était cachée dans la maçonnerie et renversée ; restes de moulures ; martelage aux 3 premières lignes : IMP / / / | / / / / | / / / / | INVICT / / / | ORDO CAT / / / | .

REVUE ARCHEOLOGIQUE, sér. 3, t. VII (1886) ; Alfred Danicourt, *Etude sur quelques antiquités trouvées en Picardie*. Nous relevons dans ce très intéressant mémoire les articles suivants : p. 83, sur un fond de barillet en verre, provenant de Vermand, CEBEI ꟿ YLLICI ; sur la base d'une fiole carrée, EVHODIA, sur une autre S·I·L, toutes deux provenant d'Amiens ; p. 86, sur des vases de terre (Amiens), des légendes peintes à la barbotine blanche, VTI, FRVI, REPLE ME, AVETE, MISCE COPO, BIBE ; p. 87, sur une boucle à ardillon, en bronze et en forme d'anneau (Amiens), ┬V┬T┬E┬R┬E┬F┬E┬L┬I┬X ; p. 90, trois petits cubes en os creux, légèrement coniques (Amiens), avec une lettre gravée sur chacune des quatre faces, l'un A, P, T, D, l'autre A, R, T, P, le troisième, A, D, P, T ; p. 93, sur une plaque de bronze repoussé (Vermand), représentation d'un auriga, marchant à gauche, tenant un fouet dans la main droite et une palme dans la gauche ; il est placé entre une couronne à lemnisques et un vase contenant quatre palmes sous une arcade à pilastres et surmonté de l'inscription, OLYMPI NIKA ; p. 95, un umbo de bouclier en argent doré (Miséry), frappé d'une estampille en relief, représentant un personnage drapé ; au-dessous l'inscription MARA ; p. 89. une bague de bronze (Reims), sur le chaton de laquelle est gravée la devise SI VIS.

— *Ibidem*, nº d'avril-mai, p. 266-276: Camille Jullian, *Inscriptions grecques d'Egypte*. Il s'agit de dix inscriptions entrées au musée d'archéologie de Marseille, moitié par acquisition, moitié par don, toutes inédites, sauf une, le nº 5362 *b* du *C. I. Gr.*, dont M. Jullian révise la lecture. L'épitaphe de l'Argien Polycratès, chef des gardes du corps (ἀρχισωματοφύλαξ), à la cour des Ptolémées, lui fournit le thème d'une remarquable dissertation sur l'importation d'un grand nombre d'institutions ptolémaïques dans l'organisation politique et financière de l'Empire romain.

— *Ibidem*, nº de juillet-août, p. 33-36: Eugène Müntz. *Les monuments antiques de Rome à l'époque de la Renaissance*. L'auteur termine son grand mémoire dont la publication s'est continuée dans les livraisons de mai-juin et juillet-août 1884, juin et juillet-août 1885, février-mars et avril-mai 1886. Ce sont les documents tirés des archives du Campo Marzo et du Vatican, dans lesquels se trouvent quelques copies d'inscriptions, utilisées d'autre part par le *Corpus*, et surtout de précieux renseignements sur l'*état archéologique* de Rome il y a près de 4 siècles.

R. Mowat.

ACADÉMIES ET CORPS SAVANTS

ACADÉMIES DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.— *Séance du 23 juillet 1886*. — La séance est levée en signe de deuil après l'annonce de la mort de M. Ch. Jourdain, survenue le 20 juillet à Taverny.

30 juillet. — M. P. Tannery achève la lecture de son mémoire sur l'ouvrage mathématique de Georges Pachymère, intitulé *Tetrabiblos*.

13 août. — Annonce de la découverte d'inscriptions latines à Babadagh près de Kustendjé (elles seront transportées à Bucharest) et d'une inscription apparemment himyaritique dans l'île de Karamann (mer Rouge). M. Ph. Berger rend compte de l'examen de 300 nouveaux ex-votos en langue punique, envoyés de Carthage par le R.-P. Delattre.

20 août. — M. Ch. Robert présente une note de M. John Evans sur des objets préhistoriques découverts à Felixstowe (Suffolk); parmi eux se trouve une scie de bronze.

27 août. — M. Paul Fabre lit un mémoire sur la province romaine des Alpes Apennines, citée par le seul Paul Diacre; l'exactitude de ce renseignement contestée par M. Mommsen est maintenue par M. Fabre qui rappelle que plusieurs chainons de l'Apennin toscan sont encore aujourd'hui appelés Alpi.

10 septembre.— M. Casati commence la lecture d'un mémoire sur les origines étrusques de la *gens romana*.

17 septembre. — M. de la Blanchère donne des détails sur l'organisation du service des missions archéologiques et de la conservation des antiquités en Tunisie. M. Cagnat lit un mémoire sur l'*Organisation militaire de l'Afrique romaine sous l'Empire*.

24 septembre. — M. Ch. Robert présente des observations sur des noms romains qu'on lit sur des monnaies de la Gaule, notamment les deniers d'argent de la région comprise entre la Durance et le Rhône, aux légendes CN(*aeus*) VOLVNT(*ilius*) ROVV(*eca*).

SOCIÉTÉ NATIONALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE. — *Séance du 7 juillet 1886*. — M. Lecoy de la Marche, revenant sur une précédente communication de M. Bruyerre, dit que nulle part il n'est

question d'un don fait par l'empereur Maxime à l'évêque Illidius des colonnes du fameux temple du Puy-de-Dôme; cette légende est postérieure au Xe siècle.

21 juillet. — M. Homolle lit un travail sur le temple de Curion décrit par Pline.

28 juillet. — M. Collignon communique les photographies de deux torses grecs-archaïques du musée du Louvre, provenant d'un sanctuaire d'Actium.

1er septembre. — Une lettre de M. de Colleville signale la découverte de substructions romaines à Kerfeunteuniou en Mellac, près Quimperlé, et celle d'une statue équestre dans le Finistère.

[Il s'agit sans doute de la statue équestre découverte, en mai dernier, à Guélen, près Briec, par M. Guépin et publiée par M. Trévédy dans le *Bull. de la Soc. archéologique du Finistère*, séance du 25 mars; sous le titre de *Groupe équestre de Guélen*, avec 2 planches; la statue est une imitation remarquable des groupes de Merten, de Portieux et de Kerlot, représentant un cavalier foulant aux pieds de son cheval un géant anguipède].

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE NEWCASTLE-UPON-TYNE. — *Séance du 30 juin.* — Le Secrétaire annonce que l'avant-veille on a découvert à Birdoswald, l'ancienne *Amboglanna*, un autel haut de 4 pieds 2 pouces, sur lequel on lit l'inscription I O M | CoH I AEL DA | CoR C CAM | MARCELLI | NVS LEG II | AVG | (fac-simile dans les *Proceedings*, p. 216).

28 juillet. — Lecture d'un travail du Dr Bruce sur l'insc. précédente et sur une autre, découverte à Moresby (Cumberland), /// | //PRAEF | COH II LING | . Lecture d'une note de M. Ferguson annonçant la découverte d'une inscription à Cliburn (Westmoreland), BALNEVM | ///// | //VETERO// | NDIAB//VM// | PLISFRCRSA// | //ALBVS (fac-simile, *Proceedings*, p. 251); et celle d'une petite figure en pierre grossièrement exécutée, trouvée à Brough-under-Stainmore (Westmoreland); hauteur 4 pouces; au sommet de la tête on voit une étoile à cinq rayons; sous la base, un cercle; le long du côté, l'inscription DEO ARVALO | SATVRNO; et sur le dos, SEX | COMMODVS | VALER | V·S·L·M.

[Ce doit être l'œuvre d'un faussaire; voir Orelli, 1510 et *C. I. L.*, V, 4198].

R. Mowat.

CHRONIQUE

— *Vente d'une collection d'antiquités africaines appartenant à M. d'Hérisson*, — Le 31 mai et le 1er juin dernier a été vendue à Londres une collection d'antiquités appartenant à M. d'Hérisson et formée en partie au cours des fouilles entreprises par lui à Carthage et à Utique. Comme le catalogue de cette vente, rédigé d'ailleurs avec une incroyable légèreté, ne semble pas avoir été fort répandu, je crois utile de signaler les numéros qui se rapportent à l'épigraphie latine.

N° 35. *Several pieces of marble with the inscription* AFRI. *Utica.*

N° 40. *Punic skull of Muerius Triptus. Very rare. Gamart.* [Ce nom aurait-il été lu sur quelque épitaphe? La forme est d'ailleurs certainement corrompue].

N° 41. *A fine epitaph of M. Verrius and his brother and their two skulls, a hatchet and an iron ring.*

N° 66. *A Roman epitaph, Antonius Ingenius* [sic] *in a perfect state. Utica.*

N° 67. *Three fragments of inscriptions of the christian era, very curious and important on account of their strange orthography. Utica.*

N° 102. *A very curious epitaph, found in the place of the necropolis. Gamart.*

N° 103. *A handle of a Carthaginian amphor, bearing the inscription of a suffet Magon in grecian characters. Found at the Byrsa. Carthage.*

N° 119. *A Roman funereal stele, with inscription and bas-relief. Carthage.*

N° 328. *A large mosaic of an exceptionnally interesting era, representing a boat with sailors and bearing the double inscription* VINCLVSVS. *First century of our era. Utica.* [On a découvert à Sousse, en 1860, une mosaïque représentant le Minotaure dans le Labyrinthe et Thésée ; voici l'inscription: HIC INCLVSVS VITAM PERDIT. Signalée par M. Guérin (*Voyage*, t. I, p. 110), elle a été gravée dans l'*Illustration* du 13 septembre 1862. Un fragment, qui représente le Minotaure seulement, existait en 1884 dans la cour du consulat d'Angleterre à El-Marsa, où nous l'avons photographié. La mosaïque vendue à Londres vient-elle bien des fouilles d'Utique?].

Les papiers inédits de l'ingénieur Daux, que M. d'Hérisson avait acquis en 1883, ont été vendus en même temps que les antiquités. Les indications du catalogue sont tellement fautives que l'on peut à peine reconnaître le titre des liasses adjugées. Il y avait des plans de Sousse (n°s 405, 412), de Carthage (413, 416), de Thapsus (414), d'Utique (420), de la campagne de Curion (422).

Je reproduis encore, en renonçant à l'expliquer, le signalement du n° 449 : « *Six very curious fragments of moulds, giving a view of the market of the column of Carthage with inscription, found in a potter's shop on the spot, a unique specimen of great importance for the topography of the town* ».

La vente a été faite par MM. Robinson et Fischer, dans leur local, 21, Old Bond Street, Londres.

Salomon Reinach.

— *La colonne Trajane et sa nouvelle notice par S. Reinach* — Les surmoulés galvanoplastiques des bas-reliefs de la colonne Trajane exécutés par ordre de Napoléon III et exposés, en 1864, au Louvre, vont être installés dans les fossés du château de St-Germain-en-Laye ; la colonne sera reconstituée en huit tronçons faciles à étudier dans tous les détails ; pour rendre cette étude encore plus profitable et pour en doubler aussi le plaisir, les visiteurs feront bien de prendre pour guide la notice que M. S. Reinach vient de publier (*La colonne Trajane*, au musée de St-Germain, in-18 illustré, Paris, E. Leroux, 1 fr. 25). Dans ce joli livret de bibliophile qui forme le 2e volume de la *Petite Bibliothèque d'Art et d'Archéologie*, publiée sous la direction de M. de Ronchaud, ils trouveront un historique succinct du monument, l'indication des travaux dont il a été l'objet, écrits, dessins, moulages, et enfin la description substantielle des bas-reliefs représentant les divers épisodes des campagnes Daciques de Trajan, en qui la nationalité roumaine doit reconnaitre son fondateur.

— *Antiquités gréco-égyptiennes au British Museum.* — L'importante collection d'antiquités recueillies par M. Flinders Petrie sur l'emplacement des anciennes colonies grecques de Naukratis et de Daphné, en Basse-Egypte, vient d'être offerte au musée Britannique par l'*Egypt Exploration Fund.*

Paris, le 20 octobre 1886.

Robert Mowat.

Achevé d'imprimer le 14 novembre 1886.

ERRATUM

Page 202, ligne 10, au lieu de *proconsul*, lire *légat impérial.*

L'Imprimeur-Gérant, E.-J. Savigné.

BVLLETIN

ÉPIGRAPHIQVE

DIRIGÉ PAR

ROBERT MOWAT

6e année, N° 6 — Novembre-Décembre 1886

OBSERVATIONS SUR DEUX INSCRIPTIONS
DU NORD-EST DE LA GAULE

Mon cher Directeur,

Ainsi que nous en sommes convenus, je vous adresse, dûment rectifiés, deux textes que j'ai publiés sur des copies présentant chacune un caractère mal transcrit.

I

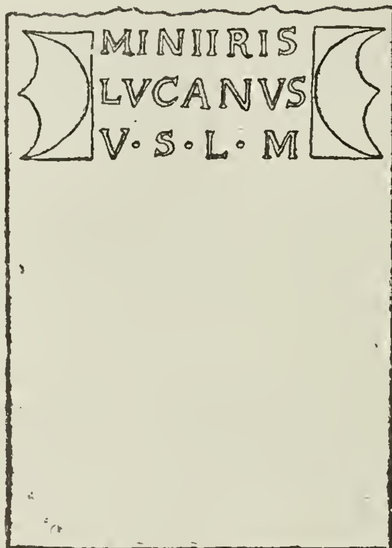
Le premier de ces textes avait pris place dans mon *Epigraphie de la Moselle* (1); c'est une courte inscription trouvée, en 1806, au Hiéraple, près Forbach, et depuis longtemps perdue; son premier éditeur, le baron de Ladoucette, ancien préfet de la Moselle, l'avait lue ainsi: MINVRIS | LVCANVS | V·S·L·M; il la considérait d'ailleurs comme incomplète (2).

Vous avez bien voulu me communiquer le dessin suivant pris sur le monument, à l'époque de sa découverte, par un numismate distingué, feu M. Motte, de Sarrelouis, et précieusement conservé par son neveu M. G. Loustau.

Si l'on s'en rapporte à ce croquis, qui doit être exact, il s'agirait d'un cippe ayant perdu son couronnement, mais dont l'inscription, contrairement à l'avis du premier éditeur, serait complète, puisqu'elle remplit exactement l'espace limité par une double bordure formée d'une sorte de *pelta* inscrite dans un rectangle. Le nom divin, qui se voit à la première ligne, est, non

(1) 1re partie, 1873, *Monuments élevés aux Dieux*, p. 88.
(2) *Mém. de la Société des Antiquaires de France*, t. X, 1834, p. 163.

plus *Minuris*, mais *Miniiris*, c'est-à-dire *Mineris*, puisque deux I valent un E (1).



Cette leçon, comme la précédente, nous met en présence d'un nouveau groupe de ces divinités féminines à nom collectif, si chères aux Gaulois de la Belgique première et des Germanies; maintenant faut-il faire des *Minerae* des divinités topiques, et les placer à côté des *Sulevae*, des *Matres Frisiavae* ou des *Matronae Rumanehae*? Je ne le crois pas, car il ne faut admettre qu'à bon escient des dieux et des déesses, dont le nom ne s'est jamais rencontré. Au reste, parmi ces divinités dont les noms se trouvent au pluriel dans les vœux des provinciaux de l'est et du nord-est, il en est qui sont d'origine romaine, comme les *Iunones*, ces génies des femmes. Or, une des ligatures les plus fréquentes est celle des deux lettres R et V, R/, qui s'obtenait par un petit trait partant obliquement du bas de la queue de la première; on peut donc lire, non plus MINERIS, mais MINERVIS.

Les Minerves auraient ainsi été adorées par les Gaulois comme les Junons. Reste à savoir quel caractère ils donnaient à cette multiplication de l'une des principales déesses de Rome? Des inscriptions, plus explicites que celle du Hiéraple, nous l'apprendront peut-être quelque jour; en attendant, on pourrait sans trop de témérité ne pas ranger simplement les Minerves parmi les *Matres* et les *Matronae*, mais rapprocher le vœu où on lit

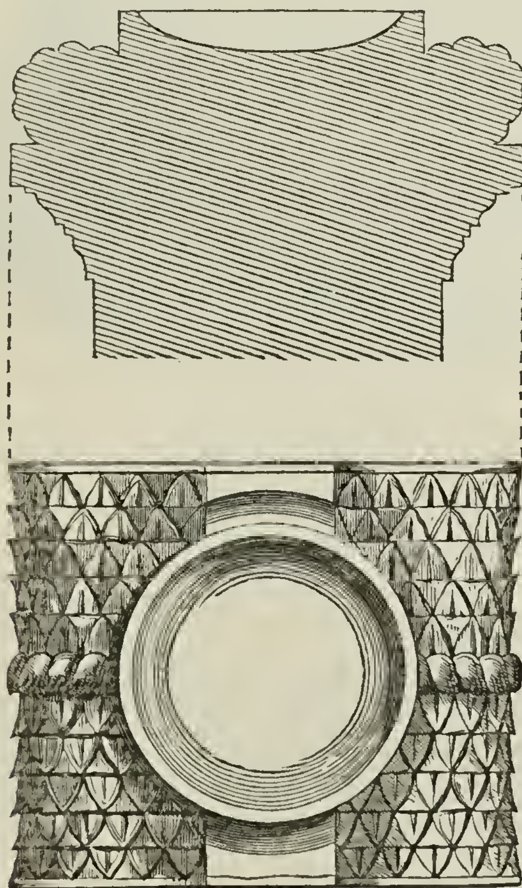
(1) La copie envoyée au baron de Ladoucette peut très bien avoir été exacte, en principe; mais il est probable qu'elle était écrite en caractères cursifs et non en capitales épigraphiques; dans cette hypothèse, on s'explique facilement comment il aura fait *Minuris* d'un mot écrit *Miniiris* par son correspondant.

Minervis de celui qui porte *Martibus* (1) ? Minerve et Mars avaient en effet des attributs communs à Rome, et l'on sait que les Gaulois, sous l'Empire, avaient approprié à leurs idées religieuses plus d'une divinité importée par les maîtres de leur pays.

II

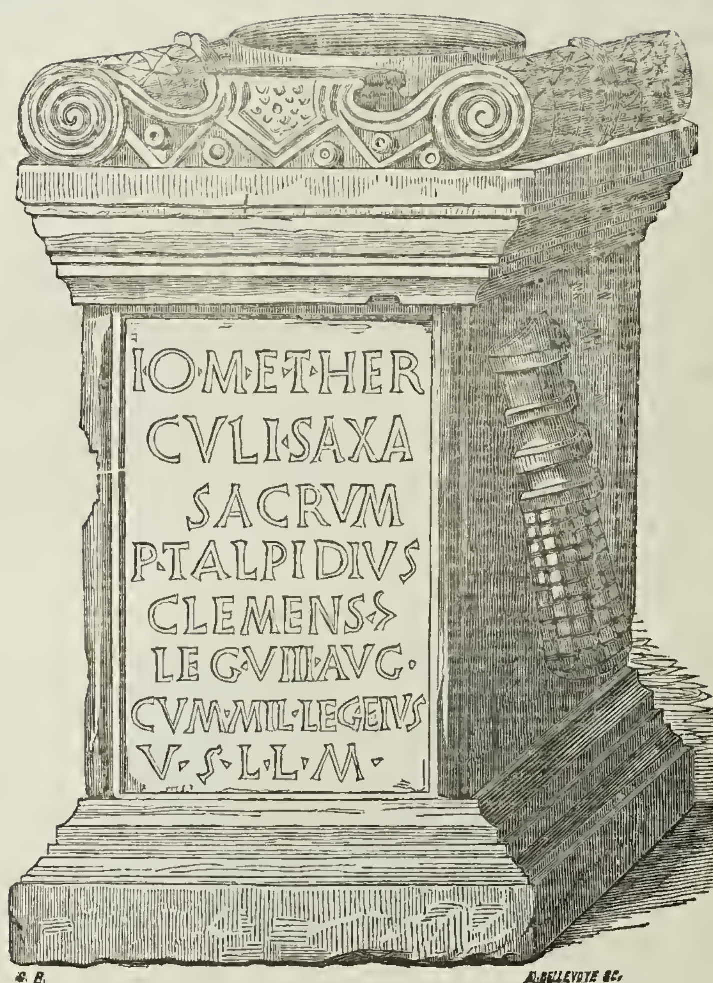
Un article (2), que j'ai publié en 1884, contenait en fac-similé trois monuments trouvés, au dernier siècle, dans d'anciennes carrières, sur la Haute-Moselle, à Norroy-sous-Prény. Le premier monument, élevé par des Vexillaires de la Légion XXI Rapax, en l'honneur d'Hercule Saxan, est aujourd'hui à Nancy.

Le troisième qui consacrait l'accomplissement d'un vœu au même dieu et à Jupiter, par un centurion et par des soldats de la Légion VIII Augusta, se trouve au musée gallo-romain de St-Germain, où j'ai pu l'examiner.

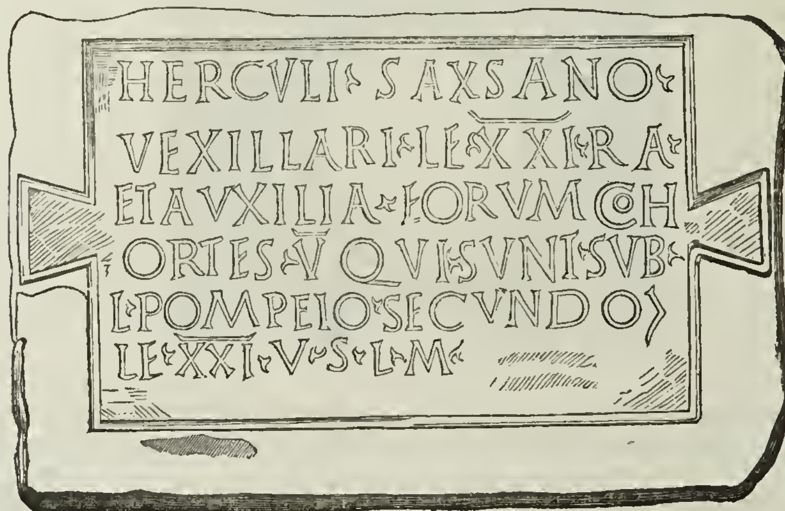


(1) Inscription de St-Pons-de-Thomières (Hérault), commentée par Léon Renier, dans le *Bulletin du Comité de la Langue, etc.*, t. III, 1856, p. 152 et p. 677.

(2) *Inscriptions laissées dans une carrière de la Haute-Moselle par des légions romaines*, (*Mélanges Graux*, p. 329-340. Paris, Thorin, 1884).

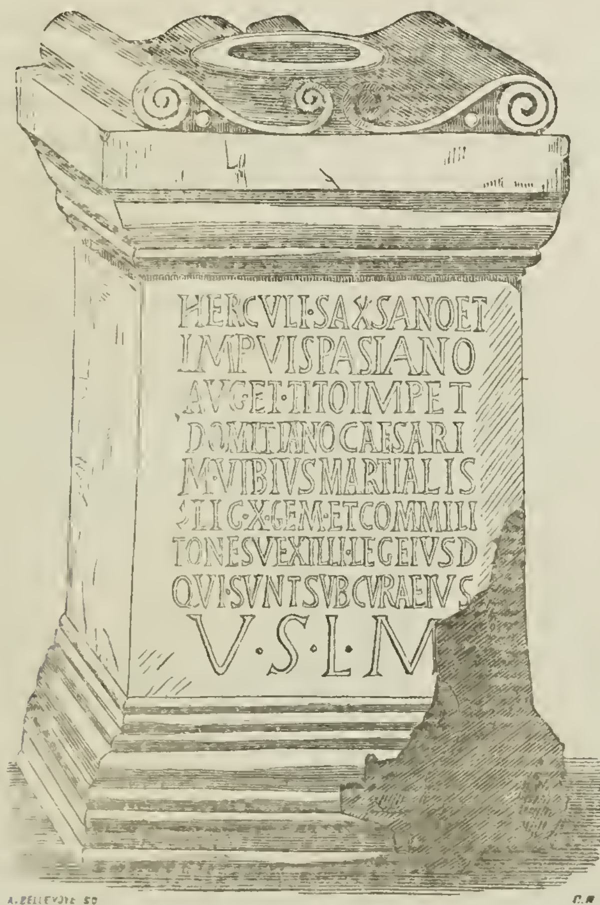


Il m'a donc été facile de le faire graver sur estampage et par conséquent de le reproduire sans erreurs.



Le second, exhumé en 1749, devait être conduit à Nancy par ordre du roi Stanislas, mais il fut enlevé pendant la nuit et expédié au prince Charles de Lorraine, à Bruxelles, où il est encore. M. Renier Chalon, de l'Académie royale de Belgique, avait bien voulu, il y a longues années déjà, me faire faire le joli dessin que j'ai publié. L'exactitude de ce dessin est entière, sauf à la sixième ligne, où l'artiste, employé par M. Chalon, a cru devoir rétablir LEG au lieu de LIG. Une photographie, non du monument tout entier, mais de son inscription, publiée par M. H. Schuermans, dès 1869 (1), mais qui m'avait échappée, m'a permis de reconnaître l'erreur.

Voici le monument en question, avec la sixième ligne portant non plus LEG, mais LIG.



On sait que l'E se remplaçait non seulement par deux I, comme je l'ai rappelé plus haut, mais aussi par un seul I; ainsi on

(1) *Bull. des Commissions royales d'art et d'archéol.*; Bruxelles, 1869; t. 8, p. 317 et pl. 2, fig. 1.

trouve, dans les inscriptions, *six*, *rigione* et *rignum*; la XXII[e] légion y est qualifiée de *primiginia*, et la V[e] de *Macidonica*; dans le vœu même de Norroy, la première syllabe du nom de Vespasien est écrite avec un I.

J'avais sommairement avancé, dans l'article dont je viens de parler, que le centurion, qui dirigeait l'exploitation des carrières ou d'autres travaux lointains, était une sorte d'ingénieur, ayant dans la légion un rôle spécial ; je pense aussi que les légionnaires romains, lorsqu'on n'était ni en marche, ni devant l'ennemi, et qu'il ne s'agissait pas d'élever des remparts sur un point menacé, participaient aux travaux comme surveillants, plutôt que comme ouvriers.

Je compte revenir ultérieurement sur cette question d'organisation, et montrer que les légions romaines, qui représentaient non un régiment moderne, mais un véritable corps d'armée, comportaient, hors du cadre de combat, plus d'officiers et de sous-officiers qu'on ne le croit généralement. Outre les agents chargés des écritures, du service hospitalier ou de la remonte, qui dépendaient directement du légat, il y avait, entre autres, des officiers du rang et du titre de centurion qui faisaient partie de la légion, mais qui étaient en sur-nombre. Je m'appuierai, pour le fait des centurions hors cadre et pour le rôle des légionnaires dans les travaux, sur diverses inscriptions bien connues, et particulièrement sur un texte de Lambèse et sur les listes de Coptos découverts, l'un par feu le commandant De la Mare, les autres par M. Maspéro (*C. I. L.*, VIII, 2554; *Eph. ep.*, V, p. 6).

On s'est souvent étonné de rencontrer dans un acte collectif, consacré par une inscription, plus de centurions que n'en comportait l'ancien cadre règlementaire des légions romaines, et l'on a supposé que ces cadres avaient été changés. M. Mommsen (1) a déjà expliqué cette anomalie apparente, par les nombreuses mutations qui se produisaient entre centurions de légion ou d'armées différentes; en effet le partant pouvait être encore présent au corps lorsque son successeur venait d'arriver. En admettant que des centurions légionnaires chargés de certains travaux, tels que l'exploitation des carrières ou la surveillance des fabriques

(1) *Bulletin des antiq. africaines*, Oran et Paris, 1884, pp. 277 et suiv.

d'armes, comptaient dans la légion sans faire partie du cadre de combat, on comprendra que ces officiers n'étaient pas toujours détachés et pouvaient prendre part, au quartier-général de la légion, à une souscription pour l'érection d'une statue, ou se réunir à leurs collègues des cohortes pour faire un vœu à quelque dieu. Ce fait, joint aux mutations signalées par M. Th. Mommsen, expliquerait surabondamment pourquoi le nombre des centurions, présents au quartier-général de la légion, n'a pas une corrélation obligée avec la constitution du cadre de combat en officiers de ce grade.

Agréez. etc.

P.-Charles Robert.

DEUX INSCRIPTIONS INÉDITES DE LA GAULE

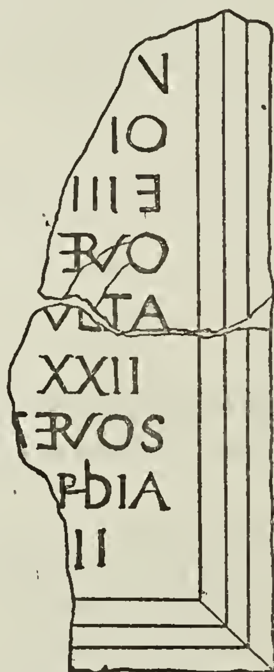
D'APRÈS DES COMMUNICATIONS DE LÉON RENIER

On sait avec quelle obligeance L. Renier mettait son érudition au service de ceux qui y avaient recours, bien entendu tant qu'il n'était pas question de l'épigraphie de la Gaule ; dès qu'on abordait ce sujet, il devenait réservé, et répondait évasivement. Je tiens d'Ernest Desjardins, qui avait vécu pendant de longues années dans son intimité, que personne, pas même lui, son élève de prédilection, n'avait jamais été admis à jeter un coup d'œil dans le mystérieux recueil, et que bien moins encore, il n'avait obtenu aucune copie d'inscription inédite dont il eût tant désiré enrichir la *Géographie de la Gaule romaine*. Deux fois, cependant, Renier s'est spontanément départi de sa réserve, en faveur de celui qui écrit ces lignes, et qui tient à honneur d'avoir reçu ces communications si enviées.

1° *Inscription de Nantes.*

Il y a une douzaine d'années, à l'époque où je parcourais nos départements de l'Ouest pour recueillir les matériaux épigraphiques d'un travail sur la *Provincia Lugdunensis tertia*, que j'avais offert à Renier de rédiger, comme une part contributive à son recueil des inscriptions de la Gaule en préparation, il me pria de vérifier une inscription de Nantes qu'il connaissait grâce seulement à un dessin à lui adressé par L. J. M. Bizeul, l'anti-

quaire émérite de Blain. En même temps, pour me faciliter la recherche, il m'invita à prendre un calque de ce dessin. Mon enquête n'a pas abouti, et je crains bien que le monument n'ait disparu; pour que le souvenir, du moins, en soit conservé à défaut de l'original, je publie aujourd'hui le fac-similé qu'il ne lui a pas été donné d'éditer lui-même; le dessin original doit se trouver dans ses papiers dont le Ministère de l'Instruction publique s'est fait le dépositaire.



J'ai souvenir de n'avoir vu sur le dessin de Bizeul, réduit ici à la moitié de sa grandeur, aucune note autre que l'indication d'origine, *Nantes*. Mais la dernière ligne de l'inscription suffit pour mettre sur la voie; c'est le groupe de lettres PHIDIA, par lequel Bizeul signale dans les termes suivants (1) un fragment lapidaire découvert vers 1838 ou 1839 dans les fouilles pour la construction du nouveau chœur de la cathédrale de Nantes, en même temps que la belle inscription d'Agedovirus exposée dans le musée archéologique de cette ville.

§ XXX. — *Fragment d'inscription de PHIDIA.*

« Ce fragment a été trouvé dans le même lieu et le même

(1) *Des Nannètes aux époques celtique et romaine*, 2e partie, dans le *Bulletin de la Société archéologique de Nantes*, t. II, 1862, p. 97 (p. 331 du tirage à part).

« temps que la précédente inscription avec laquelle il a une « parfaite analogie, quant à la forme des caractères et à leurs « liaisons bizarres. La cassure du bloc de tuffau sur lequel le texte « était gravé en creux dans un encadrement, et la perte de « toute la partie à gauche, rendent ce qui reste de la fin des « lignes complètement inintelligibles. »

On peut s'étonner qu'une inscription que Bizeul avait eu le loisir de dessiner ait disparu sans que l'on s'en soit autrement inquiété parmi les personnes qui suivaient les travaux de la cathédrale, par obligation professionnelle ou par curiosité. Bizeul n'eût pas manqué de porter le fait à la connaissance de ses confrères, et, dans ce cas, il devrait s'en trouver trace, soit dans ses papiers, soit dans les procès-verbaux de la Société archéologique de Nantes. La publicité que nous donnons à sa copie provoquera peut-être d'utiles révélations.

La moulure d'encadrement prouve que le fragment représente l'angle inférieur de droite d'une inscription réduite aux extrémités des neuf dernières lignes. Ce qui en reste est si peu de chose qu'il n'y a pas à songer à en faire l'intégration. C'est tout au plus si l'on peut prétendre à la restitution des mots mutilés sur la cassure.

Si le groupe de lettres VLTA (5ᵉ ligne en remontant) est la fin du mot [*sep*]*ulta*, on pourrait voir dans les lettres numérales XXII, immédiatement au-dessous, l'âge de la défunte et restituer [*vixit annos*] *xxii*. Dans cette hypothèse, le groupe PHIDIA qui me paraît être nécessairement la fin du nom de femme [*Nym*]*phidia*, nous ferait connaître la personne qui a élevé le monument.

Les groupes qui, à deux lignes différentes, se lisent ERVO et ATERVOS, par le développement des ligatures, paraissent appartenir à un seul et même mot, car la ligature répétée de R et V exclut la possibilité d'une coupe telle que [*m*]*ater vos*[...] Je ne vois dans la langue courante aucun mot auquel .. *atervos* puisse s'adapter ; force est donc de recourir à la nomenclature des noms propres. Or, parmi ceux-ci, il en est un, *Alatervae*, dont on connaît deux exemples, sous la forme du féminin pluriel, comme qualificatif des déesses *Matronae* (Brambach, *C. I. Rh.* 623 ; *C. I. L.* VII, 1084). Je suis ainsi amené à proposer le nom propre masculin *Alatervos*, avec la désinence habituelle *vos* pour *vus* au nominatif singulier. Ce nom d'homme serait avec celui des *Matronae Alatervae* dans le même rapport que *Arbogastus* avec *Matronae Arvagastae*.

2° *Inscription de Paris.*

Léon Renier m'avait aussi communiqué le dessin d'une autre inscription, celle-ci découverte en 1844, dans la rue de Constantine en la Cité (1). Il ignorait ce qu'elle était devenue.

Je la connaissais au moment où j'ai publié mon mémoire intitulé « Remarques sur les inscriptions antiques de Paris » et j'y ai simplement fait une vague allusion, p. 68 (cfr. *Bulletin épigraphique*, II, 1882, p. 65), ne voulant point priver Renier du plaisir de la publier lui-même, bien qu'il ne m'eût imposé aucune condition en me la communiquant. La voici :

R · M///
RIGO///
NELIVS///
ISCVS · M
LEG · XXX///

On peut restituer :]*Cor*]*nelius* [*Pr*]*iscus* [*m*]*iles leg*(*ionis*) *xxx*. Ce texte, qui paraît avoir disparu sans que l'on sache qui l'a vu, aurait été, suivant la copie figurée, gravé sur un petit autel privé de sa corniche et de tout le côté gauche.

Robert Mowat.

INSCRIPTIONS LATINES DE CARTHAGE

(*Suite*)

II. — Sidi-Bou-Saïd

Notre collection épigraphique, grâce à la générosité du général Bacouche, possède les deux inscriptions suivantes trouvées en faisant la route qui descend de Sidi-Bou-Saïd au bord de la mer.

(1) Cette rue n'existe plus depuis la reconstruction de l'Hôtel-Dieu; il ne faut pas la confondre avec la rue de même nom dans les environs de l'École Militaire.

419

La première est la moitié d'une épitaphe gravée en beaux caractères sur une pierre bordée d'une moulure :

*Dis Man sa*C
/ / / / / / / / / A L E
/ / / / / / / / N · L I
h . s · E
/ / / *mo* N V M E N T
um bene MERENTI
/ / / / / / S · P · F

Les lettres vont en diminuant de hauteur, de la première à la dernière ligne, c'est-à-dire de 56 millimètres à 23. Dans le mot *monumentum*, ME, NT sont liés.

420

La seconde est aussi une épitaphe :

D M *s*
HERENN*nia Na*
PE PIA *vix. an.*
XXIIII · / / / /

Les tables du *Corpus* des Inscriptions d'Afrique, ne donnent qu'un seul cognomen féminin dont PE soit la dernière syllabe. C'est *Merope*. Mais nous avons déjà trouvé à Carthage le cognomen *Nape* qui me paraît mieux convenir ici à la restitution de cette épitaphe.

421

Partie inférieure d'une autre épitaphe, trouvée dans les terres situées au pied du village :

E R E P T O T E N E
R A ° A E T A T E
T H A R S I C I V S
N V T R I T O R P E R E
GRE SOLATVS ABEo

Mauvais caractères, hauts de $0^{m}02$. A la première ligne, les deux dernières lettres sont liées.

422

Autre débris d'epitaphe :

*Dis m*AN : SA*c*
nis / / ACATA · V · AN

Hauteur des lettres, 0m025.

423

Trouvé dans le village même, débris d'une plaque de *Saouân* :

/ / / / O N S V / / / /

Hauteur des lettres, 0m035. Elles appartiennent à la dernière ligne du texte.

424

Dans les terrains du palais archiépiscopal, plaque de marbre brisée :

MITTERET · PRO
/ / / T / / / / / / / / / / /

Hauteur des lettres, 0m08.

III. — La Marsa

Je disais, il y a trois ans, dans le *Bulletin épigraphique*, que malgré l'absence presque complète d'inscriptions d'époque païenne provenant de la Marsa, j'étais d'avis que cet antique faubourg de Carthage devait cacher sous ses jardins et ses plants d'oliviers, bien des monuments épigraphiques. Trois épitaphes de bonne époque, trouvées récemment sous les oliviers qui avoisinent la station de ce village, commencent à confirmer mon assertion. Voici ces épitaphes :

425

Q · POMPEIVS · NAVS
PIVS · VIX · ANN · XVIII
H · S · E
Q · POMPEIVS · QVIETVS
PIVS · VIX · ANN · X · H · S · E

426

S A B I N V S
PATRICIVS
D V L C I S
S I M O

Hauteur des lettres, 0m05. Le mot *Patricius* paraît avoir été ajouté après coup. Aussi les lettres qui le composent n'ont que 0m02 de hauteur.

427

D ᛉ M ᛉ S ᛉ
C ᛉ MESSIVS ᛉ EVLOGIVS
PIVS ᛉ VIXIT ᛉ ANN ᛉ XXIII
MENSIB ᛉ XI ᛉ DIEBVS ᛉ VII
L I G N T ᛉ

La dernière ligne est gravée en caractères hauts de 0m04, plus grands que ceux du reste de l'inscription. Elle cache une formule que je ne crois pas connue.

IV. — Gamart

Gamart, qu'on trouve écrit *Kelmart* dans les actes notariés des Arabes, nous fournit aussi des inscriptions latines.

428

Voici l'angle supérieur de droite d'une plaque de marbre blanc :

/ / / / / V S ᛉ I N G E
/ / / / / MEMORIA ᛉ FEC / /

Hauteur des lettres, 1re ligne, 0m07 ; 2e ligne, 0m06.

429

Puis un débris de plaque funéraire :

/ / / / / *vixit an* N I S—
/ / / / / / / / / V B L I C V
/ / / / / / / / / T—

Hauteur des lettres, 0m022. La dernière est peut-être un E ou un F.

V. — Sidi-Daoud

Ce village de Carthage, le plus pauvre jusqu'à présent en inscriptions, nous a fourni cependant ce débris de plaque de marbre blanc :

430

/ / / / / / D / / / / / / /
/ / / / P L E 7 / / / / /
/ / / / S T O D / / / / /

Hauteur des lettres, 0m035. La première de la seconde ligne est peut-être un S.

VI. — Le Kram

Là aussi quelques textes sont sortis du sol. D'abord, au revers d'une inscription chrétienne (V·KAL·IVN) on lit :

431

////ECIEM · R////
////PROCON////

Hauteur des lettres, 0m09. Cette inscription a été trouvée sur l'emplacement de l'hôpital militaire, où j'ai pu la copier, grâce à la bienveillance de M. Desbrousses, médecin en chef.

Les autres textes sont des épitaphes :

432

D *m* *s*
TITINI////////
VETE/////////
C//////////////

433

IVLIA · QVIETA
PIA · VIXIT · AN
NIS · XXXV · HIC
SITA · EST

Hauteur des lettres, 0m025.

VII. — Bir-el-Djebbana

C'est sur ce terrain, voisin de l'amphithéâtre et situé en dehors de l'enceinte de la cité, que j'ai découvert deux cimetières réservés aux *officiales*, un cimetière chrétien, et une villa romaine avec thermes particuliers.

Inscriptions trouvées dans le premier cimetière païen :

434

DIS ❦ M ❦ S ❦
VICTORIA PIA
VIXIT·AN XIII
H ❦ S ❦ E ❦

435

D M S
P · PERELIVS
IVLIANVS
PIVS VIXSIT
ANNIS XXXXVI
(*sic*) MESNSIBVS XI

436

D M S
GAIVS · PIVS
VIXIT · AN
XXVII · M · VI

437

TERTIVS · CAESARIS · N ·
TABELLARIVS
PIVS · VIXIT · ANNIS · XXIIX
EVPRASIA · CONTVBERNAL ·
PIO · FECIT ·

438

D M S
VICTOR · SVPRA
IVMENTIS ❦ CAES
PIVS ❦ VIX ❦ ANN ❦ LX
H S E .

439

D M S
EVPREPES
VIX · ANNIS
XXV ·

Epitaphes trouvées dans le second cimetière païen :

440

/ / / / / / / / / / M P
vixit ann. XXIII
/ / / / / TACAST /
/ / / VIXIT / / / /

441

DIS · MANIBVS
SACRVM
GALLA · AVG · PIA · VIXIT
ANNIS · VII · H · S · E ·

442

SA / / / / /
AM / / / /
PI / / / / /

443

D · M *s*
CALE / / / /

445 (1)

DIS · *MANIB* ·
L · CASSI*VS* · *L* · *F* · *AFRI*
CAN*VS* · *PIVS*
VIXIT · *ANN* · *XXX*
H · *SE* ·

446

/ / / / / / / / / / *pedi*
SEQ*uus? pius vix. an.*
LXX / / / / / / / / / /

Partie inférieure d'une autre épitaphe, trouvée près de la voie ferrée :

447

/ / / / CELLIVS SABIN*us*
/ / / / IR EIVS MEREN*ti*
FECIT

A.-L. DELATTRE.

(1) Les lettres inclinées représentent la première moitié de l'inscription, trouvée, il y a plusieurs années, et publiée sous le n° 130, *Bulle in Epigraphique*, tom. III, 1883, p. 28.

LA *DOMUS DIVINA* ET LES *DIVI*

SUPPLÉMENT (1)

La formule *in honorem domus divinae* a persisté jusqu'au commencement du 4e siècle, au moins, si l'on en juge par une inscription du musée de Mannheim (2), en l'honneur de Dioclétien, de Maximien I, de Constance I et de Maximien II, que Brambach date de l'an 303. Mais la locution *domus divina* a continué à être en usage beaucoup plus tard, car elle figure dans une inscription d'Afrique (3) dédiée à Constantin I, avec la qualification d'*Auguste*, par conséquent postérieure à la mort de Maxence, en l'an 312. Elle apparaît encore dans une inscription acéphale de Béja (Tunisie), que M. Cagnat signale (4), en la datant du milieu du 6e siècle, sans toutefois faire connaître ses motifs. Je ne crois pas qu'on soit autorisé à la faire descendre jusqu'à une époque aussi basse. En effet, dans ce texte que je reproduis, tel que l'a publié (5) le capitaine Vincent, son premier éditeur,

(*sic*) ERGAVDE·QVITALEM·MVRORVM
IOSISSIMVM·PRINCIPEM
CIRCVMDABIT·EX·OPERE·ET·INBIOLI (*sic*)
NIMEN·INMINENTEM·PAVLVM CO
ARIVM·DOMVS·DIBINE (*sic*)

je n'aperçois d'autre indice chronologique que la qualification de [*victor*]*iosissimus princeps* qui caractérise d'autre part une dédicace à Honorius et à Théodose II (Wilmans, 761). Je rapporte donc l'inscription de Béjà à l'époque comprise entre l'avènement d'Honorius en 395 et la mort de Théodose II en 450, soit le milieu du 5e siècle, limite extrême.

Enfin, on rencontre la locution *domus divina* dans la *Notitia dignitatum*, document rédigé vers la fin du règne d'Honorius. Il est curieux de constater que les textes épigraphiques et manuscrits s'accordent à nous faire arriver à la même limite qui coïncide d'autre part avec la clôture de la liste des *Divi* à Honorius.

(1) *Bulletin épigraphique*, V, 1885, p. 221-240, p. 308-316 ; VI, 1886, p. 31-36.
(2) Brambach, *C. I. Rh.* 1281; Haug, *Die rœmischen Denksteine des grossherz. Antiquarium in Mannheim*, 1877, p. 59.
(3) *C. I. L.* VIII, 1781.
(4) *Revue Critique*, 23 août 1886, p. 139.
(5) *Bulletin de l'Académie d'Hippone*, 1884, nº 19, p. 26.

Nous avons rétabli dernièrement (1) le nom de Gratien oublié dans notre première liste de *Divi*; celui de Julien II (an 363), également mentionné dans le *Breviarium* d'Eutrope, aurait dû y reprendre sa place par la même occasion.

Trois autres enfin, viennent s'y rallier, Arcadius (an 408), Valentinien II et Constance III (an 421) qu'Honorius avait créé Auguste en lui donnant la main de sa sœur, Galla Placivia, et dont le décret d'apothéose a sans doute été obtenu par sa veuve gouvernant sous le nom de son jeune fils Valentinien III (2).

En 425, cette princesse, qui venait d'échapper avec ses jeunes enfants au danger d'un naufrage, fit élever à Ravenne un temple, sous l'invocation de St-Jean l'Evangéliste, son patron; on y voyait encore au 16e siècle les portraits des membres de la famille impériale, avec leurs noms, suivant la description de Girolamo Rossi qui mérite d'être reproduite. « Aderant quoque Constantii, Valentiniani, Gratiani et ceterorum ejus familiae Augustorum imagines; iisque erat inscriptum *Galla Placidia Augusta pro se et iis omnibus votum solvit*. Erant autem hae imagines in arcu testudinis ad dexteram quinque quibus sic erat adscriptum : *D. Constantius, D. Theodosius, D. Arcadius, D. Honorius, Theodosius Nep.* Ad laevam, *D. Valentinianus, D. Gratianus, D. Constantinus, Gratianus Nep. Iohannes Nep.* Circa subsellia vero ad dextram in extrema parte : *DN. Theodosius* et *DN. Eudocia*; ad laevam, *DN. Arcadius*, et *DN. Eudoxia Aug.* In testudinis templi medio, Dei imago erat pulcherrima, sedentis in solio toto templo admodum refulgens, duodecimque divinis libris undique obsignatis circumsepta; ab ea quamcumque in partem templi quis respiceret inspectabatur, cui sic erat inscriptum : *Sanctissimo ac beatissimo apostolo Ioanni Evangelistae Galla Placidia Augusta cum suo filio Placido Valentiniano Augusto et filia sua Iusta Grata Honoria Augusta liberationis maris votum solvit...* » (3).

(1) *Bull. Epig.* VI, p. 137.

(2) Le rôle prépondérant joué dans la politique par les princesses appartenant aux branches occidentale et orientale de la famille Théodosienne donnerait lieu à un parallèle intéressant : à Ravenne, Galla Placidia dominant le faible Honorius, son frère, et devenant pour Constance le prix de ses grands services militaires; à Constantinople, la fille d'Arcadius, Aelia Pulcheria, dominant aussi son frère Théodose II et faisant asseoir à ses côtés, sur le trône impérial, Marcien, cet autre vaillant homme de guerre.

(3) Hieronymus Rubeus, *Historiarum Ravennatum libri decem*, Venise, éd. 1572, p. 85; éd. 1589, p. 101. Cfr. Eug. Müntz, *The lost mosaics of Ravenna* (ext. de l'*American Journal of archaeology*, vol. I, n. 2).

Gruter a emprunté (p. 1048, n. 1) ces inscriptions à Rossi, en coupant les lignes à son idée; Muratori (p. 1878, n. 12) n'a publié que la dernière, à l'aide d'une copie tirée des *schedae Farnesiae*. Orelli (n. 1142) a combiné les transcriptions de Gruter et de Muratori.

Rossi décrit d'autres mosaïques que nous laissons de côté pour ne discuter que celles qui ont rapport avec notre sujet.

Pour comprendre le choix des divers personnages représentés sur les murs de l'église St-Jean-l'Evangéliste, par ordre de Galla Placidia, il est nécessaire de se rappeler le degré de parenté de chacun d'eux avec cette princesse.

Théodose I avait eu pour enfants, Arcadius et Honorius, d'un premier mariage avec Aelia Flaccilla, et Galla Placidia, d'un second mariage avec Flavia Galla, sœur des empereurs Gratien et Valentinien II; d'autre part, Gratien, fils de Valentinien I, avait épousé, en premières noces, Constantia Postuma, fille de l'empereur Constance II, lui-même fils de Constantin I; ainsi se trouvent établis les liens qui unissaient les familles constantinienne, valentinienne et théodosienne.

Les inscriptions du premier groupe de portraits énumèrent chronologiquement, dans le récit de Rossi, les empereurs Constantin I, Théodose I, Arcadius, Honorius et Théodose II, ce dernier avec le qualificatif *nep(os)*, qui, tout en le distinguant de son aïeul Théodose I, le présente comme neveu de Placidia; et, en effet, le mot *nepos* signifie petit-fils ou neveu, suivant l'occurence; on peut donc préférer ici ce dernier sens, d'autant plus que les inscriptions nominatives des portraits sont évidemment de simples appendices à l'inscription votive principale qui a pour sujet le nom de Galla Placidia et qui est comme le centre de toute la composition.

Les personnages dont le nom est précédé de la sigle *D* sont nécessairement des *divi*; les mosaïques de Ravenne confirment donc ce que l'on savait déjà des apothéoses de Constantin I, de Théodose I et d'Honorius; en outre, elles nous révèlent pour la première fois celle d'Arcadius.

Les inscriptions du deuxième groupe de portraits énumèrent successivement les empereurs divinisés Valentinien (I ou II), Gratien et Constance III, ainsi que les jeunes princes Gratien et Jean, inconnus de par ailleurs; le qualificatif *nepos*, attribué à chacun de ces derniers, nous apprend seulement qu'ils devaient être neveux de Placidie, c'est-à-dire enfants d'Arcadius ou d'Honorius, très probablement morts en bas âge.

L'identification du *D(ivus) Valentinianus* présente quelques difficultés ; si l'énumération a été faite dans l'ordre chronologique ou de préséance, il s'agirait de Valentinien I, aïeul maternel de Placidie, et alors Valentinien II, oncle de cette princesse, se trouverait exclus. Or, cette exclusion nous paraît bien invraisemblable. On sait qu'il fut assassiné à Vienne par son préfet du prétoire, Arbogaste, et que sa mort, vengée par Théodose I, son beau-frère, donna lieu à des démonstrations extraordinaires et prolongées de douleur ; sa sœur Flavia Galla en fut inconsolable. Il me semble indubitable que Théodose, devenu son héritier, dut pourvoir à son apothéose, et que Placidie, par piété filiale, ne manqua pas de faire exécuter son portrait à côté de celui de Gratien, plutôt que celui de Valentinien I, dont la mort était moins récente, et dont l'omission dans cette galerie de famille n'est pas plus extraordinaire que celle de son frère Valens. Je penche donc en faveur de Valentinien II, malgré l'interversion chronologique qui provient peut-être d'une inadvertance dans la copie de Rossi ; c'est ce qui pourrait être tiré au clair par le moyen des *schedae Farnesiae*, si leur auteur a recueilli les noms des portraits aussi soigneusement que l'inscription votive de Placidie.

Quant à *d(ivus) Constantius*, j'y reconnais sans hésitation l'empereur Constance III, mari de cette princesse ; il est à noter que son nom, correctement écrit par Rossi dans la deuxième édition (1589) de ses *Hist. Rav. libri decem*, se trouve altéré en *D. Constantinus* dans la première édition (1572), ce qui produit une répétition fautive du nom de Constantin I, déjà mentionné dans le groupe précédent des portraits.

Après avoir parlé des mosaïques *in arcu testudinis*, il nous reste à dire un mot du troisième groupe disposé par couples impériaux, *circum subsellia*. Il est singulier que l'empereur Arcadius, mort longtemps avant la construction de l'église, y soit qualifié *D(ominus) N(oster)*, et non pas *D(ivus)*, comme dans le premier groupe ; il est non moins singulier qu'Eudoxie, femme de Théodose II, y porte le titre d'*Augusta*, omis après le nom d'Eudoxie, femme d'Arcadius. Serait-ce une anomalie imputable à l'artiste, ou une faute de copiste ?

On peut aussi constater avec quelque étonnement qu'il n'est question d'aucun portrait de Placidie, ni de ses deux enfants, Flavius Placidus Valentinianus III et Justa Grata Honoria ; peut-être leurs portraits, exécutés avec tous les précédents n'existaient déjà plus du temps de Rossi.

Quoiqu'il en soit, les *Divi* inscrits sur les mosaïques de Ravennes, par ordre de Placidie, constituent un précieux appoint au tableau des *Natales Caesarum* qui, on le sait, ne descend que jusqu'à Constance II inclus. En conséquence de ce supplément d'information, nous remanions de la manière suivante la fin de notre première liste de *Divi*, telle que nous l'avons publiée (*supra*, p. 36) (1).

Immédiatement après le paragraphe 66° affecté à Flavius Julius Constantius :

67° *FLAVIVS CLAVDIVS IVLIANVS*. L'empereur Julien II, fils de Julius Constantius (frère de Constantin I) et de Galla Basilina. Natal. 6 novembre (2). Consécr. an 363.

— Eutrop. *Breviar*. X, 16.

68° *FLAVIVS CLAVDIVS IOVIANVS*. L'empereur Jovien. Consécr. an 364.

— Eutrop. *Breviar*. X, 18.

69° *FLAVIVS VALENTINIANVS*. L'empereur Valentinien I, fils de Flavius Gratianus, préfet du prétoire. Consécr. en 375, par ses fils Gratien et Valentinien II.

— Auson. *Gratiarum actio ad Gratianum*: « *pater divinis honoribus consecratus* ». Symmach. *Relat*. XLVII, 4: « *divus genitor Clementiae Vestrae* (sc. *Gratiani et Valentiniani II*).

70° *FLAVIVS GRATIANVS*. L'empereur Gratien, fils de Valentinien I et de Valeria Severa. Consécr. an 383, par son frère Valentinien II et son beau-frère Théodose I.

D. GRATIANVS. Mosaïque de Ravenne (Rubeus, *Hist. Ravenn. libri decem*, 1589, p. 101).

— Veget. *De re militari*, I, 20 : « *ad tempus divi Gratiani* ».

71° *FLAVIVS VALENTINIANVS*. L'empereur Valentinien II, fils de Valentinien I et de sa deuxième femme, Flavia Justina. Natal. 2 juillet. Consécr. an 390.

D·VALENTINIANVS. Mosaïque de Ravenne (Rubeus, *Hist. Rav.* 1859, p. 101), à moins qu'il ne s'agisse de Valentinien I.

72° *FLAVIVS THEODOSIVS*. L'empereur Théodose I, fils du comte Théodose et de Thermantia. Consécr. an 395, par ses fils, Arcadius et Honorius.

DIVVS THEODOSIVS. *C. I. L.* VI, 1730, 1731.

D. THEODOSIVS. Mosaïque de Ravenne (Rubeus, *Hist. Rav.* 1589, p. 101).

(1) Cfr. p. 34 du tirage à part.

(2) Le natalice de Julien, conservé par les fastes de Polemius Silvius (*C. I. L.* I, p. 355), coïncide avec celui de Julie Agrippine, mère de Néron, donné par les fastes Antiates (*C. I. L.* I, p. 329) et par les *Acta Arvalium* (*C. I. L.* VI, p. 479).

73° *FLAVIVS ARCADIVS.* L'empereur Arcadius, fils de Théodose I et de Aelia Flaccilla. Consec. an 408, par son fils Théodose II, et par son frère Honorius.

D. ARCADIVS. Mosaïque de Ravenne (Rubeus, *Hist. Rav.* 1859, p. 101).

74° *FLAVIVS CONSTANTIVS.* L'empereur Constance III. Consécr. an 421 par son fils Valentinien III.

D. CONSTANTIVS. Mosaïque de Ravenne (Rubeus, *Hist. Rav.* 1589, p. 101).

75° *FLAVIVS HONORIVS.* L'empereur Honorius, fils de Théodose I et de Aelia Flaccilla. Natal. 27 septembre (1). Consécr. an 423.

D. HONORIVS. Mosaïque de Ravenne (Rubeus, *Hist. Rav.* 1589, p. 101).

— Gregor. Turon. *Hist. Franc.* II, 8 : « *post divi Honori excessum* ». Muratori, *Script. rer. ital.* I, 2, p. 567.

Il serait surprenant de rencontrer quelque *divus* parmi les successeurs d'Honorius; depuis Valentinien III jusqu'à Romulus Augustule, dernier empereur d'Occident, il n'en est aucun dont le règne n'ait été violemment abrégé par l'assassinat ou par la déposition. Parmi les empereurs d'Orient, Arcadius paraît être le seul qui ait été honoré du titre de *divus*, et encore est-ce seulement sur un monument ravennais, c'est-à-dire par les soins de la branche théodosienne d'Occident ; d'où l'on peut conclure que l'usage essentiellement romain de l'apothéose n'a pas été transplanté à Constantinople, ou, du moins, n'y a point pris racine. En Occident, il est tombé en désuétude à la même époque que la locution *domus divina*.

Dans la latinité du moyen-âge, le titre de *divus* a été relevé en faveur des saints personnages canonisés par l'Eglise romaine. Nous n'avons pas à en dire davantage sur cette question qui nous entraînerait loin de notre sujet; mais pour revenir à l'épigraphie en finissant, nous signalerons le singulier usage qui a été fait de ce titre par Reinesius, en dédiant son recueil d'inscriptions (2) *Serenissimo Potentissimoque Saxoniae Electoris Divo Iohanni Georgio secundo.* Déjà auparavant Gruter, renchérissant sur la dédicace de son recueil, *IMP. CÆS. RVDOLPHO II. PARENTI PVBLICO PIO. FELICI. PERPETVO AVGVSTO D.N.M.Q. EIVS. IANVS. GRVTERVS,* ne s'adressait au *Sacratissimus Imperator* qu'avec des formules dans le genre de

(1) De Vit. *Onomasticon totius latininatis*, s. v.
(2) *Syntagma inscriptionum antiquarum*, Leipzig, 1682.

celles-ci : *ut Germania tota bono te suo publico divinitus genitum lubens merito profiteatur*, ou encore, *divina virtutis tuæ ac felicitatis opera*. On pourrait multiplier les exemples de cette plate phraséologie dont ne rougissaient pas les sujets du Saint Empire Romain ; tel était le ton sur lequel était alors montée la littérature, épigraphique ou autre. On n'en était nullement choqué, mais on n'en déclamait, et encore aujourd'hui on n'en déclame pas moins contre les formes adulatives du langage de la Rome impériale.

CORRECTIONS ET ADDITIONS

à l'Essai de restitution d'un catalogue général des personnages divinisés à l'époque impériale

17° Aux exemples rassemblés dans la note au sujet de l'orthographe *divos* pour *divus*, du temps de Trajan, ajouter les noms de M·COC· FLAVOS, de T·FL·DATIVOS et de M·VLPIVS FLAVOS inscrits sur des cippes d'*Equites singulares* datés respectivement des années 103, 106, 137 (*Ann. dell' Inst. di corrisp. arch.* 1885, p. 241, 242, 248).

20° Dans le passage HOSPITI DIVI HADRIANI PATRIS SENATORIS... (Orelli-Henzen, 804), M. Bormann a lu PATRI au lieu de PATRIS (*C. I. L.*, VII, 379). Cette inscription ne prouverait donc pas l'apothéose du père de l'empereur Hadrien ; le passage de Spartien *Hadr.*, 1, n'en conserve pas moins sa valeur.

22° Lire : *C. I. L.*, II, 4510. Dans Wilmanns, *Exempl.*, 1186, se trouve un autre exemple de *divus Hadrianus Augustus.*

37° Lire : Caecilia Paulina Pia, présumée femme de C. Julius Maximinus Verus.

38° Ajouter : Capitolin, *Maximini duo*, 24.

53° Lire : Natal. 10 mai, consécr. an 270.

59° Lire : Médailles de consécration frappées par Maxence, son fils.

61° Lire : Natal. 31 mars.

64° Lire : Le César Crispus, fils ainé de Constantin I et de Minervina.

Robert Mowat.

SUPPLÉMENT AU MÉMOIRE DE C. DE LA BERGE

SUR L'ORGANISATION DES FLOTTES ROMAINES

Le mémoire de C. de la Berge, tel que nous venons de le publier, se termine par trois tables donnant, d'après les inscriptions à lui connues, 90 noms de vaisseaux, 33 noms de patrie des marins, 53 noms de fonctions navales ; ces différents articles correspondent, par des numéros de renvoi, au recueil de 448 inscriptions que l'auteur avait joint à son texte. Ces tables et ce recueil, conformes à ce qu'était, il y a seize ans, la connaissance de l'histoire navale des Romains, sont, depuis l'apparition des tomes VI, VIII, IX et X du *Corpus*, trop incomplets pour qu'il y ait lieu de les publier.

Les études épigraphiques ont pris, en ces derniers temps, une telle extension que M. Ferrero, après avoir édifié, en 1878, dans son beau mémoire sur l'*Ordinamento delle armate romane* un appareil de 581 inscriptions navales, a dû, dès 1884, publier un mémoire supplémentaire, *Iscrizioni e ricerche nuove*, dans lequel ce nombre est porté à 732. On peut prévoir qu'un deuxième supplément deviendra nécessaire après l'achèvement du *Corpus*. Entre temps, des découvertes récentes ont mis au jour quelques nouvelles inscriptions, notamment à Bonn (1) et à Cagliari (2). Le corps du travail de C. de la Berge n'en doit pas moins rester debout et être désormais tenu pour l'un des documents les plus importants à consulter sur la matière. Quant à ses annexes, formant la partie essentiellement mobile et contingente de son travail, elles ont perdu l'utilité qu'elles auraient eue si elles avaient paru en temps opportun. Dans ces conditions, il m'a semblé qu'il y aurait avantage à refondre et à compléter sa table des *Munera classiaria* au moyen des index du *Corpus*, et, autant que possible, avec des renvois directs à cet incomparable Trésor des épigraphistes ; les tables de M. Ferrero m'ont été du plus grand secours ; sans elles je n'aurais pu citer le tome XI du *Corpus*, qui n'a pas encore paru, mais dont quelques numéros lui ont été communiqués d'avance. Me plaçant à un autre point

(1) J. Klein, dans *Iahrb. d. Ver. v. Alterth. im Rheinlande*, LXXX 1885, p. 156.

(2) Vivanet, dans *Notizie degli Scavi*, 1886, p. 104-106 ; cfr. Ferrero dans *Atti della R. Acc. di Torino*, XXI, 1886.

de vue, j'ai aussi pensé que le moment était peut-être venu de présenter le premier essai d'une liste générale des personnages qui ont exercé un commandement à la mer, tant sous la République que sous l'Empire ; par l'importance du rôle qu'ils ont rempli, ils appartiennent à l'histoire; ceux de rang subalterne, à partir du grade de centurion, ne peuvent prétendre à cet honneur. Au contraire, nous admettrons dans notre répertoire les triérarques, et *a fortiori*, les navarques, parce qu'ils doivent être considérés comme officiers supérieurs. En effet, il leur était attribué un petit état-major dont la composition rappelle l'entourage de sous-officiers attachés à la personne du tribun militaire: outre le *secutor trierarchi* déjà reconnu par C. de la Berge, on sait aujourd'hui qu'il y avait aussi un *adjutor trierarchi* et un *exceptor trierarchi*.

Grades, fonctions, emplois dans la Marine Romaine

A rationibus, *C. I. L.*, X, 3347.
Adiutor tr(ierarchi), *C. I. L.*, X, 3391.
Archigubernus, Iavolenus, *Digest.*, XXX, I, 46.
  archig(ybernes), *C. I. L.*, X, 3393.
  navarchus archigybernes, *C. I. L.*, X, 3349.
Archit(ectus) cl. pr. Mis., *C. I. L.*, X, 3392.
Armicustos, *C. I. L.*, XI, 68.
  armorum custos, *C.I.L.*, X, 3397, 3400, 3401, 3405, 3406 bis, 3410, XI, 55, 67, 90, 461.
  armorum, *C. I. L.*, X, 3394, 3398, 3399, 3400 *a*, 3402-3404, 3407, 3408, 3484, 3495.
  harm(orum ?), *C. I. L.*, X, 3395 ; Orelli, 3632.
  ex armicustode veteranus, *C. I. L.*, X, 3409.
  veteranus ex armorum, *C. I. L.*, X, 3396.
Artifices : factio artificum, *C. I. L.*, X, 3479.
Barcarii : praefectus classis barcariorum, Bœcking, *Notit. dign. occ.* p. 113*, 118*.
Beneficiarius, *C. I. L.*, VI, 3172 ; X, 3411, 3412 ; XI, 461.
  beneficiarius stolarchi, *C. I. L.*, X, 3413.
Caementarius : dupl(icarius) caementarius, *C. I. L.*, X, 3414.
Celeusta, Mowat, *Bull. épig.*, V, 1885, p. 16.
Centuria, *Notiz. d. scavi*, 1877, p. 123.
  centur(ia), *C. I. L.*, X, 3385.
  cent(uria), *C. I. L.*, X, 3388.
  Ↄ(enturia), *C. I. L.*, III, 556 *a*, 6109 ; VI, 3096, 3099, 3141, 3161 ; X, 3338, 3377, 3378, 3381-3384, 3386-3390, 3533, 3891, 6800, 7592, 7595.

Centurio, *C.I.L.*, III, p. 850, dipl. 7; VI, 3100, 3118, 3125; X, 3366-3368, 3372, 3374, 3375, 3378, 3381, 3382, 3384, 3533; *Eph. ep.*, IV, p. 342; Orelli, 3618.
cent(urio), *C. I. L.*, III, 322.
centurio classiarius, Tacite, *Ann.*, XIV, 8.
[centurio] classicus, *C. I. L.*, VIII, 9386.
centurionatus, *C. I. L.*, X, 3340.
centurio beteranus, *C. I. L.*, X, 3665.
centurio veteranus *C. I. L.*, X, 3369, 3371, 3376.
emeritus ex c(enturione), *C. I. L.*, X, 3373.
veteranus ex centurione, *C. I. L.*, III, 225; V, 2831; VI, 3118, X, 3365; XI, 41; Donati, *Suppl. ad Murator.*, p. 398, n. 12.
veteranus ex centurionibus, *C. I. L.*, X, 3370.
Classiarius; classicus, *C. I. L.*, III. p. 856, dipl. 13; p. 865, dipl. 22; X, 3894.
classicus miles, T. Liv., XXI, 61; *C. I. L.*, V, 938; VIII, 2728.
*Chiliarchus, Tacite, *Ann.*, XV, 51. Fausse lecture pour *navarchus.*
Cornicen: vetranus cornic(en?) dupliciarius, *C. I. L.*, X, 3416.
Cornicul(arius) praef(ecti), *C. I. L.*, X, 3415.
Coronarius, Orelli, 3645.
Δεκανοι ἐν στολῳ πραιτωριῳ, Néroutsos-Bey, *Bull. de l'Inst. Egypt.*, 1874-75, p. 176.
Decuriones, T. Liv., XXVIII, 45.
Disp(ensator) classis, *C. I. L.*, X, 3346.
Doct(or?) Orelli, 3037.
Dolabrarius, Orelli-Henzen, 6865.
Dupliciarius, *C. I. L.*, X, 3424, 3507.
duplicarius, *C. I. L.*, X, 3423.
dupl., *C. I. L.*, VI, 3169; X, 3503-5.
dup., *C. I. L.*, X, 3506.
Voir aux mots: caementarius, cornicen, exceptor, faber, librarius, medicus, miles, velarius, veteranus.
Duumvir navalis, T. Liv., IX, 30; *Ep.* XII; XL, 18, 26; XLI, 1, 17.
Emerit(us) cl. pr. Miss. (*sic*), *C. I. L*, X, 3630.
Voir au mot: centurio.
Ἔπαρχος στόλου, *C. I. L.*, X, 3336; *C. I. Gr.*, III, 4536 *c*.
Evocatus: veter(anus) evokatus ex cl. pr. Mis., *C. I. L.*, X, 3417.
Exactus classis Aug. Alexandrinae, Schmitter, *Bull. épig.*, II, 1882, p. 139.
Except(or) dupl(iciarius), *C. I. L.*, XI, 78.
except(or) tr(ierarchi), Ferrero, *Iscr. e. ric. nuove.*, p. 55, n. 702.
Faber, *C. I. L.*, X, 3418-3421.
faber dupliciarius, *C. I. L.*, X, 3422-3426; Lanciani, *Bull. d. l. com. arch. com.*, 1878, p. 271.
veteranus ex fabro dupl., *C. I. L.*, XI, 57.
faber principalis, *C. I. L.*, X, 3427.

Gregalis, *C. I. L.*, III, p. 875, dipl. 32; p. 883, dipl. 41; X. 769, 867, 7855.

Gubernator, Caes., *B.G.*, III, 9; T. Liv., XXIX, 25; XLV, 42; *C.I.L.*, V, 960; X, 3385, 3429, 3431, 3432, 3434, 3437, 3437 *a*; XI, 89; *Iahrb. d. Ver. v. Alterth. im Rheinl.*, LXVI, p. 78.

gybernator, *C. I. L.*, X, 3430, 3433, 3436, 6638.

miles gybernator, *C. I. L.*, X, 3436.

gyb., *C. I. L.*, III, 3165.

gubernator vetranus, *C. I. L.*, X, 3428.

veteranus ex gybern., *C. I. L.*, X, 3430.

Harm(oniacus?), ou harmorum, *C. I. L.*, X, 3395; Orelli, 3632.

Hortator, Orelli, 3646.

Librarius, *C. I. L.*, X, 3439.

librarius dupl., *C. I. L.*, X, 3438.

ex librario sesquipliciario, *C I. L.*, III, p. 898, dipl. 56.

librarius principalis, *C.I.L.*, X, 3440; Ferrero, 247, et *add. ad* 247.

scriba li(brarius?), *C. I. L.*, X, 3491.

Liburnarii: praefectus militum liburnariorum, Bœcking, *Notit. dign. occ.* p. 99*.

Magister navis, T. Liv., XXIX, 25; XLV, 42.

Manipularis, *C. I. L.*, X, 3595, 3600, 3636, 3647, 3657, 3662, etc.

manuplarius, *C. I. L.*, X, 3608, 3625, etc.

manupulares (sing.), *C. I. L.*, X, 3554.

maniplr., *C. I. L.*, X, 3568.

manipl., *C. I. L.*, X, 3585, 3603, 3618.

manip., *C. I. L.*, X, 3443.

manp., *C. I. L.*, X, 3535.

[? ma]nuclaris, *C. I. L.*, VI, 3119.

Medicus duplicarius. *C. I. L.*, VI, 3910; X, 3441-3444; XI, 30.

Miles, *passim*, par ex. *C. I. L.*, X, *Index*, p. 1131.

miles simplaris, Murat., p. 809, n. 7.

Missicius, *C. I. L.*, V, 910; X, 469.

Muscularii: praefectus militum muscularioru, Bœcking, *Notit. dig. occ.* p. 118*.

Navarchus, *C. I. L.*, VI, 8927; VIII, 1322; X, 3340-3342, 3351, 3352; Allmer, *Insc. de Vienne*, I, p. 420; Cicer. *Verr.*, V, 17-53.

navarchus archigybernes, *C. I. L.*, X, 3349.

bis navarchus, *C. I. L.*, X, 3350.

bis navarcus, *Eph. ep.*, IV, p. 342.

navarc. princ. cl. pr. Misen., *C. I. L.*, X, 8215.

ex n(avarcho) princ(ipe), *C. I. L.*, X, 3348.

n(avarchus), *C. I. L.*, X, 3448.

Nauphylax, *C. I. L.*, X, 3450; XI, 44, 48.

naufylax, *C. I. L.*, X, 3445, 3446, 3452, 3453, 3454 bis.

naufulax, *C. I. L.*, X, 8261; XI, 112.

naofylax, *C. I. L.*, X, 3447.

nauf., *C. I. L.*, X, 3455.
nau... cl. pr. Mis., *Eph. ep.*, V, p. 72.
ex nautylace, *C. I. L.*, X, 3449.
ex nauf., *C. I. L.*, XI, 106.
veteranus ex naot., *C. I. L.*, X, 3451.
vet. ex nau., *C. I. L.*, XI, 49.

Nauta, Caes., *B. G.*, III, 9; T. Liv., XXIV, 11; XXX, 26.

Nonagen(arius) c(lassis) p(raetoriae) M., *C. I. L.*, X, 3456.

Officiorum [...], *C. I. L.*, X, 3457.

Optio, *C. I. L.*, X, 3381, 3400, 3458-3477, 8209; XI, 29, 65, 66, 109, 5152; Murat., p. 851, n. 2; Brambach, 385; Orelli, 3685
optio conv(ectionis), *C. I. L.*, X, 3478; cfr. VI, 1058; Mowat, *Bull. épig.*, VI, 1886, p. 194.
optio factionis artificum, *C. I. L.*, X, 3479.
optio navali, Brambach, *C. I. Rh.*, 1302.
optio navaliorum, Brambach, *C. I. Rh.*, 1301.
ex optione, *C. I. L.*, X, 3335.
veteranus ex adoptione, *C. I. L.*, XI, 77.
veteranus ex optione, *C. I. L.*, III, 3971; XI, 35; *Notiz. d. scavi*, 1881, p. 215.

Ordo; voir au mot, proreta.

Pausarius dupliciarius, Ferrero, *Bull. épig.*, V, 1885, p. 278.

Pitulus septemsemiodialis, *C. I. L.*, X, 3480.
pitulus m(odiis) VII S, *C. I. L.*, X, 3481.

Praefectus romanae classis, T. Liv., XXXVI, 20, 42.
praefectus classis, *C. I. L.*, III, 455 (an 723); Orelli Henzen, 6010 (av. 734); Babelon, *Monn. de la Rép. rom.*, I, p. 185, 189; 190-92. — *C. I. L.*, X, 769, 867, 3335, 3618, 4868, 7855 (Misène), — *C. I. L.*, V, 533; Fabretti, p. 700, n. 211 (Ravenne).
praef. class. et curator reipublicae Misenatium, *C. I. L.*, X, 3344.
praef. clas. et orae marit., Cohen, *Monn. Imp.*, I, 1880, p. 5, n. 17 (médaille).
praef. classis Mis., *C. I. L.*, X, 3336.
praef. classis Misenensis, praef. classis praetoriae Ravennatis, *C.I.L.*, II, 1178. (Cette inscription comparée à *C. I. L.*, II, 1267, prouve que la flotte de Ravenne a reçu le titre de *Praetoria* avant celle de Misène).
praef. class. praet., *C. I. L.*, X, 3343 (Misène).
praef. classis praet. Misen., Ferrero, *Bull. des Antiq. Afr.*, II, 1883, p. 301; *C. I. L.*, X, 1127.
praef. classium praet. Misenens. et Ravenn., *C. I. L.*, V, 8659.
[praef.] classium praetoriarum Misenatium [et Ravennatium], *C.I.L.*, X, 1582.
praefectus classis Ravennatium, Boissieu, *Insc. de Lyon*, p. 16.
praef. class. Ravenn., *C. I. L.*, VI, 3150.

praef. class. Rav., *C. I. L.*, X, 1127.
praefectus classis praetoriae Ravennatis, *C. I. L.*, II, 1267; Orelli, 3180.
praef. classis Alexandrin. et potamophylaciae, *C. I. L.*, II, 1970.
praef. classis Aug. Alex., *C. I. L.*, III, 43.
praef. classis Britannicae, Orelli, 804; *C. I. L.*, VII, *comm. ad.*, n. 379.
praefect. clas. Brit., *C, I. L.*, VII, 18.
praef. class. Brit. et [Germ. ?] et Moesic. et Pannonic., *C. I. L.*, VI, 1643.
praef. classis Flaviae Pannonicae, *C. I. L.*, VIII, 7977.
praef. classis Germanicae, *C. I. L.*, VIII, 9327.
praef, class. Germ. p. f., Brambach, *C. I. Rh.*, 355.
praef. classis Moesiacae, *C. I. L.*, VIII, 9358.
praefectus classis Moesic., *C. I. L.*, IX, 3609.
praef. class. Pann. et Germ., *C. I. L.*, III, 726.
praef. classis Syr.. *C. I. L.*, VIII, 8934.
Praefectus navium, T. Liv., XXI, 61; XXIX, 25; XLV, 42.
Praefectus orae maritimae, T. Liv., IX, 38.
praef. orae marit. et clas., Cohen, *Monn. imp.*, I, 1880, p. 5, n. 18 (médaille).
Praefectus remigum, Tacite, *Ann.*, XIII, 30.
Praepositus classibus, *C. I. L.*, VIII, 9363.
praepositus classis Misenatium, *C. I. L.*, III, 1919.
praepositus classib. Syriacae et Augustae, *C. I. L.*, VIII, 9358.
Praepositus reliquationis class. p[raet.] Misenat., *C. I. L.*, X, 3345.
praepositus reliquationi classis praetoriae Misenatium piae vindicis et thensauris domini[cis e]t bastagis copiarum devendar., Orelli-Henzen, 6871.
pr. rel., *C. I. L.*, VII, 137.
Princ(ipalis), *C. I. L.*, X, 3510.
prin[cipalis], *C. I. L.*, X, 3509.
pr., *C. I. L.*, X, 3510.
Proreta, *C. I. L.*, X, 3482 bis, 3484; Brambach, 410.
pror., *C. I. L.*, X, 3486.
pror. clas. pr. Mis., *C. I. L.*, X, 3485.
ordo proretarum, *C. I. L.*, X, 3483.
Remiges, T. Liv., XXVI, 35, 36; Caes., *B. G.*, III, 9; Tacite, *Ann.*, XIII, 30; *C. I. L.*, III, p. 844, dipl. 1.
Scenicus principalis, *C. I. L.*, X, 3487.
Scriba, *C. I. L.*, X, 1953 bis, 1955, 3380, 3481, 3490; XI, 108; *Iahrb. d. Ver. v. Alt. im. Rheinl.*, LXVI, p. 78.
scrib., *C. I. L.*, X, 1956, 1957, 3489, 3490, 3492; XI, 60.
scr., *C. I. L.*, X, 3493 bis.
scriba aedituus, *C. I. L.*, X, 1958.
scriba classis, *C. I. L.*, VIII, 9379.

scriba c(lassis), *C. I. L.*, X, 1954.
scrib. cl. pr. Raven., *C. I. L.*, XI, 105.
scrib. ex. clas. praet. Misen., *C. I. L*, X, 8374*a*.
scriba li(brarius?), *C. I. L.*, X, 3491.
scr. veter., *C. I. L.*, X, 3488.
vet. ex scrib., *C. I. L.*, XI. 78.
veteranus scriba, *C. I. L.*, XI, 108.
Sec(utor) tr(ierarchi), *C. I. L.*, X, 3494.
Sescuplarius, Schmitter, *Bull. épig.*, II, 1882, p. 278.
ex librar. sesq., *C. I. L.*, III, p. 898, dipl. 56.
Signifer: vet. signif. ex classe pr. Misenensium, *C. I. L.*, X, 1080.
Socii navales, T. Liv., XXI, 49, 50, 61; XXIV, 11; XL, 18.
Στολάρχης Ποντίων βελῶν, *C. I. Gr.*, II, 3694.
b(eneficiarius) stolarch(i), *C. I. L.*, X, 3413.
Στρατίωτης στόλου Συρι(α)κοῦ, *C. I. Gr.*, II, 2346 *e*.
Strig(ilarius), *C. I. L.*, X, 3495.
Suboptio, *C. I. L.*, X, 3496, 97; XI, 68; De Rossi, *Bull. Inst. Arch.*, 1865, p. 43.
Subpraef. classis Alexandriae, *Eph. epig.*, IV, p. 343.
subpraef. class. praet., *C. I. L.*, VI, 1643.
subpraef. class. pr. Mis., *C. I. L.*, X, 3334.
subpraefec. classis praet. Misenens., Poulle, *Rec. de la Soc. arch. de Constantine*, XXII, 1882, p. 361.
subpraefect. classis Ravenn., *C. I. L.*, V, 328.
subpraef. class. pr. Ravenn., Orelli, 2223.
Subunetor. *C. I. L.*, X, 3498.
Symphoniacus, *C. I. L.*, IX, 43.
Tabul(arius) c[l.] pr. [R]av., *C. I. L.*, XI, 17.
Tes(serarius), *Notiz. d. scavi*, 1886, p. 228; cf. Ferrero, *Iscr. scop. al Passo del Furlo* (*Att. d. R. Acc. d. Sc. d. Torino*, XXII).
Trierarchus, *C. I. L.*, V, 1813; VI, 8929; VIII, 9392; IX, 41; Schmitter, *Bull. épig.*, II, 1882, p. 139.
trierarc. *C. I. L.*, VI, 3911; X, 3342 *a*, *Iahrb. d. V. v. Alt. im Rheinlande*, LXXX, p. 151.
trierar., *C. I. L.*, X, 3357.
trier., *Eph. ep.*, IV, p. 342.
tr., *C. I. L.*. V, 1048 et *add.*, p. 1025; X, 3337, 3355, 3358-3363; XI, 25, 72; Garrucci, n. 3; Brambach, n. 665; Desjardins, *Géog. de la Gaule*, I, p. 368.
trerarchus, *C. I. L.*, VIII, 9392.
triarchus, *C. I. L.*, X, 7291.
triarchus classis, *Diss. d. pontif.*, *Accad. rom. d. arch.*, VII, 1836, p. 273.
tr. cl. Br., Orelli, 3603; Desjardins, *Géog. de la Gaule*, I, p. 364.
trierarchus class. praet. Misenens., *C. I. L.*, 3353.
trierarc. cl. pr. Mis., *C. I. L.*, X, 8131.

tr. clas. praet. Misen., *C. I. L.*, X. 3479.
tr. cl. pr. Mis., Ferrero, n. 592.
τριήραρχος κ(λ)άσ. πραιτωρ Μεισηνῶν, *C. I. Gr.*, II, 3692.
ex trierarchus class. Germ. p. f., Orelli, 3600.
vet. tri. ex cl. G. p. f., Brambach, n. 522.
trierarchus classis novae Lybicae, *C. I. L.*, VIII, 7030.
trierar[chus] class. Fl. Pann. ex b. f. cos., *C. I. L.*, III, 4319.
[t]rierarcha cl. Fl. Pannonicae, *C. I. L.*, III, 4025.
tr. cl. Fla., *Eph. ep.*, II, p. 366.
τριήραρχος κλάσσης Περινθίας, Borghesi, *Œuv. comp.*, III, p. 276.
trierarchus cl. pr. Antoninian. Ravennat. p. v., *C. I. L.*, III, 168.
ex trierarc[h.] navarc. et principe cl. pr. Ravenn., *C. I. L.*, XI, 87.
trierarchus clasis Syriacae, *C. I. L.*, III, 434.
tr. Aug. *C. I. L.*, VI, 3621.
tr(ierarchus) Aug. C., *C. I. L.*, X, 3356.
trierarchus Livianus, De Villefosse et Thédenat, *Insc. de Fréjus*, n. 8.
trierarchus Ti. Caesaris, *C. I. L.*, VI, 8928.
navarchi et trierarchi cl. p. Mis., *C. I. L.*, X, 3341.
trierarchi et remiges, *C. I. L.*, III, p. 844, dipl. I; X, 769 (Misène).

Vel(arius) dup(licarius), *C. I. L.*, X, 3499.
[vet.] ex velar. duplicar., *C. I. L.*, X, 3500.

Veterani cl. Mis. deducti Paestum, *C. I. L.*, X. 867.

Vexillari cl. G., Brambach, 660, 662, 680.
vexil. cl. G., Brambach, 665.
vex(illatio) cla. Germ. p. f., Klein, *Iahrb. d. V. v. Alt. im Rheinl*, LXXX, 1885, p, 151.
vexill. class. pr., *C. I. L.*, VI, 1636.
bix(illarius ?) pri(ncipalis). *C. I. L.*, X, 3502.

Victimarius principalis, *C. I. L.*, X, 3501.

Commandants de flottes, de divisions ou de stations navales de vaisseaux

I. — Sous la République (1)

M. Aemilius, préteur, *praef. orae*, an 534, T. Live, XXI, 51.
M. Aemilius Lepidus, triumvir, an 718, App. *B. C.* V, 98.
M. Aemilius Paullus, consul, an 499, Eutr. II, 22; *Act. tr.* dans *C. I. L.* I, p. 458.
L. Aemilius Regillus, préteur, an 564, T. Liv. XXXVII, 2, 58.
M. Antonius, préteur, an 652, T. Liv. *Ep.* 68.
M. Antonius, triumvir, an 723, T. Liv. *Ep.* 132, 133.
Q. [...], Aquila, préfet de César, Caes. *B. Af.* 62, 67.

(1) Dans cette première partie les dates sont données suivant l'ère romaine de Varron.

A. Atilius Calatinus, consul, an 500, Aur. Vict. *De vir.* 40.

C. Atilius Regulus, consul, ans 497 et 504, Polyb. I, 39; *Act. tr.* dans *C. I. L.* I, p. 458

M. Atilius Regulus, consul suffect, an 498, Aur. Vict. *De vir.* 41; Eutr. II, 21; T. Liv. *Ep.* 17, 18.

A. Atilius Serranus, préteur, *praef.* ans 562 et 564, T. Liv. XXXV, 20; XXXVI, 20.

P. Atius Varus, préfet de Pompée, Caes. *B. Af.* 72.

Q. Atrius, préfet de la flotte Britannique, an 700, Caes. *B. G.* V, 9.

C. Aurelius Cotta, consul, an 502, Oros. IV, 9.

L. Caecilius Metellus, préteur, an 684, T. Liv. *Ep.* 98.

L. Calpurnius Bibulus, *praetor designatus, praefectus classis* de Marc-Antoine, entre 718 et 720 : médailles, Babelon, *Monn. de la Rép.* I, p. 304.

C. Calvisius Sabinus, préfet d'Octave, an 716, App. *B. C.* V, 80, 96.

C. Cassius Longinus, préfet de Pompée, an 705, Caes. *B. C.* III, 5; Aur. Vict. *De vir.* 83; App. *B. C.* II, 88.

L. Cincius Alimentus, préfet, an 542, T. Liv. XXI, 27; Front. *Strat.* IV, 7, 26.

L. Cispius Laevus, préfet de César, Caes. *B. Af.* 62, 67.

C. Claudius, *tribunus militum*, an 490, Sigon. *Fast. cons.* à l'an 489.

App. Claudius Candex, consul, an 490, Polyb. I, 11; Aur. Vict. *De vir.* 37.

C. Claudius Marcellus, commande l'escadre rhodienne de Pompée, Caes. *B. C.* III, 5.

M. Claudius Marcellus, préteur, an 536, T. Liv., XXII, 57.

App. Claudius Pulcher, préteur, an 538, T. Liv. XXIV, 27; Polyb VIII, 3, 7.

P. Claudius Pulcher, consul, an 505, Eutr. II, 26; Polyb. I, 49.

L. Cornelius, *duumvir navalis*, an 576, T. Liv. XLI, 1.

P. Cornelius, *praefectus orae*, an 444, T. Liv. IX, 38.

P. Cornelius Dolabella, navarque de César, an 705, App. *B. C.* II, 41; Suet. *Caes.* 36.

P. Cornelius Lentulus, préteur, an 552, T. Liv., XXX, 36.

P. Cornelius Scipio, an 536, T. Liv. XXIII, 26.

P. Cornelius Scipio Africanus, an 549, T. Liv. XXIX, 25.

Cn. Cornelius Scipio Asina, consul, ans 494 et 500, Polyb. I, 21, 38; VIII, 1; T. Liv. *Ep.* 17; Eutr. II, 20.

L. Cornificius, légat d'Octave, an 716, App. *B. C.*, V, 86.

Cn. Domitius Ahenobarbus, préfet de Brutus et de Cassius, App., *B. C.* IV, 82.

L. Domitius Ahenobarbus, proconsul, an 705, Caes. *B. C.* I, 6, 34; Dio. XLI, 19, 25.

C. Duilius, consul, an 494, T. Liv. *Ep.* 17; Eutr. II, 20; Aur. Vict. *De vir.* 39; *C. I. L.* I, p. 38, *Columna rostrata*, et p. 458, *Act. tr.*

Euphranor, commande l'escadre rhodienne de César, Caes. *B. Al.* 15.

M. Fabius Buteo, consul, an 509, Flor. I, 17.

Q. Fabius Labeo, préteur, an 565, T. Liv. XXXVII, 50, 60.

C. Fonteius Capito, *propraetor*, fl. de Marc-Antoine, entre 714 et 720, médailles; Babelon, *Monn. de la Rép.* I, p. 511.

Cn. Fulvius Centumalus, an 526, *Act. tr.* dans *C.I.L.*, I, p. 459.

M. Fulvius Centumalus, préteur, an 562, T. Liv. XXXV, 23.

Q. Fulvius Flaccus, préteur, an 537, T. Liv. XXIII, 32.

Ser. Fulvius Paetinus Nobilior, consul, an 499, Eutr. II, 22; *Act. tr.* dans *C. I. L.* I, p 458.

C. Furius, *duumvir navalis*, an 576, T. Liv. XLI, 1.

P. Furius Philus, préteur, an 536, T. Liv. XXII, 57.

Q. Hortensius, navarque de César, an 705, App. *B. C.*, II, 41.

C. Iulius Caesar, proconsul, fl. Britannique, ans 699 et 700, Caes. *B. G.* IV, 23; V, 8.

D. Iunius Brutus, légat de César, ans 700 et 705, Caes. *B. G.* III, 11; *B. C.* I, 34.

L. Iunius Pullus, consul, an 505, Polyb. I, 52; Eutr. II, 26.

C. Laelius, *praefectus*, an 549, T. Liv. XXIX, 1, 24.

D. Laelius, préfet de Pompée, Caes. *B. C.* III, 5; *C. I. Gr.* 4536 *c.*

P. Ligarius Afranianus, de la fl. de Pompée, commandée par Atius Varus, Caes. *B. Af.* 64.

C. Livius Salinator, *praefectus*, an 563, T. Liv. XXXVI, 2, 42.

C. Lutatius Catulus, consul, an 512, Eutr. II, 27; Aur. Vict. *De vir.* 42; *Act. tr.* dans *C. I. L.*, I, p. 458.

L. Manlius Vulso, consul, ans 498 et 504, Polyb, I, 26, 29, 39; Eutr. II, 21.

Marcius Rufus, questeur de C. Curio, Caes. *B. C.* II, 23, 24.

P. Nasidius, préfet de Pompée, Caes. *B. C.* II, 3.

Q. Nasidius, préfet? de Sex. Pompée, médailles, Cohen, *Monn. Imp.* I, 1880, p. 5, 6.

C. Octavius, triumvir, ans 718 et 723, Suet. *Aug.* 16; T. Liv. *Ep.* 129, 133.

Cn. Octavius, préteur, an 549, T. Liv. XXVIII, 46; XXIX, 13, 36; XXX, 24, 44.

Cn. Octavius, préteur, an 587, T. Liv. XLIV, 17; XLV, 42; *Act. tr.* dans *C. I. L.* I, p. 459.

M. Octavius, chef d'escadre de Pompée, Caes. *B. C.* III, 5.

M. Oppius Capito, *propraet. praef. clas.* de Marc-Antoine entre 714 et 720; médailles, Babelon, *Monn.* I, p. 191.

L. Oppius Salinator, *priore anno aedilis plebeius*, an 562, T. Liv. XXXV, 23.

T. Otacilius Crassus, préteur, an 537, T. Liv. XXII, 31; XXIII, 32, 41; XXIV, 10, 44; XXV, 31.

Papias, préfet de Sex. Pompée, App. *B. C.* V, 106.

(Sex. Pompeius) Apollophanes, affranchi et navarque de Sex. Pompée App. *B. C.* V, 84; Suet. *Aug.* 16.

(Sex. Pompeius) Demochares, affranchi et navarque de Sex. Pompée, App. *B. C.* V, 84; Suet. *Aug.* 16.

Cn. Pompeius Magnus, proconsul, an 693, T. Liv. *Ep.* 99; *Act. tr.* dans *C. I. L.* I, p. 460.

Cn. Pompeius Magnus Pius, Caes. *B. C.* III, 40.

Sex. Pompeius Magnus Pius, *praef. clas. et orae marit.* de 711 à 719; médailles, Cohen, *Monn. imp.* I, 1880, p. 5, 30 et 31; T. Liv. *Ep.* 123, 127, 128.

(Cn. Pompeius) Menas, affranchi de Cn. Pompée, préfet de son fils, Sex. Pompée, Vell. Pat. II, 73.

(Cn. Pompeius) Menecrates, affranchi de Cn. Pompée, préfet de son fils, Sex. Pompée, Vell. Pat. II, 73; App. *B. C.* V, 81.

Sex. Pompeius Menodorus, affranchi et navarque de Sex. Pompée App. *B. C.* V, 80.

M. Pomponius, préfet de César, Caes. *B. C.* III, 101.

Sex. Pomponius, légat de Ti. Sempronius, an 534, T. Liv. XXI, 51.

L. Porcius Licinus, *praepositus classi*, an 582, T. Liv. XLII, 27.

A. Postumius Albinus, *legatus classi praeest*, an 665, T. Liv. *Ep.* 75.

D. Quinctius, T. Liv, XXVI, 39.

L. Quinctius Flamininus, préteur, an 556, T. Liv. XXXII, 16.

Q. Salvius Salvidienus, légat d'Octave, T. Liv. *Ep.* 128.

L. Scribonius Libo, chef d'escadre de Pompée, Caes, *B. G.* III, 5.

L. Sempronius Atratinus, *augur, praef. class.* de Marc-Antoine, entre 714 et 720; médailles, Babelon, *Monn.* I, p. 185.

C. Sempronius Blaesus, consul, an 501, Polyb. I, 39.

Ti. Sempronius Longus, consul, an 536, Polyb. III,41; T.Liv. XXI,51.

M. Sempronius Tuditanus, préteur, an 565, T. Liv. XXXVII, 50.

Cn. Servilius Caepio, consul, an 501, Polyb. I, 39.

M. Statilius Taurus, légat d'Octave, App. *B. C.* V, 97.

P. Sulpicius Galba, proconsul, an 54, T. Liv. XXVII, 22.

M. Terentius Varro, *proquaestore* de Pompée; médailles, Cohen, *Monn. Imp.* I, 1880, p. 2.

M. Titius, *procos. praef. class. cos. des.*, an 712, *C. I. L.* III, 455.

L. Valerius, an 473, Sigon. *Fast. Cons.* à l'an 472; d'après quelle source?

Q. Valerius Falto, propréteur, an 512, *Act. tr.* dans *C. I. L.* I, p. 458.

P. Valerius Flaccus, préteur, *praef.* an 536, T. Liv. XXIII, 34. 38.

M. Valerius Laevinus, préteur, an 538, T. Liv. XXIV, 40; XXVII, 129.

M. Valerius Messalla, *praef.* an 542, T. Liv. XXVII, 5.

P. Vatinius, chef d'escadre de Pompée, Caes. *B. Al.* 45.

P. Vestrius, de la flotte de Pompée commandée par Atius Varus, Caes. *B. Af.* 64.

M. Vipsanius Agrippa, préfet d'Octave, T. Liv. *Ep.* 129; Aur. Vict. *De vir.* 85.

II. — Sous l'Empire (1)

Abantus, navarque de l'empereur Licinius, an 323, Zosim. II, 22.
T. Abudius Verus, *sub praefectus*, flotte de Ravenne, *C. I. L.* V, 328.
Aelius Aemilianus, préfet, fl. de Misène, an 247, *C. I. L.* III, p. 896, dipl. 53; X, 3335.
P. Aelius Iunianus, navarque, fl. de Misène, *C. I. L.* X, 3350.
P. Aelius Marcianus, *praepositus* des flottes Syriaque et Alexandrine, préfet de la flotte Mésique, Wilmanns, 1637; *C. I. L.* III, 43.
P. Aelius Maximus, triérarque, fl. de Ravenne, *C. I. L.* IX, 25.
M. Aemilius Crescens, préfet, fl. Germanique, Brambach, *C.I.Rh.* 355.
L. Aemilius Sullectinus, préfet, fl. de Ravenne, Boissieu, *Insc. de Lyon*, p. 16.
Alfenius Senecio, *sub praefectus*, flotte de Misène, *C. I. L.* X, 3334.
C. Annius Flavianus, *sub praefectus*, fl. de Misène, *Rec. de la Soc. arch. de Constantine*, XXII, 1882, p. 361.
Anthus, *Caesaris trierarchus*, *Livianus*, flotte de Fréjus? sous Tibère, de Villefosse et Thédenat, *Insc. de Fréjus*, p. 37.
C. Antonius Atinianus, triérarque, fl. de Misène, *C. I. L.* X, 3362.
M. Antonius Heracla, triérarque, fl. Alexandrine, Schmitter, dans *Bull. épigr.* II, 1882, p. 139.
T. Appaeus Alfinus Secundus, *sub praefectus*, fl. de Ravenne, *C.I.L.* IX, 5357.
M. Aquilius Felix, préfet, fl. de Ravenne, sous Septime Sévère, *C.I.L.* X, 6657.
Q. Arrenius Verecundus, triérarque, fl. Britannique, Orelli, 3603.
C. Arrius Aponianus, triérarque, fl. de Misène, *C. I. L.* X, 3353.
L. Artorius Iustus, praepositus, fl. de Misène, *C. I. L.* III, 1919.
Asclepiodotus, préfet du prétoire de Constance Chlore, arme une flotte contre Allectus, an 297, Aur. Vict. *De Caes.* XXXIX.
Q. Atatinus Modestus, préfet, fl. Mésique, *C. I. L.* IX, 3609.
C. Aufidius Pantera, préfet, fl. Britannique, *C. I. L.* VII, 18.
Q. Augusius Varus, navarque, fl. de Misène, *C. I. L.* X, 3351.
Sex. Aulienus, préfet, fl. de Misène, sous Tibère, *C. I. L.* X, 4868.
M. Aurelius An[tigonus ?], préfet, De Villefosse et Thédenat, *Insc. de Fréjus*, p. 39.
Aurelius Candidus, *navarchus archigybernes*, fl. de Misène, *C. I. L.* X, 3349.
Aurelius Diogenes, triérarque, *Eph. epigr.* IV, p. 342.
M. Aurelius Domitius, triérarque, fl. de Ravenne, *C. I. L.* III, 168.

(1) Dans cette deuxième partie, les dates sont données suivant l'ère chrétienne, sauf indication spéciale.

T. Aurelius Provincialis, triérarque, fl. Germanique, Brambach, *C. I. Rh.*, 522.

M. Aurelius Regulus, préfet, fl. de Ravenne, *C. I. L.* VI, 3150.

Bonosus, préfet ? fl. Germanique, sous Probus, Vopisc. *Bonos.* 15.

M. Calpurnius Seneca Fabius Turpio Sentinatianus, préfet de la fl. de Misène, de celle de Ravenne, an 134 et suiv. *C. I. L.*, II, 1178, 1267; III, p. 878, dipl. 35; X, 7855.

M. Carausius, préfet, fl. Britannique, an 287, Eutrope, *Brev.* IX, 21.

Caspius, *trierarchus Ti. Caesaris*, sous Tibère, *C. I. L.* VI, 8928.

C. Castricius Myrio, préfet, avant l'an 734 de Rome, Willmanns, 1603.

Ti. Claudius Albinus, navarque, fl. Germanique, Allmer, *Insc. de Vienne*, I, p. 420.

[Ti. Claudius? ou peut-être, Cn. Domitius] Anicetus, préfet de la flotte de Misène, ans 59-62, Tac. *Ann.* XIV, 3, 62.

Claudius Apollinaris, préfet de Misène, an 69, Tacit. *Hist.* III, 57, 76.

Ti. Claudius Caesar Augustus, commande l'expédition de Bretagne, an 41, Sueton. *Claud.* 17.

Claudius Clémens, préfet, fl. Alexandrine, an 86, *C. I. L.*, III, p. 856, dipl. 13.

Ti. Claudius Eros, triérarque, fl. Alexandrine, *Bull. épig.* II, p. 139.

Claudius Iulianus, préfet, fl. de Misène, an 69, Tacit. *Hist.* III, 57.

Ti. Claudius Maximus, triérarque, *Diss. della pontif. Accad. rom. d'arch.*, VII, 1836, p. 273.

[Ti. Claudius ?] [M]oschus *curam navium Moschus libertus retinebat*, an 69, Tacit. *Hist*, I, 87.

Claudius Pyrrhicus, *trierarchus liburnicarum ibi navium*, fl. de Misène, an 70, Tacit. *Hist.* II, 16.

Claudius Priscianus, *praepositus classibus*, *C. I. L.* VIII, 9363.

C. Claudius Sardus, préfet. *C. I. L.* VI, 3166.

Ti. Claudius Seleucus, triérarque, fl. Britannique, Desjardins, *Géog. de la Gaule*, I, p. 368.

Claudius Serenus, triérarque, fl. de Misène, *C. I. Gr.* 3692.

Ti. Claudius Zena, triérarque, fl. Pontique, *C. I. Gr.* 3694.

M. Cocceius Stephanus, triérarque, fl. de Misène, *C. I. L.* X, 3350.

P. Cominius Clemens, préfet des fl. de Misène et de Ravenne, sous Marc-Aurèle, *C. I. L.* V, 8659.

Constantianus, tribun, fl. de l'Euphrate, an 363, *Amm. Marc.* XXIII, 3, 5; XXIV, 1.

T. Cornasidius Sabinus, *sub praefectus*, fl. de Ravenne, *C. I. L.* IX, 5439.

P. Cornelius Cicatricula, préfet, fl. de Ravenne, 2e siècle, Raph. Fabretti, p. 700, n. 211.

Sex. Cornelius Dexter, préfet, fl. Syriaque, *C.I.L.* VIII, 8934.

Cornelius Fuscus, préfet, fl. de Ravenne, an 69, Tacit. *Hist.* III, 12.

M. Cornelius Octavianus, préfet, fl. de Misène, Ferrero, dans *Bull. des Antiq. afr.* II, 1883, p. 301.

L. Cornelius Restitutus, préfet. fl. Pannonique, *C. I. L.* VIII, 7977.
Crescens, triérarque, fl. de Misène, *C. I. L.* X, 3363.
Crispinus, stolarque, fl. Pontique, *C. I. Gr.* II, 3694.
L. Domitius Domitianus, triérarque, fl. Germanique, Orelli, 3600.
T. Flavius Gallicus, préfet, fl. Pannonique ou Mésique, *C. I. L.* VIII, 1269.
Flavius Marianus, préfet, fl. de Misène, 4e siècle, *C. I. L.* X, 3344.
Flavius Senilis, *praepositus reliquationi*, fl. Britannique, *C. I. L.* VII, 137.
T. Flavius Terentianus, triérarque, fl. de Misène, *C. I. L.* X, 3360.
T. Flavius V[.....], triérarque, fl. Pannonique, *C. I. L.* III, 4319.
Gongius Nestorianus, préfet, fl. de Ravenne, *C. I. L.* X, 8325.
P. Graecius Tertinus, triérarque, fl. Britannique, Desjardins, *Géog. de la Gaule*, I, p. 365.
Helios, *Caesaris trierarchus*, *C. I. L.* VI, 8929.
P. Helvius Pertinax, le futur empereur, préfet, fl. Germanique sous Marc-Aurèle, Capitol. *Pertin.* 2.
Herculeus, triérarque, fl. de Misène, an 59, Tacit. *Ann.* XIV, 8.
Hiereus, commande la fl. de l'Euphrate, an 363, Julian. *Epist.* 27; cfr. Zosime.
Cn. Iulius Agricola, commande la flotte de Bretagne, an 77, Tacit. *Agr.* 24, 38.
I[.....] [...]cianus, préfet, fl. de Ravenne, an 241, *C. I. L.* III. p. 898, dipl. 56.
C. Iulius Automatus, triérarque, fl. de Misène, *C. I. L.* X, 3357.
Iulius Burdo, préfet, fl. Germanique, an 69, Tacit. *Hist.* I, 52.
Ti. Iulius Diogenes, triérarque, fl. de Misène, *C. I. L.* X, 3358.
Iulius Fronto, préfet, fl. de Misène, an 129, *C.I.L.* III, p. 875, dipl. 32.
C. Iulius Heraclida, triérarque, fl. de Misène, *C. I. L.* X, 3359.
Ti. Iulius Hilarus, *navarchus Tiberianus*, *C. I. L.* VI, 8927.
C. Iulius Libo, triérarque, fl. Libyque, *C. I. L.* VIII, 7030.
C. Iulius Magnus, *navarchus princeps*, fl. de Misène, *C. I. L.* X, 8215.
L. Iulius Maximus, triérarque, fl. Pannonique, *C. I. L.* III, 4025.
Ti. Iulius Optatus Pontianus, préfet, fl. de Misène, an 52, *C. I. L.* X, 769, 6318.
Ti. Iulius Paetinus Bassianus, préfet, fl. de Misène, Orelli, 3613.
Ti. Iulius Xanthus, *sub praefectus*, fl. Alexandrine, *Eph. epig.* IV, p. 343.
[.....]tius Iustus, triérarque, fl. de Misène, Fea, *Inscr. consol.* p. 339.
C. Longinius Priscus, triérarque, fl. de Misène, *C. I. L.* X, 8131.
Lucretianus, *comes*, fl. de l'Euphrate, *Amm. Marc.* XXIII, 3.
Sex. Lucilius Bassus, préfet, fl. de Misène et de Ravenne, an 71, Tacit. *Hist.* II, 100; III, 12, 35, 40; *C. I. L.* III, p. 850, dipl. 8; X, 867; *Eph. ep.* II, p. 457.
M. Maenius Agrippa L. Tusidius Campestris, préfet, fl. Britannique, Orelli, 804.

Ti. Magius Caeninianus, triérarque, *C. I. L.* V, 1813.

T. Magnius Victorinus, triérarque, fl. Pannonique, *Eph. epig.* II, p. 366.

Malchio, *Caesaris trierarchus*, *C. I. L.* IX, 41.

P. Manilius Sabinianus, triérarque, fl. de Misène, Ferrero, nº 592.

C. Manlius Felix, préfet, fl. Germanique, avant 114, *C. I. L.* III, 726.

Marcius Agrippa, *classi praeerat*, fl. de l'Euphrate, an 211, Spart. *Caracall.* 6.

Q. Marcius Hermogenes, préfet, fl. Alexandrine, an 134, *C.I.L.* III, 43.

C. Marcius Maximus, triérarque, fl. de Misène, *C. I. L.* X, 3361.

Cn. Marcius Rustius Rufinus, préfet, fl. de Misène et de Ravenne, sous Septime Sévère, *C. I. L.* X, 1127.

Numerius Albanus, préfet, fl. de Ravenne, an 127, *C. I. L.* X, 7854.

Cn. Octavius A[...], préfet, *C. I. L.* X, 6320.

Sex. Octavius Fronto, préfet, fl. Mésique, an 92, *C. I. L.* III, p. 858, dipl. 15.

O[...]ius, préfet, fl. de Misène, an 302. *C. I. L.* X, 3343.

P. Palpellius Clodius Quirinalis, préfet, fl. de Ravenne, an 56, Tacit. *Ann.* XIII, 30; *C. I. L.* V, 535.

Petronius Afrodisius, *ex trierarcho*, *navarchus princeps*, fl. de Ravenne, *C. I. L.* XI, 87.

C. Plinius Caecilius Secundus, préfet, fl. de Misène, an 79, Plin. jun. *Epist.* XVI, 6, 4.

M. Plotius Paulus qui et Zosimus, triérarque, *C. I. L.* VI, 3621.

M. Pomponius Vitellianus, préfet, fl. Germanique, *C.I.L.* VIII, 9327.

C. Poppaeus Aprilis, triérarque, *C. I. L.* VI, 3911.

[.....]dius Primus, triérarque, *C. I. L.* X, 7291.

Priscus, triérarque, fl. de Misène, *C. I. L.* X, 3364.

Promotus, préfet, fl. Mésique, sous Théodose II, Zosime, IV, 35 et 39.

Rufrius Calenus, triérarque, fl. Germanique, Bramb. *C. I. Rh.* 665.

[...]us Rufus, préfet, fl. de Misène, *C. I. L.* X, 4867.

Saturninius Isidorus, navarque, fl. de Misène, *C. I. L.* X, 3342.

Seius Saturninus, *archigubernus*, fl. Britannique, sous Trajan, Iavolenus, dans *Dig.* XXXVI, l. 46.

Q. [...]iorius Severus, *praepositus classibus*, *C. I. L.* VIII, 9363.

G. Suinicius Faustus, triérarque, fl. Germanique, an 160, Klein, dans *Bonner Jahrbüch.* LXXX, 1885, p. 151.

C. Sulgius Caecilianus, *praepositus reliquationi*, fl. de Misène, *C. I. L.* VIII, 1322.

Tullius Titianus, triérarque, fl. de Misène, *C. I. L.* X, 3479.

Fl. Valerius Iulius Crispus, commande la flotte de Constantin, son père, contre celle de Licinius, an 323, Zosime, II, 25, 26, 28.

C. Valerius Macrinus, triérarque, fl. de Misène, *C. I. L.* X, 3354.

Valerius Maximus, triérarque, fl. Britannique, sous Trajan, Iavolenus, *Dig.* XXXVI, l. 46.

Valerius Paetus, préfet, fl. de Misène, an 145, *C. I. L.* III, p. 880, dipl. 38.
L. Valerius Proculus, préfet, fl. Alexandrine, *C. I. L.* II, 1970.
Valerius Silvanus, triérarque, *C. I. L.* VIII, 9392.
Valerius Valens, préfet, fl. de Misène, sous Gordien, *C. I. L.* X, 3336.
Valerius Verus, navarque, fl. de Misène, *Eph. epig.* IV, p. 342.
L. Varenius Rufus, triérarque, fl. de Misène, *C. I. L.* X, 3337.
M. Verecundinius Verus, *praepositus reliquationis*, fl. de Misène, *C. I. L.* X, 3345.

CORRESPONDANCE

1° *Inscription de Rome*

Dans une lettre datée de Rome le 25 novembre 1886, dont il nous est donné communication, M. l'abbé Le Louët annonce qu'on a découvert dans la Via Salaria, près de la catacombe de Sainte-Félicité, un cippe arrondi portant une inscription ainsi conçue :

Couronne
D M
IVLIAE·FELICIS
SIMAE·ANIMAE
sic SANTAE·QVAE
VIX·ANN·PIVS
MINVS·XXV·FEC
P·AVRELIVS·HERMES
CONIVGI·B·M

2° *Inscription gauloise de St-Cosme (Gard)*

Le 17 novembre dernier, M. Aurès nous adressait un excellent calque au *frottis noir* d'une inscription gauloise en caractères grecs découverte, quelques jours auparavant, dans les fondations d'un vieux mur, chez M. Fabre, à St-Cosme, 15 kil. de Nîmes (Gard).

ΑΔΡΕΣΣΙΚΝΟΣ
ΥΙ ΒΡΑΤΟΥΔΕ ΚΑ

Lire : [...] αδρεσσικνος [...]υι βρατουδε κα.

Cet envoi était accompagné de renseignements très précis, que nous extrayons de la lettre de M. Aurès.

L'inscription est gravée sur le tailloir d'un chapiteau pareil à

celui de la fameuse dédicace ΜΑΤΡΕΒΟ ΝΑΜΑΥΣΙΚΑΒΟ. Sa partie gauche manque et la partie droite est entière, la face latérale du chapiteau étant aussi bien conservée que la face principale. A gauche, près de la cassure, apparaît, à la 1re ligne, un Α auquel il ne manque que la moitié inférieure du bras gauche; au-dessous de cette lettre on voit, à la 2e ligne, la trace certaine d'un Υ à branches courbes; la cassure a suivi le jambage vertical et la naissance de la branche droite, dont l'extrémité subsiste nettement et ne laisse aucun doute quant à la restitution de cette lettre.

Ce qui frappe à première vue dans cette inscription, c'est sa grande similitude avec celle de Nîmes précitée; les B et les P ont identiquement la même forme archaïque et semblent sortis du même moule; de même pour les Σ et les Δ qui ont la même longueur exagérée, o m. o35 pour les premiers et o m. o45 pour les seconds. La ressemblance est telle que l'on peut considérer comme certain que les deux inscriptions ont été gravées par le même lapicide. De plus, les hauteurs et les profils des deux chapiteaux sont identiques. Voici cependant, de par ailleurs, quelques différences : — 1° Sur le chapiteau de Nîmes, la face supérieure porte trois trous de scellement au fond desquels on voit encore du plomb; ce chapiteau supportait donc une statue ou quelqu'autre objet; au contraire, le chapiteau de St-Cosme a sa face supérieure parfaitement lisse. — 2° Sur le chapiteau de Nîmes les saillies de la corniche sont inégales et varient dans le rapport de 3 à 4, la plus grande, om143, correspondant au grand côté et la plus petite, om108, au plus petit côté du socle. Au contraire, sur le chapiteau de St-Cosme, les saillies sont égales, l'une et l'autre ont om11 ; d'où l'on conclut que ce chapiteau était carré, tandis que celui de Nîmes est rectangulaire. Du rapprochement des deux observations précédentes, on peut conclure aussi : 1° que le chapiteau de Nimes couronnait un piédestal et supportait un objet quelconque; 2° que celui de St-Cosme couronnait un pilastre carré supportant un toit, ou servant peut-être de jambage à une porte; dans ce dernier cas, il y aurait eu deux chapiteaux supportant chacun une moitié de l'incription totale, de la manière suivante :

nom d'homme suivi de ΔΕΔΕ *nom d'offrande à l'accusatif*	*la filiation* ΛΔΡΕΣΣΙΣΝΟΣ *nom de divinité au datif* ΟΥΙ ΒΡΑΤΟΥΔΕ ΚΑ

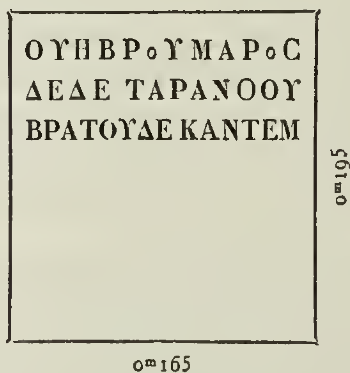
L'observation de M. Aurès concernant la terminaison du nom de divinité au datif en ΟΥΙ (latin VI) est d'une grande valeur épigraphique et philologique; nous la retenons comme un fait

acquis. Quant au groupe KA, qui fait naturellement songer au KANTENA d'autres inscriptions, je ne saurais y voir une *abréviation* de ce mot ; l'épigraphie gauloise ne nous a encore fourni aucun exemple d'abréviation. Je crois que KA est le *commencement* d'un mot qui s'achevait probablement en troisième ligne, au-dessous du chapiteau, sur son pilastre.

3° *Inscription gauloise d'Orgon (Vaucluse).*

Le 10 janvier, nous avons reçu simultanément de deux de nos obligeants correspondants l'annonce de la découverte d'une nouvelle inscription gauloise en caractères grecs ; c'est un cippe carré, nous écrit M. Cerquand, « dont la corniche et la base ont été « arasées pour en faire une pierre de taille. Il a été trouvé à « Orgon, sur la rive gauche de la Durance, en face du *Cheval* « *Blanc*, parmi les démolitions d'une chapelle. Avertis par un « paysan, M. Deloye et M. Sagnier se sont rendus à Orgon, ont « ménagé aussitôt la vente, et transporté, après les inondations, « le monument au musée Calvet, où il attend les visiteurs. Ma « copie (dessin joint à la lettre) est à peu près aussi fidèle qu'un « estampage et donne la grandeur réelle des lettres. Le texte, « admirablement conservé, sauf une légère éraflure au C « final de la 1re ligne, ne me paraît offrir aucune difficulté de « lecture. La découverte est due à M. de Montessus, capitaine « au 38e régiment d'artillerie ».

Le fac-similé de M. Cerquand, parfaitement conforme à un excellent estampage que M. Deloye nous a fait parvenir de son côté, tient compte de toutes les particularités graphiques, notamment de la forme des *epsilon* semi-lunaires et des *alpha* à traverse chevronnée que nous ne pouvons représenter typographiquement.



La hauteur des lettres est inégale ; à la 1re ligne, A et B ont 17 millimètres ; à la 3e, ils n'en ont que 14.

Ayant peine à admettre que le nom de la divinité, régi par le verbe δεδε, fût au génitif (Ταρανοου, génitif de Ταρανοος), nous pensions qu'il y avait eu à l'origine, près de l'arête, un I final emporté par l'usure de la pierre. M. Cerquand, allant au devant de cette conjecture, y répond dans une deuxième lettre, en ces termes: « Si un I avait été gravé en cet endroit, l'insignifiance des érosions de la pierre prouve qu'il n'aurait été qu'effleuré, non détruit; de plus, l'intervalle entre Y et l'arête n'est pas assez grand pour y placer un I ».

En conséquence, nous lisons, non en *restituant*, mais en *sous-entendant* le I absent, exactement comme dans les datifs latins de la quatrième déclinaison en *us*, *equitatu*, *magistatu* contractés de *equitatui*, *magistratui* ; on comprend que la prononciation gauloise ait reculé devant les chocs successifs de la triphthongue normale OOYI, et l'ait réduite à la diphthongue OOY.

Ουηβρουμαρος δεδε Ταρανοου(ι) βρατουδε καντεμ.

En transcription latine,

Vebrumarus dedit Taranov(i) bratude cantem.

Le datif singulier *Taranov(i)*, comparé au nominatif pluriel *Lugoves* et au datif pluriel *Lugovibus*, prouve que le nom du dieu gaulois orthographié *Taranis*, dans les éditions de Lucain, doit en réalité s'écrire Taranus (ou Taranous), sur un thème en *u*, comme *lugu* (dans *Lugudunum*, *Luguvallium*, *Luguselva*), certains manuscrits de Lucain donnent, du reste, la variante *Tharanus*, et aussi *Taramis*, dans laquelle les quatre jambages des lettres *m i* représentent en même nombre ceux de *n u*. Bien plus, les formes dérivées *Taranucnus*, *Taranucus*, *Taranutius*, convergent toutes vers une forme *taranus*.

C'est ce que j'avais établi, il y a quelques années (1). Mes déductions philologiques se trouvent pleinement confirmées par la découverte du premier monument épigraphique portant le nom du dieu Taranus. Il est fort possible que c'est ce même nom de divinité qui doit être restitué sur le chapiteau de St-Cosme, mais sous la forme pleine du datif, sans contraction, [TAPANO]YI.

Nous aurons l'occasion de revenir sur ces deux inscriptions.

R. Mowat.

(1) *Remarques sur les inscriptions antiques de Paris*, p. 41-44; cfr. *Bulletin épigraphique*, I, 1881, p. 123-127.

BIBLIOGRAPHIE

Répertoire bibliographique d'épigraphistes contemporains. — Il y aurait, pour les épigraphistes, un avantage réciproque à ce que chacun d'eux fît connaître l'inventaire de tous ses travaux détaillé par lui-même; le *Bulletin* acceptera, avec empressement, les notices bibliographiques de ce genre qui lui seraient destinées et dont la publication aura lieu dans l'ordre des dates auxquelles elles parviendront au Directeur. La proposition qu'il fait à ses collaborateurs l'oblige à en commencer l'exécution en ce qui le concerne, ne fût-ce qu'à titre d'essai pour amener des adhésions.

Publications de M. Robert Mowat

1. Noms propres anciens et modernes; études d'onomatologie comparée. — Paris, Franck, Didier, 1869.
2. Les noms familiers chez les Romains. — Paris, Franck, 1871.
3. Remarques sur les inscriptions antiques de Paris, avec des considérations nouvelles sur la mythologie gauloise.— Paris, Champion; Vienne, Savigné, 1883.
4. Marques de bronziers sur objets antiques trouvés ou apportés en France. — Vienne, Savigné, 1884.
5. La *Domus divina* et les *Divi*. — Vienne, Savigné, 1886.
6. Notice épigraphique de diverses antiquités gallo-romaines.— Paris, Champion, 1887.

Dans les *Comptes-rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 4e série :

7. Le dieu tricéphale gaulois, t. III, 1876, p. 347.
8. Le *vicus Saravus*, t. IV, 1877, p. 9.
9. Une inscription de Britannicus dans la cité des Turons, t. V, 1878, p. 34.
10. Une nouvelle inscription gauloise, t. V, 1878, p. 267.
11. Une nouvelle inscription cypriote, t. VI, 1879, p. 25.
12. Le *vicus Ratumagus*, t. VI. 1879, p. 149.
13. Recherches sur l'empereur Martinien à propos d'une médaille inédite de ce prince, t. VII, 1880, p. 217.
14. Inscriptions d'Afrique, Souk-el-Kmis, Carthage, Oued-Atmenia. t. VIII, 1881, p. 177.
15. Explication d'une inscription céramique gauloise renfermant un nouveau verbe, t. VIII, 1881, p. 250.
16. Les inscriptions et les tuiles légionnaires de Mirebeau, t. XI, 1884, p. 317.
17. Dédicace à la Fortune Prénestine inscrite sur une tablette de bronze, t. XII, 1885, p. 366.
18. Explication d'une marque monétaire du temps de Constantin, t. XIV, 1887, p. 233.

Dans la *Revue Archéologique*, 2e série :

19. Etymologies de noms de lieux et de peuples gaulois: Bellovaci, Jabron, t. XIV, 1866, p. 441.
20. Examen de la signification attribuée aux noms d'hommes Sarmentius, Projectus, Stercorius; étymologie de Tullus, Pirasius, t. XVII, 1868, p. 355.
21. De l'élément africain dans l'onomastique latine; *Bonifatius*, t. XIX, 1869, p. 233.
22. Excursion dans le Finistère: tronc d'arbre façonné en tronc monétaire; épitaphe du XIe siècle, t. XXI, 1870, p. 420.
23. La station de Vorgium déterminée au moyen de l'inscription itinéraire inédite de Mael-Carhaix, t. XXVII, 1874, p. 1.

24. Groupe d'inscriptions relatives au culte de Mercure en Gaule, t. XXIX, 1875, p. 30.
25. Note complémentaire: magister pagi, bürgermeister, t. XXIX, 1875, p. 130.
26. Le temple Vassogalate des Arvernes et la dédicace Mercurio Vassocaleti, t. XXX, 1875, p. 358.
27. Découverte d'un vicus gaulois de l'époque romaine, inscription du Donon, t, XXXI, 1876, p. 261.
28. Découverte d'une inscription gauloise à Paris; étymologie de *Lutecia*, t. XXXV, 1878, p. 94.
29. L'inscription gauloise du musée de Cluny restituée à Néris-les-Bains, t XXXV, 1878. p. 188.
30. Analyse des *Recherches archéologiques sur les colonies phéniciennes* de M. Bargès, t. XXXVI, 1878, p. 198.
31. Le nom des Ratumagenses sur une poterie de Banassac, t. XXXVIII, 1879, p. 119.
32. Nécrologie: Fr. Stark, t. XXXIX, 1880, p. 332.
33. Le dieu Allobrox et les Matrae Allobrogicae, t. XL, 1880, p. 45.
34. Détermination du consulat qui date la table de Henchir-Dakla, t. XLI, 1881, p. 285.
35. Inscription fausse de Véleia, t. XLI, 1881, p. 319.
36. Note sur le consulat de L. Attidius Cornelianus et celui de L. Annius Ravus, t. XLI, 1881. p. 374.
37. Les inscriptions militaires d'Amiens à propos d'un monument de la légion XXI Rapax, t. XLII, 1881, p. 138.
38. Exposition des fouilles d'Utique, au Louvre, cour Caubaincourt, inscriptions latines, t. XLII, 1881, p 241.
39. Réflexions sur une note de M. Mommsen relative à une inscription d'Amiens, t. XLII, 1881, p. 344.
40. Analyse des *Etudes grammaticales sur les langues celtiques*, de M. d'A. de Jubainville : obs. sur les noms gaulois en *acus* et en *marus*; exemples du F gaulois, t. XLII, 1881, p. 375.
41. Analyse de l'*Epigraphie dacquoise*, de M. Taillebois; restitution d'une insc. milliaire, d'une insc. municipale des Tarbelli, t. XLIII, 1882. p. 123.
42. Réponse à M. Desjardins à propos des inscriptions du Musée d'Amiens. t. XLIII, 1882, p. 187.
43. Nouvelles inscriptions de Doklea, mission Saski, t. XLIV, 1882, p. 79
44. Exemples de gravure antique sur verre, à propos de quelques fragments provenant de Duklé, Monténégro, t. XLIV, 1882, p. 280.
45. Analyse du *Trésor de Chinon*, de M. P.-Ch. Robert, t. XLIV, 1882, p. 376.

Dans la *Revue Archéologique*, 3e série:

46. Analyse du *Cours de littérature celtique*, de M. d'A. de Jubainville, *bardus* rapproché de *Bardo, Barderate*; *Ulatos* d'*Ulat, Ulster*; la leçon *vercundarus*, t. I, 1883, p. 382.
47. Analyse des *Insc. gallo-romaines des Landes*, de M. Taillebois; lecture d'une insc. chrétienne datée. t. II, 1883, p. 131.
48. Note sur une pierre gravée, servant de cachet; insc. IVL ISI, t. VIII, 1886, p. 149.

Dans la *Gazette Archéologique*:

49. Buste de bronze découvert à Périgueux, t. IV, 1878, p. 169.
50. Buste de Mercure en bronze entouré des divinités du Capitole, t. IX, 1884, p. 7.

Dans la *Revue Critique*, nouvelle série:

51. Analyse de *Le antiche iscrizioni del duomo di Pisa*, de M. Lupi; rest. OB·H·M; corr. *An. Quirinius*, t. VIII, 1879, p. 120.

52. Analyse de *I decreti della Colonia Pisana*, de M. Lupi; restitution [PAREN]TETVR, t. X, 1880, p. 29.
53. Analyse du *Corpus inscriptionum latinarum*, t. VIII, de M. Mommsen; observ. sur nos 1165, 10014, t. XII, 1881, p. 209.
54. Analyse de l'*Epigraphie gallo romaine de la Moselle*, de MM. Ch. Robert et Cagnat; obs. sur Boissard; restit. LOVESSO, t. XV, 1883, p. 401.
55. Analyse du *Corpus inscriptionum latinarum*, t. IX, de Mommsen, t. XVII, 1884, p. 7.
56. Analyse des *Explorations épigraphiques et archéologiques en Tunisie*, de M. Cagnat; obs. sur *Ceionia Plautia*, t. XVII, 1884, p. 461.
57. Analyse du *Corpus inscriptionum latinarum*, t. VI (*falsae*), d'Henzen; obs. numism. sur le no 3124*.
Analyse des *Exempla scripturae epigraphicae latinae*, de M. Hübner; lect. SIICVREM au no 935, t. XX, 1885, p. 200.

Dans la *Revue de philologie et d'histoire ancienne*, 2e série:

58. Corrections de textes anciens; Caes. *B. G.* VII, 3. VIII, 38, Cotuatus*, Gutuatus*, Gutuater, t. I, 1877, p. 273. — Plin. *H.N.* III, XII, 107, Fagifulani*, Fagetulani, *ib.* p. 275. — Plin. *H. N.* XXXIV, XVIII, 7, Vibius*, Duvius, *ib.* p. 275. — Lamprid. *Heliog.* 15, Murissimus*, Myrismus, t. X, 1886, p. 82.
59. L. Duvius Avitus, légat d'Aquitaine, t. II, 1878, p. 58.

Dans la *Revue Celtique*:

60. Analyse de la *Géographie historique et administrative de la Gaule romaine*, de M. Desjardins, t. III, fasc. 10 [1877]. p. 257.
61. Analyse de *Inscription inédite; le portique du temple de Vesunna*, de M. Galy, t. III, fasc. 10 [1877], p. 263.
62. Le duel dans la déclinaison gauloise, t. V, fasc. 17 [1881], p. 121.

Dans la *Revue des Sociétés Savantes*:

63. Inscriptions romaines estampées aux musées de Tours et de Nantes, 6e série, t. II, 1876, p. 475.
64. Trois tombes épiscopales à St-Malo-de-Beignon, 6e série, t. IV, 1877, p. 198.
65. La voie romaine d'Angers à Poitiers dessinée par Claude Ménard, en 1636; 6e série, t. VII, 1879, p. 320.
66. Le milliaire d'Auxiliaris au musée d'Arles, 7e série, t. I, 1880, p. 241.

Dans le *Bulletin Monumental*:

67. Etude sur une inscription romaine inédite de Tours et sur le monument dont elle révèle l'existence, t. XXXIX, 1873, p. 11.
68. Lettre à M. de Longpérier sur la restitution de la statue colossale de Mercure exécutée par Zénodore pour les Arvernes, t. XLI, 1875, p. 557.
69. Analyse de la *Notice des Monuments épigraphiques de Bavay*, de Desjardins, t. XLI, 1875, p. 86.
70. Les types de Mercure assis, de Mercure barbu et de Mercure tricéphale, t. XLII, 1876, p. 338.
71. Analyse du *Rapport sur une mission archéologique en Algérie*, de M. Héron de Villefosse, t. XLII, 1876, p. 192.
72. Analyse de l'*Epigraphie romaine dans le Cher*, de M. Buhot de Kersers, t. XLII, 1876, p. 193.
73. Analyse de la *Géographie historique et administrative de la Gaule romaine*, de M. Desjardins, 1er volume t. XLIII, 1877, p. 106; *Idem*, 2e volume, t. XLIV, 1878, p. 503.
74. Analyse de la *Numismatique de la province de Languedoc*, de M. Ch. Robert, t. XLIV, 1878, p. 279.

75. Note sur l'inscription votive découverte à Poitiers; correction du nom de lieu Venaxamodorum, t. XLVI. 1880, p. 297.
76. Inscriptions pointillées sur objets votifs en bronze, t. XLVIII, 1882, p. 242 et 489.
77. Les inscriptions des trésors d'argenterie de Bernay et de Notre-Dame d'Alençon, t. LI, 1885, p. 46, 121.

Dans divers recueils et mémoires de Congrès:

78. Le tombeau d'un légat propréteur d'Afrique, à Arles; origine du nom de la Camargue, *Mélanges Graux*, 1884, p. 63.
79. Du prétendu refus de reconnaissance d'Othon par le Sénat, *Mélanges de Numismatique Saulcy-Barthélemy*, *t.* II, 1877, p. 162.
80. Observations sur une figurine en bronze qualifiée de divinité panthée, *Mélusine, recueil de mythologie*, I, 1878, col. 273.
81. Origine antique d'une danse chorale contemporaine, *Mélusine, recueil de mythologie*, I, 1878, col. 297 et col. 513.
82. Etudes sur l'inscription itinéraire de St-Christophe, Morbihan, *Congrès scientifique de France*, 38e session. à St-Brieuc, 1874, p. 373.
83. Remarques sur les inscriptions antiques du Maine, *Congrès archéologique de France*, 45e session, au Mans, t. XLV, 1879, p. 224.
84. *Consacrani*, art. du *Dict. des antiq. gr. et rom.*, Daremberg-Saglio, I, p. 1447.

Dans divers mémoires et bulletins de Sociétés Savantes:

85. Les noms propres latins en *atius* et *onius*, *Mém. de la Soc. de Linguistique*, I, 1868, p. 94.
86. De la déformation dans les noms propres, *ibid.* I, p. 171.
87. Les noms familiers chez les Romains, *ibid.* I, p. 293.
88. Etymologie du nom propre Littré et restitution d'un nom gaulois, *ibid.* II, 1875, p. 224.
89. Les formes gallo-romaines *daeus*, *daea*, et l'irl. *dae*, *Bull. de la Soc. de Ling.* t. IV, p. 8. — Plaetoria, *ib.* p. viij. — Arnasi, Loebasius, *ib.* p. xiij. — Curulis, curia, *ib.* p. xl. — Taranis, Taranus, *ib.* p. xlix.
90. Le suffixe gaulois *acos*, *Bull. de la Soc. de Ling.* t. V, p. lij, lx.— Mots celtiques dans une Vie de saint, *ib.* p. lxxiij. — Noms Gaulois dans l'Italie méridionale, *ib.* p. cxxxvij. — Théorie des abréviations latines, *ib.* p. clxxij. — Chanzy, Candiacum*, *ib.* p, clxxiv. — Alpes Poeninae, *ib.* p cxciij.
91. Etudes philologiques sur les inscriptions gallo-romaines de Rennes; le nom de peuple Redones, *Mém. de la Soc. archéol. d'Ille-et-Vilaine*, t. VII, 1870, p.
92. Notice de quelques inscriptions grecques observées dans diverses collections, *ibid.* t. IX, 1874, p.
93. Le dieu tricephale de Dennevy, *Mém. de la Soc. Eduenne*, t. V, 1876, p. 527.
94. Le nom du Belgium dans une inscription romaine découverte à St-Pierre-les-Eglises. *Bull. de la Soc. des Antiquaires de l'Ouest*, 1879, p. 499.
95. Un nouveau cachet d'oculiste romain trouvé dans la commune de Collanges, *Mém. de l'Académie de Clermont*, 1881.
96. The original name of Lancaster with remarks ou similar denominations, *Proceedings of the Society of Antiquaries of Newcastle-upon-Tyne*, t. II, 1885, p. 13.

Dans les mémoires et bulletins de la *Société des Antiquaires de France*:

97. Trésor de Monaco, notice d'un médaillon inédit de Gallien, consulats et puissances tribunices de Valérien et de Gallien, *Mémoires*, t. XL, 1880, p. 160.
98. Graffito sur une brique romaine de Poitiers, *Bulletin*, 1873, p. 82.

99. Inscriptions inédites du musée de Cluny, plaques votives de Joinville, *Bull.* 1878, p. 240.

100. Insc. sur un manche de patère de Reims, *Bull.* 1879, p. 136, 267. — Les dieux de la mort chez les Gaulois et le menhir de Kervadel, *ib.* p. 175. — *Sosoriaco* pour *Gessoriaco*; la sigls Ɔ, *commissus*, *ib.* p. 184. — Insc. de Limoges et de Saintes, *ib.* p. 200, 237. — Insc. gauloise inédite de Nîmes, *ib.* p. 293. — Chevreau sur les genoux d'une déesse assise, *ib.* p. 260. — Main de bronze tatouée, musée de Rennes, *ib.* p. 259, 264. — Insc. de St-Laurent-de-Trèves, *ib.* p. 265. — Insc. grecques à Orléans, à Vannes, à Clermont, Oise, à Amiens, *ib.* p. 278, 292.

101. Manche de patère de Reims, *Bull.* 1880, p. 52. — Phalère et aiguillon hippiques, insc. pointillées, *ib.* p. 90, 122. — Moule représentant Judas et les instruments de la Passion, *ib.* p. 122. — *Adsmerius* et *Atesmerius*, *ib.* p. 117. — *Scingomagus* et *Venaxamodurum*, *ib.* p. 173. — Insc. d'Amiens, *ib.* p 229, 246. — *Morvinnicus*, *Morvinnum*, *Morvan*, *ib.* p. 231. — Insc. gauloise de Gargas et de Nîmes, *ib.* p. 245. — Autels gallo-romains de N.-D. de Paris, *ib.* p. 260. — Dieu gaulois cornu et accroupi; type de monnaies bactriennes; les cornes du diable, *ib.* p. 275.

102. Cachet d'oculiste de Collanges, *Bull.* 1881, p. 109 — La sigle K, *Karthaginiensis*, *Kyzicenus*, *ib.* p. 134. — Insc. pointillées sur une cymbale et sur une base de bronze, *ib.* p. 161. — Estampilles de poteries, Paris et Reims, *ib.* p 243. — Texte gaulois retrouvé et corrigé, *ib.* p. 284. — Correction à la lecture d'une insc. de Kérouan, par Willmanns, *ib.* p. 288.

103. Ins. gr. de St-Gilles-sur-Rhône, de Nimes et d'Odessos, *Bull.* 1882, p. 160. — *Oiseau*, attribut de figurines, Amiens Cahon, *ib.* p. 178. — Insc. sur plaque de bronze, coll. Dutuit, *ib.* p. 200. — — Verres antiques trouvés à Duklé, *ib.* p. 215.— Statues équestres d'un empereur terrassant un ennemi, Limoges, Luxeuil, *ib.* p. 348.

104. Porc en bronze avec nom d'un édile, *Bull.* 1883, p. 75, 83, 100. — Insc. mentionnant des nourrices dans la famille impériale, *ib* p. 95. — Le disque d'or, d'Auvers, présumé fonds de carquois. *ib.* p. 114.— Cachets d'oculistes, Rouen, Contines, *ib.* p. 122. — Explication de la légende d'une monnaie de Baesuris, *ib.* p. 174.— Insc. suspecte de Pompéi, *ib.* p. 201. — Nouveau nom de divinité sur une insc. d'Antibes, *ib.* p. 201.— Paléopolis, classée à la tribu Quirina d'après une insc. grecque, musée Calvet, *ib.* p. 235. — La bouterolle du fourreau d'épée gauloise, destinée à supporter la lance *ib* p. 306.

105. Monnaie d'Elagabale à légende grecque inédite, *Bull.* 1884, p. 81. Insc. et tuiles légionnaires de Mirebeau, *ib.* p. 131. — Corrections de l'Itinéraire d'Antonin au parag. *Esuri*, *ib.* p. 139. — Insc. d'un sceau de bronze, *ib.* p. 229. — Insc. archaïque dédiée à la Fortune Primigenia, *ib.* p. 244. — Insc. d'une bague en or, *ib.* p. 267. — Les nymphes du Groseau et de Gréoulx. *ib.* p. 299. — Le mot *aula* dans des insc. de Ste-Enimie et d'Eguilles, *ib.* p. 303. Insc. fausses du musée de Vendôme, *ib.* p. 303.

106. Insc. d'une mosaïque offrant l'image équestre de Constantin, Riez, *Bull.* 1885, p. 69, — Stèle romaine de South Shields, *ib.* p. 89. — Emploi du dromadaire dans les armées romaines, *ib.* p. 138. — Estampilles de poteries, Martres-de-Veyres, *ib.* p. 187. Le bas-relief inexpliqué du Donon représente un combat d'animaux dans le cirque, *ib.* p. 199. — Instruments de la Passion gravés sur une pierre, *ib.* p. 201. — Trois lampes de Syrie, avec insc. chrétienne, *ib.* p. 291. — Briques de la *classis Britannica,* à Boulogne, *ib.* p. 296.

Dans le *Bulletin Epigraphique :*

Voir les tables des tomes I, II, III, IV, V et VI.

REVUES ET JOURNAUX PÉRIODIQUES

LA MEUSE (journal de Liége), 11 novembre 1886. — Sous le titre *Six inscriptions romaines à la citadelle de Namur*, on lit le suivant article portant la signature ⌑ que nous croyons reconnaître pour la *griffe* d'un archéologue distingué, M. Schuermans, auquel on doit la publication de toutes les inscriptions romaines de la Belgique :

« Un évènement archéologique de haute portée vient d'avoir lieu à « la citadelle de Namur. M. A. Mathieu, garde du génie, préposé à « des travaux de démolition effectués sur le plateau du Donjon des « Comtes, y remarqua des pierres de grande dimension, avec des « inscriptions. Aussitôt, il prévint le savant directeur du musée de « Namur, M. Alf. Bequet, et les monuments, avec autorisation du « Ministère de la Guerre, sont aujourd'hui à ce musée. Il s'agit de six « pierres sépulcrales, dont les quatres premières sont à peu près « intactes; les voici, avec résolution des monogrammes et séparation « des mots, pour les rendre plus compréhensibles :

D M
cASSIVS·POMPEIANVS
SIBI ET MATTAE VXSORI
TITO FILIO
V F

Diis Manibus, Cassius Pompeianus sibi et Mattae uxsori Tito filio vivus fecit.

D M
SECVRINIO·AMMI
O PATRI·VLP·VAN
AENIAE MATRI ET
SECVRINIAE AMMI
AE · V · F
MADICVAE DELICATAE

Diis Manibus, Securinio Ammio patri, Ulpiae Vanaeniae matri et Securiniae Ammiae, sibi vivi fecerunt et Madicuae delicatae.

D ///
HAL·DACC/////
SONIS·FIL·SIB E///
LVBAINI VXSO///
VICTORI ET PR///
DENTI FILIS/////

Diis Manibus. Haldacco, [...] *sonis filius, sibi et Lubaini uxsori et Victori et Prudenti filiis fecit.*

D M
ACCEPTVS VICTORIS SIBI ET
AMMAI SVAE COIVG ET VICTO
RIO VICTORINO B F COS
FRATRI PO SVI

Diis Manibus, Acceptus Victoris filius sibi et Ammai suae conjugi et Victorio Victorino beneficiario Consularis fratri posuit.

« Les deux autres inscriptions ne laissent lire que le nom Sabinus, « ou deviner celui d'un affranchi, au surnom de Ursus.

« Ces inscriptions révèlent les noms des habitants du Namur ancien.
« et parmi ces noms ceux de *Vanaenia*, *Madicua*, *Haldacco*, *Lubaïs*
« (ou Lubainis), qui sont évidemment des noms étrangers au monde
« latin : si la racine du premier ne peut être retrouvée, au moins est
« il probable que les autres proviennent des radicaux germaniques
« *halde* (clivus), *laub* (frons, folia), *mahdig* (metiendus).

« Elles appartiennent à la période où le pays se romanisait, Vanae-
« nia est la mère d'une *Securinia Ammia*: Haldacco et Lubaïs ont
« pour fils un *Victor* et un *Prudens* : trois noms romains.

« Le IIe siècle est l'époque de ces inscriptions, la forme des caractères
« l'indique ; de plus, le nom de famille *Ulpia*, porté par Vanaenia,
« dénote le temps de Trajan, qui était un Ulpius, et sous lequel ce
« nom fut particulièrement en honneur.

« Or, à cette époque ou peu après, la quatrième inscription indique
« qu'il y avait à Namur un *beneficiarius Consularis*.

« Les bénéficiaires du personnage Consulaire n'étaient pas de simples
« soldats, exonérés de certaines charges comme on l'avait cru long-
« temps; Cauer, dans l'*Ephemeris epigraphica*, a démontré récemment,
« en réunissant toutes les inscriptions de ces personnages, que c'étaient
« des hommes de confiance du gouverneur de la province, placés par
« celui-ci à la tête des stations romaines, administrées par eux d'une
« manière semi-civile, semi-militaire.

« On saisit immédiatement l'importance de cette particularité. Namur
« n'était pas une simple bourgade, mais un poste important établi par
« les Romains, au confluent de la Sambre et de la Meuse ; ce poste
« était commandé par le bénéficiaire Victorius Victorinus.

« La circonstance que la troisième inscription est peut-être celle de
« son père Victor, porte à croire qu'il s'agit bien d'un Namurois, petit-
« fils de Haldaccus; car s'il n'avait pas exercé ses fonctions à Namur
« même, on aurait sans doute indiqué qu'il avait accompli son service
« ailleurs, ne fût-ce que par les mots *expleta statione*, de certaines
« inscriptions.

« Enfin, ce qui est plus remarquable encore, c'est que Victorius
« Victorinus était bénéficiaire non d'un simple prétorien, mais d'un
« Consulaire. Or, la *Belgica* était gouvernée par un prétorien ; la
« *Germania inferior* l'était par un Consulaire ; à raison du voisinage
« du Rhin de cette dernière, on y envoyait des légions sous le com-
« mandement d'nn *ex-consule* ou Consulaire. Voilà Namur géogra-
« phiquement placé, du coup, dans la *Germania inferior*. Quand on
« ajoute à celà la découverte, à Rumpst, sur le Ruppel, d'une tuile
« avec l'inscription C·G·P·F (*classis Germanicae piae fidelis*), on
« apprend que la limite de la *Germania inferior* doit être tracée
« d'Anvers à Namur. Jusqu'ici, on ne connaissait très vaguement
« qu'une seule chose : la *Germania inferior* comprenait les deux villes
« de Cologne et de Tongres.

« Certaine invasion des Chauques qui, à la fin du règne de Marc
« Aurèle, fut repoussée par Didius Julien, depuis empereur, alors
« gouverneur de la *Belgica*, est donc parvenue au moins jusqu'à la
« limite citée d'Anvers à Namur, continuée vers le sud.

¤

LE TEMPS, n° du 7 novembre 1886.— Vous savez (1) que des ruines romaines ont été récemment découvertes à Lescar et que le Conseil général des Basses-Pyrénées a voté une subvention à la Société des sciences, lettres et arts de Pau, pour lui permettre de prendre à son compte et de continuer les fouilles. Cette subvention n'aurait pas suffi; mais l'opinion publique s'est émue et les souscriptions particulières sont arrivées en foule.

Les ruines en question occupent un plateau dominant le Gave et sont séparées par un ravin d'un autre plateau sur lequel on a relevé l'emplacement d'un camp romain. Elles paraissent provenir d'un

(1) Cfr. *Le Soleil*, n° du 21 septembre 1886.

véritable palais et ce palais devait servir de résidence à un chef militaire commandant le pays. Très près de là passait une voie romaine.

L'état actuel des fouilles a permis de reconnaître un vaste hémicycle d'une vingtaine de mètres de diamètre, entièrement pavé en mosaïque, un peristyle également pavé en mosaïque, des chambres à bains et des logements d'esclaves. Les ruines, qui toutes appartiennent au même édifice, remontaient au 3e siècle de notre ère, si l'on en croit la seule découverte qui puisse donner une indication de date, celle d'une médaille de Gordien III. Ce qui donne un intérêt particulier aux travaux entrepris par la Soc. des sciences de Pau, c'est le grand nombre des mosaïques qu'on découvre.

Des tranchées ouvertes dans les environs du palais primitivement découvert et sur le même plateau ont amené la découverte de substructions nombreuses et importantes. On croit qu'on se trouve en présence de la vieille ville de Beneharnum qui fut complément détruite et rasée lors des invasions normandes.

ACADÉMIES ET CORPS SAVANTS

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES. — *Séance du 1er octobre 1886.* — M. G. Boissier communique un mémoire sur le poète Commodien qu'il destine au volume des *Mélanges Renier*, en préparation. M. Casati continue la lecture de son travail sur *la gens romaine et ses origines étrusques.*

8 octobre. — M. d'Arbois de Jubainville lit une note sur l'étymologie du mot *Lugdunum* et repousse celle de Clitophon, cité dans un écrit attribué à tort à Plutarque. λοῦγος = corbeau, δοῦνον = lieu élevé. Lecture d'une note de M. Duruy sur un travail manuscrit de M. Corazzini, intitulé le *Poliremi antiche*, dont la publication paraît désirable.

15 octobre. — M. Luchaire communiqne une note sur deux monogrammes inédits du roi Louis-le-Gros. M. Bloch lit un mémoire intitulé *Les textes épigraphiques relatifs à la tribu Succusana et aux trente-cinq tribus urbaines sous l'Empire.*

22 octobre. — Lecture d'une lettre de M. Paul Desjardins, annonçant la mort de son père, M. Ernest Desjardins, survenue dans la nuit du 21 au 22 octobre. La séance est levée en signe de deuil.

29 octobre. — M. Ch. Robert entretient l'Académie d'une visite aux Arènes, où l'on a réuni, sous un abri provisoire à convertir en musée définitif, les antiquités trouvées dans les fouilles.

5 novembre. — M. Le Blant lit un mémoire intitulé *Le vol des reliques* dans les premiers âges du christianisme. M. Holleaux lit une note sur un fragment de statue d'Apollon Ptoos trouvé à Perdico-Orysi (Béotie). M. Clermont-Ganneau lit une note sur la situation de la ville de *Hippos* en Palestine, identifiée avec le lieu appelé Soûsya, *soûs* signifiant *cheval.*

12 novembre. — M. Heuzey lit un mémoire intitulé *Un artiste grec au service de la Perse*; il s'agit du sculpteur phocéen Téléphanès qui, suivant Pline le Naturaliste, aurait travaillé pour Darius et pour Xerxès. M. P. Ch. Robert annonce qu'une nouvelle copie d'une inscription du Hiéraple, près Forbach, permet d'en établir définitivement le texte ainsi : MINIIRIS | LVCANVS | V·S·L M.

19 novembre (*séance publique annuelle*). — Jugement des concours et annonce de nouveaux concours. — Relevons la mention honorable accordée à M. Lebègue, pour ses *Fastes de la Narbonnaise*, et la récompense (25oo fr.) décernée à M. Jean Svoronos, pour sa *Numismatique de Crète.*

26 novembre. — M. Al. Bertrand annonce la découverte d'une inscription gauloise à St-Cosme, près Nimes. Comité secret.

3 décembre. — M. Alfred Croizet est élu membre ordinaire en remplacement de M. Jourdain, décédé.

10 décembre. — M. G. Pâris, président, annonce la mort de M. de Wailly et lève la séance en signe de deuil.

24 décembre. — M. Heuzey communique le texte grec d'une inscription bilingue de Palmyre, ΜΑΡΚΟϹ· || ΙΟΥΛΙΟϹ || ΜΑΞΙΜΟϹ || ΑΡΙϹΤΕΙΔΗϹ || ΚΟΛΩΝ || ΒΗΡΥΤΙΟϹ || ΠΑΤΗΡ ΛΟΥ || ΚΙΛΛΗϹ ΓΥ || ΝΑΙΚΟϹ ΠΕΡ || ΤΙΝΑΚΟϹ ; le texte palmyrénien paraît être une traduction du texte grec.

SOCIÉTÉ NATIONALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE. — *Séance du 3 novembre 1886.* — Lettre de M. Audiat qui propose de lire l'inscription du verre de Poitiers, ainsi : *vous scavez bien que je scay tout.* Note de M. Espérandieu sur une inscription romaine de St-André-de-Sorède (*supra*, p. 248).

10 novembre. — M. Mowat rend compte d'une visite qu'il a faite récemment au musée Britannique et énumère les antiquités venues de France qu'il y a remarquées, notamment le trésor d'argenterie de Caubiac, la *situla* d'argent de Tourdan, un Mercure en bronze avec *torques* en or, de Pierre-en-Luiset, l'Hercule de Bavai, le Bacchus de Chessy, le Silène d'Aix-en-Provence, la lampe à deux becs trouvée sur l'emplacement des thermes de Paris, tous en bronze (1). Il signale ensuite l'inscription romaine de la collection d'Hérisson vendue à Londres et présentée comme provenant de Tunisie; or, elle a été trouvée à Pouzzoles (*C. I. L.*, X, 3086 *a*). M. de Villefosse communique les photographies de deux mosaïques antiques découvertes à Tébessa; l'une représente le cortège d'Amphitrite, l'autre une sorte de jeu.

8 décembre. — M. Bapst présente les photographies de vases antiques découverts au Caucase et analogues à ceux de la Russie méridionale. M. Mowat présente une balance dite *romaine*, en bronze, provenant de Beyrouth et portant une inscription pointillée, précédée d'une croix : ✝ ΑΥΡΙΛΗΟΥ ΝΕϹΤΑΒΟΥ. pour Αυρηλιου Νεσταβου.

15 décembre. — M. l'abbé Duchesne communique le dessin d'une coupe en verre gravé, trouvée à Vermand (Aisne) ; au centre, représentation de la Résurrection de Lazare. M. l'abbé Thédenat communique le texte d'une inscription découverte à Fréjus, PACATV*s* | *i*OVI·ARA | OPTVMO | MAXV*mo* | . Lettre de M. Duvernoy sur une trouvaille de lingots de bronze dans les mines de Mandeure. M. de Laurière communique le dessin d'une mosaïque trouvée aux environs de Palma (Baléares) ; on y voit Adam et Eve, Joseph vendu par ses frères. Note de M. Castan sur un beau vase romain en verre à deux couches trouvé à Besançon et représentant une scène priapique.

22 décembre. — Lettre de M. de Laigue sur la découverte de deux statues antiques à Orbitello (Italie). Note du P. C. de la Croix sur les fouilles de Pressac (Vienne), qui ont fait découvrir un petit sanctuaire et une pierre ornée d'un chrisme provenant sans doute d'un autel mérovingien.

29 décembre. — M. Maxe-Werly présente des fragments d'un coffret de bronze romain, découvert à Gondrecourt. M. l'abbé Thédenat lit un mémoire sur l'embranchement de la Voie Aurélienne par Vence, Castellane et Riez. Note de M. Lafaye sur deux fragments de sarcophages inédits.

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE NEWCASTLE-UPON-TYNE. — Le musée fondé par la Société des Antiquaires de Newcastle-upon-Tyne est incontestablement le plus riche de toute l'Angleterre en monuments de l'époque romaine. La nouvelle édition du catalogue de la collection lapidaire, publiée par les soins de M. Robert Blair, contient la description et l'explication de 208 spécimens, épigraphiques ou sculptés, la plupart figurés en fac-similé. Cet intéressant livret, d'une centaine de pages illustrées, mis en vente au modique

(1) Il y faut ajouter la statue en marbre du *Diadumène*, découverte à Vaison.

prix d'environ 3 francs, contribuera certainement à faire connaître les richesses archéologiques recueillies à *Pons Aelius*, l'une des stations du Mur d'Hadrien, et décidera plus d'un lecteur à devenir un visiteur.

Robert Mowat.

CHRONIQUE

Projet de création d'une Société italienne d'archéologie. — Nous recevons une lettre-circulaire que nous nous empressons de reproduire:

« Roma, 28 dicembre 1886.

« Gentilissimo Signore, L'Instituto Archeologico Germanico quale « è stato sinora, un consorzio di Tedeschi e d'Italiani che qua a Roma « illustravano nella lingua nostra i monumenti dell' antica civiltà « italica in ogni sua parte, cessa nell'Aprile del 1888; le sue pubbli- « cazioni, Bullettino e Annali, cessano, nella forma mantenuta tanti « anni, al Febbraio dell'anno prossimo. A me e a molti parrebbe « degno e opportuno che ne prendesse le veci una Società di Archeo- « logi e di patroni e dilettanti d'Archeologia soprattutto Italica italiani « e forestieri, come già fu quella del 1828 da cui più tardi l'Instituto « Germanico usci. Nel participarle questo pensiero, della cui effettua- « zione prendo l'iniziativa senza considerare se in me sia ragione e « autorità di farlo, le domando insieme, s'Ella vuol dare il suo concorso. « Quando trenta di quelli, a qui mando questa lettera, mi avranno « risposto di si, io avrò cura di pregare qualcuno degli assenzienti che « ci raduni tutti, perchè si costituisca una Presidenza e si formuli uno « Statuto della Società di cui poi, quanti altri volessero, farebbero « parte.

« Mi creda suo Ruggero Bonghi ».

Le *Bulletin épigraphique* salue avec sympathie l'avènement d'une savante corporation d'élite, en qui semble devoir renaître l Institut de correspondance Archéologique de Rome; pourvu que, cette fois, ce soit sur une base strictement neutre, garantie contre toute prépotence de coterie, contre toute confiscation, au profit de telle ou telle nationalité. Ce serait l'honneur de l'Italie d'avoir pris l'initiative d'un congrès permanent d'archéologues de tous pays, pouvant se rencontrer au berceau de la civilisation occidentale sans aucune arrière-pensée étrangère à la science. Puissent ses organisateurs recruter beaucoup d'érudits et surtout de Mécènes comme ceux qui composèrent l'incomparable bureau des années 1829 et suivantes: le duc de Luynes, Bunsen, Gerhardt, Fea, Mellingen, Panofka, Nibby, Thorwaldsen, Welcker, sous la présidence du duc de Blacas. Il était tellement dans la pensée des fondateurs de conserver à l'Institut son caractère de neutralité internationale que, pour mieux l'affirmer, les premiers volumes de ses *Annales* furent tour-à-tour imprimés à Berlin (1835), à Paris (1830-32-33-34 43-45-47) et à Rome (1829-31-36-37-38-39-41, etc.). Malheureusement ils ne songèrent pas à une clause statutaire protectrice de leurs généreuses intentions. Ce sont là des faits utiles à rappeler en ce moment.

Vente du trésor d'argenterie gallo-romaine découvert à Chaource, près Montcornet (Aisne). — Cette importante découverte signalée dans son temps par le *Bulletin épigraphique*, III, p. 317, et IV, p. 42. a fait l'objet d'une belle publication dûe à la collaboration de MM. Thédenat et Héron de Villefosse et également signalée dans le présent volume à la page 44. Quelques pièces sont intéressantes à raison des inscriptions qui y ont été tracées à la pointe en caractères cursifs; sur cinq d'entr'elles on lit le nom *GENIALIS*; sur quatre, *KAPRIANI*; sur une, *AVRILIAN*; sur une autre, *RVSA* et *MAR* ou *MER*; sur une autre, *MARVS*. Quelques-unes portent des lettres numérales, apparemment indicatives de poids. Rappelons que la découverte fut faite au mois de novembre 1883, par un laboureur, dans un champ

appartenant au général De Brauwer, à Chaource (Aisne); le trésor avait été enveloppé dans un morceau de toile que le temps et l'humidité du sol avaient complètement détruit, mais dont on distinguait encore l'empreinte du tissu sur la terre attachée à quelques uns des vases. La vente a eu lieu le 20 décembre 1886, à l'hôtel Drouot.

Elle a été effectuée en 2 lots: le premier, composé de 37 pièces d'argenterie pesant en tout 12 kil. 831, plus une pièce de monnaie, a été adjugé au prix de 49,200 fr. à M. de Sars; le 2e lot, composé de 2 tasses d'argent pesant ensemble 251 grammes, d'un couperet en fer, à manche en corne de cerf, d'une fibule en cuivre, d'un gond de charnière en os et de quelques monnaies de bronze de Domitien à Postume, a été adjugé, au même acquéreur, pour le prix de 900 fr. Abstraction faite de ces derniers objets sans grande valeur, il résulte que l'argent antique s'est vendu au taux moyen de 3 fr. 82 par gramme; c'est à peu près le prix de l'or. Ce taux, atteint dans une vente aux enchères publiques, a une tout autre signification que celui des marchés privés conclus de gré à gré. C'est ainsi que le Cabinet des Médailles a acheté au sieur Taurin le célèbre trésor de Berthouville (Eure), comprenant 69 objets d'argenterie et pesant en tout environ 25 kilog., au prix dérisoire de 15 000 fr. suivant A. le Prevost. *Mém. sur la collect. de vases antiq.*, p. 9. Quant aux 53 objets d'argenterie du trésor de N.-D. d'Alençon (Maine-et-Loire), pesant en tout 6 k. 442, il a été acheté par le musée du Louvre aux héritiers de Toussaint Grille, au prix de 6.000 francs. Les monnaies communes, grecques et romaines, se vendent un peu moins que le double de leur poids.

Chaires d'antiquités régionales. — Il est question de créer à Lyon, avec le concours de la municipalité, une chaire des antiquités du Sud-Est de la France. Nous voudrions voir réaliser cette heureuse idée d'abord à Lyon, à titre d'essai, et ensuite dans nos autres foyers scientifiques de province, à Bordeaux, à Poitiers, à Rennes, à Nancy. Ce serait un excellent débouché pour les jeunes érudits qui après avoir reçu une solide préparation dans les grandes écoles, voudraient se consacrer à l'histoire de la région à laquelle ils se rattachent par leurs souvenirs d'enfance ou par leurs liens de famille. On peut croire que les municipalités seraient disposées à faire les sacrifices nécessaires plus volontiers en faveur des enfants de leur pays; les partisans de la centralisation, aussi bien que ceux de la décentralisation, trouveraient leur compte à cet arrangement.

Nécrologie.— Henri Jordan est mort à Kœnigsberg, le 10 novembre dernier, dans sa 54e année. C'est une perte sensible pour le monde savant. Outre sa *Topographie der Stadt Rom im Alterthum*, qui lui assure une notoriété durable, il est l'auteur d'une foule de mémoires et d'opuscules d'érudition classique dont la bibliographie a été pieusement dressée par son ami Emile Hübner dans la *Wochenschrift für klassische Philologie*, 1887. Jordan, dont le nom fait suffisamment pressentir l'origine méridionale, appartenait à une ancienne famille de la colonie française de Berlin.

— M. de Boissieu (Jean-Jacques-Marie-Alphonse) est mort à Lyon, le 29 décembre 1886, à l'âge de 79 ans. En 1854, il publia son magnifique recueil des *Inscriptions antiques de Lyon*, qui n'a encore été surpassé par aucun autre ouvrage épigraphique, quant au nombre et à la beauté d'exécution des fac-similés; c'est sur ce type que l'on peut rêver une édition française du *Corpus* des inscriptions de la Gaule et de l'Afrique. M. de Boissieu a, en outre, fait paraître, en 1864, un livre intitulé *Ainay, son autel, son amphithéâtre, ses martyrs*. Le nom du célèbre archéologue lyonnais restera impérissable dans le souvenir de tous ceux qui s'intéressent à nos antiquités nationales.

Paris, le 15 janvier 1887.

Robert Mowat.

Achevé d'imprimer le 15 mars 1887.

ERRATA ET ADDENDA

Page 31, ligne 8. — *Sœur* lisez *femme*.

Page 34, ligne 6, en remontant. — *Maximus* lisez *Maxence*.

Page 35, ligne 25. — *Contantin* lisez *Constantin*.

Page 35, ligne 2, en remontant. — *Flavia Helena* lisez *Minervina*.

Page 41, ligne 2. — *0m22 c*. lisez *0m022*.

Page 94, ligne 14, en remontant. — VESTIGAL lisez VECTIGAL.

Page 95, ligne 3. — *Barré* lisez *barrée*.

Page 95, ligne 13, en remontant. — *Abstranendis* lisez *abstrahendis*.

Page 99, ligne 1, en bas. — *Reçonnait* lisez *reconnait*.

Page 140, ligne 17. — *Frontispisce* lisez *frontispice*.

Page 152, ligne 24. — *Parti* lisez *partie*.

Page 152, ligne 38. — *En* lisez *eu*.

Page 158, ligne 1. — *Recevait* lisez *recevaient*.

Page 196, ligne 2, en remontant. — *Monu*. lisez *monn*.

Page 202, ligne 10. — *Proconsul* lisez *légat impérial*.

Page 252, ligne 19. — *Rebellle* lisez *rebelle*.

Page 308, ligne 6, en remontant. — Ajoutez : on lui doit aussi deux mémoires, l'un, *Taurobole découvert à Lyon* (dans la *Revue du Lyonnais*, XXIV, 1846), l'autre, *Temple votif existant autrefois dans le voisinage des télégraphes à St-Just-lèz-Lyon* (*ibid*. XXVII, 1848).

TABLE DES MATIÈRES

N° *1.* — JANVIER-FÉVRIER

N° 2. — MARS-AVRIL

N° 3. — MAI-JUIN

N° 4. — JUILLET-AOUT

N° 5. — SEPTEMBRE-OCTOBRE

N° 6. — NOVEMBRE-DÉCEMBRE

TABLE ANALYTIQUE

FIGURES DANS LE TEXTE



L'Imprimeur-Gérant, E.-J. SAVIGNÉ.

